




BERCEAU DE ST-VINC
BIBLIOTH
LANDES

# La Société

ET

# LES MŒURS

## En Béarn



Prime offerte par la
« Revue des Basses-Pyrénées et des Landes »

# La Société

ET

# LES MŒURS

# En Béarn

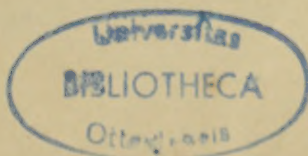
Par G. B. DE LAGRÈZE




TÊTES DE CHAPITRES ET LETTRES INITIALES
COMPOSÉES PAR GASTON DE LAGRÈZE




PAU
G. CAZAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
*24, place de la Halle, 24.*
1886





# LIVRE PREMIER

## LA SOCIÉTÉ CHEVALERESQUE

## CHAPITRE PREMIER

### ORIGINE DE PAU

*Le château de Morlàas et les fourches patibulaires. — Le château mignon* (castet menou). — *Pau, ville de plaisirs.*



Sous les plus anciens seigneurs du pays, brille déjà l'aurore de la société béarnaise.

La première capitale de la vicomté de Béarn fut Morlàas.

Voilà une ville bien déchue. Tout manifeste sa décadence, rien ne rappelle les jours inconnus de sa grandeur évanouie.

Marca l'appelle un cadavre de ville, *cadaver urbis*. Dans son fameux mémoire de 1700, Le Bret dit : « Lembeye serait la plus misérable ville du monde, si Morlàas ne lui disputait cette qualité ».

Du château vicomtal, pas même une ruine, rien que le souvenir d'un nom peu gracieux : *la Hourquie*, c'est-à-dire les fourches patibulaires, *Horcas*, *Forcas*.

Au moyen âge, pour arrêter les crimes, les seigneurs avaient recours à l'action préventive de la terreur. Ils faisaient dresser devant leurs châteaux des gibets, insignes parlants du droit de haute justice et de la puissance. « Les fourches patibulaires, dit La Roche Flavin, n'appartiennent qu'au seigneur haut justicier, desquelles il y en a de cinq formes : les unes sont à deux piliers, qui appartiennent au simple seigneur justicier; les autres sont à trois piliers, qui appartiennent au seigneur châtelain ; les autres sont à quatre piliers, qui appartiennent au seigneur baron ou vicomte ; les autres sont à six piliers, lesquelles appartenaient anciennement aux seigneurs grands ducs et grands comtes. »

Combien y avait-il de piliers devant le château de Morlàas ? On l'ignore. Le seigneur de Béarn n'était que vicomte. Cependant les Centulles, dans les pièces qu'ils firent frapper, prenaient le titre de comte : *Centullo comes* et la légende : *Pax et honor Forcas* ou *Forquie Morlacis*.

La monnaie de Morlàas est très souvent mentionnée dans les chartes pyrénéennes, et notamment dans un acte de vente de l'an 980[1].

[1] Voir mon *Essai sur l'hist. monétaire et la numismatique du Béarn*.

Le seigneur de Morlàas devait donc tenir à ses fourches, puisqu'il en décorait sa porte et ses monnaies. De plus, les exécutions devaient avoir lieu le jour du grand marché ; les paysans de la contrée désignent encore ce jour-là du nom de *Hourquie*.

De la première capitale béarnaise, le seul vestige qui subsiste, est le portail de l'ancienne cathédrale, morceau d'architecture romane, orné de curieuses sculptures souvent décrites et récemment restaurées. Une simple photographie, mieux qu'une description nouvelle, donnera l'idée des fantaisies où se jetaient les sculpteurs morlanais du moyen âge.

Mais faut-il juger des monuments du vieux Morlàas par cette pièce archéologique ?

Au moyen âge, les arts ne réservaient-ils pas toutes leurs merveilles pour orner la maison de Dieu ? Les demeures seigneuriales ne cherchaient-elles pas à se défendre plutôt qu'à s'embellir ? On aimait alors les fossés profonds, les tours élevées, les épaisses murailles, les herses de fer et les machicoulis ; le donjon ne devint château, et les arts décoratifs ne l'ornèrent que plus tard.

Un vicomte — la légende ne dit pas son nom, et l'histoire n'en dit rien du tout — un vicomte, certain jour, se prit d'ennui à la Hourquie. Cela n'a rien d'invraisemblable. Au retour de ses chasses dans les Pyrénées ou bien au Pont-Long, il s'était souvent arrêté dans un site qu'il admirait fort, ce qui prouve son bon goût. C'était une colline qui baignait ses pieds dans le Gave. En face, plusieurs étages de riants coteaux couverts d'arbres, et, tout au bout de l'horizon, au milieu

des montagnes blanches de neige, le Pic du Midi d'Ossau, comme un dominateur. Le seigneur de Béarn devait se connaître en beaux paysages. Il en avait vu de magnifiques en allant guerroyer contre les Musulmans de la Palestine et de l'Andalousie. Il résolut d'élever un rendez-vous de chasse en cet endroit qui l'avait séduit.

La plupart des villes du moyen âge se groupaient autour des châteaux forts; Pau dut sa naissance à un château d'agrément, destiné dès l'origine à n'être qu'un séjour de plaisirs.

D'où vient le nom de Pau?

D'après l'opinion communément suivie, il vient de *palum, pieu, paü*, parce que le fondateur de la ville avait tracé par des pieux l'enceinte où devaient s'élever les constructions futures.

Cette étymologie est contestable; en voici une autre moins connue.

Le Gave se débordait au moindre orage printanier que provoquait la fonte des neiges et l'écroulement des avalanches dans les Pyrénées. Rien ne contenait, ne dirigeait son cours. Aussi arrivait-il que les eaux répandues au delà des rives devenaient stagnantes et transformaient en étangs plusieurs parties de la lande. Alors, pour indiquer le sentier le plus sûr, on planta, comme des phares non lumineux, des pieux qui conduisaient au lieu choisi par le vicomte.

Le seigneur du Béarn appela le château primitif *Castet-Menou* (château mignon). Après en avoir contesté l'existence légendaire, nous avons dû reconnaître

notre erreur. Aussi bien, il est imprudent de contredire à la légère les vieilles légendes, car souvent un peu de vérité se trouve au fond.

Quoi qu'il en soit, Pau, la cité des villas, dut son origine au Castet-Menou, ce que nous appellerions une *villa*.

A la Hourquie se traitaient les affaires sérieuses : on y organisait la guerre, on y négociait la paix, on y battait monnaie, on y pendait haut et court.

Au Castet-Menou se rendaient les brillantes cavalcades, les gentes demoiselles sur leurs blanches haquenées, les chevaliers sur leurs hauts dextriers. Dès que le *guetteur*, toujours debout aux aguets sur la haute tour, avait aperçu de loin le *chevaucheur* du seigneur, aussitôt tous se préparaient à recevoir le maître : le pont-levis était baissé, et les gardes prenaient les armes.

Michelet a dit qu'à notre époque de progrès matériels et intellectuels, tout s'était développé, mais que l'âme seule avait diminué.

Chez nos Béarnais, habitués aux lointaines et périlleuses expéditions, l'âme pieuse et aguerrie avait plus d'élan pour les choses du ciel, plus de dévouement à la patrie, plus de fougue dans les passions, plus de violence dans le caractère et plus d'ardeur pour les plaisirs assortis à ses goûts.

On ne venait au Castet-Menou que pour y chercher des divertissements. En ses commencements, la société de Pau était nomade ; la cour du vicomte venait et disparaissait avec lui. Seule, parmi les dames, la vicom-

tesse portait le titre de *Madame*; les autres étaient appelées *dones* et *damizelles*.

En l'absence du seigneur, guerroyant au loin, Madame resta souvent à Pau. Ce séjour devait plaire particulièrement, puisqu'on sentit la nécessité de remplacer le *château mignon* par un château fort dont le haut donjon est encore debout.

L'assurance d'être protégé par une forteresse, la concession des privilèges, les beautés du pays hâtèrent les progrès de la population de la ville naissante. Cependant, Pau ne succéda pas sans transition à Morlàas. Le seigneur de Béarn, en quittant la Hourquie, s'établit à la tour de Moncade d'Orthez. Gaston Phœbus montra sa prédilection pour Pau en faisant restaurer ce château, qui finit par devenir le palais des souverains du pays et des rois de Navarre.

En abordant cette étude des curiosités de mœurs de la société béarnaise, il convient de déclarer que ce n'est ni un vain étalage d'érudition, ni une recherche obstinée de la légende. Ces récits procèdent de la réalité des faits et non point des fantaisies de l'imagination; ce n'est pas du roman, mais seulement ce que l'histoire a de plus romanesque. Dans les chartes explorées, dans les vieilles chroniques, on peut glaner encore des curiosités de mœurs, des détails de vie intime, des faits intéressants par leur originalité même, des particularités que la grave histoire a pu dédaigner, mais qui sont une révélation, une peinture de la manière dont vivaient nos pères.

Malgré la large part qui lui est faite, il n'y a point

seulement ici de l'histoire anecdotique. Cependant nous sommes assez de l'avis que Stendhal formulait ainsi : « Pour faire comprendre le caractère d'un peuple, je conterais trente anecdotes et je supprimerais toutes les théories philosophiques sur le sujet ».

---

# CHAPITRE II

## LA CHASSE

*Pau, rendez-vous de chasse. — La chasse au moyen âge dans les Pyrénées. — La fauconnerie. — L'art de la chasse : Gaston Phœbus et son livre. — Grands chasseurs béarnais.*

Les seigneurs de Béarn ne mettaient aucun divertissement au-dessus de la chasse. C'est comme rendez-vous de chasse qu'ils créèrent Pau.

Aujourd'hui, dans les campagnes environnantes, il y a moins de gibier que de chasseurs. Cependant, la chasse au renard est l'une des grandes attractions de la station hivernale.

Nos seigneurs féodaux eussent bien ri de l'idée de faire venir des renards d'Angleterre en Béarn pour les chasser et parfois pour les laisser s'échapper. C'est qu'au moyen âge, la chasse n'était pas seulement un plaisir ; elle servait à l'approvisionnement de la table ; elle exerçait aussi le courage en faisant la guerre à des bêtes dangereuses.

Quel bon pays pour le gibier que ces landes sans fin du Pont-Long; que ces belles forêts s'étendant des bords du Gave aux côteaux de Jurançon et jusqu'aux cîmes des Pyrénées !

Sans remonter aux temps préhistoriques où le renne, l'urus, l'auroch et tant d'autres animaux disparus peuplaient nos montagnes; nos contrées, aux temps féodaux, abondaient encore en animaux devenus bien rares aujourd'hui, comme le cerf et le sanglier.

La guerre au fauve n'était pas seulement, pour le chevalier, l'occasion d'exercer son courage; c'était encore l'occasion de protéger l'homme des champs.

Les seigneurs encourageaient la destruction des animaux nuisibles. Volontiers, ils permettaient de prendre sur leurs terres le meilleur gibier, à condition de leur en laisser une part.

L'ours, qu'il faut aller chercher aujourd'hui si haut et si loin, prolongeait ses promenades jusque dans la plaine. Souvent les neiges de l'hiver refoulaient dans les villages de la vallée les loups affamés ; les pasteurs redoutaient les attaques nocturnes de ces bêtes dangereuses.

A Saint-Savin, on donnait 3 florins de récompense à celui qui prenait un ours de deux ans et au-dessus ; on donnait 12 sous à celui qui prenait un ourson. La tête de l'ours et une hampe devaient être portés au seigneur. La prise d'un loup ou d'une louve était payée un petit écu. De plus, il était permis de faire une quête, en promenant dans la contrée l'ours ou le loup capturé.

Pour les sangliers, les cerfs et les isards tués dans la vallée, l'abbé de Saint-Savin exigeait l'*épaule droite avec la peau*.

Les vieux *Fors de Béarn* ont une rubrique intitulée : *de Semer*. L'article 31 est ainsi conçu : « Selon la coutume générale de la terre de Béarn, on doit payer *Symier* de tout sanglier mâle ou femelle, c'est-à-dire le quartier de devant, parce qu'il vaut plus que tout autre quartier de la bête mâle ou femelle ; pour raison de laquelle plus grande valeur et pour son profit le seigneur l'ordonna ainsi anciennement sur le consentement des gens de la terre de Béarn [1]. »

Le *Symier* ou *Semer* était un droit que le chasseur devait au seigneur de la terre sur laquelle il avait pris un sanglier, un cerf ou un chevreuil. Ce droit consistait à exiger une part de l'animal, selon la coutume du lieu.

En Béarn, au moyen âge, conformément aux lois romaines, le droit de chasse appartenait à tout homme libre. Ce droit ne fut restreint et ne devint un privilège de la noblesse que sous Henri II, roi de Navarre. Mais, à toutes les époques, les nobles regardèrent les belles meutes, les grands équipages de chasse comme un luxe seigneurial ou princier.

Au temps de la chevalerie, la galanterie brillait partout. A la chasse, comme dans les tournois, le chevalier aimait à déployer son adresse et son audace sous les yeux de quelque *gente damoiselle*. Les nobles châ-

[1] *Fors de Béarn*. — Mazure et Hatoulet, p. 23.

telaines aimaient à suivre les parties de chasse ; mais les grosses bêtes les effrayant, la fauconnerie obtint facilement toutes leurs préférences.

Un plaisir partagé entre jeunes guerriers et jeunes filles devint fort à la mode. Les galants chevaliers soignaient l'oiseau de la dame de leurs pensées ; ils enseignaient à le lancer à propos ; ils le suivaient à la course ; ils l'excitaient de la voix ; ils lui enlevaient, enfin, la proie qu'il tenait dans ses serres et le replaçaient sur le poing de sa maîtresse.

La fauconnerie a longtemps joui d'une grande faveur en Béarn ; on la pratiquait encore beaucoup du temps de Henri IV. Aujourd'hui déchue, délaissée, méprisée partout en Europe, la fauconnerie s'est réfugiée au fond de l'Afrique ; après avoir fait les délices de la société la plus brillante, elle fait l'agrément des peuplades les plus barbares.

La chasse, au moyen âge, fut un art enseigné comme les autres arts et prôné comme le plus noble de tous. Parmi les plus brillants chevaliers de l'Europe féodale, plusieurs chevaliers béarnais ont noblement figuré. Le plus magnifique, resté le plus populaire d'entre eux, fut Gaston Phébus. Eh bien ! ce dont il était fier avant tout, ce n'était ni de ses exploits héroïques, ni de ses constructions monumentales, ni de la sagesse de son administration, ni de la splendeur de sa cour ; son ambition était de passer devant la postérité comme le premier chasseur de son temps.

Pour mériter cette gloire, quoiqu'il y eût bien loin de Pau à Tornéo, il n'hésita pas à aller en Suède et en

Norvège chasser le renne de Laponie ! Voilà un des exploits cynégétiques qui, en France, le mettaient hors de pair.

Phébus mourut comme il avait vécu, en chassant. Il venait de poursuivre un ours jusqu'à Sauveterre, où l'ours ne paraît plus depuis longtemps. C'est là que la mort le surprit, en habit de chasseur.

Phébus a écrit sur la chasse ; mais il ne s'est pas borné à raconter les épisodes, périlleux ou divertissants, de ses courses lointaines, il a voulu enseigner un art dans lequel il était maître, et son livre passe pour le plus remarquable de ceux qui parurent dans un siècle fécond en ouvrages de ce genre.

Le livre a pour titre : *Le miroyr des déduicts de la chasse*. Voici le début : « Je Gaston, par la grâce de Dieu, surnommé Phébus, comte de Foix, seigneur de Béarn, qui tout mon temps me suis partagé en trois choses, l'une est en armes, l'autre est en amours et l'autre ci est en chasse. » Pour les deux premières choses, il avoue que d'autres ont brillé davantage ; mais, sous le rapport de la chasse, il ne se reconnaît pas de maître.

L'auteur cherche à relever le sujet qu'il traite par des considérations morales dans le goût de l'époque. Par exemple, il dit de la chasse :

« C'est chose que j'ose bien dire qu'il en peut venir beaucoup de bien. Premier, on fuit les sept péchiez mortieulz. Secondement, on est mieux chevauchant et plus entreprenant et plus apprès connaissant tous pays et tous passages et bref, tant de bonnes coutumes et

mœurs en viennent, et les salvations de l'âme, quart qui fuit les sept péchiez mortieulz, selon notre foy, il devra être sauvé. Donc bon veneur aura en ce monde joies, liesse et déduict et après aura paradis encore. »

Ailleurs, il développe cette pensée : l'imagination abandonnée à elle-même dans le sein de l'oisiveté ne peut que produire des pensées déréglées. Le chasseur n'a pas un instant de loisir ; il ne lui reste dans la vie aucun vide dont son imagination puisse profiter pour le pousser au péché. Si la voie du salut est dégagée de tout obstacle, on arrive droit au paradis.

Phébus prouve, ensuite, que l'exercice de la chasse et le régime auquel le chasseur est soumis sont favorables à la santé et rendent la vie agréable en ce monde.

Cela dit, l'auteur passe aux diverses espèces de chasse.

Les chasses paisibles conviennent aux personnes chargées d'embonpoint et n'ayant point grande activité. Ces chasseurs peuvent aussi parvenir au paradis, mais non pas aux premières places. Il faut s'en occuper parce qu'il serait cruel de ne pas aider ceux qui veulent se sauver. Si le goût de la chasse est, en effet, un moyen de salut, celui qui, pouvant l'inspirer, ne l'inspire pas, se rend responsable de la damnation de son frère.

Phébus entre alors dans les détails, donne des instructions curieuses, décrit les meilleures méthodes de chasse, la manière de se tenir à cheval, l'emploi des diverses armes, les mesures à prendre, les accidents à éviter, le costume des veneurs qui change avec les saisons.

Il raconte que le peintre Jean d'Udine enseigna le premier aux Italiens l'art de tromper les oiseaux par le simulacre d'une vache artificielle. Mais avant lui, dit-il, nos *perdrieurs* se servaient de pareils stratagèmes. De nos jours encore, dans les Pyrénées, c'est avec un simulacre d'épervier qu'on épouvante les palombes de passage et qu'on les fait tomber dans les filets cachés entre les arbres.

Phébus parle avec enthousiasme de l'excellence des chiens qu'il avait lui-même formés.

Nos sportsmen de Pau, malgré la générosité d'un descendant d'Henri IV qui leur a fait don de sa meute, n'en ont point une comparable aux seize cents chiens de Phébus, venus de tous pays. Froissart lui avait amené d'Angleterre quatre lévriers dont voici les noms : *Tristan*, *Hector*, *Brun* et *Rolland*. Les noms de chiens, pour se conformer au précepte donné par Xénophon, ne devaient avoir qu'une ou deux syllabes.

L'art de donner du cor et de parler aux chiens préoccupe aussi Gaston Phébus. Il exalte le talent des chasseurs qui y excellent, notamment celui du sire de Montmorency qui avait de « très beaux langages, belles consonnances, et belles voix, et belles manières de parler à leurs chiens ».

Se serait une longue histoire que celle des chasseurs célèbres que le Béarn a produits. La passion de la chasse fut une des plus fougueuses du bon Henri.

# CHAPITRE III

## LE CHEVAL

*Races chevalines des Pyrénées. — Haras. — Le cheval de guerre. — Courses au XIIe siècle. — Les tournois. — Le cheval à l'église et au bal.*

C'est du cheval que le chevalier et la chevalerie ont tiré leur nom. Les beaux chevaux faisaient l'orgueil des seigneurs du moyen âge. C'est à cheval qu'ils voyageaient et combattaient ; c'est à cheval qu'ils allaient en chasse et dans les tournois.

Dans les romans de chevalerie, les chevaux sont tellement associés à la gloire, aux aventures, à toute la vie des anciens preux que les noms de ces nobles animaux ont traversé les siècles, plus célèbres, plus connus que les noms de beaucoup de rois jadis fameux. Qui ne connaît l'hippogriffe s'élevant dans les airs, et la jument de Rolland sautant du haut des rochers sur la pierre où le pâtre des Pyrénées montre encore aux touristes l'empreinte de son sabot !

Dans leurs incessants combats contre les Arabes, les Gastons s'emparèrent de beaux chevaux. En ces temps lointains, la guerre nourrissait la guerre. Le butin remporté sur les musulmans de Palestine ou d'Espagne fut souvent considérable. Dans le partage, les beaux chevaux étaient pour les nobles qui auraient dédaigné de prendre des vaches ou des moutons.

C'était l'orgueil d'un châtelain d'avoir des écuries renommées, de posséder de belles races, d'avoir assez d'animaux pour suffire aux relais dans les longs voyages, aux transports, à tous les besoins du service et de la seigneurie.

Nos chevaliers béarnais n'étaient pas toujours les ennemis des Arabes ; il leur arriva de combattre à côté d'eux en amis. C'est alors qu'ils achevèrent d'acquérir la science du cheval, et surent en admirer les perfections. Ils apprirent ainsi que le cheval devait avoir : l'œil, la bouche et la grâce de la gazelle ; la gaieté et l'intelligence de l'antilope ; la vitesse et la vue de l'autruche ; du lévrier la sécheresse des membres ; du sanglier le courage et la largeur de la tête ; de la vipère, enfin, le peu de longueur de la queue.

La grande et la petite écurie des seigneurs de Béarn et de leurs successeurs les rois de Navarre, furent renommées ; leurs haras ne le furent pas moins. On faisait venir les plus belles races étrangères et il en existait aussi dans le pays. Sans parler des chevaux de la plaine de Tarbes si fort appréciés depuis longtemps, la race navarrine était évidemment d'origine arabe. MM. d'Espalungue et de Livron ont, avec douleur, suivi et cons-

taté les phases de la dégénérescence de cette race aujourd'hui disparue.

L'élevage du cheval fut toujours un goût aristocratique. Le Béarn était fertile en avoine, et les vallées du Gave fournissaient d'abondants fourrages. Les gentilshommes béarnais avaient presque tous des habitations rurales. Les Etats s'occupèrent avec un zèle constant de l'amélioration de l'espèce chevaline : ils envoyaient au loin acheter de beaux étalons; le dernier achat fait par l'agent des Etats dans les haras de l'Andalousie consistait en quatorze superbes chevaux de beau poil.

Le Bret (en 1700) écrivait que le roi donnait annuellement au haras de Pau 4,000 livres, et la province 4,000 aussi pour l'entretien de vingt étalons *au moins*, « lesquels, ajoute Le Bret, doivent être donnés gratis aux juments qui auront été approuvées et marquées par la commission des haras ».

Dans les derniers temps, 200 étalons étaient répartis de divers côtés en Béarn. Le contingent de chaque cheval était fixé à 50 juments.

Un agent des Etats passait la revue des juments; les plus belles étaient marquées de la lettre H; les autres étaient marquées de la lettre B et laissées aux baudets.

Revenons au moyen âge.

On distinguait alors le cheval roussin, le cheval amblant, le cheval coursier, le cheval de bataille ou dextrier. La jument était une monture dérogeante affectée aux roturiers et aux chevaliers dégradés. Ce mépris des juments était une bonne chose pour la reproduction de l'espèce et pour la culture des terres.

Lorsque le chevalier partait pour la guerre, il montait un cheval d'allure commode tel que le palefroi ou le cheval amblant. Son écuyer tenait à sa droite, *à sa dextre*, le grand cheval de bataille, qu'on nommait pour cela *dextrier*. Quand sonnait l'heure du combat ou celle du tournois, le chevalier montait *sur ses grands chevaux*. La locution est restée proverbiale.

Le cheval ne servait pas seulement à la guerre et à la chasse; on l'employait aussi à de nombreux divertissements. Parmi ces *jeux de plaisance*, il faut citer les courses, les joutes, les pas d'armes.

Les courses de chevaux, depuis longtemps en vogue de l'autre côté de la Manche, furent importées en France sous Louis XVI. Cependant on les trouve établies en Béarn à des époques reculées. Elles avaient lieu, comme de nos jours, dans les landes du Pont-Long. Gaston IV (mort en 1170) s'exprime ainsi dans le cartulaire de Morlàas : « *Ego dono quinque solidos morl. de cursu equorum qui fit apud Morlàas in festivitate omnium sanctorum.* » (Je donne au prieuré de Sainte-Foi cinq sous morlans sur la course de chevaux qui a lieu à Morlàas à la fête de Toussaint.) Le prieuré était obligé de loger et de nourrir pendant trois jours le vainqueur de la course (*qui vicerit cursum*) avec deux hommes de sa suite. Gaston fut un des héros des croisades. Tudebeuf raconte qu'un jour, marchant contre les Sarrazins avec Godefroy, Tancrède et d'autres chevaliers, les chevaux de bagage les suivaient sans garde, ce qui fut regardé comme de bon augure. L'affection des guerriers pour le cheval allait jusqu'à la superstition.

Ce qui passionnait surtout les esprits aux temps chevaleresques, c'était le tournois, image de la guerre, école de prouesse, divertissement de braves.

Les seigneurs de Béarn, en bâtissant le château de Pau, avaient réservé ce que nous appelons la basse ville pour le *cam batailhé* (le champ de bataille). Ressuscitons par la pensée un des nombreux tournois que l'on y donna.

L'espace destiné aux combattants est entouré de *hours*, espèces d'échafaudages en planches ornés de guirlandes de buis, de fleurs et de tentures, afin de recevoir les populations accourues de toutes parts.

En ce temps-là, le choix du costume n'était pas facultatif. Chaque classe de la société avait le sien, et y tenait. La variété des habillements était très pittoresque. L'écuyer ne pouvait porter d'aussi riches fourrures que le chevalier, qüi avait seul le droit d'orner son manteau de soie, d'hermine et de petit-gris. La femme du peuple ne portait que des robes de laine sans ornements d'or ni d'argent. Le costume des gens de la campagne ne variait pas seulement de province à province, mais encore de village à village. Les Ossaloises étaient habillées autrement que les Béarnaises ; celles-ci l'étaient autrement que les Bigourdanes. Les grandes dames, invitées par le seigneur, étaient assises et bien placées sur une estrade d'honneur. Elles étaient tant *gorgiases* (parées) que c'était une *droite fayerie* (féerie).

Les combattants, dès leur entrée dans la lice, sont vivement excités par les rayons de tant de beaux yeux braqués sur eux.

Servants d'amour, regardés doucement
Aux échaffauds, anges de Paradis,
Vous jouterez fort et joyeusement,
Et vous serez honorés et chéris.

De nombreux ménétriers font entendre des airs belliqueux. Les hérauts et poursuivants d'armes sont à leur poste pour bien voir les faits et gestes des *tournoyants*. Les juges et les maréchaux du camp sont près du vicomte qui donne le signal.

On ne comprend pas avec quelle furie les chevaliers, qui naguère échangeaient de cordiales paroles, fondent l'un sur l'autre comme des ennemis terribles. Chaque brillant coup de lame ou d'épée est proclamé par les hérauts d'armes et applaudi par la foule, que ce spectacle passionne. La lutte terminée, les chevaliers, qui ont vaillamment combattu, ne s'abaissent pas à ramasser les éclats d'armes, les débris d'armures, les objets précieux tombés sur l'arène dans la violence de la lutte. Ils laissent cela aux hérauts et aux ménétriers ; la récompense qui transporte de joie le vainqueur, c'est le droit qu'il a conquis de donner un baiser à la plus belle.

Le vicomte aimait trop à se battre pour assister aux tournois en spectateur impassible. Il descendait parfois dans la lice. Les vieux historiens vantent surtout Gaston X des beaux tournois qu'il organisait, faisant, disait-il, « accueil à tous venants et tenait la table des jouxtes ; il donnait au mieulx courant une lance estimée 2,000 ducats et deux diamants. » Le bonheur de Gaston était de se mêler aux combattants et de rompre

force lances. Dans un seul tournoi, il en rompit quarante-deux. Nul ne parut plus brave ni plus vigoureux que lui.

Combien je regrette de n'avoir pas plus de compétence pour parler des races chevalines pyrénéennes et traiter ce sujet d'une manière moins superficielle.

Le don d'un beau cheval était fort apprécié. Plusieurs testaments constatent le legs d'un beau cheval ou de l'argent nécessaire à son acquisition.

Lorsque le seigneur de Béarn venait à mourir, on présentait à l'offrande de la messe des funérailles, comme on le verra plus loin, quatre chevaux qui restaient présents à tout le service funèbre. Cet usage d'offrir à la messe d'enterrement le coursier du chevalier décédé existait en Navarre [1]. On trouve des traces du même usage en France. Au service funèbre célébré en 1385, à Saint-Denis, par ordre du roi de France, pour Bertrand Duguesclin, quatre chevaux de l'armée royale furent donnés à l'offrande. Edmond de Bauloi, dans son *Enterrement de Claude de Lorraine, premier duc de Guise* [2], raconte que, dans le service du duc, on conduisit solennellement du cloître à l'église, au moment de l'offrande, deux chevaux du défunt : l'un fut offert au cardinal de Givry qui officiait, l'autre aux chanoines de l'église où se fit l'enterrement. Des gentilshommes offrirent aussi les armes du défunt : chacun d'eux présenta séparément les diverses parties de l'armure, les

[1] *Navarre française*, t. II, p. 155.

[2] In-8°, Paris, 1550, f° 90.

éperons, les gantelets, la lance, l'écu, la cotte d'armes, et l'épée.

Quelques auteurs ont expliqué la présence du cheval à la messe d'enterrement, en la rapportant à l'antique coutume gauloise et franque d'immoler des chevaux aux funérailles. Il serait plus simple de dire que si le cheval, au moyen âge, suivait l'homme jusqu'à sa dernière demeure, c'est que, pendant la vie, il avait été associé à tous ses dangers et à tous ses plaisirs.

---

# CHAPITRE IV

## LE JEU

*Remèdes inventés contre le jeu; actes notariés, le saut dans le Gave. — Costume burlesque des marquis du Hasard.*

A Pau, comme dans toutes les villes d'eaux ou de plaisirs, le jeu est organisé en grand; c'est moins une distraction qu'une spéculation.

On jouait dans l'antiquité, on jouera toujours. Mais si, de notre temps, on cherche tous les moyens de surexciter la passion du jeu ; durant le moyen âge, au contraire, on essayait de tout pour la contenir. Elle avait dû bien sévir en Béarn, si on juge la violence de la maladie à l'énergie du remède employé pour la combattre.

M. Molard, archiviste de l'Yonne, et son prédécesseur, M. Quentin, ont recueilli dix pièces du XVI[e] siècle constatant des obligations, contractées par-devant notaire, en présence de témoins, de ne plus jouer sous peine d'amende que l'on s'imposait volontairement.

M. Desnoyers, de l'Institut, chargé d'examiner ces pièces dans la séance du 10 janvier 1881 du comité des sociétés savantes [1], a d'abord exprimé le regret de ce que les archivistes, en reconnaissant l'intérêt des documents qu'ils copiaient, n'eussent pas cherché à en apprécier le caractère.

Le savant M. Desnoyers, dans son intéressant rapport, s'est préoccupé des associations et confréries formées au moyen âge et ultérieurement pour différents buts religieux, politiques, industriels, littéraires, artistiques et même de plaisir. Il a donc cru voir, dans les actes recueillis aux archives d'Auxerre, la trace de l'existence au XVIe siècle d'associations économiques qu'on peut comparer aux sociétés de tempérance si fort en faveur de nos jours, surtout aux Etats-Unis [2].

Voici onze actes trouvés en Béarn :

1° *Acte du 8 mars 1336* [3]. Armand de Lanegàa, de Navarrenx, s'engage envers Guillaume du Brener du même lieu à ne jouer ou faire jouer par lui à aucun

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 1882, t. VI, p. 20 *et seq.*

[2] Le *Bulletin des Comités* (1884, n° 2, p. 138) a publié un rapport de M. Picot sur une communication de M. Mireur, qui a trouvé aux archives de Draguignan trois obligations notariées souscrites par un joueur de professsion, qui s'interdit expressément de jouer, soit pendant un temps déterminé, soit durant sa vie, à peine d'une amende et puis d'une punition d'emprisonnement au pain et à l'eau. Ces trois obligations ne regardent qu'un même individu.

Les actes de notaire des archives de Pau n'ont pas encore été soumis à MM. Desnoyers et Picot, quoiqu'ils soient plus nombreux et plus anciennement découverts que ceux des archives d'Auxerre et de Draguignan.

[3] Archives des Basses-Pyrénées, E, 1393.

jeu d'argent pendant deux ans. En cas d'infraction, il est convenu que Guillaume aura le droit de demeurer et de vivre pendant deux ans dans la maison d'Arnaud, auquel il a prêté 10 sous morlans.

2° *Acte du 16 octobre 1337* (B. 949). Pierre Arnauton de Faurie promet à Gaision, seigneur de Claverie, de ne jamais jouer ni faire jouer par lui pendant toute sa vie. Si le seigneur peut prouver par un ou deux témoins qu'il a manqué à son engagement, Arnauton sera tenu de lui payer 200 sous, et, s'il ne peut les payer, à sauter du pont de pierre d'Orthez dans le gave (*fos tiencut de sautar deu pont de peyre d'Ortes en gave.*) Arnauton jure sur les saints évangiles et sur la croix de tenir ses engagements.

3° *Acte du 10 avril 1386* (E. 1394). Bertranet, avec le consentement de son père, s'afferme à Jean d'Arrigade, chaudronnier à Navarrenx, pendant quatre ans. Il jure sur les saints évangiles que, pendant ces quatre années, il ne jouera à aucun jeu où l'on pourrait perdre autre chose que du vin à boire.

4° *Acte du 13 mars 1393* (E. 1404). Sancholet de Laforcade, de Saucède s'engage à ne pas jouer pendant trois ans et à payer pour chaque infraction à cet engagement trois écus d'or à Berdolet de Casenave, charron, qui, pour le décider à convertir cette obligation, lui a donné une charrette toute neuve.

5° *Acte du 15 octobre 1427* (E. 1766). Pierre-Armand de Cuyulàa, d'Oloron, s'engage à ne pas jouer pendant trois ans à aucun jeu de dez, sauf au jeu de quilles à

tout boire et manger (*a tot bever e mengar*). S'il manque à son engagement, il payera douze florins : un tiers de la somme reviendra au seigneur, un autre tiers à la fabrique de Sainte-Marie-d'Oloron, et le dernier tiers à Guillemole Dombidau.

6° *Acte du 18 septembre 1429* (E. 1766). Berdolet de Poey, de Monein, s'oblige envers Peyrolet de Naguaillarde d'Oloron, à ne pas jouer ni faire jouer pendant sept années, sous peine d'une amende de 18 sous morlans à partager entre le seigneur Peyrolet, sous peine encore de fournir trois quarts de quintal d'huile pour les lampes de diverses églises. L'amende était due pour chaque infraction et, si elle n'était pas acquittée, Berdolet consent à être pris, arrêté et mis en prison jusqu'au paiement *(qu'en posque esse pres et arrestat e metut en preson tant que aura pagat)*.

7° *Acte du 18 juillet 1439* (E. 1767). Bernard d'Audan, prêtre chantant la messe *(misse cantaa)* à Sainte-Marie s'oblige envers un maréchal d'Oloron, Peyrot de Lacase, à ne pas jouer pendant l'espace de quatre ans, sous peine pour chaque infraction, d'avoir à payer deux marcs d'argent à partager par moitié entre la fabrique de Sainte-Marie et Peyrot.

8° *Acte du 12 juin 1497* (E. 1413). Gaillard, *senhor* de Laborde et Marquemal de Lucq, déclare que plusieurs qui se disent ses amis lui ont fait considérer les grands dommages de l'excommunication qu'il a encourue en fréquentant les cabarets, en jouant à des jeux deshonnêtes et ruineux ; voyant qu'il lui est plus utile

de se bien conduire, comme sa femme et ses enfants le désirent, il jure de son bon gré, en présence de ses amis, du baile et des jurats, de ne plus jouer ni de servir de caution à qui que ce soit, ni de jouer à aucun jeu où l'on puisse perdre de l'argent ou autre chose. Il s'oblige à payer 10 écus pour chaque infraction. Les dix écus reviendront à la fabrique de l'église et au trésorier de Saint-Michel de Lucq par moitié.

9° *Acte du 8 mai 1504* (E. 1414). Guillem de Diuzeyt de Lucq, promet de ne jamais jouer sous peine de payer chaque fois qu'il jouera un marc d'argent à partager par moitié pour l'église de Lucq et l'autre moitié pour Goulhard, Bernard et Johanet de Lacase de Lucq.

10° *Acte du 13 oct. 1539* (E. 1334). En la maison de maître Jean de Broquise, barbier du roi *(barber de la reau mayesta)*, Laurent de Pedemont promet à Jean de Pailhas, jurat de Lagor, de ne rien jouer pendant tout le cours de sa vie, excepté un *piché* (deux litres) de vin. Le jurat lui donne trois francs à la condition qu'il ne jouera plus, et Laurent s'engage à payer 50 écus à Pailhas pour chaque fois qu'il jouera.

11° *Acte du 11 déc. 1544* (E. 1620) Pierris de Bonnecaze, de Navarrenx, et Francisco Suciliano donnent deux écus soleil et un double ducat d'or, à Pierre Armand de la Salle, de Navarrenx pour l'engager à ne pas jouer de dix ans, sauf un peu de vin (quatre pichés par jour et nuit). Pour chaque infraction, il s'oblige à payer dix écus soleil.

Ces divers actes méritent un examen attentif.

L'interdiction de jouer que les joueurs se font à eux-mêmes est tantôt pour toute la vie, tantôt pour un temps dont la durée varie à chaque acte.

L'acte est fait par la volonté spontanée du joueur ou par inspiration étrangère.

Le joueur veut se corriger; ses amis lui ont fait comprendre que sa conduite était la honte et la ruine de sa famille. Ce motif n'est par toujours nettement formulé, mais il paraît être le vrai motif de plusieurs actes. Le joueur veut s'armer contre sa faiblesse, et mettre un frein à sa passion par un châtiment qu'il s'impose.

Chose remarquable, dans tous ces actes, on ne voit jamais l'influence ecclésiastique, si puissante pourtant au moyen âge. Des bailes, des jurats, des maîtres, des amis y figurent pour décider le joueur à se convertir, jamais un prêtre. Dans un acte figure un prêtre, mais c'est pour se corriger lui-même.

L'amende, ou la peine fixée pour l'infraction aux promesses, n'est pas fixée au même taux, ni payable dans les mêmes conditions. S'il y a quelquefois une part pour le seigneur du Béarn, c'est qu'en lui donnant un intérêt dans l'exécution de l'acte, on était sûr que la convention serait exécutée.

Le vrai motif des actes est tellement la correction d'une passion funeste que celui qui oblige l'autre à ne plus jouer, lui fait un don, afin que l'obligation soit contractée.

Les actes énumérés sont, enfin, de diverses époques, de diverses localités. Ce sont des engagements individuels sans aucun lien mutuel de confraternité ou de

corporation. Rien n'y peut faire supposer le moindre esprit d'association, ni la moindre confrérie religieuse.

Cela prouve seulement combien étaient grands les ravages de la fièvre du jeu, si grands que ceux qui en étaient atteints cherchaient, dans les moments de calme et de saine raison, à se munir de remèdes contre de nouveaux accès. Ces remèdes étaient énergiques, puisqu'en cas de non payement on allait jusqu'à s'engager à faire un saut périlleux dans le Gave. On dut renoncer à ces actes d'interdiction de jouer, au fur et à mesure que la passion du jeu devint plus dominante. C'est loin du Béarn, et loin du XVIe siècle qu'il faut chercher aujourd'hui des obligations analogues à celles que nous avons rapportées.

Au mois de juillet 1883, on lisait dans un journal de Pesth : « Pour faire plaisir à ma femme, je, soussigné, déclare que dorénavant je ne mettrai plus les pieds dans un café ou dans une brasserie. Et, pour sanction, j'autorise celui qui me trouvera dans un café à me demander immédiatement 50 florins qui seront versés au bureau de bienfaisance. Signé : Simon. »

Henri IV avait toutes les bonnes qualités des Béarnais, mais il avait aussi quelques-uns de leurs défauts [1]. Il jouait à la paume, aux quilles, au billard, aux échecs, aux dés, au tarot, aux cartes et à d'autres jeux encore. Il était bon joueur, et il perdit de fortes sommes.

Dans un inventaire d'objets précieux, tapisseries des Flandres, vaisselle d'argent, etc., dressé en 1555, après

[1] *Henri IV, vie privée*, p. 264.

la mort de Pèdre Sacaze, riche marchand béarnais, nous remarquons douze jeux de cartes fines de Lyon à la marque de Virida.

Comme circonstance atténuante de la passion du jeu au XVI<sup>e</sup> siècle, un auteur dit qu'à cette époque les distractions étaient rares et qu'on devait jouer pour passer le temps. On n'avait pas, comme aujourd'hui, de théâtre, les plaisirs intellectuels faisant défaut : on jouait. Mais l'on ne voit pas, de nos jours, que les villes les mieux dotées en théâtres, casinos et salons de lecture, soient celles où l'on joue le moins.

Un nommé Clairville, *citoyen de Maæstricht* fit paraître en 1778, une pièce intitulée : *les Eaux minérales*. Le jeu et les tricheurs brillaient déjà dans les villes d'eaux. Or voici la peine proposée contre tout *marquis du hasard*, *chevalier d'industrie*, *officier d'eaux minérales*, *grecs*, *et cœtera*, surpris friponnant au jeu :

« Il sera arrêté et conduit à l'officier de police qui, sur-le-champ, le fera mener sur une des places publiques de la ville où il sera décoré de l'uniforme ci-après détaillé et obligé ensuite de partir avec le dit uniforme sous quatre heures de temps. L'uniforme sera : un chapeau brodé de neufs de cœur, ayant un huit de carreau pour cocarde et un cornet pour panache. Sur l'habit qu'ils auront sur le corps, on placera des brandebourgs en carte, et des cartes parsemées sur l'habit, la veste et la culotte, des parements verts à l'habit, faits avec un vieux drap de billard, pour épaulettes un galon de carte où pendront des dez autour d'une frange de fil, pour épée une queue de billard, à laquelle

pendra une corde avec deux billes en guise de dragonne. »

Si ce costume burlesque eût été en usage à Pau pour les tricheurs, hélas ! on aurait vu exposés à la dérision populaire des gens qui, la veille encore, jouissaient de la considération publique.

---

# CHAPITRE V

## LA TABLE

*L'appétit et la vigueur d'autrefois. — L'âne jeté au feu. — Luxe de la table : mets et entremets. — Le dîner qu'admira le roi de France. — Menu d'un banquet donné par Gaston X.*

Henri IV, qui avait gardé les traditions des seigneurs de Béarn, mangeait beaucoup ; il se plaignait de n'avoir pas au palais du Louvre le même appétit qu'au château de Pau.

L'air des coteaux et des montagnes excite l'appétit ; mais ce qui l'excitait surtout, c'était le genre de vie d'autrefois. On faisait de rudes courses à pied, de longues chevauchées. La vigueur du bras autant que le courage faisait les héros. L'éducation tendait surtout au développement des forces physiques. Le futur chevalier était accoutumé de bonne heure à porter la pesante armure de fer, à manier la lourde épée, à dompter les coursiers fougueux, à supporter les mâles exercices de la chasse et de la guerre. Gaston Phébus était plus fier

d'avoir la force d'étouffer un ours que de terrasser un ennemi sur le champ de bataille.

Une nuit de Noël, il avait, selon l'usage, convié à dîner grand' foison de seigneurs, de chevaliers et écuyers. Dans la grande salle, il faisait moult froid. Le comte remarque qu'il y a bien peu de feu pour un temps où il gelait si fort.

Entendant ces paroles, Ernauton d'Espagne descendit les degrés et s'en alla droit à la cour où se trouvaient des ânes chargés de bois. « Il prit, dit Froissart, le plus grand de ces ânes avec les bûches qu'il portait, et le chargea sur le col tout légèrement, l'apporta montant les degrés, et ouvrit la presse des chevaliers et écuyers qui, devant la cheminée étaient, et renversa la bûche et l'âne les pieds dessus en la cheminée, sur les cheminaux (chenets) ce dont le comte de Foix eut grande joie, et tous ceux qui là étaient s'émerveillaient de la force de l'écuyer, comment tout seul, il avait si grand faix chargé et avec monté tant de degrés. »

Des hommes si vigoureux devaient avoir un vigoureux appétit, et rien ne leur manquait pour le satisfaire.

S'ils mangeaient bien, ils buvaient encore mieux. Entre chevaliers, il était de bon ton de se défier à qui viderait d'un seul trait de grandes coupes pleines de vin. Il en existe encore de ces coupes, mais on ne trouve plus qui puisse les vider d'un trait. Habitués à des vins généreux, les Béarnais brillaient dans les nombreux toasts portés aux belles, plus que ceux qui buvaient ordinairement des vins moins chauds. « Quand une santé

était portée, dit Rabelais, il fallait faire raison aussitôt au son de la trompette. »

Les redevances remplaçaient l'impôt en argent. Le laboureur donnait du blé, le chasseur du gibier, le pêcheur du poisson, etc. Tout abondait à la table du seigneur de Béarn sans qu'il eût besoin de bourse délier.

Si plusieurs noms de grands personnages de l'époque féodale sont oubliés, l'histoire locale a conservé celui de Guiraud Lacroze, maître de cuisine de Gaston Phébus. C'était un homme qui n'entendait pas raillerie quand on lui refusait les belles volailles dignes de figurer sur la table seigneuriale. Il citait les récalcitrants devant la justice. Heureusement que tous les maîtres de cuisine des souverains du Béarn ne furent pas aussi sévères que Lacroze.

Les transports coûtaient cher au moyen âge. Les routes n'étaient pas merveilleusement soignées, et le roulage n'était pas encore inventé. Un document des archives de Pau (E. 1922) apprend qu'une réquisition fut adressée par Truquet d'Espoy aux jurats de Cézérac, pour qu'ils eussent à fournir un charriot attelé d'une paire de bœufs et conduit par un homme pour aller chercher dans le comté de Foix *une barrique de vin de bouche* pour Gaston Phébus. Or, le voyage était long du pays de Béarn à celui de Foix. Les jurats résistèrent, protestèrent et donnèrent leurs raisons pour refuser d'obéir à la réquisition de Truquet. Ce fut une grande affaire qui finit à l'amiable par une transaction, les jurats furent dispensés de faire eux-mêmes transporter le vin, mais ils furent obligés de payer 25 florins

d'or à Guicharnaud et Latapie, de Pau, qui se chargèrent de ce transport.

Au v^e siècle, Sidoine Apollinaire, parlant des repas de Théodoric II, dit qu'on y voyait l'élégance grecque et l'*abondance gauloise*. Au IX^e siècle, Luitprand dit aussi que c'était l'usage des Francs de servir un grand nombre de plats, *cibaria multa*. Des rois de France, comme Philippe II, firent des lois somptuaires pour limiter le nombre des mets qu'il était permis de servir à table.

Les seigneurs de Béarn aimaient trop le luxe de la table pour l'interdire à leurs sujets. L'abondance des plats était inouïe, et cet usage s'est longtemps conservé dans un pays où la vie était d'un extrême bon marché. Il n'y a guère plus d'un demi siècle, dans le pays basque, les dîners de quatre-vingt plats n'étaient pas rares ; et il ne s'agissait pas de dîners de paysans qui, de nos jours encore, compensent la qualité des mets par la quantité.

La vaisselle d'or et d'argent, les plats ouvragés et enrichis de pierreries étaient un luxe princier. Nos seigneurs de Béarn tenaient à être *bien étoffés* de riche vaisselle. Les legs de pièces d'argenterie sont fréquents dans leurs testaments. En 1623, Constance, fille de Gaston, lègue de l'argenterie à sa sœur Marguerite et laisse à Jean de Béarn, prieur de Sainte-Christine, trois cents livres bordelaises, six écuelles, six tasses et six cuillers d'argent.

Un inventaire de la vaisselle trouvé au château de Pau, après la mort du comte Jean, énumère une quan-

tité considérable de vaisselle et de pièces d'orfèvrerie. *Vaisselle en vermeil* : seize plats, trente-six écuelles, six tasses avec la *baronique*, un gobelet avec un serpent sur le couvercle; un gobelet avec un roi more dessus; un gobelet surmonté d'une couronne et d'une pomme, une aiguière ornée d'un perroquet, un drageoir orné de paons, une couronne d'or, un plat aux armes de Béarn; *vaisselle d'argent* : quatre grandes bouteilles, deux flacons, quatre aiguières, quatorze grands plats de cuisine, cinquante-trois écuelles, neuf chandeliers, quatre cuillers, quatre-vingt-sept tasses, une nef avec deux voiles; *vaisselle d'or* : deux grands bassins ornés de pierres précieuses et de perles, une grande coupe ornée de pierreries aux armes de Castille, une cassette ornée de pierres et de perles, une coupe avec une pomme au-dessus, un gobelet, un grand miroir garni d'or, un reliquaire orné d'un miroir et d'un camaïeu, une salière ornée de serpents, une grande coupe de cristal garnie d'or, etc. (archives E. 319).

Il serait facile de citer d'autres documents de ce genre. Le comte Jean eut des successeurs qui devinrent rois et qui déployèrent encore plus de magnificence. Les Béarnais étaient fiers du luxe de leur seigneur. Les États de Béarn aimaient à y contribuer. Par exemple, ils firent présent de 2,000 écus à Jean d'Albret pour acheter de la vaisselle d'argent (C. 688).

Un don de quelques couverts d'argent était souvent une récompense nationale. J'ai vu dans ma famille des couverts d'argent aux armes du comté de Bigorre, donnés par les Etats en récompense de services rendus.

On aurait peine à croire aux splendeurs de la cour de Béarn au moyen âge, si elles n'étaient pas retracées par des chroniqueurs racontant ce qu'ils ont vu.

Gaston Phébus recevait souvent *grands seigneurs* et *grandes dames*, et il les recevait bien. Gaston était un des plus beaux chevaliers de son temps. Les yeux bleus, terribles quand la colère les animait, étaient pleins de douceur et de charme, lorsqu'il faisait accueil aux nouveaux venus que sa renommée attirait chez lui. Il avait plus de deux cents serviteurs vêtus de pourpoints verts garnis de velours noir et coiffés de bonnets à plumes flottantes.

Le comte avait tant voyagé et ses cuisiniers étaient en rapport avec tant d'étrangers, qu'ils servaient des mets et des sauces de tous pays. « Ils servaient avec un égal succès le brouet d'Allemagne, le chaudeau de Flandre, des œufs à la florentine, les perdrix à la catalane, la chipolata d'Italie, l'oille de l'Aragon et le pilau des Turcs. Ils excellaient dans les tartes aux raves, aux courges, à la fleur de sureau et à la crème ; dans les pâtés, dont la croûte argentée ou dorée, selon les circonstances et la solennité des fêtes, recevaient un chevreuil entier, six perdrix, six lapereaux, une langue de veau hachée, deux livres de graisse, vingt-six jaunes d'œufs, du safran et des clous de girofle [1].

Le souper était le repas préféré par le comte, et il avait lieu très tard. Quand minuit sonnait, les portes de la grande salle s'ouvraient à deux battants; on an-

[1] Marchangy. — *Tristan*, t. VI, p. 363.

nonçait que Monseigneur était servi ; un varlet sonnait trois fois du cor et de jeunes pages portant les uns des *toiles* (serviettes), les autres l'aiguière et le bassin d'argent, offraient aux convives de l'eau rose pour se laver les mains.

Douze varlets, tenant des torches allumées, précédaient le comte à la salle à manger, et, quoique les tables fussent inondées de lumière, les varlets restaient debout, vivants candélabres, avec leurs torches de cire colorée et parfumée.

La table principale où s'asseyait Monseigneur, était entourée de six autres tables où chacun était placé selon le rang qui lui était assigné. En général, les convives étaient placés par couples, hommes et femmes, et souvent chacun d'eux n'avait qu'une seule coupe ; et il n'y avait pas de cavalier *qui n'eut dame ou pucelle mangeant à son écuelle.*

Phébus n'avait plus son plat *couvert* et *cadenassé* ; mais derrière lui se tenait debout, pour l'essai des viandes et des mets, son fils unique Gaston, que remplacèrent après sa mort, Gratien et Yvain, deux enfants naturels de Phébus.

Il y avait *grand foison de mets et d'entremets.* Le souper quotidien durait au moins deux heures, les grands banquets se prolongeaient indéfiniment parce que le Comte de Foix *aimoit estranges entremets et les faisoit passer de sa table à celle des chevaliers.*

Dans l'entre-deux d'un mets ou d'un service à un autre apparaissaient les *entremets,* divertissements fort à la mode qui prolongeaient le plaisir des repas. C'étaient

des machines à surprise, des espèces de représentations théâtrales. Entremets et intermède furent longtemps synonymes. On lit encore, en tête d'une tragédie bien connue : « Entremets de la tragédie de *Sophonisbe.* »

La table principale du Comte de Foix était garnie d'un *dormant;* il représentait une pelouse verte, ornée sur les bords de longues plumes de paon et de fleurs d'étoffe peinte. Au milieu de la pelouse s'élevait une volière en forme de tour, remplie de toutes sortes d'oiseaux vivants aux pattes dorées.

Au signal donné par le comte, des ménétriers placés dans les tribunes jouaient de leurs instruments divers; de belles voix chantaient des romances béarnaises, des clercs récitaient des rondeaux et des virelais.

« Phébus, dit Olhagaray (p. 299), avait cela d'extraordinaire qu'il soupait à minuit, chose non convenable à sa grandeur. » Au XIVe siècle, on soupait à cinq heures; Marguerite constate dans son *Heptaméron* que cet usage existait encore de son temps. Henri IV dînait à onze heures ; Louis XIV, à midi. Le souper fut successivement retardé de six à sept heures, puis de sept à huit, et de neuf à dix.

Olhagaray prenait sans doute pour maxime :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans soixante-neuf.

Gaston Phébus ayant appris l'arrivée du roi de France à Toulouse, s'empressa de l'aller voir. Il arriva donc en brillant équipage composé de six cents chevaux, *sa*

*noblesse bien couverte, son train entier et parfait.* Le roi Charles lui donna un grand dîner, que le comte de Foix rendit, le lendemain, par un splendide repas où 250 plats couvrirent la table. Il avait invité le duc de Bourbon, le vicomte de Turenne, le comte de la Marche, et d'autres grands seigneurs. « Le Roy fut sur le disner admirant cette magnificence et attendit aux jeux et esbats recherchez par les Gascons, Basques et préparez pour la farce, ce qui est plus de grâce que la magnifique chère[1]. » Pour le luxe de la table, Phébus fut encore surpassé par ses successeurs qui méritèrent souvent d'être comparés à César et à *Lucullus*.

Voici le menu d'un repas, donné par Gaston X de Béarn, tel qu'Arnaud Squerrer l'a consigné dans sa Chronique manuscrite :

« Le prince Gaston fit le plus triomphant banquet qui fût vu auparavant. Dans la grande salle furent dressées douze tables, chacune ayant sept aulnes de long et deux et demi de large. A la première fust assis le roy et les princes du sang, la royne et les filles de France. Aux autres estoient les autres princes tant du sang que des étranges provinces, et les principaux seigneurs de France, selon leur rang et dignité, et les princesses et grandes dames de mesme. Les maistres d'hôtel furent les comtes de Foix, de Dunois, de la Marche et le grand sénéchal de Normandie.

« Le premier service fut d'hypocras blanc et de rosties.

[1] Olhagaray, p. 290.

« Le deuxième service fut de grands pastez de chapons à haute graisse, avec jambons de sangliers, accompagnez de sept sortes de potages. Tous les services estoient en plats d'argent, et falloit auxdict services, pour chacune table, cent quarante plats d'argent.

« Le tiers service fut de rosti où il y avoit sinon faisans, perdrix, conins, paons, butors, hérons, outardes, oisons, bécasses, cygnes et toutes sortes d'oyseaux de rivières que l'on sauroit penser. Au dict service, il y avoit pareillement des chevaux sauvages, cerfs et plusieurs autres venaisons, et falloit au dict service, pour chacune table, cent quarante plats d'argent.

« Après le dict service, douze hommes portoient pour entremets un chasteau, à quatre belles tours aux quatre coins, basti sur un rocher; au milieu du chasteau, il y avoit quatre fenêtres et à chacune d'icelles une belle damoiselle richement accoustrée : aux quatre tours estoient quatre jeunes enfants chantant devant la seigneurerie. Et, à parler la vérité, le dit entremets ressembloit au paradis terrestre; es faistes et pinacles des dites tours et donjons estoient les escussons et bannières de France, richement peintes et blazonnées.

« Le quatrième service fut d'oyseaux, tant grands que petits, et tout le service fut doré. En chacune table fallut cent quarante plats, comme en tous les autres services.

« Après cetui service fut porté un entremets, en forme de beste que l'on appelle tigre, et jetoit la dite beste, par un subtil engin, le feu par la gorge. Elle portoit à son col un bien riche collier où estoient pen-

dues les armes et devises du roi richement faictes. Le dit entremets estoit porté par six hommes, chacun ayant un mandillot et cape faite à la sorte du Béarn ; et dansoient devant les seigneurs et dames à la mode du dict pays ; et croyez que ce ne fut pas sans rire, et fut cet entremets, plus prisé que tous les autres à cause de sa *dancerie* nouvelle.

« Le cinquième fut de tartes, davioles, plats de crêmes, oranges et citrons confits, et à chacune table y avoit, comme dessus, cent quarante plats. Après le dict service fut porté un entremets ; c'estoit une grande montagne que portoient vingt-quatre hommes. En ceste montagne y avoit deux fontaines : de l'une sortoit eau rose et de l'autre eau musquée donnant merveilleuse bonne odeur à toute la salle. Par autres quartiers de la montagne sortoient de petits oyseaux. Dans le creux de la dite montagne estoient quatre petits garçons et une fille habillez en sauvages et sortoient par un trou du rocher, dançant par belle ordonnance une morisque devant la seigneurerie.

« Après cela, le comte de Foix fit donner aux hérauts et trompettes qui sonnaient tout le long du dîner, deux cents escus au soleil et dix aulnes de velours au roi d'armes de l'ordre de l'Estoile pour lui faire une robe.

« Le sixième service fut d'hypocras rouge avec des oublies de plusieurs sortes. Après fut porté un entremets d'un homme monté sur un cheval fait proprement et couvert de satin cramoisi ouvré d'orfèvrerie. En dessus étoit un chantre qui portoit un jardinet fait de

cire où il y avoit toutes sortes de fleurettes et roses, et fut bien prisé par les dames là présentes.

« Le septième service fut d'épicerie et de confitures, faites en façon de lions, cygnes, cerfs et autres sortes ; et en chacune pièce estoient les armes et devises du roi. Après fut porté un paon vif dedans un grand navire. Le paon portoit à son col les armes de la royne de France, fille du roi de Sicile, duc d'Anjou. Tout à l'entour du vaisseau estoient des banderolles pendues, aux armes de toutes les princesses et dames de la cour, qui furent bien fières de ce que le comte leur avoit fait tant d'honneur. Au milieu de la salle estoit un échafaud, où il y avoit un concert de bons chantres et de toutes sortes d'instruments, qui rendoient une mélodieuse harmonie.

« Après le banquet, le comte Gaston fit crier une jouxte à tout venant au dix-huitième jour prochain, venant aux articles et conditions accoustumées aux jouxtes et tournois. »

Lorsque les seigneurs de Béarn montèrent sur le trône de Navarre et lorsqu'ils en descendirent, ils aimèrent Pau, et leur maison fut organisée avec un grand luxe. Avec les *journaux de la paneterie*, *échançonnerie*, *fruiterie et fourrière* conservés aux archives du château de Pau, on pourrait faire l'histoire culinaire de nos rois. Elle serait longue. A côté des choses que l'on mange toujours, on en trouve d'autres que l'on ne mange plus guère. Par exemple, au hasard : tétines de vache, cygnes, cigognes, grives, merles, jambons, tortues, grenouilles, sardines, cancres, saumons, poules de Barbazan, cailles, perdrix, faisans, chevreuils, san-

gliers, pâtés de venaison et d'artichauts, melons et ce qu'on appelait *dragées et confitures*. Dans un dîner offert à Pau au duc d'Epernon, on servit 190 plats de confitures.

Dans les grands dîners donnés au château, ou chez des particuliers, dans des occasions solennelles, noces ou enterrements, la foule des convives était si grande que l'on manquait de linge, de vaisselle et d'ustensiles de cuisine. Alors on empruntait aux voisins et chacun prêtait ce qu'il avait.

L'usage de venir de tous côtés en aide à celui qui donnait un grand dîner existait du temps de Henri IV et se conserva jusqu'au commencement de ce siècle. Dès que l'on savait qu'un grand repas devait avoir lieu, dans la maison du riche ou dans celle du pauvre, tous les amis, tous les voisins se faisaient un plaisir d'y contribuer. Les chasseurs se mettaient en campagne, on allait à la pêche, on choisissait les plus beaux fruits pour celui qui donnait la fête.

Cette réciprocité de gracieux services est aujourd'hui passée de mode : on loue tout, on ne prête rien.

---

# CHAPITRE VI

## LE JAMBON DE BAYONNE

*Histoire et conte.*

Jadis, chaque province avait une spécialité culinaire; elle était fière d'avoir des produits qu'on ne trouvait pas ailleurs. Aujourd'hui, les grandes tables se ressemblent partout; elles sont approvisionnées de la même manière dans toutes les cours de l'Europe.

Le Béarn vantait ses excellents crûs de Jurançon et de Vic-Bilh; il vantait ses pêches mâles et femelles. L'auteur des *Veillées béarnaises* disait que « nulle part, il n'y en avait d'aussi belles ni de meilleures ».

Henri IV se faisait envoyer de Pau à Paris des cuisses d'oies confites dans la graisse.

Les jambons de Bayonne avaient surtout une grande renommée. Les jambons préparés en Béarn ont pris bien à tort le nom d'une ville qui n'en produit guère.

« Ces jambons, dit l'abbé d'Expilly [1], sont salés de

[1] *Dict. géogr.*, 1768.

sel de Salies, ce qui leur donne ce goût exquis. Ce sont les jambons connus sous le nom de jambons de Bayonne à cause de la ville où il s'en fait un embarquement, et qui devraient être désignés sous le nom de jambons de Béarn. »

Les meilleurs, d'après l'intendant Le Bret, se trouvaient à Saint-Faust, village très près de Pau.

L'excellence des jambons ne provient pas seulement de la qualité de l'animal, mais de la qualité du sel avec lequel on le prépare, du sel de fontaines, le meilleur du monde.

Varron dit qu'un des principaux commerces des Gaulois avec Rome était celui du jambon. La loi salique et la loi des Wisigoths contiennent tant d'articles sur les porcs qu'il faut en conclure que ces animaux étaient élevés dans la Gaule en troupeaux considérables.

Si je faisais l'histoire du porc, je parlerais du testament de saint Remi et des recommandations de Charlemagne qui ne dédaignaient pas de s'occuper de ces animaux utiles. Nos pères aimaient assez les *festins baconiques*, ainsi nommés parce qu'on n'y servait que de la viande de *bacon*, vieux mot qui signifiait porc et qui signifie encore lard en anglais. Les paysans béarnais appellent *fête du cochon* le jour où on le tue. A cette occasion, ils invitent leurs parents et amis à un repas *baconique*.

Avant la dénudation des montagnes et le défrichement des coteaux, le Béarn possédait de vastes forêts de chênes. Il était donc facile de nourrir de grands troupeaux de porcs. L'animal que les Béarnais appréciaient

le plus était celui qu'ils n'osaient nommer qu'avec des périphrases ou des précautions oratoires. Les redevances de l'espèce porcine leur paraissaient humiliantes, et cependant ils étaient fiers de leurs jambons.

Dans la campagne, aujourd'hui, le plus pauvre paysan veut posséder un cochon. Il le considère comme la meilleure provision du ménage, aussi le soigne-t-il avec une sollicitude toute particulière.

Les vieux Béarnais eussent, sans doute, secoué fortement la tête si on leur eût prédit que le jambon d'York viendrait à Pau faire concurrence au jambon de Bayonne.

Les États de Béarn et les États de Navarre récompensaient les services rendus ou à rendre, en expédiant à Paris un cadeau de jambons[1].

Dans les autographes de la maison de Gramont que j'ai recueillis, se trouve une lettre de M. Lefébure datée de Versailles, le 10 avril 1757, et adressée au corps de ville de Pau pour le remercier de l'envoi de deux jambons donnés en présent. Il ajoute que le maître d'hôtel de Mgr le duc de Gramont a donné un reçu de douze jambons offerts à son maître.

Les étrangers riaient quelquefois de l'engouement des Béarnais pour leurs jambons. Le Bret dit que la nouveauté de ce mets le fait estimer à Paris plus qu'il ne vaut.

Les Intendants ne flattaient pas le Béarn lorsqu'ils n'y étaient pas flattés. En effet, la renommée des jambons

[1] Voir la *Navarre française*.

datait de fort loin, mais elle grandit encore au XVIII[e] siècle. Les archives de Pau ont gardé des lettres de Daniel de Tristan, curé de Gan et ancien secrétaire du cardinal Dubois. Ce prêtre aimable, gracieux et obligeant, se faisait un plaisir d'offrir à ses amis de Pau des objets venant de Paris, et à ses amis de Paris, des objets venant de Pau. Or, on a calculé que, dans l'espace de vingt années, il avait dépensé plus de dix mille francs en cadeaux de jambon. D'après une de ses lettres de 1735, le jambon se vendait à Pau de 8 à 12 sols la livre. Daniel de Tristan ne bornait pas là ses générosités : il envoya aussi à Paris pour plus de dix mille francs de cuisses d'oies confites dans la graisse.

Lorsque cessèrent d'exister les États de Béarn, les sociétés montagnardes révolutionnaires conservèrent les vieilles traditions et le même enthousiasme pour les jambons : ils voulurent en régaler la commune de Paris.

Et maintenant, pour clore cette histoire rapide du jambon de Béarn, voici un conte extrait de l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre.

### BERNARD DU HA TROMPA SUBTILEMENT UN SECRÉTAIRE QUI LE CUYDOIT (CROYAIT) TROMPER.

Estant le roy Françoys, premier de ce nom, en la ville de Paris et sa sœur la royne de Navarre à sa compaignye, laquelle avoyt ung secrétaire nommé Jehan qui n'estoyt pas de ceulx qui laissent tomber le bien en terre sans le recueillir, en sorte qu'il n'y avoyt président ne riche homme qu'il ne frequentast et auquel

il n'eust intelligence. En ce temps aussy vint en la dite ville de Paris ung marchant de Bayonne, nommé Bernard du Ha, lequel tant pour ses affaires que à cause que le lieutenant criminel estoit de son païs, s'adresseyt à luy pour avoir conseil et secours à ses affaires. Ce secrétaire de la royne de Navarre alloit aussi souvent visiter ce lieutenant comme bon serviteur de son maistre et maistresse.

Ung jour de feste, allant le dit secrétaire chez le lieutenant, ne trouva ni luy ni sa femme, mais ouyt bien Bernard du Ha qui avecq une vielle ou aultre instrument, apprenoit à danser aux chamberières de céans les branles de Gascogne. Quand le secrétaire le veit, luy voulut faire accroire qu'il faisoyt le plus mal du monde et que si la lieutenande et son mari le sçavoient, ils seroient très mal contens de luy, et après lui avoir bient peint la craincte devant les œilz jusques à se faire prier de n'en parler poinct, luy demanda : — que me donnerez-vous, et je n'en parlerai poinct ? Bernard du Ha, qui n'avoyt pas si grand paour qu'il en faisait semblant, voyant que le secrétaire le cuydoit tromper, luy promist de lui bailler ung pasté du meilleur jambon qu'il mangea jamais.

Le secrétaire, qui en fust très content, le pria qu'il peust avoir son pasté le dimanche en suivant, après dîner, ce qu'il lui promist, et assuré de cette promesse s'en alla veoir une dame de Paris qu'il désiroit sur toutes choses espouser, et lui dit : — Mademoiselle, je viendray dimanche soupper avecq vous, s'il vous plaist, mais il ne vous fault soulcier que d'avoir bon pain et

bon vin, car j'ay si bien trompé ung sot Béarnois que le demeurant sera à ses despens, et par ma tromperie vous feroy manger le meilleur jambon de Basque qui fut jamais mangé dans Paris.

La demoiselle, qui le creut, assembla deux ou trois des plus honnestes de ses voisines, et leur asseura de leur donner une viande nouvelle dont jamais elles n'avoient tasté. Quand le dimanche fut venu, le secrétaire, serchant son marchant le trouva sur le pont au Change; et le saluant gracieusement lui dict : — A tous les diables soyez-vous donné, veu la peyne que vous m'avez fait prendre à vous chercher.

Bernard du Ha luy respondit que assez de gens avoient prins plus de peyne que luy qui n'avoient pas à la fin esté recompensez de telz morceaux. Et en disant cela, luy monstra le pasté qu'il avoyt soulz son manteau, assez grand pour nourrir un camp. Dont le secrétaire fut si joieulx que encores qu'il eust la bouche parfaictement laide et grande, en faisant le doulx, la rendit si petite que l'on n'eut pas cuydé qu'il eust sceu mordre dans le jambon, lequel il print hastivement, et sans convoyer le marchant, s'en alla le porter à la demoiselle qui avoyt grande envie de sçavoir si les vivres de Guyenne estoient aussi bons que ceulx de Paris.

Et quand le soupper fut venu, ainsy qu'ils mangeoient leur potaige, le secrétaire leur dist : — Laissez-là ces viandes fades, et tastons de cet esguillon d'amour de vin. En disant cela, ouvre le grand pasté, cuydant trouver le jambon, le trouva si dur qu'il me povoyt mettre le couteau, et après s'y estre esforcé plusieurs foys, s'ad-

visa qu'il estoyt trompé et trouva que c'estoyt ung sabot de bois qui sont des souliers de Gascogne. Yl estoyt emmanché d'un bout de tizon, et pouldré pardessus de pouldre de fer avecq de l'espice qui sentoyt fort bon.

Qui fut bien pesneux ? Ce fut le secrétaire, tant pour avoir esté trompé de celluy qu'il cuydoit tromper que pour avoir trompé celle à qui yl voulloit et pensoit dire vérité ; et d'aultre part, luy faschait fort de se contanter d'un potaige pour son soupper. Les dames, qui en estoient aussi marries que luy, l'eussent accusé d'avoir fait la tromperie, sinon qu'elles congneurent bien à son visage qu'il en estoit plus marry qu'elles. Et après ce léger soupper, s'en alla le secrétaire bien collère ; et voyant que Bernard du Ha lui avoyt failly de promesse, luy voulut aussi rompre les siennes. Et s'en alla chez le lieutenant criminel, délibéré de luy dire le pis qu'il pourrait du dict Bernard. Mais il ne peust venir sitost que le dict Bernard n'eut desjà compté tout le mistère au lieutenant, qui donna sa sentence au secrétaire disant qu'il auoyt aprins à ses dépens à tromper les Gascons, et n'en rapporter aultre consolation que sa honte.

Cecy advient à plusieurs, lesquels cuydans estre trop fins, se oblient en leurs finesses ; parquez il n'est tel que de ne faire à auttruy chose qu'on ne voulusse estre faicte à soi-même [1].

[1] *Heptam.*, XXVIII[e] nouvelle. Ed. Leroux de Lincy, t. II, p. 240.

# CHAPITRE VII

## DIVERTISSEMENTS DU MOYEN AGE

*La salle du Parlement et la conversation. — Récits des chevaliers, des troubadours, des* dévots de la chasse, *des pèlerins. — Alliance de la galanterie et de la dévotion. — Curieuses amours d'Agnès, femme de Gaston Phébus. — La dame des pensées, et la* maîtresse de nature. — *Armoiries. — Devises. — Poésie. — Musique : ménestrels et* ménestrelles. — *La Danse. — Les jeux populaires.*

Dans le roman de Gérard de Roussillon, on raconte qu'après avoir mangé, le besoin venait de se divertir. Alors, celui qui savait chansons ou fables se plaisait à les dire : *qui sap chanso ni fabla enquet la dir.*

Froissart parle beaucoup de la *salle du parlement* où le comte de Foix recevait des seigneurs de tous pays et les interrogeait sur toutes choses. Beaucoup de pèlerins passèrent de tout temps en Béarn pour se rendre au sanctuaire fameux de Saint-Jacques de Compostelle, et les routiers eux-mêmes les respectaient. Enfin les seigneurs béarnais furent toujours en rapports très suivis avec les divers rois d'Espagne, et souvent firent

alliance avec eux. Gaston Phébus, par exemple, était beau-frère du roi de Navarre.

Froissart dit que, chez le comte de Foix, on contait « grands faits d'armes, prises et assauts de châteaux et de villes, batailles adressées et durs rencontres ». Les chevaliers revenant d'expéditions lointaines ou de quelque beau tournoi aimaient — cela se conçoit — à parler d'aventures étranges et de grands coups de lance. Mais les règles de la chevalerie enseignaient qu'un maintien modeste rehaussait l'éclat de la victoire :

Un chevalier, n'en doutez pas,
Doit férir hault et parler bas.

Ces règles enseignaient encore à être le premier pour frapper dans les combats, à être le dernier à parler devant les gens âgés, à vanter beaucoup les autres et à parler peu de soi.

Les troubadours, gazettes vivantes, apportaient des nouvelles des pays étrangers. Les chroniqueurs, comme Froissart, voyaient pour s'instruire ; et le seigneur de Béarn les appréciait beaucoup.

Les *dévots de la chasse* étaient fort nombreux à la cour de Béarn. Gaston Phébus ne se reconnaissait en cela que trois rivaux : le duc de Bourgogne, le comte de Sancerre et Tancarville ; il se croyait même le plus fort. La chasse était son entretien favori. Dans son livre manuscrit, orné d'enluminures peintes sous ses yeux, il est représenté tantôt en musicien donnant des leçons de corne de chasseur, tantôt en maître professant et expliquant les règles de la chasse.

Souvent, lorsqu'une grande chasse était annoncée, des amateurs s'en allaient, la veille, coucher dans les bois. Là sur des matelas enflés avec des soufflets d'orgue, ils savouraient le plaisir d'être les premiers à entendre le son lointain du cor, les *belles voix* des chiens, les gais propos des chasseurs, et leurs histoires sur les ours, les sangliers et autres animaux qui peuplaient les forêts aujourd'hui disparues des Pyrénées.

Dans l'âge d'or de la chevalerie, on regardait comme toute naturelle l'alliance de la dévotion et de la galanterie, de l'amour de Dieu et de l'amour des dames.

La légende florissait. Racontée par les pèlerins, on la regardait comme la vérité. Dans ces temps de foi, on aimait les contes pieux, comme, à d'autres époques, on aime les romans naturalistes.

Un saint ermite vivait dans un désert. Il avait suspendu son froc et ses vêtements sur un quartier de roche. Un ours aux abois allait être tué; tout à coup l'animal disparaît: il s'était caché sous les habits du saint; il était sauvé.

Une meute était lancée contre un cerf: elle s'arrête brusquement; rien ne peut la faire avancer. Le cerf avait trouvé asile dans un lieu saint. On ne trouvait pas étonnant que Dieu eût accordé à une douce bête l'asile qu'elle accordait aux malheureux poursuivis. Un aumônier du comte de Foix voulut prouver que les dix cors du cerf représentaient le Décalogue, et, conciliant son respect pour le Souverain Pontificat avec son admiration pour la chasse, il disait que le pape était le cerf des cerfs, *servus servorum*.

Marguerite de Valois était très chaste ; mais son style l'est si peu qu'on se demande si elle a jamais osé lire elle-même, à haute voix, un de ses contes aux dames de sa cour.

Cependant, la galanterie est très vantée dans les romans de chevalerie ; elle va très loin dans le commerce épistolaire ; elle devait aller plus loin encore dans la conversation. Le roman : *les Dames des belles cousines* essaie de démontrer qu'un « amant qui entendait servir loyalement une dame était sauvé », doctrine assurément plus conforme aux idées romanesques qu'aux principes théologiques.

Le comte de Caylus a fait une sérieuse étude des quatre-vingt mille vers que possèdent les manuscrits de la Bibliothèque nationale et qui sont l'œuvre de Guillaume de Machaut. Ce poète, très renommé de son temps, avait gagné l'admiration de Phébus et l'amour de la comtesse Agnès, femme de celui-ci.

Agnès, fille et sœur de rois, avait de seize à vingt ans lorsqu'elle s'éprit d'une passion violente pour le grand poète. Elle lui adressait des rondeaux, des ballades et des chansons qu'elle composait elle-même et qui n'étaient pas sans mérite. Et, chose singulière, la jeune princesse voulait absolument que le poète rendît publics les détails de ses amours, ses lettres, ses faiblesses même.

Machaut, tout flatté qu'il est de l'amour d'une si grande dame, s'excuse plusieurs fois d'écrire de pareils faits, sur l'ordre précis qu'il en a reçu.

« Le pèlerinage, dit le comte de Caylus, qu'une femme aussi considérable que sa maîtresse fait à Saint-Denis

avec sa sœur, ses amies et son amant, leur dîner au cabaret de la Chapelle auprès de Paris, et le soupé qu'ils jouent *aux boules*, prouvent des usages simples, bien éloignés des nôtres et surtout de la bienséance.....» Il survient une brouillerie entre les amants; la dame, pour prouver sa loyauté à son ami et lui faire voir clairement qu'il est jaloux sans sujet, « lui envoie un prêtre auquel elle s'est confessée et qui lui certifie non seulement la vérité des sentiments qu'elle a pour lui, mais encore la fidélité avec laquelle elle l'a aimé[1] ».

Quelques femmes poétiques, superstitieuses, ayant une foi et des passions ardentes, comme Agnès, ont pu se contenter de la métaphysique de l'amour et même croire que les poètes mystiques pouvaient contribuer à l'édification des fidèles. Mais, plus d'un chevalier, comme Phébus, ne se bornait pas aux simples théories de la galanterie et plaçait à côté de la *dame de ses pensées*, sa *maîtresse de nature*.

Si les conversations roulaient principalement sur les questions amoureuses, les questions d'art héraldique et de généalogie étaient aussi fort à la mode.

Voici le commencement d'une pastourelle composée par Froissart pour Gaston Phébus :

En un beau pré vert et plaisant
Par dessus Gave la rivière
Entre Pau et Ortais séant,
Vi l'autr' ier, en si qu'a prangière,
Maint brégier et mainte brégère

[1] *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XX, p. 399 à 440.

Qui devisoient des Estas
Des haults, des moyens et des bas
Sans parler de leur brégerie,
Mes d'armes et d'armoiries.

Le peuple aimait donc les mêmes conversations que les nobles.

Les devises entrèrent dans les armoiries comme une partie essentielle du blason. On vante un loyal chevalier de n'avoir jamais menti à sa devise :

Pues a mi no me ha mentido
La devisa de suas armas.

Les devises des rois, des villes, des nobles et de bien d'autres qui n'appartenaient pas à la noblesse, comme les imprimeurs, ont été partout recueillies. On ne l'a pas encore fait pour le Béarn.

Sur les anciennes monnaies morlanes on lit : *Pax Morlàas*, — *Pax et onor forquie Morlàas*, — *Dominus illuminatio mea*, — *Noli me tangere*, etc. Toutes les pièces frappées à Pau jusque sous le règne de Louis XV portent cette légende : *Gratiâ Dei sum id quod sum*. (Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis.) C'était la fière devise des souverains du Béarn.

Gaston Phébus l'avait adoptée et vaillamment soutenue contre le roi de France. Ce brillant chevalier aimait les devises ou sentences. Il en mettait partout. Il inscrivit sur plusieurs châteaux : *Tocquoy si gaüzes* (Touches-y, si tu l'oses.) Après avoir arrêté son duel avec le comte d'Armagnac, il afficha sur un poteau :

« *Je t'attends !* » Sur le château de Mont-de-Marsan qu'il avait fait bâtir, il avait mis : *Nom y vos.*

Il n'est pas toujours facile de lire ces inscriptions, à demi effacées par les siècles. Sur les ruines du château de Mauvezin, j'avais relevé celle-ci : *L'au be le done*, que le regretté M. de Saulcy lut ainsi : L'aube le donne, l'aube donne le soleil, c'est-à-dire Phébus. Elle voulait tout simplement dire : *J'ai belle done.* M. Flourac, en effet, rapporte, d'après Miquel de Verms, que Jean de Béarn avait pour devise : *J'ai bèle done.*

Henri IV fit graver Hercule domptant un monstre et il y mit cette devise : *Invia virtuti nulla est via.* (Pour la valeur, pas d'obstacle.)

Son aïeule, Marguerite de Valois, aimait beaucoup les devises. Celle qu'elle préféraït était un souci avec les mots : *Non inferiora secutus.* Brantôme, après avoir expliqué que le souci est la fleur qui a le plus d'affinité avec le soleil, ajoute que le *non inferiora secutus* signifiait « qu'elle dirigeait ses actions, pensées, volontés et réflexions à ce grand soleil qui était Dieu ».

Sur le cadre d'un portrait de Marguerite, après la mort de François Ier, j'ai lu : *Semper seras com pena.* Je possède une cornaline où se trouve gravée une cage avec un oiseau qui s'échappe, et cette légende : *I'ayme la liberty.* Sur les pierres gravées, sur les meubles en bois sculpté, sur les tapisseries et les broderies surtout, les devises abondent : *Numine freto, — Ubi spiritus, ibi libertas — Nunc satior — Deus laudetur — Spectatio mea in cælis*, etc., etc.

Henri IV fit porter au Louvre *son grand lit à devise.*

Marguerite de Valois, sa femme, avait sur sa litière, aux vitres et ailleurs, quarante devises différentes. Après la rupture de son mariage, elle prit pour devise : *L'ardor timo et gielo m'offende.* (Je crains l'ardeur et la froideur m'offense.)

La poésie n'était pas moins en honneur dans le Béarn. Agnès aimait les vers de Machaut et elle en faisait d'aussi jolis ; Gaston Phébus se plaisait à recevoir des vers de Froissart, et lui-même en composait. S'il reparaissait ici-bas, fort étonné serait-il de voir son livre presque oublié et ses romances chantées encore dans les campagnes et dans les salons.

Dans les manoirs du moyen âge la musique vocale et instrumentale était sûre d'un bon accueil. Les menestrels étrangers n'étaient pas seuls à charmer les nobles seigneurs ; on applaudissait surtout les *damoyselles, moult noblement vestues, qui sçavient le mestier de menestrandie.*

L'art du ménestrel pouvait être exercé par des femmes jeunes et jolies, elles chantaient en s'accompagnant de la harpe ; laides, ridées et vieilles, elles racontaient de sombres histoires ; elles passaient pour ensorcelées et inspiraient à la fois la curiosité et la terreur.

Dans certaines chartes béarnaises du moyen âge, on trouve le mot *manester* qu'on a traduit par ménétrier et que nous traduisons par menestrel. Dans les mêmes chartes, on trouve aussi le mot de *buyadère* ou *bugadère*, blanchisseuse, qu'il ne faut pas confondre avec *bayadère.*

Les artistes étrangers étaient bien vus en Béarn. Dans un contrat de mariage de l'an 1310, le futur époux, qui n'est pas du pays, prend la qualité de *maître violon*.

Au moyen âge les instruments les plus usités étaient : la harpe, le psaltérion, le cor sarrazinois, le cornet, la trompe, l'oliphant, le violon, la flûte, la guitare, la viole, les timballes, le tambourin et le tambour inventé par les Arabes.

La musique provoquait à la danse et c'est avec raison qu'on a dit que la danse est naturelle à l'homme. Elle était chère aux Béarnais et aux Basques, fiers de leur renommée d'agilité.

Il y avait des danses savantes et des danses populaires; mais les châtelains mêlaient souvent les deux et les chevaliers béarnais ne se montraient jamais trop difficiles sur la condition de la danseuse, pourvu qu'elle fût jolie.

Dans les châteaux, l'orchestre était nombreux; mais le peuple se contentait de la flûte et du tambourin pour danser ses rondes, ses sauts basques et ses farandoles.

Lorsqu'un événement heureux arrivait au seigneur, tout le village se réjouissait avec lui. De grandes fêtes avaient surtout lieu lorsque le jeune seigneur était armé chevalier; on dansait autour du nouveau chevalier et toute la population était admise à ce bal. Les chevaliers s'y mêlaient et parfois y paraissaient armés de pied en cap, à cheval. L'origine des ballets à cheval vient de là.

Enfin, tous les jeux qui développaient les forces physiques, la souplesse des muscles et leur développement étaient fort en honneur auprès des Béarnais : l'escrime, le jeu de quilles, le jeu de paume, le jet de pierre et d'autres exercices de ce genre.

Les courses de chevaux, auxquelles on préféra cependant les tournois et la chasse, étaient l'amusement des nobles; les courses de taureaux ne franchirent que rarement la frontière et ne purent pas s'acclimater en Béarn.

Le peuple aimait fort les courses à pied ; il appréciait beaucoup les grands marcheurs. Courir comme un Basque est devenu proverbial.

Les courses pédestres que les Grecs, les Romains et tous les anciens peuples estimaient tant, furent longtemps abandonnées et cependant elles florissaient encore en Béarn sous la Restauration. Depuis lors, on ne les cultiva plus que dans les montagnes où les guides rivaux se disputaient le prix de grimpeurs et la faveur des touristes par des ascensions difficiles faites en courant.

---

# CHAPITRE VIII

## BAPTÊMES

*Rois parrains de pauvres et pauvres parrains de rois. — Les Allemands parrains de princes béarnais.*

De tout temps, dans tous les pays, la naissance d'un enfant fut une occasion de réjouissances pour les familles. Le père aime à saluer à son entrée dans la vie celui qui doit le continuer. La continuation de la race était surtout appréciée au moyen âge.

Pendant des siècles, on ne sentit pas la nécessité de constater sur des registres publics les actes de l'état civil. Le baptême, le mariage, les funérailles acquéraient toute la notoriété désirable par les cérémonies de l'Eglise, par le nombre des parents et des amis qui s'y rendaient.

Les usages observés à l'occasion des baptêmes étaient si nombreux, variant de village à village, que nous ne pouvons noter ici que les curiosités les plus saillantes des mœurs béarnaises.

D'abord le choix du parrain. En baptisant le nouveau né, on lui donnait, selon l'usage chrétien, un patron pour le protéger au ciel, un parrain pour le protéger sur la terre. L'affection ou l'orgueil présidaient au choix de ce parrain : c'était ou bien un proche parent, ou bien un haut personnage.

Les souverains de Béarn se regardant comme les pères de la grande famille béarnaise, consentirent souvent à être parrains des enfants de ceux de leurs sujets qu'ils voulaient honorer. Jeanne d'Albret fut souvent marraine. Jeanne Séguier était une de ses filleules [1].

Henri IV assista souvent à des baptêmes; il commençait par payer la sage-femme et le pâtissier; plus tard il aidait ses filleuls dans leurs études [2].

A l'exemple du roi, les grands seigneurs tinrent souvent sur les fonts baptismaux des enfants du peuple; et ils étaient fiers quand les États de Béarn demandaient à être parrains de leurs propres enfants.

Voici un fait plus curieux que celui de choisir aux fils du paysan des rois pour parrains, c'est de voir des rois choisir des pauvres pour parrains de princes du sang : Jean d'Albret et Catherine donnèrent pour parrains à Henri, l'héritier présomptif de leur couronne de Navarre, au prince Charles et à la princesse Anna, des pèlerins allemands de passage à Pau [3].

Dans un registre de notaire, il est dit que la reine de

[1] Arch. de Pau, B. 11.
[2] *Henri IV, vie privée.*
[3] Voir le *Château de Pau*, 5e édit.

Navarre accoucha d'une fille de huit à neuf heures du matin. A une heure, le notaire constata que le baptême n'avait pu avoir lieu faute de parrain ; mais on en trouva le soir même : on le prit parmi des pèlerins allemands qui traversaient la ville.

Il en passait beaucoup d'Allemands à cette époque, à ce qu'il paraît ; ils aimaient les longs pèlerinages, et traversaient France, Béarn et Navarre pour aller à Saint-Jacques de Compostelle.

Même lorsque fut close l'ère des grands pèlerinages, ces voyageurs étrangers continuèrent leurs pieuses excursions ; ils traversaient les rues de Pau, chantant des cantiques avec un accent qui étonnait fort les Béarnais ; ils portaient de petites vierges enfermées dans des coffrets qu'ils ouvraient pour de l'argent.

J'ai recueilli, dans un manuscrit de Fondeville de 1698, des vers sur ce sujet. Je les reproduis pour les amateurs de jour en jour plus rares, de la poésie béarnaise :

RODGER

Quoan lous Reys badin grans, n'ey pas en baganau
Eds soun grans guerriens, coum ère Charlemagne
Qui doumpta per combats lous gigans d'Allemagne.

PEYROS

Qui soun acquets gigans ?

RODGER

Oun ne bet lous estius
De la race passa per lous camis roumius
Grans coum Pantagruel et tous en lures barbes
De coulou de safràa, loungues coum beres garbes,

Qui bramen en cantan, et qui parlent du tou
Que semblen qu'en parla eds chapin escaütou
Ou qu'an lous paladas empastas de castagnes ;
Acquets roumius que soun hills de las Allemagnes.

PEYROT

You ben ey bist tabé qui portaben ingens
Penuts cadbat deu cot, coum bets chicoy armaris
Dehens lou quaü abe liloys extrourdinaris
Que lechaben bédé per ardits ou dinés.....

On pourrait trouver dans d'autres pays des exemples de princes prenant pour parrains de leurs enfants « un mendiant puissant au ciel », mais le fait d'un roi choisissant pour parrains de ses fils des pèlerins étrangers, c'est plus rare.

Ce qui étonne, c'est le peu de souci qu'on avait jadis à Pau de constater la date réelle de la naissance des princes béarnais [1].

[1] Dans le *Château de Pau*, 5e édit., j'ai donné, le premier je crois, les dates exactes de la naissance de Jeanne d'Albret et de Henri IV.

# CHAPITRE IX

## LE MARIAGE

*Fiançailles. — Fiancée remplacée aux choix. — Promesse de mariage pour rire. — Préambule d'un contrat. — Religieuse séduite par son mari. — Vieilles femmes et jeunes maris. — Le seigneur jaloux. — La femme déclarée insupportable par acte authentique. — La femme que le mari donne... à Dieu. — Legs pour marier les filles pauvres. — Les massipia ; la suppléante de l'épouse avec succession future. — Usages populaires. — La* Sègue.

Au moyen âge, en Béarn, les fiançailles précédaient le mariage souvent de plusieurs années. Les parents, qui fiançaient entre eux des enfants en bas âge, ne considéraient que l'intérêt de leurs familles ; ils ne voyaient que le présent, sans penser que l'avenir pouvait détruire des projets caressés trop longtemps d'avance. Cela arrivait souvent.

Exemple tiré d'un acte notarié de 1589 : Pées de Lasserre avait promis de donner sa fille en mariage au fils de Bernard de Lamotte. Il s'aperçut un peu tard que la fiancée avait huit ans de plus que le fiancé, *ce qui*,

porte l'acte, *est contre consentement de nature*. Lasserre heureusement avait plusieurs filles, et il donna au fiancé de la plus âgée le choix parmi les plus jeunes.

Autre fait également constaté par l'acte d'un notaire de Gan, en 1553 : Jean de Picapé et Armandine de Marca (de la famille du célèbre historien du Béarn) s'étaient promis mariage. Un désistement réciproque est constaté par devant notaire qui certifie que les promesses avaient été faites *en plaisantant pendant les vendanges*. Les témoins sont Jean de Marca, conseiller du roi, et Jérôme de Marca, tous de Gan.

Quand les fiançailles étaient rompues par consentement mutuel, il n'y avait guère de difficulté ; il n'en était plus de même quand le fiancé abandonnait la fiancée qui avait trop compté sur ses belles paroles. — Ce cas se présentait souvent. Quelquefois, c'était la fiancée qui abandonnait son futur après l'avoir trop aimé.

Un acte authentique de 1580 constate que Gailhardine de Baylinéda, fiancée de Fortou de Salenave, en présence du ministre protestant et du peuple réuni au temple de Pardies, refuse d'épouser son fiancé et réclame contre lui une récompense *pour les actes carnaux* qu'il avait commis sur elle.

La simple séduction était punissable ; mais, en général, ces affaires de famille étaient jugées sans bruit par des arbitres. C'étaient souvent des prêtres. Leurs décisions, toutefois, étaient constatées par des actes authentiques dont il existe encore un grand nombre. Voici une sentence arbitrale, rendue par deux curés, cons-

tatée dans les registres d'un notaire de Morlaàs en 1346 : Ramon de Pruoo est condamné à payer à Gaillarde d'Os, qu'il a séduite, quarante sous morlans, plus une amende pour le seigneur et les frais de médecin. Il est en outre condamné à demander pardon.

Une quittance de 1585, par devant notaire, porte que Bernardine de Layou a reçu vingt-quatre florins de Jean de Forcade qui l'avait rendue mère *volontairement sans contrainte, force ni déception.*

En 1560, Jeanne de la Baysole de Lasseube, *vierge caste et pudique*, obtenait 25 francs de Jean de Gaillardot qui l'avait rendue mère.

Le même prix, pour le même fait, — acte de 1565 — était payé à Bertran de Totg par Jean d'Arrosez qui fut obligé de plus à donner une mesure de blé, une mesure d'orge et un manteau blanc.

Arnaut de Navailles, à la même époque, fut surpris *en familiarité* avec Bertrandine de Carassot. Les parents lui arrachèrent par des violences et des menaces de mort une promesse de mariage. Une transaction intervint ensuite, et tout fut réglé pour la somme de cinquante francs.

En Béarn, le mariage pour être valable ne pouvait pas se passer, comme en Navarre, de l'intervention du prêtre.

Le contrat civil rédigé par le notaire est empreint d'un sentiment religieux très accentué.

Voici le préambule du contrat de mariage passé, le 22 septembre 1434, entre Jean comte de Foix, sei-

gneur de Béarn, et Léonor, fille de Jean, infante d'Aragon :

« Au nom de Dieu, amen. Le contrat de mariage, tant à raison de son auteur que de son institution et de bien d'autres causes, surpasse avec raison tous les autres sacrements. C'est, en effet, notre créateur et rédempteur qui a institué le mariage dans le paradis terrestre et dans l'état d'innocence, afin de conserver le genre humain, de multiplier les amitiés, d'éteindre les rixes, les guerres et les inimitiés ; afin de rendre permis et plein de mérites ce qui eût été illicite et un péché ; enfin que, par ce contrat seul, la naissance de l'homme fût licite et honorable. »

« C'est par ces considérations que..........[1] »

Les seigneurs de Béarn firent toujours de grands mariages. Ils s'allièrent souvent avec les maisons royales de France, de Navarre et d'Aragon.

Dans ces temps de dissolution, l'Eglise protégeait la sainteté de l'union conjugale, et défendait sévèrement les unions entre trop proches parents. On se rappelle les amours de Centulle et de Gisla sa parente au degré prohibé. Le mariage fut rompu et Gisla se retira dans un couvent où elle mourut en odeur de sainteté[2].

Gaston VI, veuf de Jeanne d'Artois qui lui avait donné trois fils, se remaria avec une femme que l'on jugea stérile. Les Etats de Béarn furent consultés ; ils

[1] Archives de Pau, E, 11.

[2] Voir le *Château de Pau*.

approuvèrent leur seigneur de se séparer de sa seconde femme qui se retira dans un monastère. Or, Olhagaray raconte [1] qu'un soir Gaston, revenant de la chasse, s'arrêta au couvent où se trouvait sa femme abandonnée ; il y passa la nuit et la rendit mère d'un fils qui reçut le nom de Loup. Ce fut, disent d'anciens auteurs, un homme d'une nature impérieuse et austère. Il ne se consola jamais d'être né trop tard et de voir ses frères mieux apanagés que lui.

La raison politique, l'ambition d'agrandir la puissance de l'Etat, la convoitise d'une dot considérable firent passer souvent sur d'autres considérations, notamment sur celle des âges mal assortis. La comtesse de Comminges était beaucoup plus âgée que son mari Gaston VIII. Lorsqu'elle voulut l'épouser, il n'avait alors que quinze ans, on lui fit des observations sur la disproportion d'âge ; elle répondit : « Si j'étais sûre que le comte de Foix dût être mon mari, j'attendrais qu'il fût né : *Si iou sabi de certan que lou counte de Foux degosse estar mon marit io lo speraria nacer.* »

« Cette princesse, dit Olhagaray, armée de merveilleuse grâce de persuasion et de raison, d'une grâce attrayante, douce de parole, de grande beauté de visage, gagnait non seulement les bonnes grâces de son mari, mais de tous les hommes qui la voyaient. Elle devint mère et son fils, élevé par elle, fut Gaston Phébus. *Elle le nourrissait de son lait, et prenait la peine de le laver, remuer et mettre dans le maillot.* Plus tard, devenue

[1] Page 247.

veuve, elle lui fit donner la plus brillante éducation que pût recevoir un prince à cette époque ».

Une femme supérieure qui fait oublier son âge à force de grâce et d'esprit, c'est une exception. Voici un exemple du contraire :

Marguerite, héritière du Comminges, née en 1360, épousa en troisième noce en 1418, Mathieu fils de Jean de Grailli, seigneur de Béarn. Il était de bonne politique qu'un Béarnais possédât le comté de Comminges. Mathieu avait 25 ans; sa femme en avait bientôt soixante. Une charte contemporaine donne sur cette union de curieux détails : le jour de la noce, tout se passa bien; les époux parurent à merveille l'un pour l'autre, et ils passèrent la nuit ensemble, *la neyt dormieren ensemps*. Mais la lune de miel ne dura pas longtemps. Peu de jours après, Mathieu garda la dot et se débarrassa de sa vieille femme en l'enfermant dans un château-fort. La pauvre Marguerite y resta prisonnière durant vingt années. Quand elle en sortit octogénaire, elle avait eu le temps de réfléchir sur le danger des unions mal assorties.

De tout temps, il y a eu des ménages troublés par de petits brouillards et quelquefois par de gros orages. La réconciliation des époux était dans les mœurs béarnaises une œuvre pie. Dans un acte du 30 septembre 1428, on lit ce que voici [1] :

Maurin habitant d'Oloron et Domingine, femme de Johannole de Sauboo avaient commis un adultère en-

[1] Archives de Pau, E, 1766.

semble. Leurs amis allèrent trouver le mari outragé. Ils le prièrent, *pregat et supplicat*, que pour l'amour de Dieu, *per honor de Diu*, il oubliât sa colère et pardonnât l'affront, en faisant grâce à Domingine et en vivant avec elle comme doivent faire mari et femme.

Johannole mû de compassion, *mogot de compassiou*, tant pour l'amour de Dieu que par honneur pour plusieurs de ses amis, *tant per amor de Diu et honor de augus soos amics*, accorde grâce et pardon à Domingine, mais à diverses conditions : les parents de la femme payeront toutes les amendes que les lois civiles et ecclésiastiques imposent aux adultères ; Domingine jurera que le fils que Johannole a regardé comme le sien n'est pas celui d'un autre ; Maurin jurera sur l'autel, en touchant l'évangile et la croix, que jamais plus il n'aura de relations avec Domingine, qu'il n'entrera jamais dans sa maison et qu'il ne la verra jamais qu'à l'église, au cabaret et au moulin, *en glisie taverna et molii*.

Enfin, en rentrant dans le domicile conjugal, Domingine se mettra trois fois à genoux, en répétant trois fois : « Moi, Domingine, je dis que je fus une mauvaise femme, j'ai commis de mon corps un adultère comme une mauvaise femme ; et je vous prie Johannole, de me vouloir pardonner. »

Les notaires de nos jours auraient-ils beaucoup plus d'actes à passer si les maris allaient comme jadis, faire constater d'une manière authentique les faits qu'ils ont le bon goût de cacher ?

Dans une transaction de 1594, passée entre Antoine

d'Ambielle et les parents de Jeanne de Bareilles, sa femme, voici comment le mari peint sa chère épouse : « Elle est devenue ignorante, sourde, presque sans jugement ni connaissance, imbécile, sèche et sans sentiment d'amour ». Si ce portrait était ressemblant — et il faut bien croire un acte authentique — ce pauvre d'Ambielle était vraiment à plaindre !

Le souverain du Béarn était le protecteur du faible contre le fort ; sa justice faisait rarement défaut à ceux de ses sujets qui l'invoquaient. Les auteurs qui font tant de bruit des scandales commis au moyen âge ne les ont pu connaître que par leur répression.

En 1375, Mariette, femme d'Armandine de Cami qui habitait Saint Abit, se laissa entraîner au château d'Arros par le seigneur du lieu, l'un des barons de Béarn. Armandine s'adressa à Gaston Phébus qui, le 26 novembre 1375, *en la glisie de Pau*, à l'église Saint-Martin, en présence de témoins qui signèrent la sentence, entendit les parties et jugea ainsi l'affaire : le mari a le droit de reprendre sa femme, s'il le veut ; le seigneur d'Arros ne pourra lui causer aucun dommage ni dans ses biens, ni dans sa personne, *selon la costume générau de la terre*, et sera obligé de lui donner une bonne paire de bœufs ; la femme rendra à son mari ce qu'elle a reçu de lui et de plus une valeur égale à prendre sur ses propres biens [1].

Comme on le voit, l'adultère était puni, même lorsque le coupable était l'un des hommes les plus puis-

[1] Archives de Pau, E. 302.

sants du pays, et que le mari trompé n'était qu'un simple paysan.

Mais qu'on ne croie pas que le haut et puissant seigneur eût seul, au moyen âge, l'audace d'attenter à l'honneur conjugal du voisin.

Il était aussi de hardis vassaux qui, profitant du grand âge du seigneur, ou de son absence, venaient consoler la châtelaine isolée dans son castel. La rumeur publique apprenait au mari des choses qui excitaient sa jalousie. Souvent, il était jaloux à tort.

Dans ce temps de foi, on ne croyait pas qu'il y eût un homme capable de sacrifier son âme par un parjure en prenant le nom de Dieu à témoin d'un faux serment.

Bertrand, seigneur de Barraute, soupçonna Bertrand, fils de Jourdane, femme de Capieg, d'avoir des relations intimes avec sa noble épouse. Il fit comparaître devant l'autel de Monseigneur saint Antoine à Navarrenx l'homme qu'il accusait, et celui-ci, la main sur la sainte vraie croix, *la sante beraye crotz*, prêta serment ainsi :

« Par Dieu et ses saints, je jure que je n'ai jamais eu de relations charnelles *no agu amassio carnau ni fi obres carnals*, avec Bertranette femme de *En Bertrand*, seigneur de Barraute, et je jure de n'en avoir jamais[1]. »

La chose que le mari pardonnait le moins à sa femme, c'était d'être incapable de lui donner un héritier pour continuer sa race. Il ne l'envoyait pas au diable, mais il la donnait à Dieu.

[1] Archives de Pau, E. 1596.

Un acte de 1451 dit que Guillaume, ne pouvant avoir de postérité de sa femme Mariana, lui a payé une dot de 150 sous, et l'a placée comme *donate* à l'hôpital de Lespiau. La donate était consacrée au service de l'Eglise ; elle apportait une dot, et on lui cédait une maison et certains revenus.

Comme le mariage est un sacrement qui rend licite ce qui, autrement, serait un péché, *efficitur licitum quod aliter esset peccatum,* on regardait comme œuvre pie de favoriser le mariage du pauvre.

Les nobles étaient obligés de marier leurs serfs et leurs serves. Dans plusieurs testaments anciens, on trouve des sommes léguées pour doter des filles indigentes.

Gaston VI, dans son testament daté de 1288, lègue mille sous aux filles et veuves à marier dans la ville d'Orthez[1].

En 1318, Marguerite, sa fille, lègue dans son testament deux mille sous pour marier les filles pauvres et laisse son lit à l'hôpital de Roncevaux.

Il est inutile de traiter ici la question du droit du seigneur et celle des *Massipia*[2]. Voici, cependant, de nouveaux documents :

Rosine, femme de Bernard de Forgesants, l'avait abandonné *par iniquité et malice*, pour se conduire *à sa guise* de la manière la plus scandaleuse. Bernard, se

[1] Archives de Pau, E. 293.

[2] Ces questions ont été traitées dans mon *Histoire du droit dans les Pyrénées*, ouvrage qui a obtenu les suffrages de l'Institut.

voyant tout seul, *bedens se solet*, sans compagnie de femme, voulant et désirant en avoir, comme à tout homme, depuis l'âge convenable, il est permis de le faire selon droit et bon motif, *es licit et permetut far segun dret et bone rason*, il prend chez lui Armandine d'Abbadie, avec le consentement de sa famille ; elle remplacera sa femme, et, si celle-ci vient à être rappelée par Dieu, Bernard s'engage à épouser légitimement Armandine. Cet acte, passé à Gan le 23 mars 1479, constate qu'il a été signé de *bonne, pure, vraie et loyale amitié*, par Bernard et Armandine qui se sont baisés de bouche à bouche et de lèvre à lèvre.

Guillaume du Cog, abandonné par sa femme, s'oblige par devant notaire, le 1er avril 1381, à recevoir chez lui Gailhardine, fille de Supervielle, à lui donner à boire et à manger, à la vêtir et chausser comme il convient à une servante, *macip*. Il lui promet de l'épouser quand sa femme légitime ne sera plus et Gailhardine promet de se marier avec lui, si elle devient veuve[1].

Comment a-t-on pu dire, à propos de ces actes, que « les mœurs béarnaises traitaient légèrement le sacrement du mariage » ?

Les maris abandonnés de leurs femmes reconnaissaient cependant qu'ils ne pouvaient se marier légitimement qu'après la mort des infidèles. Ils est donc bien avéré qne ni l'Église, ni les Fors du Béarn ne permettaient pas d'exception à l'indissolubilité du lien conjugal. Au moment même où l'on violait la sainteté

[1] Voir d'autres actes, *Histoire du droit dans les Pyrénees*, p. 493.

du mariage, on reconnaissait que la mort seule pouvait le dissoudre.

Mais, dans ces temps anciens, on faisait publiquement des conventions qu'on n'ose plus stipuler qu'en secret. Comme on écrivait peu, on s'adressait le plus souvent aux notaires qui mettaient dans leurs registres beaucoup de choses qu'ils se garderaient bien d'y insérer aujourd'hui.

L'ignorance des notaires n'avait pas force de loi.

Si l'inconduite du mari délaissé par une femme pleine d'*iniquité et de malice* ne s'affiche pas maintenant avec la naïveté du moyen âge, elle n'en est pas pour cela plus rare.

Parmi les actes notariés, on en trouve où le mari se préoccupe de ce que fera sa femme si elle devient veuve. En 1585, le président Arnaud de Tisnès reconnaît à sa femme, Annerotte d'Engaçaguilhem, le droit de se remarier, pourvu que ce soit avec un protestant. Durant les guerres de religion en Béarn, la fureur des partis se manifeste jusque dans les dispositions des dernières volontés. En 1568, un père prononce l'exhérédation de son fils s'*il épouse* la religion papiste.

On a écrit un livre intitulé : *Comment on se marie.*

Pour la célébration du mariage, il existe dans chaque pays, presque dans chaque village, des usages bien divers. Je serais fort embarrassé de relever tous ceux qui ont été jadis ou qui sont encore observés en Béarn.

Voici la *Ségue*, par exemple. Tous ceux qui en ont parlé n'en ont pas bien compris l'origine.

L'habitant du lieu s'appelait voisin (*vicinus*, l'homme

du *vic)*. Le droit de voisinage se payait ; à Pau, avant 1774, il coûtait 500 livres ; depuis cette époque, on le paya 1,000 livres. L'homme du peuple ne donnait que 50 livres.

Quand un des époux n'était pas de la ville, on lui faisait payer la bienvenue. Primitivement on mettait une ronce (*sègue*) devant la porte des nouveaux mariés, quand ils revenaient de l'Eglise ; plus tard, ce fut un ruban. En même temps, on leur offrait du vin : s'ils payaient une somme fixée qui permettait d'aller faire un grand repas et de boire à la santé des époux, on leur faisait bon accueil ; s'ils refusaient cette contribution, on les punissait d'un interminable charivari.

Les Etats de Béarn se plaignirent d'un usage qui troublait l'ordre. Lorsqu'un homme ou une femme, disaient-ils, va se marier d'un lieu à un autre, certains compagnons du lieu où se dit la messe nuptiale prennent une ronce ou autre empêchement et ne laissent passer les *nobis* qu'autant qu'ils ont payé 1 ou 2, ou 3 livres et autant de pots de vin.

Les Etats de Béarn font remarquer que les gens de la Sègue s'énivrent, parce que le vin ne leur coûte rien, et que l'ivresse occasionne des querelles et des coups.

Le roi de Navarre, par ordonnance de 1482, défendit la Sègue à Pau. Quand j'étais chef de Parquet, à Lourdes, j'ai vu faire la Sègue devant la porte de la maison que j'habitais, et, longtemps, j'ai tenté de vains efforts pour déraciner un usage disparu depuis des siècles de la ville de Pau.

# CHAPITRE X

## DES ENTERREMENTS

*Bohémiens et béarnais. Tombeaux et épitaphes. — Violation des tombeaux. — Le crâne de Gaston Phœbus servant à jouer aux quilles. — Privation de sépulture. — Invitation au repas de son propre enterrement. — Inhumations précipitées. — Les enterrés avant d'être nés. — Funérailles mémorables en Béarn.*

Les Bohémiens mettaient une grande habileté à faire disparaître les traces du lieu où ils cachaient leurs morts [1]. Les Béarnais, au contraire, avaient un grand culte pour ceux qui n'étaient plus; ils leur élevaient des tombeaux, y inscrivaient leur éloge, et ne négligeaient rien pour perpétuer leur mémoire.

Gaston VI, mort le 26 avril 1290, avait légué son cœur aux cordeliers de Morlàas; son corps fut enterré en *l'Eglise des Frères prédicateurs* d'Orthez.

Froissart dit qu'il était puissant de membres : *car en son vivant en beau leton il se fit former et tailler*. L'église

[1] Voir la *Navarre française*, t. I, p. 77.

d'Orthez conserva la statue de leton et l'église de Morlàas en fit faire une autre en cuivre.

Voici l'épitaphe de Gaston :

*Continet hæc fossa, Gastonis principis ossa*
*Nobilis ac humilis aliis, pulvis sibi vilis*
*Subjectis parcens, hostes pro viribus arcens,*
*Da veniam, Christe, flos militiæ fuit iste*
*Et virtute precum, confer sibi gaudia tecum.*
*Gastonis nomen, gratum fert auribus omen*
*Mulcet prolatum, dulcescis sæpè relatum* ».

L'épitaphe de Marguerite de Valois est connue :

« *Musarum decima, et charitum quarta, inclyta regum*
*Et soror et conjux. Margaris illa jacet*

Pau était la capitale du Béarn, et la cathédrale de Lescar le Saint-Denis des rois de Navarre.

Pendant les guerres de religion, les Huguenots profanèrent les reliquaires des saints et violèrent les tombeaux. La reine Jeanne ne fit même pas respecter celui de son père !

Cette destruction des sépultures vénérées souleva parmi les Béarnais, fidèles aux traditions religieuses de leur pays, une indignation profonde. Les auteurs contemporains en ont gardé la mémoire. Bordenave[1] déplore *les sépulcres paganesquement ouverts, leurs caisses sacrilégeusement emportées, leurs ossements inhumainement épandus*. Il raconte que les religionnaires ont vendu pièce à pièce les débris du tombeau de Gaston Phébus

[1] *Les Eglises cathédrales*, p. 850.

et *tiré au rampeau avec la tête comme avec une boule de quille*[1].

Les tombes royales du Saint-Denis béarnais furent tellement bouleversées et brisées qu'il n'en reste plus vestige.

Dans sa *Monographie de Notre-Dame de Lescar*, l'abbé Laplace rapporte toutes les recherches qui ont été faites pour en retrouver quelques traces. Un procès-verbal, inscrit sur le registre des délibérations du conseil municipal de Lescar, constate que, le 24 octobre 1818, des fouilles ont été faites dans la partie de la cathédrale, connue sous le nom de chapelle ardente, lieu présumé de la sépulture des rois de Navarre. L'exploration des caveaux n'a produit d'autre découverte que celle de débris humains et de « lambeaux de vêtements tant en soie qu'en espèce de fil d'or ou d'argent de plusieurs couleurs et d'une rare magnificence ».

Si l'on fait d'autres recherches, il est à désirer qu'elles soient plus heureuses.

M. l'abbé Laplace, dans son livre déjà un peu ancien, et M. Barthéty, dans un travail non achevé, ont recueilli quelques épitaphes de l'ancienne cathédrale.

On trouve dans les vieux auteurs, notamment dans les *Bigarrures du Seigneur des Accords*[2], des recueils d'épitaphes curieuses, très pompeuses, très naïves, très lugubres et même très plaisantes. Dans ce dernier genre, qui n'est pas le plus ordinaire, en voici une dont

[1] Lire dans le *Château de Pau* le passage de Sponde sur ces profanations dont il fut le témoin et même le complice.

[2] Ed. de 1583, p. 201.

M. Barthéty a reproduit le *fac simile* : La pierre tombale ne porte ni croix, ni signe religieux; au milieu, deux grandes branches de laurier avec un grand serpent, instrument de musique. L'épitaphe contient des détails sur le défunt, musicien de la cathédrale; dit son origine, son nom, la date de sa naissance et celle de sa mort; puis on lit :

« Passant, priez Dieu pour son âme, afin qu'après avoir assisté à la musique de ce monde, il soit reçu parmi les Bienheureux pour assister à la musique céleste pendant toute l'éternité. Amen. »

L'élection du lieu de sépulture est souvent faite dans le testament. On aimait à reposer dans la maison de la prière, dans quelque chapelle que l'on avait enrichie de dons, à côté des tombeaux des aïeux.

Les débiteurs morts sans payer leurs dettes étaient privés de sépulture[1]. Aussi dans les funérailles des seigneurs du Béarn lorsqu'on faisait l'éloge du défunt dans la rue, on ne manquait pas de le louer d'avoir toujours payé ses dettes.

Au moyen âge, on avait souvent recours au ciel pour décider ceux qui devaient à rendre ce que la justice humaine ne pouvait les forcer à payer. Dans son curieux testament de 1476, P. de S.-Martin, curé de Lucq, donne procuration à S. Michel archange, *prévôt, directeur et protecteur des âmes*, à saint Pierre et à sainte Catherine pour prouver à Gaillardine de Coarrase qu'elle

[1] Voir la *Navarre française* et l'*Histoire du droit dans les Pyrénées*.

est obligée en conscience, envers son héritier, de payer ce qu'elle doit.

Les usages relatifs aux cérémonies funèbres ont varié selon les temps et les lieux. Cependant l'un des plus répandus était de donner un grand repas le jour de l'enterrement et le jour du bout de l'an.

Ce repas attirait un grand nombre de personnes ; tous les parents et amis s'y rendaient, quelquefois de très loin. C'était une dépense considérable que le testateur voulait souvent régler et limiter d'avance.

Dans son testament, en date de 1480, Raymond de Bizanos, curé de Bizanos, règle ce qui doit être donné à dîner le jour de son enterrement ; il limite la quantité de viande de bœuf et de mouton ; il ne limite pas le nombre des poulets, il dit : « Quant à la volaille, tout ce qui sera nécessaire. »

Plusieurs testateurs fixent le menu du repas funèbre. Armand de Laffond, dans son testament de 1540, veut que l'on donne une barrique de vin, trois moutons, et il laisse trois mesures de froment pour faire le pain.

Parfois, après avoir réglé le repas, le testateur invitait les convives.

Raymond de Fourcade, avocat, jurat de la ville de Pau, dans son testament daté de 1533, invite les jurats, ses collègues, à venir dîner chez lui, — hélas ! sans lui, — le jour de son enterrement et le jour du bout de l'an.

En Béarn, les funérailles suivaient de très près le décès. Dans son testament daté de 1360, le seigneur d'Assat recommande expressément de ne l'enterrer que

douze heures après sa mort. En attendant, il veut que son corps soit gardé *par quatre hommes fidèles auxquels on fera faire bonne chère*.

Mais l'on racontait bien des histoires sur des inhumations précipitées et sur de prétendus morts enterrés vifs.

Un jour, la baronne de Navailles Labatut passa pour morte et fut déposée dans la chapelle du château. On avait laissé sur son corps quelques bijoux qui lui étaient chers. Durant la nuit, la femme de chambre, accompagnée du valet de chambre, se rendit auprès de la baronne pour lui retirer les bijoux dont elle n'avait plus besoin. Elle soulève le linceul, retire les bijoux, et puis, appliquant un vigoureux soufflet à sa maîtresse, lui dit : « Tiens, voilà pour toutes celles que tu m'as faites. » Aussitôt, la dame de Labatut se redresse..... Il est plus facile de comprendre que de peindre l'épouvante des spoliateurs nocturnes de ce prétendu cadavre. On accourt à leurs cris... Quelques jours plus tard, la morte ressuscitée mettait au monde un fils qui, suivant un dicton populaire, avait été enterré avant d'être né.

*Nabailles Labatut*
*Mey leü enterrat que badut*

Cette tradition est ancienne, et très répandue.

On a voulu préciser tous les détails de cette histoire, et en fixer la date. On a conté que la dame de Labatut, recevant une lettre de son mari absent, avait été prise d'une syncope...

Je m'arrête là. Une syncope ne peut durer longtemps, tandis que l'état cataleptique et léthargique peut se prolonger un grand nombre de jours.

Voisin du château de Labatut, je n'ai pu recueillir sur les lieux mêmes qu'une vague tradition chargée de détails plus ou moins vraisemblables.

Tallemont des Réaux rapporte une historiette du même genre :

*Lou baron de Panat*
*Puteau mort que nat.*

La baronne de Panat, qui était enceinte de neu mois, mangeait du hachis, lorsqu'un petit os, ayant bouché le conduit de la respiration, la fit passer pourt morte. Elle fut enterrée avec des bagues aux doigts. La femme de chambre et un valet de chambre ouvrirent la tombe pour prendre les bagues. La femme de chambre, se rappelant d'avoir été maltraitée par sa maîtresse, lui donna un coup de poing qui déboucha le gosier; la baronne revint à la vie, et mit plus tard au jour un fils qui ne fut pas très homme de bien.

Il y a tant de traits de ressemblance entre les divers récits de même nature qu'on est tenté de les rejeter tous parmi les contes populaires.

Pour ne plus revenir sur ce sujet, je vais rapporter les divers usages et les cérémonies curieuses du Béarn en résumant les descriptions contemporaines des grandes funérailles qui eurent lieu : 1° au moyen-âge; 2° sous les rois; 3° au temps du Parlement; 4° dans notre siècle.

# I

Hélie surtout fournit des détails sur les obsèques de Gaston Phébus. Il insista beaucoup sur les louanges du défunt chantées en vers et sur les lamentations populaires. C'était là, dit-il, un usage du pays *ut mos gentis est*.

Les cérémonies à observer pour les funérailles des seigneurs du Béarn étaient parfaitement réglées par la coutume. Les mêmes formalités ont été remplies pour différents seigneurs du pays.

Aux archives de Pau se trouve un cartulaire [1] qui contient : 1° *L'ordonnance de las honors de Moss. Archambaud per la gracie de Diu comte de Foix, sanrer* (défunt) *que Diu perdon (*f^e^ 1) — 2^e^ *L'ordonnance de las honors de Madame Isabel comtesse de Foix qui Diu per la pietat de luy ave mercer* (*f°* 14.) — 3° L'ordonnance pour les honneurs du comte Jean.

Le mot *honneur*, dit Sainte-Palaye [2], signifiait proprement le cérémonial d'une cour. L'épée d'honneur était celle que l'on portait dans les cérémonies, le trône d'honneur, etc...

Ces *ordonances* étaient donc le programme des cérémonies à observer. C'est long et très diffus.

[1] E. 426.

[2] Mém. de l'Acad. des Inscrip. T. XX, p. 70.

Archambaud et Isabelle furent enterrés à Orthez ; le comte Jean, au monastère de Bourbonne. Cependant les programmes varient peu.

Ces cérémonies funèbres eurent une grande solennité. Des lettres de convocation, en grand nombre, furent adressées à des rois, à des évêques, à de puissants seigneurs amis du défunt, à tous ses parents, à tous ses vassaux. Tous ses sujets, sans lettres spéciales, étaient invités de plein droit aux offices et au dîner d'enterrement.

La cérémonie des *honors*, le service funèbre, avait lieu quelquefois un an ou deux après le décès. Elle eut lieu, pour le comte Archambaud, en mai 1414, et il était mort en 1412 ; pour le comte Jean, en 1437, et il était mort le 3 mai 1436.

Archambaud de Grailly, captal de Buch, avait épousé Isabelle, héritière du comté de Foix et du vicomté de Béarn. Il aida vaillamment le roi de France à chasser les Anglais et gouverna sagement ses états. Miquel de Verms, dans sa *Chronique*, assez mal traduite jusqu'à présent, s'exprime ainsi, dans le texte original :

Je suis le bon comte d'Archambaut
Grand personaige ay et bien haut
Et vous juré per ma fé.
Qué soy des Contes le quinzé
De Foux, countat renoumat
Et de Béarn bon biscountat.
Ab Isabel de bien noble nature
Ma bona molher ab bèra Stature
De qui ay agut mes bela maynada
De bels filhs de noble linhada...

Suivons les *honneurs* tels que *l'ordonnance* les indique. Ils eurent lieu le dimanche, selon l'usage.

La veille, *Madame* resta dans sa chambre, vêtue de noir avec le manteau de grand deuil. Les fenêtres presque fermées ne laissaient pénétrer que peu de lumière, *pauque lutz*. Le soir, on n'alluma que trois torches noires. Dans les *honneurs* rendus à Isabelle, l'obscurité de la chambre où l'on reçut, le samedi, devait être presque complète : une chandelle le jour, trois la nuit, mais placées loin des personnes.

La veuve d'Archambaud, *Madame*, entourée de ses dames *(dones)* et de ses demoiselles *(damizeles)* assises sur des bancs couverts de drap noir, reçut les personnes *(far)* qui venaient la saluer, *far reverencia*.

La grande cloche de l'église, *l'esquirette* (petite cloche du château) et toutes celles de la ville sonnèrent, d'une manière *lente et prolongée*, trois fois pendant la nuit, et depuis l'aube jusqu'à la fin de la cérémonie.

Des centaines d'écussons, grands et petits, aux armes du défunt, décoraient l'église, étaient attachés aux cierges.

Un magnifique catafalque s'élevait très haut; aux quatre angles il avait quatre grands écussons. Il était recouvert de drap noir et de drap d'or, et entouré d'un nombre considérable de cierges. Le long des murs de l'église vingt petits autels étaient dressés, et vingt prêtres y chantaient l'office des morts.

Le samedi, pendant que commençaient les prières et que les cloches sonnaient, un noble seigneur, chargé

d'annoncer au peuple la grande cérémonie du lendemain, montait sur le cheval de deuil, *lo cabay deu dol*, tout caparaçonné de drap noir; il sortit de la cour du château, escorté de huit valets de pied vêtus de noir, et portant un double écusson aux armes de monseigneur, l'un sur la poitrine et l'autre sur le dos. Le cheval de deuil allait tout gracieusement au pas, *tot graciosement le pas*. Le seigneur annonça la cérémonie du lendemain en parcourant toutes les rues; il raconta à tout venant les actions honorables du comte durant sa vie, et, parmi les éloges qui touchaient le plus le peuple, il ne manqua point d'insister sur la générosité d'Archambaud qui donnait des fêtes, des festins, des cadeaux, et autres honneurs : *Sole far grans festins et combitz et dons et autres honors*.

Le dimanche, dès sept heures du matin, le même seigneur fit, avec le même cérémonial, une seconde fois le tour de la ville pour annoncer le jour de deuil universel, la cessation de tout travail, la fermeture de toutes les boutiques, pour inviter la population à s'associer toute entière à l'affliction que causait à la famille comtale la grande perte qu'elle avait faite.

En faisant cette seconde publication, le seigneur avait tant d'émotion dans la voix que tous ceux qui l'écoutèrent fondirent en larmes.

Dans son trajet, il rencontra quatre fois *Madame* se rendant à l'église. Il la harangua quatre fois d'une manière si touchante qu'elle s'évanouit de douleur.

L'ordonnance avait désigné les hommes armés chargés du maintien de l'ordre, les maîtres des cérémonies

chargés de faire observer le cérémonial et de faire placer chacun selon son rang.

En tête du convoi marchaient le cheval du tournoi, le cheval de la devise, le cheval du pennon, et, enfin, le cheval de la bannière, le plus rapproché du char funèbre. Ils étaient montés par quatre grands personnages, entrèrent dans l'église et se rangèrent autour du catafalque. Aux honneurs du comte Jean, ils ne restèrent pas à l'église pendant l'office. Après être entrés les premiers, ils sortirent et ne reparurent qu'à l'offrande.

Le cheval de deuil n'entra pas dans l'église avec les autres.

L'évêque de Lescar et les proches parents précédèrent Madame et le comte Jean.

Madame s'assit près du catafalque sur un banc préparé pour elle ; ses dames restèrent debout derrière. Les grandes dames prirent place sur des bancs rangés autour du catafalque, les autres femmes s'assirent par terre. Tous les sièges étaient tendus de drap noir.

Monseigneur vint se placer dans le chœur sur un haut siège à dossier avec deux coussins, couverts de drap noir. Personne ne se plaça près de lui, *comme il convenait à sa dignité*.

Un grand nombre de prélats et d'abbés étaient présents. L'archevêque de Bordeaux s'était fait excuser. Dix évêques étaient revêtus de leurs plus beaux ornements, la mitre en tête, la crosse à la main.

Un siège particulier était réservé au roi de Navarre qui ne put arriver. Au service du comte Jean, plusieurs

rois se rendirent; d'autres envoyèrent des ambassadeurs.

Chaque personnage avait sa place marquée.

La messe ne put commencer qu'un quart d'heure après l'arrivée de Madame. L'évêque d'Aire officia. Les chants furent exécutés par des chantres *bien notables*; 200 prêtres, 400 clercs entouraient les prélats. Le luminaire était magnifique : des centaines de torches de couleur, et décorées de l'écusson du comte, brillaient dans l'église.

L'évêque de Lescar prononça l'oraison funèbre du comte défunt. L'ordonnance *de las honors* avait prescrit le devoir à chacun de donner au prédicateur tous les renseignements qu'il pouvait avoir sur l'illustration de la maison du comte, sur tout ce qu'il avait fait de grand, et sur tout ce qu'il avait fait de bien, notamment en payant ses dettes. Ceux qui avaient offert des dons de draps mortuaires et de cierges devaient aussi fournir au prédicateur la note de leurs dons. L'honneur d'avoir son nom cité en chaire excitait beaucoup de libéralités.

Avant l'offrande, les barons et les nobles, puis les dames, deux par deux, défilèrent deux fois autour du cabafalque en criant : *Biaffore* de Monseigneur[1].

L'écuyer qui montait le cheval du Tournoi était tout équipé de blanc sous sa cotte de mailles; le petit heaume qui couvrait sa tête était marqué aux armes de

[1] *Biaffore, Biahorre* signifie encore en béarnais : *clameur*. Lorsque ce mot retentissait jadis, il obligeait tous les sujets du comte à sortir de chez eux et à voler au secours. C'était encore un cri de détresse, et dans la cérémonie funèbre, on pouvait le traduire ainsi : *malheur! il est mort!*

Foix et de Béarn. Il portait au cou un écu aux armes de Monseigneur; il avait à la main une belle épée. L'épée fut offerte à l'évêque; le comte prit l'écu, le montra à l'assemblée, puis en fit don avec le cheval à l'écuyer qui ôta sa cotte de maille et la livra.

Le cheval de la bannière fut offert par un noble personnage de la famille du comte; celui-ci portait les diverses pièces de l'armure du défunt, jambard, cuissards, gantelets, bassinet, et cotte de maille armoriée.

Le cheval du pennon et celui de la devise furent remis à leur tour, l'un par un écuyer armé de toutes pièces, l'autre par un seigneur également armé et coiffé d'un cabasset de fer entouré de guirlandes et de fleurs. Alors les communautés et les seigneurs présentèrent à l'offrande des draps d'or au nombre de 221 et des cierges au nombre de 2,251. Tous ces dons furent aussitôt placés dans le lieu destiné à cet usage.

La messe dite, l'évêque d'Oloron prononça quelques paroles touchantes, et récita les dernières prières.

Madame se leva ensuite de son banc et fut conduite au caveau où reposait celui qu'elle avait tant aimé et qui l'avait toujours adorée. L'accompagnaient les baronnes, d'autres grandes dames et des femmes qui avaient obtenu la permission d'exprimer, selon l'usage populaire, leur vive douleur par des pleurs, des cris et des déplorations bruyantes.

Dans l'ordonnance des funérailles du comte Jean, il est dit que toutes les dames suivraient l'affligée au lieu de la sépulture, pleureraient et crieraient doucement tout bas, *la seguiran totes la dones ploran et docement cridan*

*et vas*. Pour les obsèques d'Archamband, l'autorisation avait été donnée de pleurer et de crier fort.

Quand toutes les cérémonies furent terminées, les 1,200 prêtres et clercs, les abbés et les évêques se rangèrent à la *basalhique* et reçurent : chaque prêtre un florin, chaque clerc 3 florins, chaque évêque, abbé ou grand clerc, un écu.

En rentrant au château, on se mit à table, et les convives, dont le nombre était très considérable, trouvèrent assez de vivres de toutes sortes et de vin pour boire et manger complètement à souhait *completamen à plaser*. Tout le peuple fut invité au repas, et à tous on donna la pitance, *pitança*.

Le lendemain, une messe fut célébrée pour les morts de la famille comtale, et, le surlendemain, une autre messe pour les vivants de la même famille.

Le premier jour, il y eut trois grands repas ; le second jour, il y en eut deux ; le troisième jour, on donna à plus de cent pauvres du pain, de la viande et du vin.

Pour tenir noblement, pendant trois jours, envers une foule si grande d'invités, de toute classe et de tous pays, table ouverte où l'on mangeait sans compter *(sen conde)*, il avait fallu faire bien des préparatifs.

L'ordonnance avait tout prévu, tout réglé.

On enploya 120 conques de blé pour faire le pain et il fallut quatre jours pour le faire cuire. Les provisions principales consistaient en 30 bœufs, 100 moutons, 50 chevraux et 200 poules. On fait observer que, s'il n'y a que ça de poules, c'est qu'il est d'usage en pareil jour de ne pas dépenser trop de volailles, *à tal jorn no*

*i despence trop poralhe.* On but 25 pipes de vins (6 hectolitres à la pipe) dont sept étaient de vin blanc.

Dans les repas funèbres, même chez les princes, on ne se servait pas de vaisselle d'argent, mais d'assiettes de bois. Les évêques et les hauts seigneurs avaient seuls droit à des assiettes d'étain.

Comme pour faire cuire tant de viandes, toutes les chaudières de la ville n'auraient pas suffi, l'ordonnance désigne les villages voisins où il faudra en emprunter.

Il n'y avait pas de salle assez grande pour contenir cette énorme foule de convives. On avait eu soin de se procurer d'avance assez de tables, de bancs, d'escabeaux et de serviettes. Le couvert fut dressé dans toutes les chambres, et jusque sous les porches.

Enfin l'ordonnance avait prescrit des mesures pour la bonne exécution du service ; elle recommandait de se procurer un nombre suffisant de domestiques et de choisir dans le pays des personnes connues, afin que les étrangers fussent bien soignés *(que lous estrangers sian plàa pensatz)*.

## II

L'histoire des funérailles des seigneurs de Béarn devenus rois de Navarre et lorsque de cette royauté le titre seul leur fut resté, cette histoire serait trop longue. Les Etats votèrent souvent, dans ces occasions, des fonds extraordinaires. Par exemple : 4,000 écus pour les obsè-

ques de Jean d'Albert[1]. Les États participèrent également aux frais des funérailles de Marguerite de Valois[2].

Il y eut des difficultés de préséance aux honneurs funèbres de la reine de Navarre, entre les pays de Béarn et de Foix[3]. De la cour de France et de divers pays était venue une foule considérable de personnages; le roi de France s'était fait représenter. C'est lui qui, d'accord avec le roi de Navarre, fixa le rang que devaient occuper les grands seigneurs et régla l'ordre de la cérémonie.

Le vicomte de Lavedan était le grand maître du convoi. Après la duchesse d'Estouteville, le duc de Montpensier, M. le Prince, le duc de Nemours, le duc d'Aumâle, le duc d'Estampes, le marquis du Maine et M. de Rohan. Les grands deuils étaient conduits par le duc du Vendômois, le comte de Caraman, qui descendait d'Isabeau de Foix portait la couronne royale; deux gentilshommes portaient le sceptre et la main de justice. Le vice-chancelier de Navarre et les trois plus anciens conseillers tenaient les coins du drap mortuaire. Les États de Navarre, de Foix, de Béarn, de Bigorre et de Nebouzan assistaient en corps aux funérailles à la cathédrale de Lescar. L'effigie de la reine, vêtue de noir, fut étendue sur une estrade dans une chapelle ardente.

De Thou[4] rapporte qu'en 1388 l'*effigie* du duc de Joyeuse fut portée dans les funérailles, *honneur qui n'é-*

[1] Archives de Pau : C. 680.

[2] Ibid., C. 682.

[3] Ibid., C. 683.

[4] Livre X. C.

*tait dû qu'aux rois.* Dom Vaissette [1] parle d'une singulière coutume des enterrements des hauts barons : « On faisait, dit-il, coucher dans le lit de parade qui se portait aux enterrements, un homme vivant armé de pied en cap, pour représenter la personne du défunt ; on trouve dans les comptes de la maison de Polignac qu'on donna en 1375, trois sols à Blaise pour avoir fait le chevalier mort, à la sépulture de Jean, fils de Randoure Armand, vicomte de Polignac. »

Au repas funèbre donné après les funérailles de Marguerite, le nombre des convives était à ce point considérable qu'on ne put les recevoir tous à la même table, ni dans la même salle. Le duc de Vendômois présida la table où mangeaient les grands deuils.

Poeydavant [2] rapporte que Henri II étant mort à Hagetmau, « son corps fut déposé à la cathédrale de Lescar : on lui fit rendre les services funèbres dans l'église de Pau où assistèrent les jurats de la ville en livrée, les seigneurs du conseil accompagnés de la noblesse et d'une grande foule de peuple. »

## III

Un des plus grands personnages de la période parlementaire fut Raymond Dalon. Pendant quelque temps,

[1] *Hist. du Languedoc*, t. IV, v. 520.
[2] T. I, p. 77.

il avait cumulé les fonctions d'Intendant avec celles de Premier Président. Du Tillet dit qu'il fut « un des plus savants et les plus beaux esprits de son siècle ». C'était le siècle de Louis XIV ! Saint-Simon ajoute : « C'était un des meilleurs et des plus honorables magistrats du royaume et ami de mon père. » Il mourut à Pau le 23 avril 1701. Il y fut enterré le 26. Son fils aîné, qui le remplaça comme Premier Président, était à Bordeaux et n'eut pas le temps d'arriver. Un autre de ses fils, abbé de Saint-Pé, présida aux funérailles.

Voici l'ordre du convoi :

En tête marchaient cent pauvres vêtus de noir, chacun portant un cierge. Venaient après les cordeliers, puis les capucins, chaque ordre ayant sa croix particulière. Quatre-vingt-dix prêtres en surplis précédaient le curé de Saint-Martin entouré de ses vicaires.

Six greffiers en robe, trois à droite, trois à gauche, portaient les uns le manteau et le chaperon *présidental* la robe rouge, le mortier ; les autres, le casque, l'épée et les éperons de chevalier.

Tous ces insignes étaient voilés d'un crêpe noir.

Quatre des plus anciens conseillers tenaient les cordons du drap mortuaire. Six procureurs en robe portaient le cercueil, qu'escortaient les jurats de Pau en livrée et les valets de ville.

Après le corps, venaient le grand deuil et le parlement en robe rouge. L'abbé Dalon était placé entre les présidents de Gassion et d'Esquille ; M. d'Auriac, gendre du défunt, entre les présidents d'Urugne et Doat.

Toutes les cloches de la ville sonnaient; toutes les boutiques étaient fermées. A l'église paroissiale, la chapelle du roi avait été transformée en chapelle ardente; le cercueil, couvert des insignes du défunt, y fut placé au milieu de quantités de cierges allumés. Après l'office, l'abbé de Baccarisse, curé de Saint-Martin, célébra la messe avec diacre et sous-diacre. L'abbé Dalon et tout le parlement allèrent à l'offrande. Le corps fut enterré dans la chapelle du roi. Le parlement et les jurats accompagnèrent les affligés à la maison mortuaire. Les registres secrets du parlement donnent tous les détails de la cérémonie.

Une relation imprimée raconte le service funèbre qui eut lieu dans l'église des cordeliers, le 17 mai 1766, pour le repos de l'âme du Dauphin.

L'évêque de Lescar, président des Etats, eélébra la messe chantée en musique. L'abbé d'Espalungue, vicaire général, prononça l'oraison funèbre. « Le portique de l'église étoit drapé en noir avec les armes et le chiffre du Prince. L'entablement étoit couronné par un grand écusson élevé sur des trophées d'armes supportés par la Mort et le Temps écrivant les vertus du Dauphin. Toute l'église étoit tendue de noir avec doublure d'hermine, garnie de cartouches armoriés *soutenus par des squelettes voilés*. Entre ces cartouches, il y avoit d'autres squelettes pareillement voilés qui portoient dans chaque main des candelabres à cinq branches.

« Le catafalque placé au milieu de l'église s'élevoit jusqu'à la voûte, et étoit placé entre deux grands por-

tiques d'ordre ionique en marbre peint, noir et blanc veiné ; avec les bases et chapiteaux dorés, armes et trophées... Dans les frontons, des squelettes voilés formoient des bas-reliefs dans les panneaux des entre-colonnes et portoient de chaque main un chandelier à cinq branches. Les portiques formoient l'entrée de deux chapelles ardentes aux côtés du catafalque sur lequel étoit un cénotaphe d'une belle forme ressemblant à un tombeau bien orné, soutenu par quatre grands dauphins. Au-dessus s'élevoit une grande pyramide bien ornée de cartouches aux armes du prince, laquelle étoit terminée par une grande urne antique et funéraire. Tous les ornements étoient dorés et argentés. Au-dessus de l'urne, était un grand dais attaché à la voûte dont le fond de drap noir était parsemé de fleurs de lys en or et de larmes d'argent ; quatre têtes de mort ailées avec des ailes de chauve-souris aux quatre coins ; autour de ce dais, quatre grands rideaux noirs doublés d'hermine retroussés avec des nœuds et des glands ; quatre grandes pyramides de lumière au-dessous du dais ; près de l'urne un grand squelette enveloppé d'un suaire avec de grandes ailes blanches déployées, tenant d'une main sa faulx et de l'autre une branche de lys qu'il vient de moissonner.

« Au fond du chœur, derrière l'autel qui est à la romaine, étoit un grand drap mortuaire qui prenoit depuis la naissance de la voûte et descendoit jusqu'aux stalles des religieux ; il étoit soutenu par le haut par trois grands squelettes aux ailes déployées et habillés d'un suaire orné d'une croix d'argent et de fleurs de



lys d'or. Une belle et considérable illumination dans l'obscurité que l'on avoit ménagée dans toute l'église présentoit un spectacle touchant et un coup d'œil éblouissant ».

## IV

Aujourd'hui, les cérémonies funèbres n'ont pas le même caractère d'originalité. Tous les honneurs à rendre sont réglés par des décrets qui sont loin d'avoir mon approbation.

Les mêmes honneurs ont été rendus à Pau au maréchal Bosquet et à l'infant d'Espagne Don Sébastien. — Le maréchal Niel vint rendre un dernier hommage à son illustre camarade de Crimée. Le roi d'Espagne se fit représenter aux obsèques de son oncle.

Les grands chevaux du maréchal et ceux du prince parurent dans le convoi; mais ils n'entrèrent pas à l'église. Le vieil usage d'offrir les chevaux au clergé a disparu depuis si longtemps, que le souvenir même en est perdu. Cependant on découvre encore, dans les vallées pyrénéennes, quelques vestiges des anciennes coutumes.

Là, on ne présente plus à l'offrande le grand cheval du chevalier, puisque la chevalerie n'existe plus ; mais on présente encore l'agneau du pasteur, les clous forgés par le cloutier, les fruits cueillis par l'agriculteur. Cet usage d'autrefois mérite d'être constaté avant de

disparaître. Le village, en effet, veut imiter la ville, et bientôt toutes les villes de France finiront par avoir les mêmes usages et les mêmes mœurs sans couleur locale et sans originalité.

---

# CHAPITRE XI

## CONDITION DE LA FEMME

*Autorité et privilèges de la femme. — La galanterie chevaleresque. — Les mœurs des Béarnaises. — Limite du droit de correction maritale.*

Un Béarnais, dont j'apprécie le mérite, mais dont je ne partage pas les opinions, a décoré du titre de *Mœurs béarnaises* un recueil de trente et une pièces choisies dans une période de deux siècles. Dans une période de quinze ans, quand j'étais magistrat du parquet, j'ai recueilli des plaintes fort étranges ; si je choisissais les plus bizarres et si j'intitulais cette collection : *Mœurs actuelles du Béarn,* que dirait-on ?

Les déclamations contre la féodalité sont aujourd'hui surannées. Nos grands historiens modernes ont tranché la question ; ils ont su rendre justice aux services de la féodalité à son origine et flétrir les abus de son déclin.

A l'extrême civilisation correspond souvent l'extrême

démoralisation. Au moyen âge, si l'ignorance était plus grande, la foi était aussi plus ardente; si le peuple était plus ignorant que le noble, il n'était pas moins moral. L'Eglise a toujours flétri le vice; mais, si elle a inspiré de grandes vertus, elle n'a jamais pensé au triomphe ici-bas de la morale universelle.

J'ai eu souvent à faire des recherches sur la condition de la femme dans les Pyrénées. Ces travaux ont été traduits à l'étranger; je me bornerai ici à quelques mots sur la condition de la femme en Béarn.

Dans ces temps de violence où la colère de l'homme puissant pouvait éclater d'une manière terrible, afin de donner à la réflexion le temps d'arriver, les Fors du moyen âge avaient multiplié les privilèges du droit d'asile accordés primitivement à certains sanctuaires; la femme, dans nos régions pyrénéennes, protégeait de la même manière les malheureux qui se réfugiaient auprès d'elle.

Dans plusieurs chartes importantes, on remarque cette constatation que le Seigneur du pays a agi avec l'assistance et le consentement de sa noble épouse.

Lorsque le vicomte s'absente, c'est sa femme qui gouverne; lorsque son fils est mineur, de droit elle est régente; lorsque le seigneur meurt sans enfants mâles, elle devient *héritière* et *propriétaire* de la seigneurie.

Le roi de France avait intérêt à empêcher que l'héritière du Béarn, de Foix et autres lieux n'épousât un prince espagnol ou étranger. Il voulut donc introduire la loi salique dans nos contrées; jamais il n'y put réussir.

Jamais la femme ne reçut plus d'hommages qu'au temps de la chevalerie. Pour les mériter, elle était formée de bonne heure aux gentes manières ; on l'envoyait dans les grands châteaux où se tenaient écoles de courtoisie.

Dans les instructions qu'il adressait à ses filles, le chevalier de la Tour leur recommandait d'avoir autant de courtoisie pour les petits que pour les grands. Envers ceux-ci, la politesse est un devoir ; envers ceux-là, c'était une preuve de bon cœur.

On enseignait aux femmes qu'elles ne devaient pas être trop *emparlées* (bavardes), ni trop *enrisées* (folâtres), ni trop *encasvées* (évaporées), ni trop *soursaillées* (hardies).

La Béarnaise était surtout courtoise, gracieuse et un peu *escarabillade*. Ce vieux mot, effacé depuis longtemps du vocabulaire français, existe toujours dans le vocabulaire béarnais.

Malheur à la dame qui se laissait aller aux désordres des mœurs ! Quelque chevalier austère, passant devant sa demeure, la notait d'infamie, et dès lors, on la regardait comme indigne de recevoir *les loyaux poursuivants d'honneur et de vertu*.

Jamais le libertinage ne fut plus honni que dans cette société de la chevalerie où l'on ne parlait que d'amour.

Aucune des femmes qui gouvernèrent le Béarn n'a, comme l'histoire nous l'apprend, déshonoré son règne par le désordre de ses mœurs. Gisla, séparée par l'Eglise, à cause de sa parenté, d'un époux qu'elle adorait, s'en-

ferma dans un couvent et devint une sainte. Eléonore, mère de Phébus, restée veuve se fit admirer par ses vertus et son dévouement maternel. Pétronille épousa cinq maris, mais elle n'aurait pas accepté un amant.

Durant la période féodale, la vertu était chère à la grande dame, parce qu'elle tenait à être respectée ; elle était moins chère au seigneur parce qu'il ne respectait pas ses sujettes.

Est-ce à dire que je me porte garant de la vertu de toutes les châtelaines ? Les passions humaines sont de tous les temps, et ceux qui sont parfois les plus sévères envers les autres sont parfois les plus indulgents pour eux-mêmes.

On peut glaner aux archives de Pau quelques actes qui prouveront qu'il y eut des Béarnaises trop sensibles ; mais ils montreront aussi la sévérité avec laquelle étaient réprimés des faits qui aujourd'hui échapperaient à tout reproche.

Dans un registre de notaire de 1478, je trouve que Guillaumette de Laroin devait avoir un peu scandalisé sa paroisse. Elle fut enfermée à la prison du château de Pau, et n'obtint la liberté que sous la condition de n'avoir plus de relations illicites avec son amant : *de no usar ni practicar illicitamen ab mossen. Ramond de Lapuyade.*

La mère, qui tenait à ce que son fils soutînt l'honneur du nom, cherchait à le diriger dans la droite voie, et, quand il tombait dans le désordre, elle avait des moyens qu'une mère n'a pas de nos jours pour arrêter des folies de jeunesse.

La femme était respectée au foyer domestique. Le For de Béarn, comme d'autres fors des Pyrénées, n'accordait pas au mari le droit de la châtier (*de castigar sa molher*).

Un singulier acte du 17 septembre 1398 [1] raconte que Pées de Sufores promit à Bonine, sa femme, de ne jamais la battre avec un bâton ou autrement pour quelque désagrément qu'elle puisse lui causer, à moins qu'il ne la surprenne en flagrant délit et qu'il puisse le prouver : *que james totz los dies de sa bite eg, ni yrarat, ni paguat, à Bonine sa molher, ab basto ni en aute manerii per nulhe desagradablitat, no la ferira ni batera, sino que fos lo caas que eg la atencos ab homi qui carnaument s'ajustat ab ladite Bonine et que eg l'ac podos provar...*

La femme était sûre que la promesse du mari serait tenue, parce que l'acte portait que, s'il ne la tenait pas, le comte de Foix toucherait vingt marcs d'argent, et qu'Arnaut de Navailles, abbé du Lucq, recevrait comme aumône, *en loc d'aumoyne,* quatre vaches pour acheter une chape.

Des pièces ont prouvé, d'autres pièces attesteront encore que plusieurs femmes ont manqué à leurs devoirs et commis d'inexcusables fautes ; mais l'honnête femme est celle qui fait le moins parler d'elle, et pour quelques-unes auxquelles leurs fautes ont fait une renommée, combien de Béarnaises ont emporté avec elles la mémoire de vertus silencieusement pratiquées ?

[1] Archives de Pau, E. 1405.

## CHAPITRE XII

### CONDITIONS DES BATARDS

*Les bâtards de Gaston Phœbus. — Bâtards élevés au château. — Le charpentier repentant et le grand seigneur impénitent. — La* Comayre *du comte Jean.*

Dire que les nobles Béarnais du moyen âge brillèrent autant par la chasteté de leur vie que par leur bravoure, je ne l'oserais pas. Se conduisirent-ils mieux ou plus mal que dans les autres pays ? Ce serait une comparaison difficile à faire.

En Béarn comme partout, autrefois comme aujourd'hui, nombreux sont les enfants nés hors mariage. Leur condition dans la société mérite d'être étudiée [1].

Il n'y avait pas de termes assez méprisants pour désigner les bâtards des pauvres. Au contraire, les bâ-

[1] Voir sur cette question : l'*Histoire du Droit dans les Pyrénées*, et la *Navarre française*, t. II, p. 195.

tards d'un roi ou d'un noble seigneur jouissaient d'une position élevée ; loin de faire mystère de leur origine, ils en tiraient gloire.

Guillaume le Conquérant signait et se nommait lui-même *le Bâtard*, dans les actes officiels : *Ego cognomine Bastardus*. Le conseil souverain de Béarn ayant permis un combat judiciaire en 1518, l'ordonnance commence ainsi : *le Bâtard d'Albret, baron de Miocens, sénéchal de Foix, conseiller et chambellan du roi, fait savoir que le conseil l'a constitué juge d'un combat singulier à outrance.* Un père ne rougissait pas d'élever les enfants naturels à côté des enfants légitimes. Seulement ceux-ci tenaient un rang supérieur.

Gaston Phébus gardait chez lui, avec son fils Gaston, deux bâtards : Yvain et Gratien, et cela ne choquait personne. Quand il mourut, comme il n'avait plus d'héritier légitime, Yvain eût hérité du Béarn si les vœux des Béarnais eussent été écoutés. C'était un beau chevalier. Retiré en France, il reçut du roi le plus flatteur accueil et fut, à Paris comme à Pau, l'organisateur de toutes les fêtes de la cour. Il mourut, comme il avait vécu, au milieu des fêtes, dans une mascarade organisée pour amuser Charles V. Gratien, de son côté, s'en fut en Castille, où le roi le reçut en grand personnage, lui donna le comté de Médina-Cœli et favorisa son mariage avec l'héritière de Louis de la Cerda. C'est de ce bâtard que descendent deux des plus illustres familles de la grandesse espagnole.

Jean d'Antin, seigneur d'Abos, dans son testament en date de 1571, lègue à Manau, sa servante, cinquante

florins et veut que la bâtarde qu'il eut d'elle, soit élevée au château jusqu'à ce qu'elle se marie.

Ils sont nombreux les grands seigneurs et les simples particuliers qui, en présence de la mort, croyaient réparer leurs fautes en assurant, dans les dispositions de leurs dernières volontés, le sort de leurs enfants illégitimes. Alain, sire d'Albret, dans son testament de 1522, énumère et dote ses nombreux bâtards : il lègue à Achille une capitainerie de cinq cents hommes ; au seigneur de Mauvesin 100 livres pour les études, à Louis et à François, 500 livres pour les études et pour l'entretien jusqu'à l'âge de vingt ans, à Florette 400 livres pour qu'elle puisse entrer au couvent.

En général, le testateur, songeant qu'il est près de rendre à Dieu compte des désordres de sa vie, témoigne quelque repentir. Dans son testament daté de 1499, Peyroton, d'Agous, charpentier à Pau, déclare qu'il a acquis son bien par grand travail et sueur de son corps, que, n'ayant pas d'enfant de sa femme, il en a eu un d'Armou de Vergés ; il fait héritier son fils naturel. Il lègue une vache à l'hôpital et s'oblige à faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Un haut et puissant seigneur, Roger de Castelbon, n'était pas aussi repentant que le bon charpentier. Il a l'impudeur, dans son testament en date de 1349, de léguer 150 livres à chacun de ses bâtards *nés ou à naître*.

D'après le for de Navarre [1], l'absence de la femme dispensait le mari de lui être fidèle. Gaston Phébus fut

[1] Voir la *Navarre française*, t. I, p. 169.

souvent loin de sa femme qui allait voir son frère, Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Evreux,

Jean, fils d'Archambaud, au lieu de laisser son épée oisive en Béarn, la fit souvent briller au service de la France, à côté du bâtard Dunois et de l'étendard de Jeanne d'Arc. Le 7 juin 1439, les Etats de Languedoc lui allouèrent 70,000 moutons d'or pour soutenir la guerre contre les routiers de Rodrigue de Villandri qui ravageaient les provinces méridionales.

Aussitôt, le comte Jean donna l'ordre à son trésorier Paschal de Forgues de prélever sur cette somme celle de cent moutons d'or pour être comptés à *Alphonsine Saichete de Monpeslier demeurant à Belcayne*, *comayre de mon dit senhor de Foux*[1].

Ce qu'il appelle *comayre* était-ce simplement une maîtresse, ou bien ce que les Navarrais appelaient *Baragane ?* La Baraganie était désapprouvée par l'Eglise, mais la loi l'autorisait[2].

[1] Arch. nationales, K. 62, n° 26.

[2] Voir la *Navarre française*, t. II, p. 188.

# CHAPITRE XIII

## MŒURS SEIGNEURIALES

*Violences. — Douceur envers le peuple. — Sévérités des* Fors *de Béarn contre les seigneurs orgueilleux ou durs. —* Un baron béarnais : *toute la vérité sur l'affaire du baron de Coarraze.*

Les progrès de la civilisation ont produit un grand adoucissement dans les mœurs. Les vieux chroniqueurs racontent souvent des faits horribles, des cruautés révoltantes ; il n'ont pas l'air de se douter de tout ce que ces faits ont d'odieux. Les rois qui méritèrent le titre de *Cruel* comme Don Pèdre de Castille, ou celui de *Mauvais*, comme Charles de Navarre, eurent beau commettre d'inexcusables crimes, ils eurent des amis parmi les meilleurs hommes de leur temps, et trouvèrent des apologistes.

Quant aux actes passagers de colère et de violence, ils étaient tellement communs que personne n'y prenait garde. Nos pères, habitués à toujours avoir le fer en main, faisaient souvent aussi bon marché de la vie d'autrui que de leur propre vie.

Les mœurs du moyen âge furent les mêmes à peu près partout. Furent-elles, en Béarn, plus douces ou plus cruelles qu'ailleurs ? Je crois sincèrement qu'elles furent plus douces. Parmi les souverains du Béarn, plusieurs se firent remarquer par leur bonté, aucun ne mérita le titre de cruel. Henri IV mérita d'être surnommé le *Bon*, aussi bien que le *Grand*.

Sans doute, les seigneurs de Béarn eurent à se reprocher des actes de violence ; mais, en ces temps de foi l'expiation suivait de près la faute, et ceux qui avaient fait le plus de mal furent souvent ceux qui firent le plus de bien.

Guillaume Raymond, à la *main fermée,* succéda à son frère Gaston surnommé le *Bon* et il ne mérita pas le même surnom. Une bulle de la cathédrale de Tarragone signale les détails d'un meurtre qu'il commit et du repentir qu'il en témoigna. Dans un moment de colère contre l'archevêque de Tarragone Béranger, dont il avait épousé la nièce, Raymond lui fait donner un rendez-vous, va à sa rencontre, le renverse de sa mule et l'égorge. Le roi d'Aragon aurait bien voulu punir un pareil attentat, mais il n'osait point en demander compte à un trop puissant seigneur. En ces temps, si les rois étaient parfois trop faibles pour arrêter les crimes, le pape était assez fort pour atteindre le coupable qui bravait impunément la justice humaine. Le souverain pontife força le terrible seigneur béarnais à courber la tête sous l'excommunication, à reconnaître sa faute et à l'expier en faisant du bien à ses sujets,

Froissart raconte, sans la moindre parole de blâme,

deux faits qu'on voudrait pouvoir effacer de la vie loyale et superbe de Gaston Phébus.

Phébus blessa et terrifia son fils gisant dans un cachot, exténué de faim, et fut la cause de sa mort. Ce fils unique portait du poison que Charles le Mauvais lui avait remis comme un philtre d'amour ; et le père en voyant qu'il avait failli périr de la main de son fils, avait dépassé toutes les bornes.

Second fait d'horrible violence. Phébus fait venir à Orthez son parent Pierre de Béarn, commandant le château de Lourdes pour les Anglais. Il le somme de lui livrer le château. Pierre de Béarn refuse de livrer la place qu'il a juré de défendre. Phébus ressent de ce refus une colère qui l'emporte : il frappe à coups de dague le loyal chevalier et l'immole à sa fureur.

Phébus, en cette occasion, faisait aux autres ce qu'on avait voulu lui faire à lui-même. Il avait promis un jour au prince de Galles d'aller le voir à Bordeaux ; mais il exigea des otages qui lui furent remis. Le comte de Foix fut à temps averti, dit du Belloy, que cette invitation était un piège des Anglais pour se défaire de lui, même en sacrifiant les otages. Phébus renonça à son voyage et renvoya les otages qu'il aurait pu garder. Le dernier fait que nous reprochons à Phébus, tout inexcusable qu'il soit, n'était donc qu'une représaille.

Mais si le comte de Foix a montré en quelques occasions une grande violence de caractère, il n'a cessé de donner des preuves de sa douceur envers ses sujets. Les règlements qu'il a faits et les décisions qu'il a ren-

dues démontrent sa sagesse et ses sentiments d'humanité.

Guiraude Bielère avait blessé méchamment Bertaud de Carresse, curé de Castagnède. Un acte notarié constate que Gaston condamna le coupable à ne plus entrer de sa vie au presbytère, à payer dix florins et à venir le dimanche, pendant la grand'messe, en chemise, offrir au curé, en lui demandant pardon, une torche de cire de dix livres.

Un trésorier concussionnaire fut condamné par le même Gaston Phébus à payer 25 florins et à demander *pardon au peuple*, à genoux, à l'église.

Cette peine d'amende honorable était tout à fait dans les idées béarnaises. Ramonet de Garde avait frappé un moine de Lucq auquel il reprochait de grosses injures. Un acte de notaire de Lescar, daté de 1419, rapporte qu'il n'eut d'autre punition que d'aller en chemise devant la porte de l'église demander pardon et déclarer que le moine n'avait jamais traité sa femme ni sa belle-mère de ce qu'on disait...

Depuis Gaston Phébus, aucun acte de cruauté ne tache la mémoire des souverains du Béarn.

Les fiers barons féodaux, dans leurs châteaux à hautes tours, à larges fossés et à pont-levis, commirent-ils des horreurs en Béarn ?

Aux vieilles déclamations contre la tyrannie seigneuriale, il est d'abord facile d'opposer les principes trop oubliés de l'ancienne chevalerie : *office principal de chevalier est de soutenir femme veuve et orphelins, et hommes mal aisés et non puissants.*

On a dit que la raffale n'était pas plus dans la tête des Béarnais que dans l'atmosphère de leur pays. Or, avant la Révolution, on vantait *leurs manières aisées, leur politesse séduisante, leur noblesse sans orgueil et leur peuple sans grossièreté*.

Ces éloges de la douceur des mœurs béarnaises sont justifiés par l'histoire.

Il nous est resté plusieurs testaments du XIV^e^ siècle ; j'en ai publié *in extenso*. Le testateur, en général, fait aux pauvres des legs considérables. Parfois il ordonne la vente de sa vaisselle et de ses joyaux pour que le produit en soit distribué en bonnes œuvres ; il laisse ses beaux vêtements pour l'ornement des églises ; il n'oublie pas les mendiants et les pauvres filles sans dot ; il songe aux défunts. Ainsi, dans son testament de 1392, Pées de Laxague laisse de l'argent pour être *partit et distribuit aux paubres mendicans, et à paubres punceles maridar, et en missas cantar en loc de pietat per ma anime et per totes las animes que io soy tengut*.

Les documents hitoriques et la tradition fournissent la preuve que le seigneur béarnais cherchait à être le père et non le tyran de son village.

Lorsque l'heure d'abolir le servage eût sonné, Henri II et Marguerite firent les plus généreux efforts pour qu'il n'y eût plus de serfs sur leurs terres.

La résistance à cette tentative d'affranchissement général vint des serfs eux-mêmes. La liberté qu'on leur offrait à bon marché ne les séduisait pas. Sans doute ils devenaient libres, mais à la condition de travailler pour vivre. Qui les soignerait en cas de maladie ? Qui

les nourrirait dans la vieillesse ? Qui marierait leurs filles ? Qui leur donnerait un toit pour s'abriter ? Qui leur assurerait le pain quotidien ?

Henri II voulut prouver qu'il établissait l'égalité entre les serfs et ses autres sujets : il fit entrer un serf dans la noblesse, malgré de grandes résistances du procureur général de la cour de Béarn.

Les seigneurs de Béarn avaient intérêt à se faire aimer de leurs sujets. Il leur en coûtait cher d'être mal vus par eux.

En tête du vieux For du pays, on raconte qu'anciennement le Béarn n'avait pas de seigneur. Les Béarnais en choisirent un en Bigorre. Au bout d'un an, comme ils en étaient mécontents, ils le tuèrent, et en choisirent un autre en Auvergne. Celui-ci *se montra trop orgueilleux,* la cour de Béarn le fit mettre à mort par un écuyer qui le férit d'un tel coup d'épieu que l'arme ressortit par le dos.

Il me semble que ce début du For devait vivement impressionner les seigneurs.

Anciennement, il y avait en Béarn douze barons, C'étaient de puissants hommes ; ils composaient la *cour majour* et tenaient à la fois dans leurs mains le glaive de la justice et celui de chevalier.

Un jour le baron de Mirepeix se montra dur pour les pauvres. Et voici ce que dit là-dessus le vieux For :

*Item judice lo seignor de Mirepeix qui si auguus deu da diers et no los posque pagar que posque et fo deposat de judice qui era deus doutze de Bearn.* Idem a jugé le seigneur de Mirepeix que si quelqu'un doit de l'argent et ne peut

le payer, il faut qu'il puisse, et il fut déposé de la qualité de juge, et il était l'un des douze de Béarn. »

On a publié un livre sous ce titre : *Un baron béarnais au XVIe siècle*. Quand bien même un baron aurait commis des horreurs, ce ne serait pas une raison de répéter : *ab uno disce omnes*.

En matière historique comme en matière judiciaire, il ne suffit pas de dire la vérité, il faut la dire toute entière. Pour juger une affaire, surtout une affaire politique, il ne faut pas se contenter d'une pièce unique, en l'isolant de celles qui peuvent en modifier l'importance, ou en détruire la valeur.

J'ai examiné, avec mes habitudes de magistrat, le dossier de l'affaire du baron de Coarraze. Il se compose de cinquante-sept pièces réunies aux archives des Basses-Pyrénées[1]. Ce dossier n'est, d'ailleurs, pas complet et l'on courrait risque de se tromper si on ne tenait compte des influences sous l'empire desquelles l'affaire a été instruite et jugée, par deux cours, en sens contraire.

Il importe d'abord de bien connaître les faits. Ils ne sont pas racontés dans la procédure, ils sont constatés par l'histoire.

François Phébus, roi de Navarre et seigneur de Béarn, mourut jeune à Pau. Sa sœur Catherine lui succéda, sous la régence de sa mère Madeleine. Jean de Foix, vicomte de Narbonne, père de ce fameux duc de Nemours surnommé l'*Achille français*, voulut intro-

[1] E. 329

duire la loi salique en Béarn. Il organisa donc une conspiration à Pau, et tenta de faire comprendre aux Béarnais qu'il leur valait mieux prendre pour seigneur un chevalier qui put les défendre que deux *filandières* : c'était son expression. Louis XII, beau-frère du vicomte de Narbonne, désirait faire passer la couronne de Navarre sur la tête du duc de Nemours, qu'il affectionnait particulièrement. J'ai raconté toute cette histoire [1] dont l'affaire du baron de Coarraze n'est qu'un épisode.

Gaston de Foix, baron de Coarraze, avait pris parti pour le vicomte de Narbonne ; il paraît qu'il s'entendait avec le roi de France.

Catherine et Jean d'Albret redoutaient ce voisin puissant et rebelle. Il ordonnèrent une information contre lui. Le baron présenta requête pour s'y faire représenter par procureur. Ordre lui fut donné de comparaître en personne ; mais il n'eut garde d'aller se mettre aux mains de ses ennemis. Sa terre fut immédiatement saisie par Gaillardet de Lavignole, viguier de Pau. L'irritation du roi de Navarre était visible ; il voulait perdre le baron révolté : l'enquête eut lieu sans que le baron fut admis à se faire défendre.

Cette enquête, qui a été publiée sans commentaire, prêterait fort à la critique si elle était examinée par un juge impartial. Les témoins qui déposent sont parfois très suspects. Clarmontine, âgée de trente ans, déclare qu'elle a été la maîtresse du baron ; elle ajoute qu'elle

[1] Voir : *Navarre française*, t. I. p. 271.

n'aurait rien dit contre lui s'il l'avait bien payée etc...

Quels sont, dans cette enquête, les faits assez prouvés pour que la justice pût les retenir ? Sept. Un seul est relatif à un acte d'immoralité non prévu par notre code pénal ; les six autres sont relatifs à la conspiration ourdie contre le Roi de Navarre, en faveur du vicomte de Narbonne ou du duc de Nemours.

Gaston de Foix a-t-il promis de livrer son château de Coarraze d'abord au vicomte, ensuite au roi de France ? A-t-il proféré des menaces contre la reine de Navarre ? N'a-t-il pas mis son château en état de guerre ? N'a-t-il pas agi constamment contre les intérêts de Jean et de Catherine ?

Voilà l'accusation vraie. On redoute le voisinage du château de Coarraze : le baron est déclaré *par défaut* coupable d'avoir troublé le repos public, et son château est brûlé sans retard ni merci.

Le baron, si durement traité par le roi de Navarre, était fort protégé par le roi de France. Il s'adresse au parlement de Toulouse qui, ayant quitté cette ville infestée par la peste, siégeait à Montauban. Pierre Ferrant, un des juges de Pau, qui avaient condamné le baron, se trouvait à Montauban pour des affaires personnelles. Le parlement réclama de lui toutes les pièces du procès et, sur son refus formel de les communiquer, le fit arrêter et mettre en prison. Ferrant parvint à s'évader, et, dès qu'il fut à Saint-Gaudens, il porta plainte au pape et fit appel au prochain concile Œcuménique.

Devant le parlement de Toulouse, le baron de Coar-

raze gagna complètement le procès qu'il avait non moins complètement perdu à Pau. Un arrêt, en date du 11 janvier 1507, déclare le roi et la reine de Navarre coupables du *bruslement* du château de Coarraze; en conséquence, les condamne à cent pistoles d'amende envers le roi de France, à 5,000 livres de dommages-intérêts envers le baron et à la reconstruction du château dans le délai de quatre ans. De plus, Gaston de Foix était délié, sa vie durant, de la juridiction du roi de Navarre et de la fidélité qu'il lui avait promise.

Cet arrêt, qui portait atteinte à la souveraineté du Béarn et aux droits de Jean et de Catherine, fut l'objet de longues discussions. Les Etats de Béarn soutinrent vivement leurs seigneurs et l'indépendance nationale; le roi de France menaça, par lettres patentes, de faire exécuter par la force l'arrêt rendu en faveur du baron de Coarraze. L'exécution en fut ordonnée le 17 juin 1509.

Mais, en ce moment-là même, un événement imprévu fit tout-à-coup succéder à l'inimitié la plus violente la réconciliation la plus complète. Louis XII perdit son neveu le duc de Nemours à la bataille de Ravenne (1312) et il sentit la nécessité d'une alliance avec Jean et Catherine contre Ferdinand le Catholique. Le traité fut signé le 17 juillet 1312. Le même jour, l'arrêt du parlement de Toulouse fut cassé, et personne ne contesta plus l'autorité du seigneur de Béarn.

Lorsque toute l'affaire est ainsi expliquée, il n'est plus logique d'en conclure que Gaston de Foix était un odieux tyran de village, et il n'est pas surtout juste de faire

entendre que tous les barons de Béarn étaient taillés sur le même modèle.

Que dit donc l'histoire ? Est-ce que les seigneurs féodaux ne commirent jamais de violences ? Non pas. Elle dit seulement que le Béarn avait des fors qui accordaient au peuple plus de garanties qu'ailleurs contre les violences des grands. Les vieux fors racontent qu'un seigneur *était très orgueilleux*, et ils approuvent qu'on l'ait mis à mort ; ils racontent qu'un baron fut un juge trop dur et ils approuvent qu'on l'ait dégradé.

Même en admettant que le baron de Coarraze ne dût être jugé que sur l'enquête faite en son absence, il n'en résulterait qu'une chose : la punition sévère qui l'avait atteint par le *bruslement* de son château. Or, c'est le seul château brûlé par autorité de justice comme châtiment de l'inconduite d'un baron du pays.

Dieu nous garde de fausser l'histoire pour calomnier la mémoire des anciens chevaliers béarnais, braves et doux entre tous ceux de leur temps.

---

# CHAPITRE XIV

## LA SORCELLERIE

*Histoire de la sorcellerie. — Un génie télégraphiste. — Philtres d'amour. — Compte rendu d'une affaire de sorcellerie devant le conseil souverain. — Prétendus sorciers brûlés vifs au XIVe siècle: une sorcière béarnaise en 1882. — Transformation moderne de la sorcellerie.*

La croyance à la magie, à la sorcellerie remonte aux premiers siècles du monde ; peut-être ne finira-t-elle jamais. On la rencontre chez les anciens et chez les modernes, chez les Hébreux, les Grecs et les Romains, comme chez les Barbares. Elle existe encore, plus ou moins, chez tous les peuples de la terre, aussi bien à Naples qu'en Laponie. De nos jours, des juges ont condamné des sorciers. Le *New-York Herald* nous a appris qu'une vieille femme indienne avait été lapidée, en décembre 1872, comme sorcière, en vertu d'une condamnation à mort prononcée par le conseil de Pina-Met, État de Nevada.

De récents travaux ont paru sur la sorcellerie en Béarn. J'avais trouvé dans les anciens manuscrits de Larcher de curieux détails sur des pratiques superstitieuses que je croyais spéciales à nos régions pyrénéennes ; mais en relisant le livre de Bodin et d'autres ouvrages de démonologie, j'ai été surpris de trouver ces superstitions populaires répandues partout avec de légères variantes.

De Lancre, dans son livre fameux et bizarre *de l'Inconstance des Démons* s'occupe des Basques et non des Béarnais. L'histoire des superstitions qui, par leur origine et leur caractère, n'appartiennent qu'au Béarn, exige un triage qui n'est pas sans difficulté.

Une quarantaine de textes de pièces relatives aux sorciers, ont été extraits des archives des Bassses-Pyrénées. Les faits embrassent une longue période, du 20 juillet 1392 au 19 mars 1671.

Personne ne doute que les sorciers n'aient été jadis traqués en Béarn comme dans toute la France. Mais, comment ces affaires étaient-elles discutées et jugées ? Sous quel aspect se présentaient-elles ? Il est intéressant de le savoir.

Froissart raconte[1] *comment Pierre de Béarn fut malade par fantôme*, et aussi[2] *comment un malin esprit, nommé Orton servit pour un temps le sire de Corasse et lui rapportait nouvelles de par tout le monde d'huy à lendemain.*

[1] Liv. III, ch. XIV.

[2] Liv. III, ch XXII.

Cette dernière histoire est trop longue; elle a été trop souvent répétée pour être reproduite ici dans tous ses développements.

Froissart paraît profondément convaincu de l'exactitude de ce qu'il rapporte : Le sire de Coarraze avait eu, devant le pape à Avignon, un procès contre un clerc. Il le perdit, mais malgré toutes les supplications et les menaces du clerc, il ne voulait pas exécuter la sentence. Or, une nuit que le sire était couché avec sa femme, *messagers invisibles commencèrent à bûcher et à tempêter tout ce qu'ils trouvèrent parmi ce chastel, en telle manière qu'il semblait qu'ils dussent tout abattre.* — La dame est fort effrayée; mais le sire *assez hardi pour attendre toutes aventures ne sonnait mot, car il ne voulait pas montrer courage d'homme ébahi.* Bref, il découvre que c'est un messager du clerc qui lui jouait ce tour. Il parvint à s'attacher ce messager invisible qui lui déclara se nommer Orton. Orton *s'énamoura tellement* du seigneur de Coarraze, qu'à nuit passée, il venait lui conter à l'oreille les nouvelles de ce qui se passait en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, dans les Flandres, en Brabant, en Hongrie et autres lieux.

Lorsque le sire de Coarraze allait voir Gaston Phébus, il l'émerveillait en lui contant ce qui s'était passé la veille dans les pays lointains. Un télégraphe n'eut pas mieux fait.

L'ébahissement du comte de Foix est facile à comprendre. Il excita la curiosité du sire et lui conseilla de chercher à voir ce nouvelliste mystérieux. Le sire se mit à solliciter Orton de se laisser voir. Orton refusa

longtemps et finit par lui dire : *la première personne chose que vous verrez ou encontrerez demain au matin quand vous soudrez de votre lit, ce serai-je.*

Le matin, il eut beau chercher, il ne vit rien. Le soir, il se plaignit à Orton : *tu n'es qu'un bourdeur.* Orton répondit : « Rappelez-vous bien ce que vous avez vu ? » — Je n'ai vu que *deux longs fêtus sur le pavement qui tournaient ensemble et se jouaient.* — Eh bien ! c'est dans cette forme-là que je m'étais mis. Regardez demain. Le matin, en se levant, il vit une truie haute et maigre comme il n'en avait jamais vu. Il lui lança les chiens. La truie jeta un cri, regarda le sire de Coarraze et *s'évanouit.* Depuis, Orton n'a plus reparu.

Cette croyance aux génies invisibles apportant les nouvelles des lointains pays paraît avoir été assez répandu dans nos contrées et ailleurs.

Almanzor perdit en 998 une bataille sur les frontières de Léon et de Castille et ne survécut guère à sa défaite. Or, le jour même où les musulmans avaient été vaincus et bien qu'aucun messager n'eût humainement pu franchir la distance du lieu du combat à Cordoue, un homme, vêtu en pêcheur, parcourut les rues de la ville, chantant d'une voix lamentable, d'abord en arabe, ensuite en espagnol, la perte de la bataille. On accourut, on voulut s'approcher de cet homme : Soudain, il s'évanouit, « ce qui fit juger que c'était le génie ou le démon d'Almanzor ». Cela paraît à Favyn [1] la chose la plus naturelle du monde.

[1] Favyn, *Hist. de Navarre*, p. 128.

Une autre croyance superstitieuse fort commune était celle des philtres d'amour.

Froissart et tous les historiens du Béarn racontent que Gaston, fils de Gaston Phébus, gémissait de la mésintelligence qui existait entre son père et sa mère. Il alla voir sa mère Agnès à Pampelune où elle vivait auprès de son frère le roi de Navarre. Charles le Mauvais remit à Gaston une poudre qui, lui dit-il, avait la vertu de rendre fou d'amour; si Phébus en prenait, tout son amour pour Agnès se rallumerait avec une ardeur sans pareille. Gaston était déjà en âge de raison; il était même fiancé à la *gaie armagnoise;* il avait eu l'éducation la plus soignée ; cependant il crut à la puissance d'un philtre pour rallumer un amour éteint.

Ce fait et bien d'autres prouvent qu'en Béarn on croyait aux philtres, aux poudres *aymadères*.

Les sorcières étaient appelées *posoères ;* elles se servaient de plantes médicinales et de poudres qui souvent opérèrent de véritables cures. Elles faisaient accroire qu'elles avaient la double vertu de se venger en donnant du mal, et de rendre service en donnant les moyens de réussir dans les entreprises d'amour.

Un testament par devant notaire constate que Peyrot de Vergès avait été condamné à mort, qu'on avait trouvé dans son mouchoir un roseau fermé avec du papier et contenant une poudre; il déclara alors qu'en mettant cette poudre dans du potage ou du vins on ferait venir à soi, à volonté, les femmes et les filles; il ajouta qu'il n'en avait jamais usé; mais qu'au besoin, il s'en serait servi.

On a beaucoup parlé des procès de sorcellerie en Béarn, mais on n'a guère publié là-dessus jusqu'à présent que des *sommaires d'arrêt*.

Il serait curieux d'assister à l'une de ces affaires avec sa vraie physionomie d'autrefois, d'écouter le pour et le contre, d'entendre de la bouche de nos vieux Béarnais comment ils traitaient des questions aujourd'hui si passées de mode.

Au XVII[e] siècle, l'éloquence du barreau n'était pas encore réformée; mais, au milieu de toutes les citations grecques et latines répandues à profusion et à confusion, il n'est pas impossible de glaner quelques intéressants détails de mœurs locales :

Grâce à messire de Gassion qui rapporte une affaire de sorcellerie dans ses *Remonstrances et arrets*[1], nous pouvons assister à ces introuvables débats. L'information, les dépositions des témoins à charge et à décharge, les interrogatoires de l'accusé, la plainte, le réquisitoire du procureur général, la défense de l'accusé, l'arrêt : nous avons tout.

En voici l'abrégé fidèle :

Le 9 mai 1609, Ramonet de Solu apprit de son frère Odet, qui gardait les chèvres, que, pendant la nuit, le troupeau était dans une agitation extrême, *effarouché, comme il le croyait, par quelque sorcière.*

Le 10 mai, vers minuit, Romonet, entendant du bruit, se leva pour aller rejoindre son frère. Il s'arma d'une dague. Il raconta qu'*une forme de chèvre lui appa-*

[1] De la page 480 à la page 561

*rut*; qu'elle *se jeta sur lui, lui cracha au visage, l'égratigna* et lui mordit cruellement le petit doigt. Alors, il la frappa de sa dague. On entendit des cris, on accourut; une chandelle fut allumée; on trouva Marie de Sansarric, femme de Ramonet, gisant à terre, en chemise, pieds nuds et frappée de trois coups mortels. Son mari prit la fuite et passa deux ans en Bigorre. Puis, il s'en alla en Espagne. Plus tard, il rentra en Béarn et se remaria; mais *il fut pris et saisi en vertu des décrets de la cour et mené aux prisons de la Conciergerie.*

Le procureur général, dans le procès, commence par vanter la sainteté du mariage, *contrat scellé du sceau de la parole immuable* de Dieu, qui a dit: *Croissez et multipliez*. Après de belles maximes tirées de l'Ecriture-Sainte, des Grecs et des Romains sur le mariage, l'orateur ajoute que la bénédiction de Dieu est descendue jusqu'aux bêtes et aux choses insensibles. Il rappelle des passages d'Aristote et de Pline sur le mariage des plantes.

Puis, apostrophant l'accusé: « Mais toi, misérable! tu t'es rendu plus sourd et plus inexorable que les rochers, plus insensible que les tiges des blés! Ta pauvre femme, éprise de ton amour, suivait tes pas à travers les ombres de la nuit. Elle craignait que quelque larron ne te mesfit, en entreprenant de dérober tes chèvres. « Si j'étais, disait-elle, en parlant à ton image, aussi avant dans ta pensée que tu es dans la mienne, je ne marcherais pas ainsi seulette par ces lieux obscurs et sombres.

Non ego deserto jacuissem frigida lecto. »

« Et alors qu'elle pense t'avoir attrapé et mettre sa dextre dans la tienne, c'est alors que tu plantes ton couteau parricide dans son chaste sein. Je sais que tu dis que ce n'est pas ta femme que tu croyais occire, mais une chèvre qui parut à tes yeux *au moyen de je ne sais quelle lueur qui passa à travers les fentes de ta porte.* Les témoins déclarent que c'était une nuit des plus obscures. *La lune qui se cache pour ne pas voir un spectacle si horrible n'a garde de donner sa lumière à cette tragédie ; elle couve encore en son sein les mêmes affections* qu'elle exerçait en faveur du berger Endymion.

« Ton allégation n'est appuyée par aucun témoin. Peut-on croire un prévenu qui n'a pas d'autre preuve en sa faveur que sa propre allégation ? Ah ! combien de chèvres vous apparaîtraient à vous maris qui, ennuyés de vos femmes, n'avez d'autre pensée que de vous en défaire !

« Pour appuyer ta fourberie, tu as recours au démon qui est le père du mensonge et qui te porte à deux impostures : l'une que ta femme était sorcière, l'autre que c'est le propre des démons de transformer les sorcières et sorciers en telle forme que bon leur semble.

« Le premier fait est détruit par ta propre déclaration aux commissaires ; tu leur avoues que tu n'avais jamais reconnu ta femme pour sorcière. Quant au second fait, *j'accorde qu'il fournisse une des plus hautes questions qui ait jamais été agitée entre les savants.* »

Quantité de bons esprits ont soutenu l'affirmative. Citons Bodin, *Sponde, notre compatriote*, Peucerus, Mélancton entre les modernes, et, parmi les anciens,

Homère, Pomponius-Méla, Pline, Strabon, Virgile, Ovide et une infinité d'autres. Les raisons données par eux peuvent se réduire à trois. La première est prise de la science et puissance des démons : ils ont la science parfaite des secrets de la nature ; la magie leur est naturelle ; la médecine leur doit ses principaux remèdes, car ils savent les propriétés des minéraux et des plantes, des animaux terrestres et des poissons ; ils entendent mieux que nous la composition du corps humain.

Leur agilité est extrême ; comme la Médée d'Ovide, ils peuvent se promener sur les cimes des montagnes ; ils peuvent, comme l'ont dit plusieurs auteurs anciens, s'enfoncer dans la terre qu'ils font trembler dans ses fondements et plonger *jusques au fin fond de la mer*. C'est sur l'orgueil des flots que le démon surtout s'épanouit. C'est là qu'il prend les formes qu'il veut, tantôt celle d'un dauphin caressant, tantôt celle d'une baleine, *épouvante de la mer même* ; tantôt et le plus souvent celle des sirènes qui, par de doux chants entraînent, les naviguants vers les écueils.

Qui donc pense contester que les démons *en cette profondité de savoir*, en cette immensité de puissance, *n'ayent la dextérité* de transformer l'homme en bête ?

La seconde raison est tirée du génie de l'homme qui opère des merveilles ; il fait porter des roses à un cerisier, des pommes à un chou, etc. ; il change la pierre en des statues admirables comme celle de Phryné dans le temple d'Apollon ; il change la fougère en verre, l'arbre en lambris de marqueterie, etc. Qui peut donc trouver étrange que le démon, plus savant mille fois

que l'homme, puisse changer les espèces et leur donner les visages qu'il veut ?

La troisième raison se tire de ce qu'on voit dans la nature. D'un bœuf putréfié naissent des mouches à miel, des vers à soie, des papillons; des fragments de vaisseau pourris dans la mer, des canards; du limon de la terre, des anguilles; des cheveux de femme jetés sur du fumier et de la moelle du dos d'un homme, des serpens. Le blé parfois se change en ivraie, l'orge en avoine; l'hyène change de sexe, il est tantôt mâle, tantôt femelle. Le corail, avant d'être pétrifié, était un tendre arbrisseau naissant dans la mer.

*Mollis fuit herba sub undis.*

L'orateur parle ensuite de la verge de Moïse, de Nabuchodonosor, de la femme de Loth, d'Iphigénie, d'Actéon, de Lycaon et des compagnons d'Ulysse. Il conclut : Pourquoi donc une femme ne pourrait-elle pas être changée en chèvre ?

Mais, à l'appui de l'opinion contraire, le procureur général trouve des auteurs forts célèbres et des raisons qui *paraissent plus puissantes.*

Le démon est puissant, mais il n'a de puissance que celle que Dieu lui permet.

On ne peut attribuer au démon les transformations de la nature. Parce que l'on entera des roses sur un pommier et que le limon de la terre sera la graine de crapeaux, de grenouilles et autres bêtes sales et impures; ce n'est pas une raison pour que le démon ait le pou-

voir de transformer l'homme en bête et une âme raisonnable en celle d'une brute.

La seconde raison tire sa force de ce que l'homme et la bête ont un principe et une source de vie différents. L'esprit immonde ne peut changer l'œuvre divine de la création et *transmuer* l'une en l'autre des espèces différentes. Que deviendrait dans ces transformations l'âme humaine. Resterait-elle logée avec l'âme déraisonnable de la bête dans le même corps?

L'orateur établit par de nombreuses citations que l'âme ne quitte jamais le corps quand il est en vie, que toutes les métamorphoses racontées par l'histoire sont des illusions. Saint Augustin rapporte que certains philosophes ayant mangé du fromage ensorcelé prétendaient avoir été convertis, pendant leur sommeil, en chevaux de voiture. Saint Augustin attribue ce fait et tous ceux que l'on a cités dans ce genre, à des illusions, à des prestiges.

L'orateur complète les explications de saint Augustin par celles de saint Thomas et de nombreux auteurs ; il examine ensuite les diverses métamorphoses racontées par l'Ecriture sainte. En parlant de Nabuchodonosor, « Josèphe dit que ces mots : *fœnum quasi bos comedet*, ne marquaient qu'une qualité semblable dans la façon et non en la forme du corps; de fait, il est dit que les cheveux lui devinrent longs comme les plumes d'un aigle et les ongles comme ceux d'un oiseau ».

Apostrophant encore l'accusé, le procureur général lui dit : « Pour démontrer que ton exception est merveilleusement grossière, sache que jamais le démon

n'emprunte la figure d'une chèvre ». Lorsque le démon a été adoré, il l'a été sous la forme d'un crocodile, d'un serpent, d'un bouc ou de toute autre animal impur, jamais sous la forme d'un agneau, d'une brebis, d'une chèvre. Quel doux animal que la chèvre! Jupiter fut nourri par la chèvre Amalthée.

Enfin, dans une péroraison pathétique, le procureur général dit au prévenu que toutes ses raisons sont fausses, qu'il a bien reconnu sa femme en l'immolant; que, s'il avait été victime d'une erreur, il eût, en revenant de cette illusion, témoigné de vifs regrets, au lieu d'être insensible et de fuir à l'étranger comme un assassin qui redoute la responsabilité de son crime. « Puis, de retour dans le pays, au lieu d'honorer pour le moins la mémoire de ta femme par une constante viduité, tu as aussitôt convolé à de secondes noces et employé la flûte et le hautbois pour la solennité d'icelles. C'est ainsi qu'une onde chasse l'autre et que les flots de la conscience s'entrepoussant troubleront le calme de ton esprit et rendront la mer de la passion à tout jamais bruyante ».

La défense fut aussi savante, aussi développée que l'accusation.

« O pauvre moy! s'écrie le défenseur. J'ai le roi pour partie et son orateur trop disert vient de représenter des choses étranges contre moi. D'où tirerai-je donc les armes nécessaires pour ma juste défense? Où prendrai-je le bouclier de ma protection! Ce sera toi, mon Dieu, en qui j'aurai mon recours! »

Il n'est qu'un simple berger, et il invoque d'abord

le souvenir du paysan du Danube; il parle de ses chèvres et cite des vers de Virgile.

Comment aurait-il voulu tuer sa femme en qui reposaient son cœur et ses pensées. *Il est encore à naître qui l'a vu en dispute avec elle.* Un seul témoin dit qu'il a ouï dire, il ne sait à qui, qu'il avait battu sa femme, mais tous les autres ont déclaré qu'il vivait avec elle en bonne intelligence; il confesse avoir tué sa femme, mais il jure, par le nom vénérable de celui qui a créé le ciel et la terre, l'avoir tuée fortuitement et sans dessein prémédité. Le samedi 9 mai 1609, averti par son frère Odet qui gardait les chèvres qu'elles se tourmentaient toutes les nuits, effarouchées, comme il le croyait, par quelque sorcier, le prévenu résolut d'aller coucher avec Odet. La nuit, il entend bêler et s'agiter le troupeau; il se lève, une chèvre se jette sur lui, lui crache au visage, l'égratigne et lui mord cruellement le petit doigt de la main gauche; il se défend, il lui donne des coups de poignard, on entend des cris, on accourt, on porte une chandelle: il trouve sa femme morte.

On objecte que c'est une fable inventée pour mettre son impiété à couvert, que nul n'a vu la chèvre, que nul n'a vu qu'une femme égorgée, et qu'il est impossible qu'elle eût pu être changée en chèvre.

Il lui est pénible de révéler ce qu'il aurait voulu ensevelir dans le silence. Mais sa femme était sorcière. En voici les raisons: 1° Un mois avant son décès, elle regardait sa voisine Quiteyre, et celle-ci fut aussitôt saisie d'un douleur qui l'étourdit et la tourmenta jusqu'à ce que Jeanne de Lacoste, femme *entendue en*

*telles fascinations*, fit résoudre le charme au moyen de quelques prières. — 2° Les témoins déclarent que la femme ayant donné à têter à deux enfants jumeaux de sa voisine, tous les deux périrent. — 3° Un chien aboya un jour contre cette femme ; elle tira de sa poche un peu de pain, le chien le mangea et tomba mort. — 4° Une autre fois, sa femme souffla dans la bouche d'un enfant, lequel en fut tellement ensorcelé qu'il ne put plus parler. — 5° Le douzième témoin déclare qu'il alla voir la femme de l'accusé, qu'il fut saisi d'un grand mal d'estomac et tomba évanoui ; la femme lui frotta la tête avec les mains et il fut soulagé.

Le prévenu discute les auteurs grecs et latins, sacrés et profanes invoqués contre lui. Mais, en admettant même l'impossibilité de la transformation d'une femme en chèvre, il faut tenir compte de son imagination frappée. Il s'appuie sur des faits historiques. Brutus, la veille d'une bataille, vit un fantôme ; Calpurnie, femme de César, la veille de la mort de son mari, rêva qu'elle le tenait mort en ses bras. Marius criait en dormant ses ordres de combat. Si les esprits les plus forts peuvent être trompés par des illusions, comment l'esprit d'un berger n'aurait-il pu être victime d'une erreur ?

Ici vient une dissertation pour montrer les effets de l'imagination sur les esprits faibles. Une femme, qui avait un portrait de More près de son lit, fut accusée d'adultère parce qu'elle était accouchée d'une espèce de mulâtre ; mais elle prouva la ressemblance de son enfant avec le portrait. Une autre femme fit plusieurs enfants bâtards très resemblants à son mari absent.

C'était un effet de l'imagination qui lui remettait constamment dans l'esprit l'image de celui qu'elle trahissait.

Le prévenu cherche à prouver par diverses autorités que le démon peut prendre la figure d'un ange de lumière, se déguiser et déguiser ses suppôts *en les couvrant d'une apparence fantastique en employant pour ce effet la force du prestige*. Il cite saint Thomas, saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostome, Josèphe, pour démontrer qu'il y a des prestiges qui éblouissent tellement la vue et l'imagination que l'on peut voir ce qu'on ne voit pas. Il cite aussi Torquemada sur les loups-garous. Il parle de la maladie *insania lupina* qui donne des appétits semblables aux loups : on se jette sur des troupeaux, on hurle, on court la nuit, on veut tout dévorer. Ælien raconte que les filles du roi Agius Probus se croyaient transformées en vaches, elles couraient après les taureaux *qui n'en faisaient pas grand compte*, et leur médecin Mélampus les guérit avec du lait de chèvre. Le démon peut bien revêtir un homme d'une peau de chèvre ou de loup sans le changer en bête complètement.

« Le Diable, dit-il, voulant perdre ma femme et moi « tout ensemble, me l'a déguisée sous la forme d'une « chèvre, soit en l'habillant d'une peau de cette bête, « soit en formant un corps aérien de cette ressem- « blance. »

Pourquoi alléguer la bénignité naturelle de la chèvre ? Il y a entre elle et le démon *une grande sympathie*. La dent de la chèvre est venimeuse. Tout ce qu'elle mord est brûlé et desséché : *omne quod momorderit urit et ex-*

*siccat*. Or, tout ceux que touche le démon recoivent des blessures brûlantes, *ignea vulnera*.

Le défenseur cite un nombre infini de passages d'auteurs anciens contre la chèvre. Elle est toujours en état de fièvre ; sa salive est du poison ; elle est sujette au haut mal. Il était défendu aux prêtres de Jupiter de toucher la chèvre et même de prononcer son nom ; la chèvre est lascive *est perfectio libidinis* ; le diable aime beaucoup ce qui est lascif. La chèvre et le bouc étaient agréables à Vénus impudique. Pline prétend que la chèvre respire par l'oreille et Diodore de Sicile dit qu'elle entend par le gosier. Elle y voit la nuit comme le hibou, or, le démon préfère la nuit au jour.

Ma femme, dit le prévenu, était couchée dans la même chambre que ma mère et ma tante qui avaient bien fermé la porte ; or, on eût toutes les peines du monde à les réveiller et elles trouvèrent la porte fermée en dedans quoique ma femme fût sortie. Le diable, *excellent forgeron*, lui avait évidemment ouvert la porte et avait endormi celles qui auraient pu tout entendre.

Pourquoi ma femme est-elle sortie, seule, en chemise ? César répudia sa femme *pour beaucoup moins*. Licinius fit mourir la sienne pour avoir marché pieds nus, et le roi de Lydie mérita d'être assassiné par sa femme pour l'avoir montrée nue à Gigès.

Néanmoins, j'ai beaucoup regretté ma femme. Si je n'ai point poussé de cris et de sanglots, c'est que les grandes douleurs sont muettes : *curæ leves loquuntur, ingentes stupent*.

Sur les bords de l'Adour de Bigorre, j'ai mêlé mes

plaintes au murmure de ses eaux, et mes larmes à l'*humidité de ses vagues fluides*.

Puis en Espagne, j'ai vécu comme Oreste agité de fureurs vengeresses, comme Thésée pleurant son fils, comme le Soleil regrettant Phébus, comme Dédale essayant vainement de peindre la chute d'Icare, comme la biche de Candie qui, en courant dans les bois, enfonçait de plus en plus dans son flanc la flèche qui l'avait percée.

Le défenseur cite les lois romaines afin de prouver que la peine de mort ne peut être appliquée à celui qui n'a tué que par accident.

Enfin dans sa péroraison, il invoque les souffrances d'une longue absence, la régularité de la conduite qu'il a menée pendant treize ans depuis son retour, l'affection que lui ont témoignée les parents de sa première femme convaincus de son innocence, enfin sa probité reconnue qui lui a fait trouver une seconde femme de *fort honnête maison*. Il espère que la cour mettant toutes ses actions en la balance, *la fera trébucher en sa faveur*.

La cour dans son arrêt déclare le meurtre et parricide commis par le dit de Lola sur la personne de Marie de Sansaric sa femme, fortuit et involontaire. *Néanmoins pour les suites et conséquences d'icelui*, le Parlement l'exile à perpétuité du ressort de la cour, s'il est retrouvé dans le dit ressort, il sera pendu et étranglé sans autre forme ni figure de procès, le condamne aux dépens.

Depuis cette affaire, je ne sais pas si la justice béarnaise a jamais eu à juger sérieusement la question de

savoir si tel ou tel individu avait eu commerce avec le démon et exercé avec son aide la sorcellerie. Mais les poursuites des tribunaux contre des pseudo-sorciers ont été bien nombreuses. On les poursuivait non point parce qu'ils étaient sorciers, mais parce qu'ils faisaient semblant de l'être, afin d'exploiter l'inépuisable mine de la crédulité humaine.

En 1824, à Saint-Faust près de Pau, une femme avait la réputation d'être fameuse sorcière. Il était admis dans tout le village qu'elle avait le pouvoir surnaturel de donner le mal et de le guérir. La frayeur qu'elle inspirait lui rapportait peut-être des profits, mais amassait contre elle des colères.

Une jeune fille fort intéressante était atteinte d'atroces douleurs. On s'adressa à la sorcière ; on la supplia d'ôter le mal. Elle refusa. Les instances redoublèrent. Elle a beau dire qu'elle ne peut pas guérir la malade, on est convaincu qu'elle ne le peut pas, parce qu'elle ne le veut pas. Aux prières inutiles, succède la fureur la plus violente : la sorcière a fait le mal, elle ne veut pas le défaire. On tient un conciliabule auquel assistent les fortes têtes du village. Personne ne songe à dire que la prétendue sorcière ne l'est peut-être pas ; au contraire, une motion cruelle, qui avait d'abord effrayé des gens plus crédules que méchants, est adoptée : tous les sorciers sont des suppôts de Satan ; ils méritent d'être brûlés en ce monde avant de brûler dans l'autre. La vieille femme de Saint-Faust est conduite sur un bûcher, attachée à un pieu et le feu est allumé. Ses cris étaient si déchirants qu'on accourut de toutes parts. Les

bourreaux prirent la fuite. On délivra la malheureuse à demi consumée. En 1850, la cour d'assises des Hautes-Pyrénées condamna les époux Suverbie comme coupables d'avoir fait brûler une prétendue sorcière [1].

Certaines superstitions jettent ainsi des racines si profondes qu'on ne peut jamais les extirper entièrement, et qu'on les voit repousser quand on les croit disparues. Je ne m'imaginerais pas jusqu'où peut aller la crédulité populaire, si, dans ma longue carrière de magistrat, je n'avais été témoin de faits véritablement inouis.

Un jour un prêtre vient au parquet me déclarer que, depuis quelque temps, dans la petite ville où il se trouvait, il était étonné du nombre prodigieux de messes qu'on réclamait immédiatement. Surpris de cette subite recrudescence de piété envers les morts, il en avait cherché et trouvé la cause, et il venait avertir la justice pour ne point paraître complice d'une fraude dont il profitait par contre-coup.

Une petite fille d'une douzaine d'années racontait que sa défunte marraine venait tous les jours à midi la chercher pour aller passer une heure au ciel avec elle. Cette idée que pendant le sommeil de cette enfant, à midi, l'âme se détachait du corps pour s'envoler dans les régions célestes, parut naturelle à plusieurs. On questionnait la jeune fille sur ce qui se passait au ciel. Y avez-vous vu ma mère ? — Elle y est. — Et mon père ? — Il est encore au purgatoire. Les personnes qui avaient paru les plus incrédules, qui étaient le plus

[1] Voir l'*Histoire du droit dans les Pyrénées*, p 293.

haut placées dans la ville finissaient par être imbues de l'accent de vérité de l'enfant, et les grands comme les petits faisaient dire des messes pour racheter les âmes qui n'étaient pas encore entrées au ciel.

Il est inutile de parler des sorciers vulgaires, qui, avec les remèdes les plus baroques, font croire au don de guérir des maladies incurables.

J'ai vu de mes yeux, une femme qui, voulant se débarrasser de son mari, avait demandé, comme la chose la plus naturelle du monde, à un prêtre vénérable de dire une messe à saint Sécaïre : elle était convaincue que ce saint, inconnu au martyrologe, mais fort connu dans certains lieux, avait le pouvoir de faire sécher et mourir les personnes gênantes pour ceux qui invoquaient son appui.

Cette femme, irritée du refus du prêtre, lui fit voir qu'elle pouvait se passer de lui : elle abattit elle-même son mari d'un coup de fusil.

Les journaux judiciaires racontent chaque jour les affaires d'escroqueries commises à l'aide de prétendus sortilèges. La *Gazette des tribunaux* publiait un article intitulé : *Une Sorcière béarnaise*[1] :

« Adèle Chastain est poursuivie devant le tribunal de de Lisieux pour exercice illégal de la médecine, faisant croire à son pouvoir chimérique de guérir tous les maux. Voici un extrait de l'interrogatoire :

« *Le président :* Votre triomphe, c'est le *mal fait* et les sorts jetés. Qu'est-ce que le *mal fait?*

[1] Septembre 1882.

« *Réponse :* Il y en a de trois ou quatre sortes : 1° le *mal fait* par boisson que l'on a fait prendre. Pour le combattre, il faut faire rendre la boisson ; mais les médecins n'y connaissent rien et le *liquide méchant* reste en travers dans l'estomac ; 2° le *mal fait* qui se produit par de mauvais livres. C'est ce *mal fait* que je combats souvent et dont je débarrasse les personnes ; 3° le *mal fait* à l'aide du *crapaud conjuré.* Un jour, j'en ai fait brûler 570 chez le sieur Lenormand, à Saint-Philibert-des-Champs. Cet homme avait perdu 17 bêtes. Pendant que je faisais brûler les crapauds, nous avons remarqué un grand chien qui *courait* dans la rue ; j'ai supposé que ce devait être l'individu auteur du mal. »

Sans doute les juges ne crurent pas *au maü dat ;* ils ne virent là qu'un délit d'escroquerie. Mais combien de personnes crurent à la sorcière et y croient encore !

La sorcellerie a plusieurs branches, affecte plusieurs formes. Les croyances superstitieuses se glissent partout et sont de tous les temps.

Le joueur du grand monde et le paysan grossier emploient toujours d'incroyables pratiques, l'un pour changer sa veine, l'autre pour guérir sa vache. Il faut aller à Naples pour comprendre avec quelle ferveur se conserve la foi dans la vertu magique de la corne pour conjurer le mauvais œil, *la jettatura.*

J'ai poursuivi en police correctionnelle un ancien officier supérieur qui, à l'aide de pratiques magnétiques, avait acquis la réputation de faire des miracles.

Le procès des photographies spirites jugé par la cour

de Paris le 17 juin 1875 a révélé avec quelle crédulité profonde des hommes, qui passaient pour intelligents, persistaient à croire, malgré la démonstration évidente de la fraude, aux apparitions de revenants, se faisant photographier à côté des vivants qui ne les voyaient pas.

Croire à la clairvoyance du somnambulisme dérobant à Dieu ses secrets ; croire aux tables tournantes faisant parler Aspasie ou Périclès ; croire aux esprits frappeurs, aux musiques mystérieuses, aux mains surnaturelles voltigeant dans l'air, aux manifestations des esprits par l'intermédiaire de *médiums auditifs* ou *voyants ;* croire que le spiritisme sera le *sauveur des peuples ;* publier sur ce sujet des revues, des journaux, des livres, et trouver des lecteurs convaincus, n'est-ce pas là une aberration de notre siècle qui devrait rendre indulgents pour les aberrations des siècles d'ignorance ?



# LIVRE DEUXIÈME

## LA SOCIÉTÉ ROYALE

## CHAPITRE PREMIER

### LA COUR DE PAU

*Pau capitale. — La maison du roi. — Merveilles d'art. — Benvenuto Cellini et l'orfèvrerie. — Joyaux de la couronne de Navarre. — Broderies. — Tapisseries. — Livres et reliures.*

APRÈS leur avènement au trône de Navarre, les seigneurs de Béarn ajoutèrent à leur goût pour la magnificence, toute la pompe d'une cour à la mode espagnole. Pampelune ne leur fit pas oublier Pau; c'est peut-être pour avoir trop aimé le Béarn qu'ils finirent par perdre la Navarre.

François Phébus, roi incontesté, était adoré des Navarrais qui voulaient le garder au milieu d'eux; mais il demeura presque constamment dans nos contrées, et il y mourut dans ce même château où plus tard Henri IV devait naître.

Jean n'eût point perdu sa couronne, s'il ne s'était trop hâté de quitter Pampelune pour la douce vie qu'il menait à Pau.

Rois honoraires, les rois de Navarre ne voulurent jamais abdiquer. Ni la France, ni l'Espagne à l'apogée de sa puissance, ni les deux ensemble ne purent obtenir des princes légitimes de Navarre, l'échange d'un vain titre de roi contre une souveraineté réelle dans un autre pays. Et, chose singulière! ceux des souverains de Navarre dont le souvenir est resté plus vivace sont précisément ces rois et ces reines qui vécurent à Pau sans puissance et sans royaume.

Ils eurent une maison montée comme celle des plus grands monarques. L'influence d'une grande cour est considérable surtout dans une petite ville. Presque tous les habitants du lieu y sont attachés par quelque charge noble ou humble. Tous y prennent le prince pour modèle. Ce fut Pau auprès du château royal. C'est là que les Béarnais de toutes les classes ont puisé leur courtoisie renommée.

A Pau, malgré le mérite de leurs maris, les femmes dominèrent dans la société. La sœur de François I, Marguerite, avait plus de génie qu'Henri II; Jeanne d'Albret était supérieure à Antoine de Bourbon. Sans doute Henri IV avait plus d'esprit que toutes les

femmes de son entourage ; mais la reine Margot et la belle Corisande en avaient énormément.

Lorsque la Renaissance opérait une révolution dans les idées et dans les arts, Marguerite de Valois établit sa cour à Pau.

L'illustre sœur de François Ier avait la passion de l'art dans toutes ses manifestations : architecture, sculpture, peinture, orfèvrerie, tapisserie ; elle aimait tout ardemment. Sa renommée l'avait précédée en Béarn, et, pour lui plaire, Henri II avait appelé les plus habiles architectes pour refaire le vieux château de Pau, les meilleurs sculpteurs pour l'embellir. Alors, il n'y avait pas de spécialistes comme aujourd'hui : Michel-Ange, par exemple, possédait le triple génie de l'architecture, de la statuaire et de la peinture ; Benvenuto Cellini était orfèvre et sculpteur.

Sous Marguerite, le château de Pau fut l'un des plus splendides palais de l'époque. Henri II s'était surtout occupé de la reconstruction et de l'embellissement extérieur ; Marguerite prit plaisir à diriger elle-même l'ornementation intérieure, à y collectionner des merveilles.

François Ier avait appelé à Paris les plus célèbres artistes de l'Italie : Léonard de Vinci, Rosso, Benvenuto et tant d'autres. Marguerite imitait son frère. D'après Vitruve, un architecte doit posséder plusieurs talents, et celui de la musique lui est indispensable. Marguerite admirait ces artistes complets qui excellaient en plusieurs choses. Elle aimait à visiter Benvenuto Cellini qui lui-même définissait ainsi l'orfèvrerie :

« L'orfèvrerie comprend huit genres distincts de tra-
« vaux qui sont : la joaillerie, les nielles, les filigranes,
« l'émail, la grosserie (les grosses pièces, plateaux,
« aiguières, etc.), la frappe des médailles, des mon-
« naies et des sceaux. » Cellini déploya dans son art un génie véritable. Marguerite compta parmi ses protectrices, et, dans ses *Mémoires*, l'artiste a gardé le souvenir des services qu'elle lui rendit contre la duchesse d'Etampes, son ennemie déclarée.

Marguerite voulut avoir quelques-uns des chefs-d'œuvre de son protégé. Les retrouve-t-on dans l'inventaire des objets précieux conservés au château de Pau ? Ils étaient bien gardés. Lorsque les guerres de religion agitèrent le Béarn sous Jeanne d'Albret, on mit la vaisselle et les joyaux de la couronne en sûreté à Navarrenx, la plus forte place du pays. Henri IV les fit ensuite transporter à Paris. Ne pourrait-on pas en suivre la trace ?

L'inventaire n'est pas l'œuvre d'un artiste ; d'après la brève description des objets, il serait difficile de faire à Benvenuto ou à ses élèves l'attribution de telles ou telles pièces. Cependant, si les œuvres du grand orfèvre ont presque toutes péri, celles que nous connaissons ressemblent parfois à celles qu'a possédées la reine de Navarre. Ainsi le musée de Vienne a conservé une salière en or ciselé, représentant l'Océan et la Terre : l'Océan tient d'une main le trident, et, de l'autre, une barque à mettre le sel ; quatre chevaux marins entrelacent leur queue de poisson, un grand nombre de poissons, d'animaux de la mer nagent à l'entour ; la

Terre, femme superbe, tient de la main droite une corne d'abondance et de la gauche un petit temple d'ordre ionique destiné à contenir le poivre ; autour de cette femme apparaissent les plus beaux animaux de la terre. Cette salière était faite pour François Ier, Benvenuto l'a décrite avec amour. Marguerite avait aussi la sienne maintenant disparue, et l'on sait seulement qu'elle était en argent, or et pierreries, ornée d'une fontaine avec un bassin où se baignait la chaste Suzanne.

M. Georges Duruy a raconté de curieux détails sur Benvenuto Cellini et sur la passion de l'art au XVIe siècle[1]. « Quiconque, dit-il, possédait un peu d'aisance voulait s'entourer de belles choses ; l'art intervenait partout, dans la confection d'une boucle de ceinture, d'une garde d'épée, d'un bouton de chapeau, d'un vase à parfums, d'un flacon, d'une coupe, d'une assiette. » Marguerite poussait si loin cette passion des choses rares, ou artistiques, qu'elle y employait tout l'argent que lui donnait son frère.

C'était ruineux. Dans une de ses lettres à François Ier, elle le prie de lui faire parvenir de l'argent *secrètement*. Cependant, avec un sentiment de tendre délicatesse, elle ajoutait : « J'aimerais mieux vendre les meubles que j'ay fait de vostre argent que de vous ennuyer. »

Sans revenir sur les richesses artistiques du château de Pau, il convient de rappeler un petit coffre recou-

[1] Conférence faite à la Sorbonne le 2 avril 1881.

vert de velours violet garni d'argent doré. Le couvercle était parsemé de fleurs de lys et de marguerites. On y trouve, au temps de Henri IV, « un petit tableau « rond avec l'effigie d'un homme en nacre de perles, « garni d'or, avec la figure en émail d'une femme et « un petit livre à fermoir garni d'or ».

Les émaux de Limoges acquirent une grande renommée qui s'est ravivée de nos jours. Matteo Vazzaro fit des chefs-d'œuvre de gravures en pierres fines et Marguerite en commanda plusieurs.

En ce temps, la broderie était un art nouveau, un art véritable qui avait des aiguilles pour pinceaux, et des soies de toutes nuances pour palettes.

Marguerite fit venir de Paris deux pièces de broderies dont l'une représentait les *Enfants dans la fournaise,* et l'autre le *Jugement de Dieu*. Elle les paya quatre-vingt-dix-huit livres.

D'ailleurs, elle savait manier l'aiguille comme la plume. Elle fit une tapisserie *où estoit si bien représenté le divin sacrifice de la messe que les plus habiles peintres n'eussent sceu rien faire de si délicat avec le pinceau*. Après la mort de sa mère, Jeanne d'Albret substitua à la figure du prêtre une tête grimaçante de renard.

Elle brodait bien, la reine Jeanne; elle ne s'endormait pas lorsqu'elle avait l'aiguille à la main, tandis qu'au prêche le sommeil était souvent le plus fort. Aussi demanda-t-elle à ses ministres la permission de broder pendant le sermon.

Les rois de Navarre avaient aussi la passion des belles tapisseries. Les plus anciennes du château royal

ne sont pas les moins admirables. Ils enviaient aux Flandres leurs manufactures renommées; Henri IV avait tout préparé pour fonder à Pau, avec des ouvriers flamands, des établissements rivaux.

Les bahuts sculptés du XVI^e^ siècle qu'on a recueillis au château de Pau, n'y étaient pas au temps du bon roi; mais ils donnent une idée de ceux qui s'y trouvaient alors, et de la perfection de la sculpture sur bois, pour les meubles, à cette époque. Une chose d'ailleurs prouve mieux que tout la magnificence de l'ameublement de la résidence des rois de Navarre, c'est l'empressement que, devenus rois de France, ils mirent à la dépouiller pour embellir le Louvre.

Marguerite aimait aussi les livres. Elle en faisait et elle admirait les bons auteurs.

Au XV^e^ siècle, les livres étaient si chers qu'un Tite-Live coûtait 120 écus d'or; mais, vers le milieu du XVI^e^ siècle, l'imprimerie était déjà répandue et les bibliothèques commençaient à prendre un développement considérable.

En ce temps, l'orfèverie se chargeait de l'ornementation des reliures sur lesquelles les rubis et les pierres gravées se mêlaient à l'or et à l'argent. On honorait ainsi l'œuvre de génie [1].

L'amour des livres se répandit du palais des rois aux plus humbles demeures. Dans les registres de

[1] Nous avons publié, il y a bien des années, le catalogue de la bibliothèque des rois de Navarre, aussi aurions-nous beaucoup à dire sur une publication des *Annales des bibliophiles belges*, 1881-1882, p. 188.

notaires du XVIe siècle, on trouve des catalogues de livres, mais en général bien mal faits. Ainsi, dans un inventaire de meubles laissés par Jean de Fourcade de Sainte-Marie près d'Oloron[1], on lit : *Un petit liberet espagnol qui commence par les mots : Cobles de la gloriosa Magdalena ; le livre du roi Modus, la complainte de Flamete, Reportorio de las cosas presentes, un livre en latin qui commence par dominicis diebus*, etc. — Un bachelier en droit, Armand de Carrère, en 1586, recommande à ses exécuteurs testamentaires de faire le catalogue des livres nombreux qu'il possède *tant en telaugia, filosofia, morale, logica et ard oratoria*. Les notaires n'étaient pas encore bien ferrés sur l'orthographe.

[1] Archives de Pau, E. 1772.

## CHAPITRE II

### LES TOILETTES

*Luxe de Gaston X. — Faste de Jean et de son beau-frère, César Borgia. — A Pavie, Henri II songe à son tailleur de Pau. — Marguerite de Valois. — La garde-robe d'Antoine de Bourbon. — Les toilettes de la reine Margot. — La robe de noce de Jeanne d'Albret.*

Jadis, surtout, le costume indiquait le rang; le roturier ne pouvait prendre les habits du gentilhomme; mais les simples vicomtes de Béarn ont toujours affecté d'être vêtus comme les plus grands rois.

Un jour, Gaston X accompagna Louis XI à Toulouse, et les historiens rapportent que, parmi tous les princes réunis autour du roi de France, Gaston *fut celui qui parut avec le plus d'éclat et de magnificence.*

Les chroniqueurs n'ont pas manqué de faire ressortir combien il était *richement habillé*, lorsqu'il fit son entrée à Bayonne avec le célèbre Dunois.

Jean d'Albret, roi de Navarre, se fit aussi remarquer par le luxe de ses vêtements. Nul ne l'égalait sous ce rapport, si ce n'est son beau-frère, le fameux César Borgia. Le faste de Borgia était tel que le roi de France

le trouvait ridicule pour *un simple duc de Valentinois*. Ce faste fut, dit-on, la cause de sa fin tragique. L'éclat de sa cuirasse dorée et des objets précieux qu'il portait sur lui avaient tenté la convoitise des brigands qui ne le reconnurent qu'après avoir détaché son heaume.

Henri II fut fait prisonnier à Pavie avec François Ier, et Charles-Quint avait grand intérêt à supprimer ce vaillant rival qui ne voulait pas céder son titre de roi de Navarre et n'épargnait rien pour reconquérir son royaume. Au milieu des ennuis d'une captivité prolongée, à laquelle une périlleuse évasion vint seule mettre un terme, Henri II était préoccupé de sa toilette. Il écrivait à son chancelier de Béarn qu'il avait commandé à Lyon de belles étoffes de soie et que son tailleur de Pau devait préparer ses ciseaux et ses aiguilles pour lui faire de *beaux accoutrements avec des hocquetons*.

On représente Marguerite de Valois ainsi habillée : un manteau de velours noir; une cotte, noire assez haut collet, fourrée de martres ; la cornette assez basse sur la tête et la chemise un peu froncée au collet!

Marguerite avait adopté le noir après la mort de son fils Jean de Navarre qui ne vécut que quelques mois. C'est alors qu'elle composa ces vers qui marquent sa prédilection pour la couleur sombre :

Le noir souvent se porte pour plaisir,
Et plus souvent que pour peine et tourment
Et pour estre vêtu honnestement
L'on doit avoir de le porter désir
Puisque par mort me vient le déplaisir
Il sied trop mieulx que nul accoustrement
Le noir.

Si dans des jours de deuil et de vieillesse, Marguerite porta souvent une robe noire fourrée de martre, voici ce qu'elle portait dans ses jours de joie et de jeunesse :

Ses cheveux blonds et soyeux sont relevés sous un chaperon de perles que surmonte la couronne d'or; un corsage de velours bleu serre sa taille; une ceinture de pierreries tombe jusqu'au bas de sa robe en satin blanc qui va s'élargissant outre mesure jusqu'à ses pieds; elle porte une seconde robe en satin bleu ouverte sur le devant, comme les manches bouffantes, lesquelles laissent les bras à découvert et s'attachent par des agrafes de diamant.

Marguerite relevait la toilette par la distinction de sa tournure et, j'allais dire, de son langage. Lorsqu'elle s'occupa de la délivrance de son frère, elle fut reçue au château de Guadalaxara par le duc d'Infantado. « Là, dit Brantôme, elle triompha de bien dire et de bien haranguer avec une bonne grâce dont elle n'était pas dépourvue... d'autant qu'avec cela elle était belle, jeune et veuve. »

Reine de Navarre, elle voulait qu'on eût grande tenue à sa cour. Ainsi, en donnant 25 écus d'or à son receveur général du Berry, maistre Olivier Bourgoing, elle explique qu'elle lui fait don de cette somme « pour « l'employer en habillemens et estre plus honneste- « ment autour de sa personne ».

Elle dépensait beaucoup pour la toilette de ses demoiselles, *pour faire robbes* et donner des bijoux. Voici le trousseau qu'elle fournissait à Jeanne de Latours,

lorsque cette demoiselle épousa Adam du Banquet, pannetier de la maison royale :

« Sept aunes deux tiers de toile d'or; sept aunes « deux tiers de toile d'argent; neuf aunes de velours « cramoisi violet; quatre aunes et demi de taffetas « jaune pour doublure de robe, dix aunes de velours « cramoisi rouge pour faire robe; quatre aunes et demi « de taffetas blanc; quatre aunes et demi de taffetas « noir pour doublure; dix aunes de satin noir pour « faire robe; neuf onces de tresses de fil d'or et d'ar- « gent; une aune et demie de satin; cinq aunes deux « tiers de damas blanc; une aune de velours noir pour « faire chapperon; six aunes de velours rouge de Paris « pour doublure; une aune et demi de rousset frizé « pour les plis des robes; une aune et demie de toiles « pour doublure; trois aunes de futaine noire d'Augs- « bourg pour doublure; trois aunes de satin cramoisi « pour un tour de pavillon de lit. » Ce trousseau coûtait 995 livres.

Dans le *livre de dépenses* de Marguerite, publié par le comte de la Ferrière, on trouve les noms des marchands et le prix de chaque article. Ce curieux ouvrage fournit des détails exacts sur la beauté et la valeur des toilettes de la cour de la reine de Navarre.

Antoine de Bourbon était de belle taille, il avait de la majesté dans les manières et de la distinction dans sa personne. Il avait le goût des belles choses. Trouvait-il quelque objet à sa convenance, il le prenait. Pour tout autre, on eût appelé cela la monomanie du vol. Pour lui, cela n'avait pas d'inconvénient. Son

valet de chambre en vidant, le soir, les poches de son maître, rendait les choses dérobées.

Le goût d'Antoine pour la toilette est amplement démontré par l'inventaire des *accoustrements* qu'il laissa en mourant :

« Une saye de drap d'or frisé bouclé d'une bande « de velours violet enrichi de fil d'or, avec du haut « de manche de même; la queue d'or, manteau de « velours bleu contenant neuf aunes avec saye d'armes « de velours cramoisi, couvert d'orfaivrerie aux armes « de Navarre bandé de toiles d'argent et d'escripteaux « à l'entour; un manteau de toile d'or frisé d'or et « d'argent et velouté de noir, et l'envers damassé et « cramoisi avec des manches à casaque de toile d'ar- « gent l'envers damassé de noir... »

La chambre des comptes de Pau fournit des détails sur la garde-robe d'Antoine. *Sa robe de nuit était de toile d'argent damassée d'or et de soie rouge*[1].

En héritant des beaux accoustrements de son père, Henri IV hérita de son goût pour les splendides costumes. Les toilettes de la célèbre reine Margot étaient plus splendides encore.

Les auteurs du temps qui ont pu voir la seconde Marguerite vantent le charme de son visage, la perfection de son corps, la beauté de sa taille, la noblesse de son port, la grâce et la majesté de toute sa personne.

En parlant de ses divins attraits, Brantôme prend un

[1] Archives de Pau, B. 2727 — Voir mon *Henri IV, vie privée.*

style dithyrambique. Près d'elle sont laides toutes les beautés qui sont, seront et ont été. Pour donner un cours suffisant au vol de sa perfection et renommée, il faudrait que Dieu allongeât le monde et haussât le ciel plus qu'il n'est. Un ambassadeur étranger qui venait de la voir, disait qu'après telle beauté on ferait volontiers, comme certains pèlerins de la Mecque qui, après avoir vu la mosquée où se trouve le tombeau de Mahomet, se brûlent les yeux parce qu'il n'auront jamais à contempler rien de si admirable.

Malheureusement Brantôme en vantant les *vertus* de la reine Margot rencontrerait aujourd'hui beaucoup d'incrédules.

La reine de Navarre savait qu'elle était belle et ne négligeait rien pour faire ressortir cette beauté. Jamais princesse ne s'était encore parée avec autant de goût et de magnificence. Au dire de Brantôme, toutes les dames de la cour et de la France s'étaient si bien moulées sur elle, *qu'elles en étaient devenues cent fois plus agréables et désirables*.

Lorsque Marguerite fut menée au roi de Navarre, la reine-mère qui l'accompagnait lui dit, un jour, de se montrer dans une fête avec sa plus belle toilette ; Margot mit une robe de toile d'argent, manches pendantes, elle se coiffa richement avec un voile blanc, ni trop grand ni trop petit. Sa mère l'admirait. Marguerite lui dit : « Je veux user toutes mes robes, et, quand je retournerai à Paris, je ne rapporterai que des ciseaux et des étoffes pour me faire habiller à la mode qui courra. » La reine-mère lui répondit : « En quelque part

que vous alliez, la cour prendra les modes de vous et non vous d'elle. »

La belle Margot variait chaque jour ses toilettes et sa coiffure. Rien ne lui allait aussi bien que ses cheveux sans ornement. Ils étaient noirs et elle avait un art merveilleux pour les faire *tortiller, friser et accomoder* ; et cependant, elle préférait les perruques blondes gentiment façonnées. Pour s'en procurer, « elle avait, à « ce que raconte Tallemant des Réaux, de grands valets « de pied blonds, que l'on tondait de temps en temps. « Elle avait toujours de ces cheveux là dans les poches « de peur d'en manquer ; et, pour se rendre de plus « belle taille, elle faisait mettre du fer blanc aux deux « côtés de son corps pour élargir la carrure. » Ses toilettes étaient plus magnifiques les unes que les autres, et on discutait beaucoup à la cour sur celle qui lui allait le mieux.

Margot était très décolletée. Je ne copie pas le passage de Brantôme à ce sujet.

L'ambassadeur de France à Constantinople avait reçu du grand Seigneur quinze aunes d'un drap d'or frisé le plus beau qu'on eût vu en France ; il avait coûté cent écus l'aune. Marguerite reçut en cadeau cette splendide étoffe et en fit faire une robe qui lui allait admirablement. Brantôme dit qu'elle était d'un poids extrême, que *la belle, riche et forte taille* de la reine de Navarre *la supporta très bien*, mais que, *si elle eût été une petite nabotte de princesse, elle eût crevé sous le faix*.

Ces robes d'or et d'argent chargées de pierreries étaient en effet d'une extrême lourdeur. Lorsque

Jeanne d'Albret encore enfant, fut obligée d'épouser le duc de Clèves, elle déclara, au moment de partir, qu'elle n'avait pas la force de porter son costume, ni de marcher. « Alors, dit Brantôme, le roi commanda à M. le connétable de prendre sa petite niepce au col et de la porter à l'église, dont toute la cour s'estonna fort pour être une charge peu convenable et honorable pour ung connestable et qu'elle se pouvait donner à un-autre. »

Sur les toilettes de Jeanne d'Albret, je n'ai rien recueilli de remarquable, bien que dans ses registres de recettes et de dépenses, on trouve jusqu'au coût du raccommodage de ses lunettes.

---

# CHAPITRE III

## LE PARNASSE BÉARNAIS

*Le roi Phébus et sa flûte. — Jean d'Albret. — L'imprimerie à Pau. — Les Fors. — Marguerite poète. — Les Contes de la reine de Navarre. Les beaux esprits à la cour de Pau. — Du Bartas et Auger-Gaillard.*

Les princes béarnais gardèrent toujours le goût de cette vie tranquille qui s'écoule doucement sous le beau ciel du Béarn.

Quand la guerre civile couvait en Navarre, toujours prête à éclater, François Phébus faisait à Pau de la musique. Il aimait trop la flûte, c'est ce qui l'a tué! On avait, dit-on, empoisonné son instrument.

Jean d'Albret se consola de la perte de son royaume en composant des livres d'histoire et de généalogie; il se distrayait de ses travaux en dansant avec le jolies Béarnaises. Il faut dire que sa femme Catherine l'agaçait en lui répétant sans cesse : « Si tu avais été Catherine et moi Jean, nous n'aurions point perdu notre « royaume. »

Henri II avait vaillamment combattu à côté de François Ier; il savait parfaitement manier l'épée, mais il devait avoir des dispositions particulières pour être juge. Dans un registre des archives de Pau [1], on voit qu'il rendait la justice cinq ou six heures par jour. Un autre registre [2] fournit des détails sur l'impression des Fors de Béarn : Henri II avait fait venir d'Allemagne Poyvre et Vingles pour fonder une imprimerie à Pau, lorsque beaucoup de grandes villes d'Europe n'en possédaient pas encore; les Fors de Béarn furent tirés à 200 exemplaires et parurent en 1551; la correction des épreuves en fut faite par MM. d'Abbadie, de Poey, de Bonefont et de Fréchou qui reçurent une indemnité de 48 écus. Bonefont reçut de plus 50 écus pour avoir mis les accents, fait la table et arrangé les articles; la reliure faite par Mathalin Chèze coûta 20 écus. J'ai en ma possession la quittance détaillée de Vingles et de Poyvre.

Puisqu'Henri II avait des imprimeurs, il est à regretter qu'il n'ait pas songé à faire imprimer les œuvres de sa femme. Il est certain, en effet, que la plupart des œuvres de Marguerite ont été égarées, et rien ne serait plus difficile que de les retrouver.

Cependant le génie de Marguerite était très apprécié de Henri. « C'est elle, dit Olhagaray, qui avoit esté l'œillet précieux dans le parterre de ceste maison et de qui l'odeur avoit attiré en Béarn, comme le thym

[1] C. 681.

[2] C. 682. — Voir aussi, au *Château de Pau*, les autres détails relatifs à cette publication.

les mouches à miel, les meilleurs esprits de l'Europe. » D'après Rabelais, c'était *un esprit abstrait, ravy et estasié qui fréquentoit les cieux son origine.* C'était surtout une femme aimable, malgré les prétentions à la théologie, et, si elle accueillait les apôtres du protestantisme, c'est qu'elle accordait des sympathies à tous les persécutés : elle acquit dans les lettres un renom qui dure encore.

Parmi les poètes du XVI[e] siècle, les uns ont brillé par l'originalité et l'imagination, les autres par l'esprit et le style; Marguerite brilla par la sensibilité, par le goût, par une sincérité d'émotion qui se gagne. Elle met son cœur dans ses vers; on sent qu'elle ne cherche pas à y mettre autre chose. Son recueil de poésies imprimé à Lyon, en 1547, a pour titre : *Les Marguerites de la Marguerite de Princesse, très illustre royne de Navarre.* Ce volume contient : *Le miroir de l'âme pécheresse. — Discord de l'esprit et de la chair. — Oraison de l'âme fidèle. — Oraison à Jésus-Christ. — Comédie : la Nativité de Jésus-Christ. — Comédie : l'Adoration des trois rois. — Comédie des Innocents. — Comédie du désert. — Le triomphe de l'Agneau. — Complainte pour un prisonnier. — Chansons spirituelles.*

La première chanson a pour titre : *Pensées de la royne de Navarre estant dans sa litière durant la maladie du roy* (François I[er]).

Si la douleur de mon esprit
Je pouvais montrer par parole
Ou la déclarer par escrit
Oncques ne feut sy triste rolle;

Car le mal qui plus fort m'affole
Je le cache et couvre plus fort,
Pourquoi n'ay rien qui me console,
Fors l'espoir de la douce mort.

Rien de plus ardent que sa prière pour que Dieu rende la santé au Roi; rien de plus vivement senti que l'éloge qu'elle fait du roi chevalier :

Je regarde de tous costez
Pour voir s'il arrive personne,
Prier sans cesser, n'en doutez,
Dieu que santé à mon Roy donne.
. . . . . . . . . . . . . .
O qu'il sera le bien venu
Celuy qui frappant à ma porte
Dira, le Roi est revenu
En sa santé très bonne et forte.
Alors sa sœur plus mal que morte
Courra baiser le messager
Qui telles nouvelles apporte
Que son frère est hors de danger.

Après la mort de ce frère adoré, que de tendres plaintes s'échappent de son cœur :

Làs, tant malheureuse je suis
Que mon malheur dire ne puys
Sinon qu'il est sans espérance.
. . . . . . . . . . .
Tant de larmes jettent mes yeux
Qu'ils ne voyent terre ni cieux
Telle est de leur pleur l'abondance.
. . . . . . . . . . . . . .
Il ne m'en faut donc plus parler
Mais penser de bientost aller
Où Dieu l'a mis par sa clémence.

Ses *Chansons spirituelles* sont pleines de mysticisme et de tristesse. Par exemple, ce refrain :

> Je n'ay plus ny père, ny mère
> Ny sœur ny frère
> Sinon Dieu seul auquel j'espère
> Lui sus le ciel et terre impère,
> La hault, la bas
> Tout par compas ;
> Compère, commère,
> Voicy vie prospère, etc.

En premières noces, Marguerite avait épousé le duc d'Alençon qui n'avait pour plaire aucune autre qualité que celle de premier prince du sang.

Henri II de Navarre était beaucoup plus jeune qu'elle. C'était un bien vaillant prince. Marguerite parle de lui dans sa prose, mais non dans ses vers.

L'*Heptaméron* prouve que la reine de Navarre savait conter à merveille ; il prouve aussi que sa société devait être aussi gaie dans les beaux jours de sa vie qu'elle devint triste après la mort de François Ier.

On s'étonne aujourd'hui du langage que tenait jadis une reine pieuse et de la meilleure compagnie. Ce langage effarouche les oreilles les moins délicates ; il est difficile d'y faire des emprunts. Cependant, si la forme en est trop libre, la morale n'en est point tout à fait absente.

Dans un de ses contes, Marguerite fait l'histoire de l'amour d'un jeune gentilhomme et d'une jeune fille qui, ne pouvant être unis, se donnèrent à Dieu. Il y a

là de curieuses pensées sur la conversion de l'amour humain en amour divin :

« Encore ay-je une opinion, dist Parlamente, que jamais homme n'aymera parfaictement Dieu qu'il n'ayt parfaictement aymé quelque créature en ce monde.

« — Q'appelez-vous parfaictement aymer ? dit Suffredent...

« — J'appelle parfaictement aymer, leur répondit Parlamente, ceulx qui cherchent, en ce qu'ils ayment quelque perfection, soit baulté, bonté ou bonne grâce toujours tendant à la vertu et qui ont le cœur si hault et si honneste qu'ils ne veulent pour mourir mettre leur foi aux choses belles que l'honneur et la conscience reprouvent ; car l'âme, qui n'est créée que pour retourner à son souverain bien, ne faict tant qu'elle est dedans ce corps, que désirer d'y parvenir...

« — Ne voyez-vous pas, dist Longarine, que la terre non cultivée portant beaucoup d'herbes et d'arbres, combien qu'ils soient inutiles, est désirée par l'espérance qu'elle apportera bon fruit quand il sera semé ? Ainsi le cœur de l'homme qui n'a nul sentiment d'amour aux choses visibles, ne viendra jamais à l'amour de Dieu par la semence de ses paroles, car la terre de son cœur est stérile, froide et damnée.

« — Voilà pourquoi, dit Suffredent, la plupart des docteurs ne sont spirituels, car ils n'aymeront jamais que le bon vin et chamberières laides et ordes, sans expérimenter que c'est d'aymer dames honnestes. »

Marguerite savait bien choisir ses secrétaires ; l'un excellait à faire des contes, Bonaventure Desperiers ;

l'autre était le plus charmant poète de son temps, Clément Marot.

Pau fut alors appelé le *Parnasse béarnais*. Dans aucune cour du monde on n'eût rencontré au XVI^e siècle pareil essaim d'hommes célèbres et de beaux esprits.

Quelques noms seulement, pris au hasard :

Voici Nicolas Bourbon, poète que Marguerite a choisi pour précepteur de sa fille ; Goevrot, l'auteur du *Sommaire de toute médecine* ; Launay, l'auteur des *Histoires des amans fortunez* ; Jacques de la Haye, qui jouait sur son nom :

> ............. Tu n'as garde qu'on cueille
> En ceste Haye autre chose que feuille.

Et puis le vicomte de Lavedan, d'Izernay, Lefèvre d'Etaples, Gérard, Roussel et autres. Et, parmi les dames d'honneur, combien de femmes charmantes qui faisaient des vers sur leur maîtresse et qui méritaient qu'on en fît sur elles.

Voici M^lle de Saint-Pather distribuant des aumônes :

> Moy, Saint-Pather, mettray en ce lieu cy
> Mon triste adieu venant d'un cœur transy
> De voir à deux ce qui doit être à un.

Voici M^lle de la Bénestaie :

> J'ai délaissé père et frère malade,
> Mais quand il faut commencer la ballade
> Te dire adieu à toi, notre princesse,
> Tous les ennuis dessus ditz ou prins cesse.

Voici Mlle d'Orsonvillers, chantée par Marot :

Si Dieu qui vous composa
N'y posa
Beauté en tout composée
En esprit récompensée
Bien vous a.

Et Mme d'Avangour :

Madame d'Avangour qui ne faist qu'écouter,

disait Marguerite, qui lui reprochait sans doute d'écouter aux portes. Marot l'a mieux traitée :

Nature, ouvrière sacrée
Qui tous crée
En vostre brun a bouté
Je ne scay quoy de beauté
Qui agrée.

Parmi les dames d'honneur, il y en a plusieurs comme Blanche de Tournon, et la mère de Brantôme qu'on a cru reconnaître parmi les *Devisantes de l'Heptaméron*.

Après Marot, venaient Hugues Sales, traducteur d'*Homère*, Antoine du Moulin, Antoine Lemaçon, Jean Sylvius de la Haye, Brodeau, etc.

Bonaventure des Périers eut bien son *Cymbalum* brûlé par la main du bourreau ; mais il charmait l'esprit de Marguerite comme musicien, conteur et poète. Voici de ses vers :

Fleur divine
Muse digne,
Favorisez par pitié
A la veine
Faible et vaine
Qui va quérant amitié.

Votre face
De sa grâce
Ne peut rien autrement
De stérile
Prou fertile
Par un regard seulement.

Si mon style
Inutile
Sent un coup votre faveur,
Je ne doute
Qu'il ne goûte
D'amitié quelque saveur.

De Saint-Gelais avait grand succès pour ses jolis vers, quoique Pasquier prétende qu'il a produit *plus de jolies petites fleurs que de fruits de grande durée.*

On ne saurait où s'arrêter si on voulait énumérer toutes les personnes d'esprit avec lesquelles Marguerite fut en rapport. Valentine d'Arsenois fit son épitaphe fameuse et trois Anglaises, nièces de Jeanne Seymour, femme de Henri VIII, composèrent sur elle 104 distiques latins. Enfin, le prince des poètes du temps, Ronsard, a chanté :

La royne Marguerite,
La plus belle fleur d'élite
Qu'oncques la terre enfanta.

La reine Jeanne était à trop bonne école pour ne pas être initiée de bonne heure à la poésie. Marot lui tint la main pour lui faire écrire :

> Voyant que la roine, ma mère,
> Trouve à présent la rime amère
> Madame m'a pris fantaisie
> Sa fille suis. — Arrière prose
> Puisque rimer maintenant j'ose.

Jeanne d'Albret a beaucoup fait de poésies ; il en est très peu resté. Tout le monde connaît son quatrain sur l'imprimerie de Robert Estienne, mais tout le monde ignore une *déploration* en vers qu'elle avait composée et qui a été perdue.

Un jour que Marguerite s'éloignait de sa fille, toutes les dames d'honneur, Françoise de Clermont, M^lle^ d'Artiguelouve, Claire de Gramont, Catherine d'Aster, Françoise de Rohan firent à Jeanne de poètiques adieux. Chacune composa un couplet. Catherine d'Aster disait :

> Je te requiers que me veuille permettre
> Que mon adieu ici je puisse mettre
> A Dieu, je dis : celle dont la présence
> J'ai désiré depuis la mienne enfance,
> Et maintenant que j'ai reçu ce bien
> Reperds de veue et ne scay pour combien,
> Car un mary ou toy ou moy prendra,
> Dont esloigner la veue me faudra
> Mais j'ay espoir que ceulx qui nous prendront,
> En liberté plus grande nous rendront
> De nous revoir ; et quoy qu'il advienne,

Car quelque port que tu ailles, ira,
Et vive ou morte ci jamais t'aimera
Ta Catherine estant d'Aster nommée
Qui de regret est quasi assommée.

Antoine de Bourbon faisait des chansonnettes. L'on n'a pas oublié que Molière mettait au-dessus des poèmes précieux de son temps, le fameux :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville
Et qu'il me fallut quitter
L'amour de ma mie
Je dirais au roi Henri
Reprenez votre Paris
J'aime mieux ma mie,
O gué,
J'aime mieux ma mie.

Les deux enfants de Jeanne d'Albret, Catherine de Navarre et Henri IV, cultivèrent aussi la poésie. Qui ne connaît les jolies lettres et les vers charmants adressés par le vert galant à Corisande et à Gabrielle ?

Je n'aurai garde non plus de recueillir toutes les poésies attribuées à la reine Margot dans les pamphlets du temps. On disait notamment qu'elle avait choisi un beau chaudronnier pour en faire son secrétaire et *quelque chose de plus*. C'est pour lui qu'elle aurait composé une chanson qui fut beaucoup chantée :

A ces bois, ces prés et ces antres
Offrons les yeux, les pleurs, les sons,
La plume, les vœux, les chansons
D'un poète, d'un amant, d'un chantre.

Tallemant des Réaux dit de Marguerite : « Hors la folie d'amour, elle était fort raisonnable. »

Elle avait beaucoup d'esprit. Guessart a réimprimé, en 1842, ses *Mémoires* et ses lettres. La société de l'histoire de France a mis aussi dans sa collection une œuvre attribuée à la reine Margot, œuvre que l'on croyait inédite et que Charles Sorel avait déjà publiée en 1644, sous ce titre : « *La Ruelle mal assortie*, ou entretiens amoureux d'une dame éloquente avec un chevalier gascon, plus beau de corps que d'esprit et qui a autant d'ignorance comme elle de savoir ; dialogue vulgairement appelé *La Ruelle de la R. M...* » Le texte donné par Sorel est infiniment meilleur. Le langage du cavalier est mi-gascon, mi-français.

Margot spirituelle et galante aimait les poètes et ne détestait pas les savants. Elle avait pour lecteur Pitard qui a écrit sur la morale. Un jour, cet érudit disait au poète Théophile : « C'est dommage qu'avec tant d'esprit vous sachiez si peu de choses. » — « C'est dommage, répartit Théophile, que, sachant tant de choses vous ayez si peu d'esprit. »

Parmi les poètes favoris de la cour de Pau, il ne faut pas oublier G. Salluste du Bartas et Auger Gaillard, l'un bon gentilhomme, l'autre simple charron. Mais la poésie avait rapproché les distances, et Auger prétend que du Bartas n'aurait pas dédaigné de l'avoir pour gendre. Tous deux chantaient le jeune et vaillant Henri et tous deux étaient particulièrement sensibles aux gratifications.

Du Bartas était vraiment poète. Il recherchait les

grands effets de style. S'il choque notre goût par l'étrangeté de certains mots et de certaines tournures de phrases, il a de belles images, de l'inspiration, de réelles beautés. Qui ne connaît ces quatre vers :

La gentille alouette avec son tire-lire,
Tire-lire a liré, et tire tirant lire
Vers la voûte du ciel, pris son vol vers ce lieu
Vire et désire dire, adieu Dieu, adieu Dieu.

Auger Gaillard a eu l'honneur d'être réédité de nos jours par M. de Clausade. Je possède une de ses œuvres poétiques restée inconnue à tous les bibliographes et c'est là que je puiserai tout à l'heure.

Gaillard était pauvre. Dans son testament inédit [1] il déclare n'avoir ni or, ni argent; mais il ne doit rien et on ne lui doit rien. Il n'était pas honteux de sa misère; il ne manquait pas de l'étaler, au contraire, en demandant de l'argent au roi, à la princesse Catherine, aux États de Béarn, tantôt sous prétexte d'un mariage fictif, tantôt pour des *accoustrements*, ou même pour l'impression de ses poésies.

Son esprit lui procurait la bienveillance des grands, mais les petits ne lui pardonnaient ni sa pauvreté, ni son humble origine. Une hôtesse, *una hostesso* lui faisait payer son écot trop cher, elle le plaçait au bout du banc *al fount del banc*; elle lui parlait de *sa grosso paraulo*, et si l'on servait à table quelque volaille ou quelque chose de bon, il n'y en avait pas un morceau pour

[1] Archives de Pau, E. 2013.

lui, et si de nobles gens, par compassion, voulaient lui en faire part, l'hôtesse enrageait.

Le poète raconte tout cela en chansons, avec une verve comique : son assiette n'était jamais propre ; son verre était le plus petit ; on mettait de côté le mauvais vin pour le lui servir, souvent on y substituait du cidre ; mais si on lui donnait du vrai vin, on y ajoutait de la lie ; on lui faisait passer du chat pour du lièvre et n'importe quel oiseau pour de la perdrix ; l'hôtesse se mettait aussi à table, mais elle était toujours pressée de dire les grâces afin qu'on cessât de boire et de manger.

Gaillard a, dans l'originalité de l'expression patoise, quelque chose qui relève la trivialité des détails. Le trait final est piquant et inattendu. Il est seulement difficile à traduire, le sel béarnais ressemblant au sel gaulois plus qu'au sel attique.

---

# CHAPITRE IV

## LE THÉATRE AU XVIe SIÈCLE

*Compte rendu d'une pièce de Marguerite. — Farces et mascarades.*

L'esprit attire l'esprit, la bravoure attire la bravoure. Jamais il n'y eut plus de beaux esprits qu'à la cour de Marguerite ; jamais il n'y eut plus de braves qu'à la cour de Henri IV.

C'est de l'esprit seulement qu'il s'agit ici.

Brantôme dit, en parlant de l'auteur de l'*Heptaméron* :
« Elle composait souvent des comédies ou des mora-
« lités qu'on appelait en ce temps-là des pastorales,
« qu'elle faisait jouer et représenter par les filles de la
« cour. »

Pendant longtemps les paysans béarnais ont conservé le goût des représentations dramatiques et même quand ils jouaient *Athalie* ou *Zaïre*, ils appelaient cela des *pastorales*.

Beaucoup de pièces qui ne portent pas le nom de Marguerite d'Angoulême portent l'empreinte de son

génie, par exemple : *La Fille abhorrant mariage* et *La Vierge repentie.* Sans doute il y a loin des mystères que l'on jouait encore de son temps aux chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine et de Molière. Cependant, les œuvres dramatiques de Marguerite marquent déjà un progrès considérable.

C'était grande fête lorsqu'une représentation théâtrale était donnée au château de Pau. D'abord, le succès de la pièce nouvelle était certain : le seul nom de la reine excitait l'enthousiasme ; puis les acteurs et les actrices étaient choisis parmi les habitués de la cour d'Europe où l'esprit et la beauté brillaient le plus.

Voici l'analyse de l'une de ces pièces :

Sur la scène, deux jeunes filles accortes et séduisantes. L'une vante le bonheur et l'indépendance; elle veut toujours jouir de sa liberté, et ne pas se donner un maître en prenant un mari : elle n'aimera jamais, jamais. L'autre vante, au contraire, la douceur de l'amour; elle veut aimer toujours, toujours.

Deux jeunes femmes entrent, à leur tour, d'un air triste, et se font confidence de leurs peines : l'une a un mari jaloux qui la tourmente d'incessants soupçons; l'autre a un mari trop empressé, trop galant, ce qui excite sa jalousie.

Survient une vieille dame toute cassée, toute ridée; elle est imposante et commande le respect; on dit en la voyant : « Voilà une dame authentique. Quel habit, quel port, quel visage ! »

Les deux jeunes filles rieuses et les deux jeunes femmes affligées la prennent pour juge de leurs débats.

Dispute à l'effet de savoir qui parlera la première. La femme au mari jaloux commence :

> J'ai un mari, indigne d'être aimé ;
> Je l'aime autant que Dieu me le commande.

La femme jalouse parle ensuite ; puis les deux jeunes filles.

L'une s'exprime ainsi :

> Quand j'ai ouï parler,
> Venir et aller
> Les flots amoureux,
> Je me prends à rire,
> Et à part me dire
> Qu'ils sont malheureux.
> Fi d'affection
> Fi de passion
> Qui le cœur tourmente,
> Mon cœur est à moi ;
> Je n'ai mis ma foi
> En don ni en vente.
> J'ai, quoique je voie,
> Le cœur plein de joie
> Et de vrai plaisir.

L'autre répond :

> Sans amour un homme
> Est tout aussi comme
> Une froide idole.
> Sans amour la femme
> Est fâcheuse, infâme
> Mal plaisante et folle.

La vieille alors donne à chacune son conseil : la mal mariée doit prendre patience ; le temps, par ses

outrages, guérira le mari de ses accès de jalousie, et après tout, s'il *est veau et bête*, elle doit se venger...

> ........ De ce veau
> Faire un très plaisant oiseau,
> Car le soupçonneux et méchant
> Mérite bien entendre ce chant.

La femme répond :

> ........ qu'elle préfère
> Mourir que de faire
> Un tour de lâcheté.

La vieille dit à la jalouse :

> Faites comme lui : qui tient tienne,
> Car la loyauté vous tourmente;
> S'il est amant, soyez amante.

Enfin, la vieille dit à l'une des jeunes filles qu'elle a beau vouloir ne jamais aimer, qu'elle aimera; et à l'autre qu'elle a beau vouloir aimer toujours, que l'amour aura une fin.

Au moment où la vieille achève de discourir, entre un vieillard, et la discussion va recommencer...

Heureusement, apparaissent tout à coup quatre charmants cavaliers qui entraînent à la danse les jeunes filles et les jeunes femmes.

Resté seul avec la vieille, le vieillard l'engage — et son offre est acceptée — à tout finir joyeusement en dansant une courante.

Dans une lettre datée de Nérac, la reine de Navarre écrivait à Izernays : « Je n'ai pas encore bougé d'ici,

Nous y passons notre temps à faire des *momeries et des farces.* »

Au dire de Favyn, Jeanne d'Albret était d'humeur joviale et l'on ne pouvait s'ennuyer auprès d'elle. Elle riait fort aux dépens des moines et avec son aiguille qui lui servait de pinceau, elle faisait, sur les belles tapisseries, de piquantes caricatures. Après avoir attaqué les prêtres, elle attaquait face à face le culte catholique, et dans ces temps de guerre, il se passa autre chose que les *pastorales*, mais des *drames vécus* et des *tragédies réelles.*

La bonne et grosse gaieté qu'on a appelée *gauloise* pourrait s'appeler *béarnaise.* Henri IV, qui prisait fort les farces et les mascarades, cultivait beaucoup aussi les bons mots et les gaies plaisanteries.

A la ville comme à la campagne, l'épigramme, les chansons, les quolibets avaient sans doute moins d'élégance qu'au château, mais plus d'originalité. Comme dans les contes de la reine Marguerite, on ne rougissait pas non plus d'offenser la pudeur ; on ne reculait jamais devant un mot grivois, quitte à le lâcher en béarnais, car l'idiome local avait, comme le latin, le privilège de pouvoir braver l'honnêteté.

---

# CHAPITRE V

## LA DANSE AU XVIe SIÈCLE

*Le tambourin. — Les bals champêtres. — La danse dans les églises. — La proscription de la danse par Jeanne d'Albret. — Faveur de la danse sous la reine Marguerite, et sous Catherine. — Sully danseur. — La musique du roi. — Souvenirs d'un poète ménétrier.*

Si le goût de la poésie a eu ses intermittences en Béarn, en revanche, celui de la danse n'a jamais cessé d'y régner.

Il existe plusieurs traités historiques de la danse ancienne et moderne, sans parler de celui de M. de Cahusac qui loue la galanterie cavalière et la gaieté franche d'Henri IV [1]. Mais il faut citer le singulier livre d'un vieux chanoine : *L'orchésographie, traité en forme de dialogue, par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre et pratiquer l'honneste exercice des danses* [2]. L'auteur y fait mention de la *danse des morisques* qu'il

[1] Tome III, p. 2.

[2] Langres, 1589.

a vu exécuter « *par mesure binaire avec tappement de pieds et tappement de talon* » ; il décrit aussi l'instrument qui a souvent suffi pour faire danser les paysans de nos contrées : *le tambourin de basque environné de sonnettes et de petites pièces de cuivre rendant un son agréable.* »

Jean d'Albret qui était *chaste et pieux*, selon l'expression d'un vieil auteur, ne craignait pas de compromettre sa conscience ni sa dignité royale en se mêlant, même sans invitation, aux danses populaires de ses sujets.

Son fils Henri II ne refusait aucune distraction à Marguerite d'Angoulême. Il aimait la toilette et le bal ; mais, comme législateur, il crut devoir sévir contre l'envahissement des danses. Par un édit de 1566, il défend aux évêques, abbés et prieurs de Béarn, de laisser les membres des confréries *manger, boire, sauter, danser, chanter et faire du scandale* dans les églises et les chapelles. Le même édit défend la veillée dans les églises parce qu'il s'y commettait d'*exécrables délits*, et il les décrit si crûment que l'on ne le peut transcrire. En cas de contravention, il fallait doucement fermer les portes et saisir tous les délinquants [1].

Marguerite, qui avait du génie pour tout, inventa aussi des divertissements.

Dans sa jeunesse, Jeanne d'Albret ne ressemblait guère à l'austère huguenote qu'elle devint plus tard. Brantôme rapporte qu'elle *aimait bien autant une danse qu'un sermon*. Elle ne regrettait rien pour ses amuse-

[1] Archives de Pau, E. 1775-1776.

ments. La reine, sa mère, lui donnait une pension mensuelle pour ses menus plaisirs, mais elle dépensait souvent davantage, et il fallait payer ses dettes. Dans les comptes de Marguerite de 1542 figure une somme de cent écus « pour don faict par M^me^ la princesse aux joueurs de la passion pour l'eschafaud. »

Jeanne, devenue veuve, aigrie par la résistance à ses volontés d'abolir le culte catholique en Béarn, prononça des peines draconiennes contre les cérémonies religieuses chères au peuple, et contre les danses populaires. Son ordonnance porte que ces danses *sont accompagnées de chansons, contenances et gestes qui ne sont que des appâts de volupté et témoignages d'inconstance et de légèreté*.

La reine Margot ne redouta point les *appâts de volupté;* elle adorait le bal qui lui permettait de montrer tout le luxe de ses toilettes, tout l'éclat de sa beauté, toute la grâce de sa personne. Elle dédaignait les danses vulgaires comme les *branles*, *voltes* et *courantes*. Elle aimait cependant la *branle de la torche*, surtout devant les étrangers qui ne manquaient pas de répéter que le feu de ses yeux était plus brillant que celui du flambeau qu'elle tenait à la main.

Elle recherchait les danses étrangères, les danses nouvelles, et elle les mettait à la mode. On l'admirait lorsqu'elle dansait la *pavanne* d'Espagne et le *pazzamento* d'Italie. Brantôme raconte à ce sujet que « les yeux de « toute la salle ne se pouvaient saouler ni assez se ravir « par une si agréable vue: car les passages y estoient « si bien dansez, les pas si sagement conduits, et les

« arrêts faits de si belle sorte, qu'on ne saurait que « plus admirer ou la belle façon de danser, ou la « majesté de s'arrester, représenter maintenant une « gayeté et maintenant un beau et grave desdain ».

Brantôme ajoute qu'il a vu le roi de France et sa sœur Marguerite danser le *pazzamento* « ores, en mar- « chant avec un port et geste grave et conduisant si « bien et si gravement leurs pas; ores les coulant seule- « ment; et ores en y faisant de fort beaux gentils et « graves passages, que nul autre, ou prince ou autre, « y pouvoit approcher, ny dame, car la majesté n'y « estoit point espargnée ».

Marguerite en dansant à Pau excitait l'admiration de Catherine de Navarre qui apprenait d'elle des danses qu'ensuite elle enseignait à sa cour. Catherine aimait les plaisirs et remplaçait à Pau le roi son frère comme *régente* et *lieutenante générale*. Son salon était très brillant; elle y donnait des fêtes vraiment royales. Sully qui, à 19 ans, avait été conseiller de Navarre et chambellan revint souvent à Pau. Il dit de l'un de ses voyages : « Il ne fut question, pendant notre séjour en Béarn, que de réjouissances et de galanterie. Le goût de Madame, sœur du roi, pour ces divertissements nous était d'une ressource inépuisable. J'appris, auprès de cette princesse, le métier de courtisan dans lequel j'étais fort neuf. Elle eut la bonté de me mettre de toutes les parties, et je me souviens qu'elle voulait m'apprendre elle-même le pas d'un ballet qui fut monté avec beaucoup de magnificence. »

D'après Tallement des Réaux, la danse était une des

folies de Sully. D'Aubigné le répète et fait dire au baron de Feneste : « *Si bous abiez bu moussu de Sully commander à un ballet à l'arsenal, avec sa calotte qui est pire que la perruque.* »

Sous Antoine et Jeanne, la musique du roi se composait de joueurs de *mandore*, de luth, de hautbois, de cornes, de tambourins, d'épinettes, de violons.

Auzon, valet de chambre d'Antoine, touchait des gages de cent livres comme chanteur et musicien de la reine.

Parmi les musiciens de Jeanne d'Albret, il y avait Bizot et Caillerot, chanteurs; Carbonnel, organiste; Lacrotte, joueur d'épinette; Lafontan, joueur de luth.

Les violons du roi faisaient une terrible concurrence à ceux qui menaient les danses en ville.

Auger Gaillard trouvait que son violon lui rapportait plus que sa plume, qu'il gagnait comme ménétrier plus que comme poète. Les gens de Pau ont de tout temps mieux payé ceux qui mettaient en train leurs jambes que ceux qui s'évertuaient à distraire leur esprit. Auger Gaillard aurait eu plus de succès s'il eût écrit les *Mémoires d'un ménétrier* qu'en publiant quelques-unes de ses poésies. Ses poésies contiennent d'ailleurs plus d'un détail qui eût figuré avec avantage dans des mémoires.

A ceux qui lui reprochaient d'être un ménétrier, le poète répondait par une chanson : *Porque soueno del violonc ?* Pourquoi joue-t-il du violon ?

Les bals sont fort à la mode, mais au point de vue religieux, s'élèvent dans son esprit quelques scrupules

sur la moralité de la danse. Il voit que ce n'est guère bon et agréable à Dieu :

*Mas vezem que n'ère bon ni bel*
*Et tout aco desplay al Diu del ciel.*

Il prétend que le mal fait en jouant est pire que celui qu'on fait en dansant. La danse est pour lui d'invention diabolique :

*Jou bé crézi que las danses et bralles*
*Son d'invension del cabinet des diables.*

Une femme se montre si bien au bal! Auger veut se marier, mais il est décidé à ne jamais prendre femme sans l'avoir vu danser. Et dès qu'il sera marié, adieu la danse : il lui préférera un bon pâté.

*Mas si un cop soy sourtit d'esta nobi*
*Si jamay plus a souna ou me trobi*
*En cap de loc per degus fa bala*
*Que d'un pasté me fasion arrigoula.*

Auger Gaillard nous fait faire connaissance avec d'autres salons que ceux du château, où il ne jouait pas, à ce qu'il paraît par sa jalousie contre le violon du Roi.

La physionomie des bals était autre que celle d'aujourd'hui. De nos jours, on danse partout de la même façon; les danses nouvelles se répandent dans toute l'Europe avec la même rapidité que les modes parisiennes.

Autrefois Basques, Béarnais et Gascons se trouvaient souvent dans la même fête; mais ils dansaient

séparément, chacun à la façon de leur pays. Auger le dit :

*Et d'aquelo faissou, gascons, basques, bernézes*
*Danseron à lour modo.*

Parlant d'un grand bal de noces, il dit que tous dansèrent de bon cœur, excepté trois messieurs qui contrefaisaient le sage Salomon.

*Touts tres contrefazion lou satge Salomon*

Auger donne aussi les noms de ceux qui dansaient : le seigneur de Gayon dansait bien ; celui de Bedouret dansait encore mieux. M. de Gayon s'élançait seul à la danse en criant : violons, mettez-moi en cadence.

*El cridabo, vioulouns metetz me en cadanssa*

M. d'Abère ne dansait pas très bien ; pour dire vrai, il était amoureux de la belle à laquelle il donnait la main et paraissait plus préoccupé de regarder ses yeux que de faire aller ses jambes.

Les Basques dansèrent à part, parce qu'ils ne dansaient pas à la mode de France. Légers comme des écureils, ils se faisaient admirer de tous.

*Lous Basques qu'etion là, fasion a part lour dansso*
*Que nous danssabon pas à la modo de Fransso*
*Mais combé qu'on sounès de qualques brables fols*
*Els danssabon laugiés coumo bels esquirols*
*Talo faissan de dansso iou troubabe noubelo*

Auger Gaillard gâte malheureusement son poétique récit par des détails qui faisaient rire alors, qui nous

choquent aujourd'hui. Il loue M. d'Aumont, qui n'avait rien épargné pour le repas, d'avoir prévu les inconvénients qui arrivent quelquefois aux personnes goulues et d'avoir fait venir un apothicaire (*Pouticayre*) pour soulager :

*Lous gouluts qui per trop se van arrigoula.*

---

# CHAPITRE VI

## UNE FÊTE ROYALE AU XVIe SIÈCLE

Au XVIe siècle, les fêtes royales avaient un caractère particulier : la chevalerie passait ; la mythologie était à la mode.

La sœur du roi de France, Charles IX, Elisabeth, avait épousé, en 1559, le roi d'Espagne Philippe II. En 1565, elle vint faire usage des eaux de Cauterets. A son retour, une grande fête fut donnée à Bayonne. Charles IX y assista avec Catherine de Médicis, Marguerite de Valois et son futur époux, le jeune Henri de Navarre.

Le lieu de la fête avait été bien choisi : c'était une île de l'Adour. Au milieu de l'île, une bordure de vieux chênes faisait d'une prairie qu'ils encadraient une sorte de salon champêtre. A l'ombre de ces beaux arbres, comme dans une foule de niches de verdure, étaient disposées plusieurs tables de douze couverts chacune. La table royale s'élevait au milieu dominant

toutes les autres ; on y montait par quatre marches de gazon.

Des barques bien parées apportèrent les convives à l'île enchantée. A leur approche, et pour saluer leur arrivée, une ravissante musique se fit entendre. Les musiciens représentaient Neptune, Arion, six tritons, trois syrènes et une foule de petits dieux marins. Les syrènes chantaient des vers de circonstance, et tâchaient de justifier la fabuleuse renommée de leur voix.

Les eaux, habilement conduites dans de petits canaux, serpentaient à travers les parterres couverts de fleurs les plus rares et les plus brillantes. Les plus charmantes bergères se répandaient vers le rivage et formaient une espèce de haie jusqu'à la table d'honneur. Ces bergères, réunies ensuite en groupes divers rivalisant de grâce et d'élégance, portaient les costumes des diverses provinces et dansaient les danses qui y étaient en usage : les Poitevines avec la cornemuse, les Provençales avec les timbales, les Bourguignonnes et les Champenoises avec le petit hautbois, le violon et les tambourins, et ainsi de suite.

Au devant du cortège, se présentèrent Orphée et Linus, accompagnés de trois nymphes, récitant des vers à Leurs Majestés qui avaient, en ce moment, plus d'yeux que d'oreilles, et ne se lassaient pas d'admirer les essaims de bergères aux vêtements pittoresques, brillants et si variés.

Les arbres séculaires qui couvraient d'ombre la table du banquet formaient une vaste salle octogonale au

milieu de laquelle se dressait dans toute sa majesté un chêne gigantesque. De ses racines surgissait une fontaine dont les eaux limpides jaillissaient dans un bassin composé de brillantes coquilles.

A la table d'honneur prirent place Charles IX, Catherine de Médicis, la reine d'Espagne, le duc d'Anjou qui devait être Henri III, Henri de Navarre et *Madame*, la future reine Margot.

Le dîner fut aussitôt servi. Six excellents joueurs de musette précédaient cinq bergers et dix bergères qui marchaient trois par trois, chacun portant un plat. Six maîtres d'hôtel les guidaient avec des houlettes ornées de fleurs. Ensuite huit bergers et seize bergères faisaient le service des autres tables. Un berger et deux bergères s'avançaient, déposaient les plats sur les tables et se retiraient faisant place à deux valets vêtus en bergers.

Vers la fin du repas, arrivèrent six joueurs de violon remarquables par leurs brillants costumes et neuf nymphes remarquables par leur beauté ; une foule de musiciens les suivaient vêtus en satyres.

A l'étonnement général, on vit apparaître tout à coup un rocher lumineux éclairé de lueurs fantastiques, d'où sortaient comme par enchantement des nymphes merveilleusement belles, parées de pierreries d'un éclat inouï, s'élançant sur le vert gazon, et dansant un ravissant ballet. « Mais, dit la reine Margot, qui s'est plu à raconter elle-même les détails de cette fête, la Fortune envieuse qui ne pouvait supporter la gloire de ce ballet fit orager une étrange pluie et tempête, que la confusion

de la retraite qu'il fallait faire la nuit par bateaux apporta le lendemain autant de bons contes pour rires que ce magnifique festin avait apporté de contentement. »

---

# CHAPITRE VII

## UN DRAME VÉCU AU CHATEAU

Personnages : *Catherine de Navarre. — Corisande. — Palma Cayet. — Sully. — Henri IV, personnage muet. Pau cesse d'être capitale.*

Comme toutes les grandes demeures féodales, le château de Pau a été le théâtre de sanglantes tragédies et de drames mystérieux.

On raconte qu'un jour Montgonmery fit passer d'un repas au trépas de braves gentilshommes à qui d'ailleurs il avait promis la vie sauve. Au lieu de rapporter ce que l'histoire a consigné, faisons revivre un véritable drame vécu.

La scène se passe au château. Personnages : Catherine de Navarre, Corisande, le comte de Soissons, Sully, Palma-Cayet. Personnage muet : Henri IV.

Catherine avait le cœur aussi sensible, mais plus constant que son frère Henri IV. Dix ou douze princes sollicitèrent sa main. Le roi faisait bon accueil à tous, mais ne voulant déplaire à aucun, il n'arrêtait pas

son choix. Celui de Catherine était fait. Elle aimait le comte de Soissons qui, après avoir gagné l'affection d'Henri IV, encourut toute sa haine. Catherine, qui avait donné son cœur, n'était pas femme à le reprendre pour le porter à un autre. Son amour profond résista pendant vingt-six ans à tous les efforts faits pour l'amener à y renoncer.

Henri IV adorait sa sœur, mais il était résolu à employer tous les moyens pour empêcher ce mariage. Corisande prit parti pour Henri, tant qu'elle en fut aimée; lorsque sa beauté fut flétrie et son amant infidèle, elle prit parti pour Catherine.

Corisande était une femme supérieure. A Pau, elle occupait une haute situation ; elle pleurait toujours Henri qui l'avait tant adorée, mais elle cachait ses larmes et ne montrait pas son dépit. Le peuple la saluait lorsqu'elle traversait les rues de la ville. Elle ne sortait, même pour aller à l'église Saint-Martin, qu'avec un cortège qui paraîtrait aujourd'hui bien bizarre : elle était accompagnée d'*un mercure, d'un bouffon, d'un More, d'un basque avec une robe verte, d'un magot appelé Bertrand, d'un page anglais, d'un barbet et d'un laquais.*

Son influence était grande au château. Elle était la confidente, le conseil, l'intime amie de la régente.

Palma-Cayet était aussi fort considéré à la cour béarnaise, c'était un homme d'une immense érudition. Savant et poète, il a composé des ouvrages fort estimés. Il avait été à Genève l'élève et le prosélyte de Calvin; il finit par se convertir et mourut docteur de la faculté de théologie de Paris. A Pau, il était ministre

protestant attaché à la princesse qui le tenait en estime et affection. On a sérieusement accusé Palma-Cayet de s'occuper de sciences occultes, d'avoir fait un pacte avec *Satan sous le nom de Terrier, prince des esprits souterrains*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait de l'esprit comme un diable.

Sully, qu'il ne faut pas appeler ici l'austère Sully, joue le vilain rôle.

Les personnages sont connus. Ils vont agir.

Corisande devient pressante : Catherine ne pouvait point laisser passer sa jeunesse sans conclure son union avec le prince qu'elle aimait. Une fois le mariage accompli, Henri chérissait trop sa sœur pour ne pas tout lui pardonner.

Catherine cède à ces raisonnements qui répondent si bien aux désirs secrets de son cœur.

Le comte de Soissons et la princesse de Navarre signent en bonne et due forme une promesse de mariage.

Palma-Cayet est appelé pour célébrer la cérémonie nuptiale. Il refuse. Il ne fera rien sans les ordres du roi. Le comte insiste. Palma-Cayet reste inflexible. Après les promesses, viennent les menaces : « Obéis, dit le comte furieux en tirant son épée, obéis ou je te tue. » — « J'aime mieux, répond Palma, périr de la main d'un prince en faisant mon devoir, que de la main du bourreau après avoir trahi mon maître. »

Henri apprend que sa sœur a signé à son insu, la promesse de mariage avec un prince qu'il accusait de convoiter sa couronne avec l'aide du pape et du roi d'Es-

pagne. Il donne des ordres sévères. Le sieur de Pangeas, président du conseil souverain de Béarn, se rend au château, en chasse le comte et met des gardes autour de la princesse, afin qu'elle ne puisse se laisser enlever. Soissons promit à Pangeas de se venger, mais il n'en tira qu'une tardive et mesquine vengeance : l'ayant un jour rencontré à Pontoise, il le fit rouler du haut d'un escalier.

Le roi, inquiet et tourmenté du traité signé par Catherine, appelle Sully, lui ordonne de partir pour Pau et de rapporter cet acte.

*Il me prit un frémissement*, dit Sully, quand je reçus cet ordre. Le roi ne voulut rien écouter, il fallut obéir.

Mais lorsqu'il fut seul, Sully réfléchit aux difficultés de sa mission. Faire renoncer Catherine à épouser Soissons est impossible si l'on n'y emploie que de douces paroles et des moyens honnêtes. Il faut user d'artifices. La fourberie lui répugne sans doute ; mais il faut plaire au roi, et l'austère calviniste trouve des accommodements avec sa conscience. Après tout, c'est rendre service à Catherine que de conjurer les malheurs que l'irrégularité de sa conduite peut attirer sur elle et sur le royaume.

Sully prend le rôle de fourbe et le joue à merveille. Il redouble d'amabilité auprès de Madame ; elle le retrouve plus charmant, plus empressé que jamais.

Sully savait que du Perron avait de l'influence sur la princesse ; il gagna complètement sa confiance, affectant un air d'insouciance qui éloignait tout soupçon, si bien qu'au moment de partir, il n'avait encore rien

dit. Enfin, comme cédant au besoin de s'épancher dans le cœur d'un ami, il a l'air, sous la promesse formelle du secret, de lui faire une confidence : le roi s'était beaucoup apaisé ; il aimait sa sœur et ne voulait pas la rendre malheureuse ; bref, pour qu'il donnât son consentement il ne restait plus que quelques difficultés faciles à aplanir.

Du Perron fut pressé de tout raconter à la princesse et à Corisande. Sully avait bien compté sur cette indiscrétion. Il feignit d'être à la veille de son départ et vint prendre congé de la princesse qui lui fit le meilleur accueil. Corisande épuisa toutes ses séductions pour qu'il prit le parti de Catherine et qu'il les aidât à terminer le mariage. Sully le lui promit avec tant de chaleur d'agir que Corisande l'embrassa avec élan.

Alors, on retint Sully ; on ne douta plus de son concours : les deux amoureux lui en auraient une éternelle reconnaissance. Mais, au moment où on croyait tenir Sully, il se refroidit subitement ; il éprouvait le regret d'avoir commis une imprudence ; il ne disait plus rien, comme s'il en avait trop dit.

Catherine et Corisande mettent tout en œuvre pour le faire parler ; enfin il paraît vaincu par leurs caresses : il lui est impossible de rien cacher.

« Le roi, dit-il, n'aurait pas été fâché que le comte de Soissons, prince du sang, épousât sa sœur, puisque sa sœur adorée l'avait préféré à tout autre. Mais ce qui l'avait profondément blessé, ce qu'il ne lui pardonnait pas, c'était de vouloir épouser sa sœur contre son aveu. »

— Que faire, alors, dit Corisande ?

Sully se tait et paraît réfléchir profondément.

Catherine et Corisande, dupes de cette sincérité apparente, le pressent, le supplient de leur dire comment on pourra calmer le roi. Sully se tait toujours. Enfin, à de nouvelles instances, il répond : « Vous avez aigri le roi en manquant de confiance envers lui ; vous pouvez gagner son cœur en adoptant le système contraire ; il faut vous en remettre entièrement à lui ; sacrifiez-lui cet engagement qui l'a tant irrité ; faites-lui une déclaration constatant que vous renoncez à vous marier sans son consentement, et je vous assure qu'après cet acte de complaisance, il ne s'écoulera pas trois mois que le bon Henri ne soit heureux de combler vos désirs et de cimenter une union, d'ailleurs, bien assortie. »

La déclaration demandée coûtait à signer : il ne fallait pas seulement la signature de Catherine, il fallait aussi celle du comte de Soissons. Sully parvint à lever tous les obstacles, donnant sa parole d'honneur qu'il ne remettrait jamais l'écrit au roi si les choses tournaient autrement qu'il comptait.

Sully ne livra pas cette déclaration à Henri IV, mais il s'en servit pour empêcher l'union qu'il avait promis de favoriser.

Le dernier acte du drame, c'est la fureur du comte de Soissons contre Sully. Mais cette fureur, bruyante autant qu'impuissante, n'empêcha pas la rupture du mariage d'être définitive.

Lorsque son trône fut affermi et sa gloire complète,

Henri IV voulut dédommager sa sœur des peines qu'i lui avait causées. Il l'appela auprès de lui.

Depuis ce jour, Pau cessa d'être une résidence royale, et la société royale y prit fin.

# CHAPITRE VIII

## L'ENLÈVEMENT DE LA FIANCÉE

*Aventures d'Anne de Fontemoret et de Jean de Puy Guyon.*

Dans le cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles, à côté des grandes figures de chevaliers comme Gaston de Foix et Bayard, on trouve des hommes qui faisaient bon marché de la vie humaine, qui enrôlaient les spadassins aussi disposés au rôle de bandit qu'au métier de soldat.

Le pays de Béarn était trop petit, le seigneur était trop puissant pour que la répression des violences et le châtiment des coupables y fussent difficiles. En France, au contraire, et surtout en Italie, la justice ne pouvait atteindre tous les grands criminels.

Voici un drame qui ne se passait pas à la cour et qui nous fait voir que le malheur des temps s'étendait aux diverses classes de la société.

Anne de Fontemoret, unique héritière du sire de Parcy, était à la fois jeune, belle et riche. Aussi les

prétendants étaient nombreux. Plus d'un fut éconduit. En ce temps-là, bien des hommes regardaient un refus comme un affront, et la vengeance paraissait licite.

Un brillant écuyer, Jean de Puy Guyon, maître d'hôtel de Jean d'Albret, roi de Navarre, conçut le désir de gagner le cœur d'Anne de Fontemoret et d'obtenir le consentement de sa mère, Jeanne de Laporte.

*Les articles et convenances du futur mariage* furent réglés d'un commun accord, les fiançailles célébrées avec pompe.

Mais on décida qu'avant la bénédiction nuptiale on ferait un voyage ; Jeanne de Laporte *désira que le fiancé fût content de les amener dans sa maison, en France loin de Pau*.

Le voyage fut long, mais charmant au début.

Rien n'abrège les heures comme les tendres propos et les rêves d'amour entre deux cœurs prêts à s'unir pour toujours.

Non loin de Tours, ils naviguaient sur la Loire, s'arrêtant dans les hôtelleries, qui bordaient le rivage, pour y prendre leurs repas et se reposer. Un jour qu'ils sortaient joyeux de l'une de ces hôtelleries, des cavaliers se jetèrent tout à coup sur eux, enlevèrent la *demoiselle* et disparurent. Jean de Puy Guyon, désarmé par surprise, accablé par le nombre, n'avait pu s'opposer à ce rapt odieux. Mais Jeanne de Laporte en avait reconnu l'auteur. C'était du Mesnil, frère puîné du sieur de Maupas. Plusieurs fois il avait demandé la main de la jeune fille pour laquelle il éprouvait une

passion violente ; son âge, sa personne, son caractère brutal avaient fait repousser ses sollicitations.

Du Mesnil jura de se venger. Informé de l'arrivée des fiancés en Touraine, il ne recula pas devant un enlèvement à main armée.

Jeanne de Laporte s'adressa au parlement de Paris. Sa plainte y fut accueillie. Un arrêt condamna du Mesnil à être pendu, et ses complices à une amende de 4,000 livres ; mais les coupables n'avaient eu garde de comparaître.

Cependant, la mère et le fiancé ont reconquis la jeune fille. Ils ont hâte de fuir ces rivages maudits et de revenir à Pau ; mais voici que, repassant au même endroit, ils voient avec terreur une troupe d'hommes armés en guerre, *les arbalètes bandées et les traits dessus.* Une voix terrible s'écrie : *Tuez-le, tuez-le!* et aussitôt une grêle de flèches s'abat sur Puy Guyon. Le fiancé eut beau résister, la mère crier au secours ; la jeune fille se rouler à terre en poussant des cris : la lutte ne fut pas longue. Puy Guyon put s'échapper ; mais les assaillants, faisant cette fois main basse sur les bagages, l'or, l'argent, les bijoux et le trousseau valant mille écus, garrottèrent solidement la mère et la fille, qu'ils emportèrent au château de Maupas. Là, on renvoya la mère.

L'écuyer tenta vainement de recourir à la justice : toutes ses réclamations restèrent sans résultat. Voyant l'insuccès de ces démarches, il se retira chez le sire d'Albres, puis rejoignit le roi de Navarre qui n'était pas très bien en ce moment avec le roi de France, Louis XII.

La mère désolée ne pouvait pas s'éloigner des lieux où sa fille était retenue captive. Elle tenta des efforts inouïs pour la revoir. Elle parvint un jour à se glisser sous un déguisement dans la chapelle où, pendant la messe, elle aperçut enfin la pauvre Anne de Parcy. Mais Anne était bien gardée; à partir de ce moment, elle ne reparut plus dans aucune église.

Brisée de douleur, Jeanne de Laporte finit par aller rejoindre Puy Guyon qui avait repris ses fonctions à la cour de Navarre. Ce fut pour y mourir. Une communauté d'infortunes lui avait encore rendu plus cher celui qu'elle avait choisi pour son fils. C'est entre ses bras qu'elle expira, emportant la promesse formelle que le fiancé sacrifierait tout pour la délivrance de sa fiancée.

L'écuyer avait trop d'honneur pour manquer à sa parole; il avait trop d'amour pour ne pas hasarder sa vie, afin de reconquérir celle qu'il avait tant pleurée.

La cour de Navarre ne manquait pas de braves cavaliers, avides de périlleuses aventures. Plusieurs s'attendrirent aux récits de l'amant malheureux, et lui promirent le secours de leur épée. A la tête de ces amis dévoués, Puy Guyon entreprit un long et difficile voyage. Il n'était pas bien fixé sur le lieu où se trouvait le château de Maupas. On y arrive enfin. Il saute de cheval et frappe à la porte; mais le guetteur l'a reconnu et refuse d'ouvrir. Il enfonce la porte, pénètre dans le château, se livre avec ses compagnons aux plus minutieuses recherches : Anne de Parcy ne paraît point. Cependant, un sayon de satin et un pourpoint de da-

mas cramoisi disent assez qu'elle était là. La dame de Maupas crut qu'on venait l'outrager. « Mademoiselle, lui dit l'écuyer, je ne suis pas venu ici pour faire dommage à votre personne ni à vos biens. Je garderai qu'il ne soit rien touché de ce qui est à vous. » Mais toutes les perquisitions restèrent sans résultat : Anne de Parcy, à la première alerte, avait été conduite dans un château éloigné.

Puy Guyon revint à Pau plus désespéré qu'il n'en était parti.

Quatre ans s'écoulèrent. Il fut un jour, obligé d'aller à Dax, qui était terre française. A peine y était-il arrivé qu'en vertu d'un ordre de la chancellerie, il était arrêté et mis en prison.

Voici ce qui s'était passé :

Le sire de Maupas, cachant les circonstances du rapt et les fiançailles d'Anne de Parcy, s'était plaint à la justice de la violation de son domicile et des violences commises par une compagnie d'hommes d'armes organisée pour le crime et le pillage. Ajournement avait été donné à Puy Guyon pour comparaître devant le parlement de Paris. Mais l'écuyer qui était déjà à cent cinquante lieues de distance, n'avait eu aucun avis de l'information. Il ignora l'accusation portée contre lui, fut jugé par contumace; la sentence devint définitive, et, lorsqu'on l'arrêta, il eut beau réclamer, sa plainte ne put être entendue.

Dans le cachot où il était enfermé, Puy Guyon avait perdu toute espérance. Un prince étranger le vit, en visitant la prison ; il l'interrogea et fut frappé de la sin-

cérité de ses paroles, et, usant du droit de grâce dont il joussait *pour première venue et joyeuse entrée*, il lui rendit la liberté.

Tous ces faits, exactement résumés, sont extraits d'une pièce des archives des Basses-Pyrénées, ayant pour titre : « *lettres de grâce et de rémission accordée à Jean de Puy Guyon, prisonnier à Dax, par Philippe, archiduc d'Autriche, à son entrée dans le royaume, suivant le pouvoir qui luy avoit esté donné par le roi*, 21 janvier 1501 [1]. »

[1] Archives de Pau, E. 11.

# CHAPITRE IX

## LES EAUX DES PYRÉNÉES

*Antiquité des Bains des Pyrénées. — Les bains de Bagnères-de-Bigorre déclarés lieux d'asile. – Un drame au* XIV^e^ *siècle. — Ordonnances pour les bains de Cauterets et d'Ossau au moyen âge. — Henri II et Marguerite à Cauterets. — Aventures d'une excursion à Barèges. — Eloge des eaux : Olhagaray, du Bartas. — Satire d'Auger Gaillard. — Les* frotteurs *: médecine et sortilège. — Catherine de Médicis et Elisabeth d'Espagne. — De Thou et les buveurs d'Eaux-Bonnes. — Le marquis de Gontaut à Barèges.*

La merveilleuse vertu des sources minérales était connue dès la plus haute antiquité : Hippocrate l'a pronée et Pline a parlé des eaux chaudes des Pyrénées.

Les Romains ont laissé des monuments de leur passage à Bagnères-de-Bigorre, des témoignages de leur reconnaissance envers les Nymphes de la montagne qui leur donnaient la santé : *Nymphis pro salute*.

Les thermes qu'ils avaient construits disparurent durant la période barbare ; mais le malade est trop désireux de revenir à la santé perdue pour négliger ce qui

peut la rendre. Aussi le moyen âge ne dédaigna pas Bagnères et Cauterets.

M. le docteur Dejeanne s'est occupé, avec beaucoup de zèle et de talent, des antiquités des établissements thermaux de Bagnères : il a publié le texte d'un règlement de 1317 sur la police des bains, accompagnant le texte d'une traduction. Mais pour bien interpréter les chartes bigorraises, il faut connaître à fond la vieille langue et les vieilles mœurs du pays. M. Dejeanne a commis peu de fautes dans sa traduction, mais il en a commis au moins une : il a traduit que les bains *sien saubedat* par : que les bains soient *bien gardés*. Le docteur Honnorat dans son *Dictionnaire provençal français*, traduit *sauvetat*, *salvedat*, par lieu de santé, lieu d'asile. Les mots *salvitas*, *saubedat*, dans la langue locale, sont souvent employés dans les *Fors de Bigorre* et dans plusieurs chartes de nos contrées que Ducange et Carpentier ont citées dans leur *Glossaire*. Or, le droit d'asile était évidemment accordé aux bains de Bagnères, puisque le docteur Dejeanne traduit lui-même un peu plus loin : « que tout homme ou femme, pauvre ou riche, de la ville ou étranger, soit sauf et en sûreté, en entrant ou en sortant, dans l'eau ou hors de l'eau, à côté ou aux alentours des dits bains ». Des peines sévères étaient édictées contre ceux qui commettaient des crimes contre les baigneurs ou qui altéraient la pureté de l'eau des bains.

Dans ces temps de violences et de vengeances, il était commode d'aller attaquer dans la baignoire son ennemi désarmé et sans défense. Le docteur Dejeanne et M. Fr. Soutras ont à ce sujet publié un très cu-

rieux document intitulé : *Un Procès criminel à Bagnères en 1325*. Raymond deus Frais, condamné à mort pour avoir assassiné un individu dans le bain, fut conduit d'abord près du bain où il avait commis le crime ; là fut proclamée la sentence rendue contre lui ; puis il fut mené de rue en rue et dans tous les carrefours ; au son de la corne qui attirait la foule, publication était faite que celui qui agirait comme le patient serait puni comme lui, et, après avoir été traîné jusqu'à la potence, le meurtrier y fut pendu.

Les eaux de Bagnères n'étaient pas les seules fréquentées dans les Pyrénées.

On a dit que les moines du moyen-âge n'aimaient pas les bains parce que les païens les aimaient trop, et qu'il préféraient comme moyen curatif l'exercice que procuraient les pèlerinages.

Sans doute les chrétiens, à la différence des Romains ou des Musulmans d'Espagne, ne regardaient pas les bains comme une des voluptés de la vie ; mais l'Eglise, en soulageant les souffrances de l'âme, n'a jamais dédaigné les moyens que la Providence et la science mettaient à la disposition de l'homme pour le soulagement des souffrances physiques.

L'origine antique de Cauterets est prouvée[1] ; maintes fois, des bulles pontificales furent accordées à l'*hopital* de ce lieu, et les *règles et ordonnances per los baings et Cabanès de Caütares* sont connues. Un moine de Saint-Savin était, de temps immémorial, obligé de

[1] Voir notre *Monographie de saint Savin*, p. 120 et suivantes.

résider dans la maison des bains, ainsi qu'un maître chirurgien ; les cabanes étaient louées aux enchères ; si les *cabaniers* faisaient des distinctions entre les riches et les pauvres, les cabanes leur étaient retirées ; tous les comestibles devaient être publiquement vendus sur la place, on ne pouvait aller les vendre dans les maisons, *à cause*, est-il dit, *de certains abus qui se commettaient ordinairement au préjudice des pauvres et des étrangers et pour d'autres considérations*.

De notre temps, où l'égalité est inscrite partout, sans être pratiquée nulle part, elles seraient bien venues les ordonnances qui, dans les stations balnéaires, prescriraient de ne faire aucune distinction entre les indigents et ceux qui ont beaucoup d'argent à dépenser !

Les rois d'Aragon et de Navarre allaient jadis chercher aux eaux thermales de Cauterets la guérison de leurs maux. Mais il y avait des eaux plus voisines de Pau : les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes que Jeanne d'Albret, Henri IV et Catherine de Navarre protégeaient et prirent en prédilection.

Les jurats de Laruns ne négligèrent rien pour attirer leurs souverains dans ses sauvages montagnes et pour leur en rendre le séjour agréable. La première chose était d'approvisionner de vivres ces lieux stériles, de difficile accès. Comme à Cauterets, les maisons destinées aux baigneurs s'appelaient *Cabanes*. Les jurats de Laruns louaient aux enchères le monopole de la vente des vivres pendant les saisons thermales[1].

[1] Archives des Basses-Pyrénées, E. 1861.

Malgré la modicité du prix il paraît que les malades s'endettaient souvent en allant aux eaux. Dans un registre de notaire de 1523 à 1525[1], se trouve le testament d'Augustin Tahon qui déclare devoir cinq sols à Noël de Beudat pour dépenses aux Eaux de Cauterets.

Henri II ramena d'Italie des soldats blessés par les arquebuses, armes nouvelles alors. Les eaux sulfureuses les guérirent, et le roi de Navarre appela les Eaux-Bonnes, *eaux d'arquebusade*. Des femmes longtemps stériles trouvèrent aux Eaux-Chaudes la réalisation de leurs vœux ; on appela ces eaux *empregnadères*.

Dans une lettre à François Ier, Marguerite s'exprime ainsi : « Encore que l'air chault de ce pays devoit ayder au roi de Navarre, il ne laisse pas de se ressentir de la chute qu'il prist ; par le conseil des médecins à ce mois de may s'en va mettre aux baings de Cauterets, *où il se foit tous les jours des choses merveilleuses*. Je me deslibère, après m'estre repousée ce caresme, d'aller avec luy pour le garder d'ennuy et foire pour lui ses affaires ; car tant que l'on est aux baings, il fault vivre comme ung enfant sans nul soucy. »

Et voici le commencement de l'*Heptaméron* :

« Le premier jour de septembre, que les baings commencent d'entrer en leur vertu, se trouvèrent à ceulx de Caudarès plusieurs personnes tant de France que d'Espagne, les unz pour y boire de l'eau, les autres pour s'y baigner et les autres pour prendre de la

[1] Archives de Pau, E. 1984.

fange; qui sont choses si merveilleuses que les malades habandonnez des médecins s'en retournent tous guarits. Ma fin n'est de vous déclarer la situation de la vertu des dits baings, mais seullement de racompter ce qui sert à la matière que je veux escrire. En ces baings là demeurèrent plus de trois sepmaines tous les malades jusques par leur amendement, ils congnurent qu'ils s'en pouvoient retourner. »

Il est fâcheux que Marguerite n'ait pas laissé la description du Cauterets d'alors.

La reine aimait beaucoup, paraît-il, son médecin *Escuranis*, grand prôneur des eaux ; elle lui fait jouer le rôle d'interlocuteur dans ses contes. A sa demande, les habitants de la vallée d'Ossau lui accordèrent franc passage pour ses vaches et jumens. Escuranis servait de guide à Marguerite dans ses excursions au milieu de ces vallées dont le calme lui plaisait.

Dans les fraîches prairies, à l'ombre des arbres séculaires, aux bords des gaves, elle pouvait se recueillir et trouver des inspirations. Elle raconte dans une de ses lettres qu'étant près des montagnes et séparée de la haute compagnie *elle a appris à vivre plus de papier que d'aultres choses*. La tranquillité du pays était favorable *aux plaisirs de la douce escripture*. Elle ne dédaignait point cependant les autres plaisirs et son mari avait bien raison de compter sur elle pour chasser l'ennui.

Dans *l'Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre*, publiée à Amsterdam en 1745, livre peu sérieux, je trouve l'anecdote suivante :

Un jour, on organisa une partie pour aller à *Baraige*, la compagnie était très bonne et très disposée à se divertir. Le lieu étant fort sauvage avec de méchantes habitations, on prit soin d'y porter des tentes qui furent dressées entre deux montagnes, dans un bois agréable, au bord d'un ruisseau.

L'arrivée de la reine de Navarre avait attiré une foule considérable. Parmi les blessés qui prenaient les eaux se trouvait le jeune Rohan, surnommé le beau Rohan.

Pour se divertir, Marguerite fit jouer son rôle de reine à l'une de ses filles d'honneur du nom de Losse, jeune fille assez bien faite, mais sans beaucoup d'esprit.

Pendant que la fausse reine attirait tous les curieux autour d'elle, Marguerite et M^me^ d'Albret firent une longue course sur la montagne. En parlant de François I^er^, et de leurs projets, elles avaient prolongé la promenade ; et le silence de la rêverie succédait à l'animation de leur entretien, lorsqu'un bruit de voix parvint à leurs oreilles. Deux jeunes gens causaient ensemble ; l'un tenait un livre à la main ; l'autre était d'une *beauté trop agréable pour un homme.* Celui-ci disait : « Tu as bien fait de ne pas te déranger, mon cher Fronsac, pour voir la reine de Navarre ; je l'ai vue. Cette rare personne, de laquelle on parle tant, est faite comme cent autres. — M^me^ de Gramont est bien plus charmante. La reine n'a que son prestige royal pour éblouir... » Marguerite entendit tout. Elle se reprocha sa fantaisie, non pour avoir laissé de Losse à sa place, mais à cause de ce qu'on pourrait dire d'elle à la cour de France.

Elle parut tout à coup avec Mme d'Albret devant les deux jeunes gens. A l'aspect de Marguerite, dont le visage était animé par la course et par l'émotion, Rohan se mit à lui faire des compliments sur sa beauté. Mme d'Albret prétendit alors que sa compagne n'était pas plus belle que la reine. Rohan soutint le contraire. Mme d'Albret, qui était fort gaie, lui fit jurer qu'il n'admirait pas la reine, et qu'il ne l'admirerait jamais. Mais, au moment où elle venait de le pousser à faire une déclaration à sa compagne, voici que le cortège de Losse arrivait. Le roi de Navarre dit à Marguerite : « Le seigneur de Rohan vous connaît donc ? » Rohan devina tout, et le roi rit beaucoup de l'aventure. — Si celle-là n'est pas arrivée à l'auteur de l'*Heptaméron*, il a dû lui en arriver bien d'autres ; elle devait les rechercher, puisqu'elle aimait tant à les conter.

Dans sa jeunesse, Jeanne d'Albret fit souvent usage des eaux ; elle était maigre et faible : *muy flaca y debilitata*, dit son père dans une lettre. Aussi par souvenir d'enfance, par reconnaissance, par une sorte d'intuition de cette source de prospérité nationale, elle prit les Eaux-Chaudes en belle passion et fit partager ce goût à son fils Henri et à sa fille Catherine.

Théophile de Bordeu remarque que la reine de Navarre acheva de dissiper les craintes et les erreurs populaires répandues sur les eaux. Elle fit la guerre aux sorciers relégués, disait-on, dans les montagnes.

Plusieurs de ses lettres, même pendant l'hiver, sont datées des Eaux-Chaudes. Quand elle y séjournait, elle y faisait des dépenses extraordinaires dont la note a été

conservée. Il fallait d'abord qu'elle y fût bien gardée : les Espagnols étaient assez près pour vouloir tenter un coup de main ; aussi les États de Béarn veillaient-ils à la sécurité de la personne royale en allouant 2,223 francs pour payer les frais de garde aux Eaux-Chaudes [1]. Ensuite, sur ces monts escarpés, le transport du vin, des vivres et celui des dépêches coûtaient fort cher.

Les lettres venues de loin ne voyageaient pas facilement, dans un temps de guerre civile. Saisir la correspondance d'un ennemi, c'était de bonne prise ; tous les partis étaient fort peu scrupuleux au sujet de la violation des lettres. On confiait donc peu de choses au papier ; mais on disait tout à des messagers choisis parmi des officiers intelligents et sûrs, qui rapportaient ce que les lettres ne contenaient pas.

Henri IV avait pour les Eaux-Chaudes une prédilection toute particulère. Son exemple attira aux eaux des Pyrénées beaucoup de visiteurs. Plusieurs y trouvèrent la santé ; mais il serait plus facile de rappeler ceux qui y périrent, car la date des événements tristes se conserve mieux que celle des fêtes mondaines ou des événements heureux. On sait ainsi qu'Antoine, bâtard d'Albret, père de Henri II, mourut aux Eaux-Chaudes le 22 mai 1542, que son corps fut porté d'abord à l'église de Bielle et, de là, transféré à la cathédrale de Lescar [2].

Après avoir parlé de la terreur superstitieuse qui

[1] Archives de Pau, C. C. 681.

[2] Archives, E. 1875.

empêchait les personnes ignorantes et crédules d'approcher des montagnes fréquentées par les fées, Bordeu ajoute que, sous Jeanne d'Albret, les Eaux-Chaudes étaient déjà *très célèbres*. « Montaigne, dit-il, les pratiquait et les aimait, et les appelait Gramontoises [1]. »

Parmi les baigneurs et les visiteurs, il ne faut pas oublier les auteurs et les poètes du temps de Henri IV, qui les mirent en faveur en célébrant leurs vertus.

Olhagaray [2] vante les *Aigues-Bonnes*. « Qui pouvait assez louer, dit-il, les Aigues-Caudes, *sujet assez ample, pour quelque brave médecin, d'une œuvre admirable pour la postérité.* »

Du Bartas a écrit ces vers très connus :

Or, comme ma Gascogne heureusement abonde
En soldats, bleds et vins, plus qu'autre part du monde,
Elle abonde de même en *bains non achetés,*
*Où le peuple estranger accourt de tous côtés.*
Où la femme brehaigne, où le paralytique,
L'ulcéré, le goutteux, le sourd, le sciatique,
Quittant du blond soleil l'une et l'autre maison,
Trouve *sans débourser* sa prompte guérison.
Encausse en est témoin, et les eaux salutaires
De Cauderets, Barège, Aigues-Chaudes, Baignères,
Baignères la beauté, l'honneur, le paradis
De ces monts sourcilleux...........
Elle n'a pas maison qui ne semble être neuve ;
L'ardoise luit partout, chaque rue a son fleuve
Qui clair comme cristal par la ville ondoyant,
Va toute heure qu'on veut le pavé balayant....

[1] Th. de Bordeu, *Œuvres*, t. II, p. 824

[2] Page 223.

Ainsi, les étrangers venaient de tous côtés dans les Pyrénées; ils y trouvaient la guérison de leurs maux... *sans débourser.* Les poètes du jour ne pourraient point aujourd'hui pousser la fiction poétique jusqu'à dire que nos montagnards béarnais donnent la santé et ne la vendent pas.

Le poète Auger-Gaillard dans son *Cinquième livre* a écrit une satire piquante intitulée : *Discours des bains de Cauterets.*

..... Car, j'en connais plusieurs qui pensent prou savoir,
Que si leur pauvre femme enfants ne peut avoir,
Ils se vont adresser aux sorciers, aux sorcières.
Les autres font aller leurs femmes à Banière.
Aucun en autre lieu les font aller trotter
Ou bien à Cauterets pour se faire frotter.

Le poète soutient la cause de la décence en langage fort peu décent. Il prétend que les femmes qui vont se faire frotter « ont hommes tout exprès pour remplir cet office ». Il ajoute que les vieux frotteurs passent leurs habits à des jeunes gens; s'il avait une femme qui lui parlât d'aller se faire frotter à Cauterets, il la frotterait avec des feuilles de houx.

Les frotteurs étaient-ils des *masseurs ?*

Une mode assez singulière tend à se propager, dit-on, à Bade... De grandes et honnêtes dames ont adopté ce traitement du massage très préconisé par les médecins en faveur. Les masseurs sont des hercules venant de Suède et de Norwège qui ont obtenu le privilège de masser ces dames. Pour l'heure de la séance, les inté-

ressantes malades déploient toutes leurs élégances. Ce ne sont que des dentelles, batistes et surahs des tons les plus vaporeux. Je ne crois pas que les frotteurs de Cauterets aient été précisément institués en vue d'un traitement par le massage. Il s'agissait tout simplement de cette croyance, vivace encore, à la puissance des *frétayrès* (frotteurs) qui accompagnaient leurs frictions de paroles et de remèdes magiques. Ces *frétayrès* jouissent toujours d'un prodigieux crédit dans un grand nombre de villages.

M. Edouard Frémy a publié, en 1883, dans le *Correspondant* des articles sur les poésies inédites de Catherine de Médicis. Le docteur Duhourcau a fait paraître, dans le *Souvenir de la Bigorre* [1], sous ce titre : *Une page peu connue de l'histoire de Cauterets*, un récit du séjour qu'aurait fait à Cauterets, Catherine avec sa fille Elisabeth, femme de Philippe II, et peut-être avec son fils Charles IX. Il reproduit une épître en vers que Catherine aurait adressée à Philippe ; il ajoute qu'Elisabeth, après la cure des eaux, devint mère, ce qu'elle attendait depuis dix-sept ans.

Ces détails m'avaient fort intéressé ; je désirais ajouter foi à l'authenticité de la pièce garantie par M. Frémy et M. Duhourcau ; mais cette authenticité est contestée par M. Tamisey de Larroque, correspondant de l'Institut, et je me range à son opinion. Voici les motifs que l'on a de douter de l'origine des poésies attribuées à Catherine de Médicis par M. Frémy.

[1] Tome III, p. 304.

1° Le manuscrit de la Bibliothèque nationale qui renferme les prétendus vers de Catherine n'est qu'une copie du XVIII^e^ siècle, tout au plus de la fin du XVII^e^;

2° L'écriture bien connue et si caractéristique de Catherine ne ressemble nullement à l'écriture des quelques mots mis en tête de la copie d'une de ces pièces;

3° Aucun des contemporains de Catherine ne lui a attribué le moindre vers français, et l'on pourrait aller jusqu'à soutenir que la reine n'a jamais assez bien connu notre langue pour composer des poésies, même très médiocres;

4° Enfin et surtout, on peut opposer à l'argumentation de M. Frémy, l'irrésistible argumentation de l'*alibi*; car il est question, dans ces poésies, d'un prétendu séjour de la reine et de sa fille la royne d'Espagne aux Eaux des Pyrénées, et ce séjour est démenti par les dates des correspondances royales, par les *Itinéraires des rois de France*, par les recueils de discours d'Abel Jouan.

De tout temps, des hommes, même très capables, ont eu le goût des pastiches, et j'aurai encore de jolies choses à dire sur les *singeries des pasticheurs*. D'ailleurs, si ces reines de France et d'Espagne ne sont pas venues dans nos montagnes, bien d'autres y sont venues : la liste des visiteurs célèbres serait tout à fait interminable.

L'historien de Thou figure parmi les plus anciens ; il raconte qu'il alla aux bains de Béarn, à sept lieues de Pau. Un jeune Allemand, dit-il, buvait par jour 32 verres d'eau sulfureuse. De Thou se contenta d'en

boire 25 à la fois. Il en ressentit un grand soulagement avec un merveilleux appétit, un sommeil tranquille et une légèreté répandue dans tout le corps.

Les Eaux thermales des Pyrénées ont toujours vu leur vogue grandir depuis Henri IV. Le duc du Maine et Mme de Maintenon en accrurent la renommée.

Lorsqu'un personnage arrivait de loin et qu'il était sympathique au pays, on le lui témoignait en vers et en prose.

Le *Mercure de France* de décembre 1745 [1] dit que le marquis de Gontaut, colonel du régiment de Biron et brigadier des armées du roi, s'était bien trouvé de son séjour à Barèges. Il publie une pièce composée à ce sujet et commençant ainsi :

Il revit ce marquis, l'objet de mes douleurs.

Le marquis était venu soigner de glorieuses blessures qui avaient alarmé ses amis :

O toi qui sur le Mein toujours ferme en ton rang,
Bravant tous les périls, n'écoutant que la gloire,
Te couvris de lauriers, *teints de ton propre sang*,
Tes maux sont à la fin sortis de ta mémoire.

Le morceau, un peu long, se termine ainsi :

Gontaut ! toi qui sortis d'un illustre origine,
Fais revivre à nos yeux tant de fameux guerriers ;
Digne fils des Biron, la France te destine
Et les mêmes emplois, et les mêmes lauriers.

[1] T. I, p. 82.

Picqué, qui connaissait et aimait nos montagnes, publia en 1790 les *Veillées béarnaises*. Rien ne faisait pressentir, dans le style pastoral de l'auteur, un futur régicide. Ses tableaux champêtres sont pleins de douceur. Il décrit la rencontre qu'il fit, dans une de ses ascensions, d'une troupe de jeunes Ossaloises *fraiches comme la rose, vives comme le chevreuil*, curieuses d'épier les moindres mouvements des *grimpeurs* étrangers, et riant aux éclats de leurs beaux discours. Si, du temps de Picqué le mot de *grimpeur* n'existait pas, la chose existait bien avant lui.

Palma-Cayet dans ses *annotations de la Navarride* parle du Pic du Midi d'Ossau. Les trois pointes du Pic étaient appelées *les trois sœurs*. Palma-Cayet en fit l'ascension en 1591 ; mais il n'était pas le premier. Candale l'y avait devancé en 1552. Depuis lors, que de *grimpeurs* ont inscrit leur nom sur la cime du pic d'Ossau !

Autrefois, dans ces contrées, la porte des maisons restait ouverte pendant la nuit. « Nous en usons ainsi, disait un bon Béarnais, afin que le sommeil ne nous prive pas du plaisir d'exercer l'hospitalité. »

Cet usage des portes sans serrure est passé de mode. On ne le trouverait plus guère en Europe que dans les campagnes de la Dalécarlie.

Les étrangers, en devenant d'année en année plus nombreux aux Eaux-Chaudes, aux Eaux-Bonnes et ailleurs sont loin d'avoir amélioré la moralité publique. « Un ruban, disait déjà Picqué, fait faire plus de conquêtes que l'amour le plus pur n'y en eût fait faire autrefois. »

Le ruban ne serait plus un agent de séduction bien redoutable; mais, au contact des importations étrangères, les vieilles mœurs ossaloises n'en ont pas moins périclité.

---

# CHAPITRE X

## LES ÉTRANGERS A PAU

*Relations du Béarn avec les étrangers et surtout avec les Anglais. — Rivalités. — Un rêve de Sully. — Antonio Pérez. — Précautions prises à Pau contre les étrangers inconnus.*

Les relations des étrangers avec le Béarn datent de fort loin. La domination anglaise s'est prolongée pendant près d'un demi-siècle au château de Lourdes. Les habitants des bords de la Tamise ont toujours eu une certaine attraction pour les habitants des bords du Gave; en Béarn ils n'ont jamais paru en ennemis ni en maîtres, mais en amis et en visiteurs.

En fouillant les archives de Danemark, j'étais étonné des relations intimes qui existèrent entre Copenhague et Pau.

La fameuse Pétronille, dont j'ai si souvent parlé, est célèbre dans la double histoire de Bigorre et de Béarn. Elle était fort belle, *ere trop bera dona*, disent les chartes contemporaines; elle apportait en dot le comté de

Bigorre, à son premier mari Gaston V, vicomte de Béarn. C'était le moment où les Anglais cherchaient à s'établir dans le midi de la France, c'était le temps de la guerre des Albigeois qui mit aux prises le Nord avec le Midi. Gaston V y joua un rôle qui ne fut pas sans gloire, mais il mourut jeune en 1215. L'année suivante, sa veuve Pétronille se remaria ; elle n'avait pas de temps à perdre, car elle devait *user* cinq maris.

Après avoir eu pour mari un seigneur de Béarn, elle en eut un autre pour gendre. Sa fille était d'une rare beauté, Gaston VI sollicita sa main et obtint la préférence sur le roi d'Angleterre. Il y eut d'abord quelque froideur entre les deux rivaux; mais Pétronille exigea une réconciliation et elle l'obtint. Les nuages qui s'élevèrent parfois entre la cour de Pau et celle de Londres se dissipèrent toujours sans former des orages.

Les Anglais admiraient fort les dames du Béarn, quand elles étaient jolies; ils ne les épargnaient pas lorsqu'elles étaient laides. Garsende, par exemple, régente du Béarn pendant la minorité de son fils, fut en butte à leurs railleries; ils prétendaient que sa taille était si démesurée et sa grosseur si énorme qu'elle remplissait à elle seule le plus large chariot.

Lorsque Garsende eut son fils en âge de faire l'apprentissage des armes, c'est l'école du roi d'Angleterre Henri III qu'elle choisit. Accompagnée de soixante chevaliers, elle fut elle-même présenter Gaston au roi qui se trouvait à Bordeaux.

Froissart, racontant les splendeurs de la cour de Phébus, dit que les *nouvelles d'Angleterre y appleuvaient*.

Phébus avait des chiens anglais, des chevaux anglais, et son château était ouvert aux chevaliers anglais.

Les relations de la cour de Marguerite de Valois avec l'Angleterre furent nombreuses et intimes. Anne de Boleyn fut une de ses filles d'honneur, et trois nièces de Jeanne Seymour composèrent sur sa mort cent quatre distiques en latin.

Sully eût voulu qu'Henri IV épousât la reine Elisabeth. Il disait : « Voyre même pourrait arriver tel succès d'affaires que cette alliance unirait pour toujours à la maison de Bourbon les couronnes de France, de Navarre et d'Angleterre. »

Les Anglais n'étaient pas seuls à visiter la cour de Pau. Du temps surtout où les novateurs et les apôtres de la réforme étaient accueillis par Marguerite, les Allemands eurent de fréquents rapports avec sa cour.

Les relations intimes qui s'établirent entre la France et le Béarn, la renommée d'Henri IV, le voisinage de l'Espagne, la réputation naissante des eaux thermales, tout contribua à augmenter la célébrité de la cité béarnaise et des Pyrénées.

Les Navarrais suivaient leurs rois à Pau, les Béarnais les suivaient à Pampelune. Lorsque la Navarre fut perdue, les amis fidèles des princes dépossédés et les mécontents des puissants rois d'Espagne se réfugièrent souvent dans nos contrées hospitalières.

Le 16 novembre 1591, le capitaine des gardes arrêtait aux portes de la ville un homme habillé en laquais; mais la distinction de sa personne démentait la condition modeste que semblait indiquer son costume.

On l'interroge : d'où vient-il ? quel est son nom ?

Il répond : « Je suis Espagnol ; je viens retrouver un caballero nommé Gil de Mesa. » Il en donne le signalement.

Catherine de Navarre, lieutenante générale de Béarn, habitait en ce moment le château. Gil de Mesa l'informe de l'arrivée de l'étranger. Elle donne aussitôt des ordres et envoie une garde d'honneur pour escorter cet inconnu déguisé en laquais.

Quel était-il ? Pourquoi ce déguisement ?

Quelles fatigues et quelles souffrances avait-il endurées ?

Bientôt on ne parla que de lui dans toute la ville. Son nom fut révélé. C'était D. Antonio Perez.

A vingt-cinq ans, D. Antonio était protonotaire de Sicile, secrétaire d'Etat et favori du tout puissant Philippe II. Il étalait un luxe royal ; son mobilier fut évalué à 140,000 ducats, environ 1,250,000 francs. Ses revenus s'élevaient à une somme égale.

Mais Antonio eut le malheur d'être l'amant heureux de la maîtresse du roi, la fameuse princesse d'Eboli. Escovedo, conseiller de Juan d'Autriche, découvrit le secret des amours d'Antonio et voulut lui faire payer son silence. A cet essai de chantage, Antonio répondit par le meurtre : une nuit, Escovedo tomba frappé de coups de poignard. Sa famille cria vengeance. Philippe II finit par tout savoir, et sa colère fut aussi vive que son affection pour Perez avait été grande.

D. Antonio Perez a écrit lui-même les douleurs de sa captivité, les tortures de la question qu'il eut à subir,

le soulèvement populaire qu'il excita et qui l'arracha aux flammes du bûcher.

D. Antonio racontait si bien ses infortunes! Sans transition, il était tombé de la plus grande opulence dans la plus profonde misère. Il parlait souvent d'une pauvre marchande de pommes et d'oranges qui lui apportait tous les jours des fruits pour vivre. « La pauvre femme, disait-il, avait plus de reprises à sa robe que de trame, et plus d'enfants que de reprises. »

Après des aventures et des périls sans nombre, il parvint à sortir d'Espagne et à gagner la cour de Catherine si hostile à celle de Philippe II.

Cette arrivée à Pau fut un événement. D'après le portrait qu'en a fait un auteur italien, D. Antonio était un homme fort aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir, remarquable par la douceur de ses manières. D'une santé faible, un peu maigre, il n'avait pas beaucoup d'ordre dans sa conduite. Il aimait surtout ses aises et les plaisirs, *amicissimo de suoi commodi e piaceri*, et il tenait beaucoup à être remarqué et apprécié. Il se mettait en frais pour plaire, et il y réusissait.

Pendant qu'on parlait de lui à Pau, on parlait beaucoup aussi d'une femme qui tenait grand état de maison. On admirait ses six chevaux andalous, et surtout sa manière de les monter. Elle était belle, ravissante, très grande dame, *muy dona*, amazone intrépide, toujours à la chasse, toujours à galoper par monts et par vaux, *un cavallo de monte y ribere, como dize*.

Déjà il y avait à Pau de nombreuses parties de plaisir. Antonio et la belle amazone s'y rencontraient. Bientôt

ils se plurent, il y eut un incessant commerce de billets et de messages. « Enfin, dit Perez, elle m'offrit sa maison et le revenu qui en dépendait, avec tant de tendresse qu'il n'y a bon mathématicien qui n'eût dit qu'il y avait entre cette dame et moi échange et communauté astrologique. »

L'amour avait causé la chute de Pérez; il fut aussi cause de son salut, au moment où il allait mettre sa vie en danger.

Philippe II n'était pas homme à renoncer à sa vengeance, surtout à laisser en paix, chez ses ennemis, le dépositaire de secrets dont la divulgation pouvait lui être désagréable. Il ordonna qu'on le débarrassât de cet homme à tout prix.

On s'adressa d'abord à des contrebandiers qui tentèrent vainement d'assassiner Pérez.

On s'adressa ensuite à Francisco Mayorini, un Gênois qui, après avoir été lié avec D. Antonio, paraissait mal avec lui. On lui offrit des grâces, des récompenses considérables, *s'il voulait faire ce que le roi voulait qu'on fît de son ennemi*. Francisco se laissa séduire; mais, dix jours après avoir accepté; il se repentit et finit par tout raconter.

Un Espagnol, Burcès, se laissa gagner. Il était au moment d'assassiner Pérez, lorsqu'il fut surpris et arrêté. Il aurait subi le dernier supplice, si Pérez n'eût sollicité et obtenu sa grâce : Catherine lui laissa même le droit de disposer du coupable comme il l'entendrait.

Dans sa longue lutte contre son ancien ministre, Philippe II était furieux de son impuissance. Mais il

connaissait le faible de Pérez : c'était un Samson, il fallait trouver une Dalila. C'est alors que six chevaux andalous et 10,000 écus furent offerts à une jolie femme afin qu'elle se fit aimer de Pérez et le livrât aux homme du roi d'Espagne.

La jolie femme accepta les cadeaux, comptant en recevoir bien d'autres ; elle joua parfaitement son rôle, mais elle n'eut pas le courage de le continuer jusqu'au bout. En voulant gagner le cœur de Pérez, elle laissa prendre complètement le sien. En jouant l'amour, elle conçut un amour si profond qu'elle se serait fait tuer pour celui qu'elle avait promis de faire périr. Elle lui révéla toute l'histoire.

Ils vécurent ensemble. Mais Antonio Pérez finit par quitter Pau. Nous ne le suivrons pas à Londres où il alla remplir, auprès d'Elisabeth, une mission secrète d'Henri IV.

Après le départ de Catherine de Navarre, la cour ne reparut plus au château de Pau. Ce fut une grande attraction de moins pour les étrangers.

Sans doute, la ville fut toujours fière de la visite des grands personnages qui la traversaient en allant aux Eaux ou en Espagne ; mais, il faut l'avouer, la ville n'était pas aussi hospitalière que l'ancien palais des rois.

Comme dans les temps barbares où le mot *hostis* signifiait également ennemi et étranger, les habitants de Pau étaient loin d'aimer ceux qui n'étaient pas Béarnais. Ils détestaient leurs voisins et se méfiaient des inconnus.

Les jurats veillaient à l'observation des règlements municipaux qui portaient *défense de recevoir des étrangers dans les hôtelleries que la police n'en eût été auparavant informée.*

Les Anglais, les *milords,* comme on les appelait, étaient mieux vus que les Espagnols. Le peuple ne se faisait pas honneur de leur visite, mais il croyait leur faire honneur en leur faisant bon accueil.

Dans une relation, imprimée à Pau, des fêtes données au retour du Parlement en 1788, nous lisons :

« Dans la troupe paraissaient quelques familles anglaises dont les enfants étaient vêtus comme nos Henri IV. Depuis cette époque, il n'ont pas quitté ce costume. Leurs parents, ne pouvant leur donner notre origine, ont tâché d'imiter l'habit. C'est ainsi que les fiers riverains de la Tamise aiment à déposer leur caractère rival sur les bords de notre Gave et que les têtes anglicanes se font honneur de paraître béarnaises ».

N'est-ce pas un joli échantillon de la patriotique vanité béarnaise ?

La première république ne fut pas aimable pour les Anglais qui avaient eu l'imprudence de se fier à elle :

Parmi les *reclus* figure notamment sur le registre d'écrou : « *Lord Iniskillin Maguire,* domicilié à Pau, Anglais au service de la France depuis 40 ans ; décoré ». Et voici son crime : « *Vivant en philosophe, occupé de ses pigeons et de son méridien* ».

Aujourd'hui nous permettons aux Anglais de nour-

rir les pigeons et même de les fusiller au tir ; nous permettons aux Américains d'étudier le méridien et de nous annoncer par voie télégraphique les tempêtes expédiées d'Amérique.

---

# CHAPITRE XI

## MŒURS BÉARNAISES SOUS LES ROIS

*Double tableau : Jean agacé par sa femme; ménage d'Henri II et de Marguerite. — Antoine et Jeanne d'Albret.—Henri IV, d'après les catholiques béarnais. — La reine Margot d'après les pamphlets. — Le témoignage de l'histoire.*

On continue à faire le procès aux mœurs du moyen âge, époque de superstition et d'ignorance. Je n'oserais affirmer que la Renaissance, malgré les progrès qu'elle fit faire à la société béarnaise, ait amené une grande amélioration dans les mœurs du pays.

Ce n'est point par la moralité que brillèrent les premiers apôtres de la réforme. Le calvinisme s'est introduit en France par une chanson dont le refrain était : « *O moines, mariez-vous.* » Enfin, s'il faut le dire, parmi les souverains du Béarn, les plus populaires et les plus sympathiques ne sont pas ceux qui, sous le rapport moral, donnent le moins de prise à la critique. On peut donc faire de la cour de Pau, selon le point où l'on se place, deux tableaux très différents.

Jean d'Albret devait être un peu agacé par sa femme qui lui reprochait sans cesse la perte de la Navarre. Il allait chercher des distractions hors de chez lui, dansait avec les jolies Béarnaises, se faisait inviter aux bons dîners arrosés de vieux jurançon.

Ces habitudes laissent supposer des mystères qu'on s'est bien gardé de faire enregistrer par l'histoire.

Henri II et Marguerite furent presque toujours en désaccord. Henri, comme François Ier, désapprouvent fort les sympathies de Marguerite pour les novateurs dont le but était de bouleverser l'Etat autant que l'Eglise. De là des scènes de ménage dont le récit est venu jusqu'à nous. Un jour, dit-on, Henri donna même un soufflet à la reine, en lui disant : « Madame, vous voulez trop savoir. »

Plus tard, le roi et la reine eurent des idées différentes sur le choix de l'époux à donner à leur fille. Henri eut choisi de préférence le prince héritier des Espagnes qui eût rendu la Navarre à Jeanne ; Marguerite, au contraire, n'aspirait qu'à un prince de la maison de France.

Cette mésintelligence royale éclate en des documents nombreux.

Le 24 octobre 1548, le roi de France écrivait à Montmorency : « La reine de Navarre est le plus mal possible avec son mari pour l'amour de sa fille, laquelle ne tient compte de sa mère. Vous ne vistes jamais tant pleurer que a faict ma tante au partir, et, s'il n'eust-ce été moi, elle ne feust jamais retournée avec son mary. »

Brantôme dit aussi que : « *Henri d'Albret la traitait mal et* il eut encore fait pis sans le roi François, son frère, qui parla bien à lui, le rudoya et le menaça ».

Henri II, dit-on, aimait certaine dame à laquelle il aurait donné une chaîne d'or faisant trente fois le tour du cou, si Jeanne d'Albret ne l'eut pas gagnée en chantant au moment où elle mettait au monde Henri IV.

Marguerite aimait tant à écouter et à conter les anecdotes grivoises qu'on l'a accusée de s'être permis elle-même beaucoup de grivoiseries. — Elle admirait beaucoup, et elle a bien pu aimer un peu, son valet de chambre, Clément Marot, qui, à travers des images poétiques, laissa percer pour la reine de Navarre un sentiment plus tendre que le respect. On peut voir, disait-il :

> Que je suis serf d'un monstre fort étrange,
> Monstre, je dis, car pour tout vrai, elle a
> Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange.

Quant à Antoine de Bourbon, le désordre de ses mœurs était un scandale qu'il ne se donnait même pas la peine de cacher. En tête des pensionnés de la reine Jeanne figure M. de Comminge, *bâtard* de son époux.

Les ennemis du mari n'avaient, du reste, pas manqué d'avertir la femme. Des lettres violentes lui disaient qu'Antoine « *se laisse mener par un tas de gens desquels la dépravation ne peut apporter avec soi aucun témoignage de bon fruit, si ce n'est de toute dissolution, paillardise, idolâtrie* ».

D'après L'Estoile, Antoine de Bourbon *était si facile, si indolent, si voluptueux, qu'une intrigue d'amour lui faisait abandonner les plus grandes affaires du monde*. Ses amours avec Iseult de la Béraudière sont trop connues pour les rappeler.

Jeanne d'Albret, si vénérée des calvinistes, passa pour avoir eu une austérité de mœurs qu'on a souvent mise en contraste avec les désordres de son mari. Cependant, les pamphlets de l'époque lui ont reproché ses amours avec le ministre Merlin qui vint s'établir près d'elle, à Pau, dès qu'elle fut veuve. Elle contracta ensuite un mariage, *fait à petit bruit*, avec un de ses gentilshommes, M. de Goyon, qui la rendit mère. Les ministres protestants les plus dévoués regardèrent ce mariage secret comme entaché d'irrégularités qui ne furent jamais rectifiées[1].

Les catholiques n'ont pas épargné Henri IV avant sa conversion, ni les huguenots, depuis qu'il eût abjuré. C'est à Pau que le bon roi trouva les premiers compagnons de sa valeur, et sa correspondance révèle sa prédilection constante en faveur de ses premiers sujets. Cependant, voici ce qu'on lit dans une brochure du temps intitulée : l'*Advertissement des catholiques de Béarn aux catholiques français* :

« Connaissant de longue main (à nostre dam) le poil du loup qui tâche de vous charmer pour après vous égorger, nous avons estimé être de nostre devoir de vous descrire le naturel de la beste, afin que, vous

[1] *Henri IV, vie privée*, ch. XXIV, p. 272.

tenant sur vos gardes, elle n'ait moyen de vous endommager. Depuis vingt ans, il a appelé un million d'étrangers pour butiner et partager votre royaume... C'est lui qui a pillé et démoli 20,000 temples et 2,000 monastères, c'est lui qui a fait mourir, tant en guerre que par divers supplices, jusqu'à 1,600,000 hommes; c'est lui qui a fait abattre 900 hôpitaux; qui depuis l'avertissement fait à la noblesse en 1580, avec les protestations qu'il réitère, a fait vendre les prêtres à l'encan et les délivra au plus offrant, afin que les huguenots eussent sur qui exercer tout à loisir leur diabolique fureur. — Il se croit roi de France ; c'est une maladie de ceux qui sont estropiés du cerveau de se dire rois du premier pays qu'ils avisent et de se fantastiquer des seigneuries en l'air... Gardez-vous de confier vos poules à ce renard ».

Ils y allaient bien, certains insulteurs de ce temps-là !...

Les amours de Henri IV sont une longue histoire qui a de tristes chapitres. Lisez, dans les Mémoires de Marguerite, ce qu'elle dit de Fosseuse, que son mari avait conduite sans elle à Eaux-Chaudes. Quelle inconstance ! Et Corisande, comme il l'abandonna quand elle fut devenue *grosse, grasse et rouge de visage !*

Les désordres de sa femme Marguerite peuvent seuls soutenir le parallèle avec le scandale de ses mœurs ! Les chroniqueurs et les romanciers du temps en sont pleins. Ils sont entrés dans le détail des raffinements inouis de luxure qu'elle mettait à recevoir des amants. Après avoir prodigué ses faveurs aux personnages les

plus illustres, elle descendit jusqu'au fils d'un chaudronnier, le musicien Villars; et elle afficha tellement cette passion qu'on baptisa l'amant du surnom de *roi Margot !*

Heureusement, à cette cour de Navarre, il est d'autres tableaux.

Les historiens sont tous d'accord à reconnaître les mœurs irréprochables de Jean d'Albret. Jean était heureux à Pau où les mœurs béarnaises lui permettaient de vivre comme en famille avec ses sujets, d'avoir avec eux une familiarité que les mœurs espagnoles, n'eussent pas autorisée. Comme roi, la fermeté lui eut, certes ! plus servi que la bonté pour garder sa couronne ; mais comme seigneur de Béarn sa bonté suffit pour le faire adorer.

Henri II admirait et respectait Marguerite. Il l'entourait d'hommages, à cause de François Ier son frère et à cause d'elle-même. S'il y eût entre eux quelque divergence d'idées, il exista toujours entre eux une grande communauté de sentiments et une affection réciproque. Henri II fut inconsolable de la mort de sa femme.

La chasteté de Marguerite avait été mise en doute, mais les travaux de la critique moderne ont démontré la fausseté des soupçons jetés sur sa vertu. Sa vie fut chaste, pieuse, exemplaire. C'est chose aujourd'hui jugée par l'histoire. Du reste, Marot a pu dire d'elle :

En chasteté, elle excède Lucrèce.

Les expressions qui nous choquent et qui ne sont plus admises dans la bonne compagnie, étaient jadis,

étalées partout sans choquer la pudeur publique. Le fond des contes de la reine de Navarre a toujours une certaine moralité. Et depuis quand juge-t-on exclusivement de la moralité des auteurs par celle de leurs romans ?

Antoine de Bourbon eut sans doute une conduite qui ne fut pas toujours exempte de reproches ; mais avant de mourir il montra son repentir et sa grandeur d'âme. Il fut frappé d'un coup de feu dans une position ridicule, mais c'était au moment où il allait monter à l'assaut. Il n'était pas seulement le plus aimable des hommes, il était aussi l'un des plus vaillants. Car, dit Brantôme, « de cette race de Bourbon, il n'y en a pas d'autres ».

Jeanne d'Albret éprouva de sa perte une vive douleur que Palma Cayet, alors auprès d'elle, raconta ainsi :

> La royne Jeanne estoit pour lors à Pau,
> Qui entendant ce désastre nouveau
> Devint en soy de faict toute éperdue
> Et à peu près en eust l'ame perdue.
> Elle se mist de grand zèle en prière ;
> Qu'ainsi en fut sa façon coutumière
> C'étoit de faire oraison au Seigneur,
> Qu'il la gardât de mal et deshonneur.

Jeanne était austère dans ses principes et sa manière de vivre. Si elle n'a jamais paru désapprouver les cruautés commises par son farouche lieutenant Montgonmery, il ne faut pas oublier à quel point les passions religieuses, mêlées aux passions politiques, étaient surexcitées en Béarn, au XVI$^{e}$ siècle. L'adversaire de

Montgonmery, Montluc, n'était pas tendre, lui non plus.

Quant au mariage secret de Jeanne avec M. de Goyon, les ministres protestants les plus éclairés qu'elle avait consultés avaient répondu, en 1571, que cette union devait être régularisée. Mais, au moment où Jeanne s'occupait du mariage de son fils, elle ne pouvait s'occuper du sien : elle mourut en 1572, et le comte de Goyon périt pendant la Saint-Barthélemy.

La reine Margot avait été élevée dans une cour où la vertu ne brillait pas. Ses aventures galantes ont été nombreuses ; mais, de son temps et de nos jours, on lui en a prêté beaucoup.

Quelle imagination que celle de certains romanciers ! Qui pourrait, par exemple, croire à cette historiette de Tallemant des Réaux : « Elle pendait tous les soirs à un crochet, qui fermait à cadenas, derrière le dossier de son lit, un grand vertugadin qui avait des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettait une boëte où était le cœur d'un de ses amants trépassés ; car elle était soigneuse à mesure qu'ils mouraient d'en faire embaumer le cœur. »

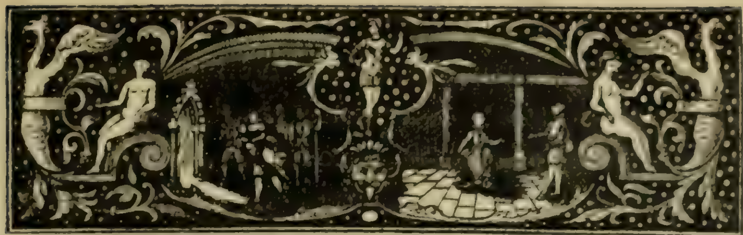
Une librairie pornographique de Bruxelles a fait réimprimer le *Divorce satyrique*. On ne doit pas s'arrêter à des accusations d'une grossièreté repoussante.

Marguerite reprochait à son mari de sentir l'ail ; mais Henri avait été élevé parmi les paysans de Coarraze. Et, sans atténuer ce qu'il y a eu de scandaleux, au point de vue moral, dans les amours du vert-galant, il faut bien reconnaître que la galanterie du bon Henri

a contribué, tout autant que ses victoires, à sa popularité.

Les rois de ce temps-là pouvaient donner de mauvais exemples ; mais, il faut bien le dire, on les imitait beaucoup plus que l'on ne s'en scandalisait.





# LIVRE TROISIÈME

## LA SOCIÉTÉ BÉARNAISE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

## CHAPITRE PREMIER

### LA COUR ABANDONNE PAU

*Epanouissement de l'esprit béarnais. — Lutte contre le roi. — Querelles religieuses : pamphlets et satires. — Les queues de renard. — Voyage héroïque de Bordeaux à Pau. — Conversion générale des huguenots de Pau.*



Le départ de Catherine de Navarre fut une révolution pour Pau déshérité de son titre de capitale.

Subitement, tout changea d'aspect. Le salon du château n'avait pas de rival ; il dominait, il dirigeait, il absorbait tous les autres. Dès qu'il fut fermé, plusieurs autres s'ouvrirent. La société,

une jusque-là, s'éparpilla, se divisa en plusieurs petites sociétés ou coteries. L'autorité royale n'avait pas de contradicteurs ; elle faisait taire toutes les petites rivalités de famille ou d'influence qui surgirent aussitôt avec une violence d'autant plus grande que le feu des querelles religieuses se ranima tout à coup.

Mais rien de violent ne dure, en Béarn et à Pau surtout.

L'esprit français avait envahi la cour de Marguerite, importé en Béarn des idées et des modes nouvelles. L'ancien régime fut, au contraire, l'ère de l'épanouissement de l'esprit béarnais.

Pau, petite ville parlementaire, aristocratique, gardant des traditions de courtoisie et d'élégance, était trop loin de Versailles pour trop ressentir l'influence de la cour des rois de France. Pau eut donc sa vie propre, sans beaucoup d'éclat, mais avec un cachet spécial d'originalité et de pittoresque.

Sous la reine Jeanne, les huguenots s'étaient emparés des biens ecclésiastiques. On en réclama la restitution, dès que la persécution eut cessé. Henri IV chercha à calmer les impatiences, à réconcilier les esprits ; Louis XIII voulut parler en maître, et ne fut pas écouté : malgré tous les édits et tous les ordres du roi, les huguenots trouvaient que ce qui avait été bon à prendre était bon à garder.

La lutte fut ardente entre les catholiques que soutenait le roi de France et les protestants qui avaient pour eux la possession et l'influence des autorités locales.

Le Béarn se trouva donc divisé en deux camps, où l'on se battit, heureusement! à coups d'épigrammes beaucoup plus qu'à coups d'épée. Jamais on ne fit à Pau plus grande dépense d'esprit et de malice. Chaque jour voyait éclore quelque nouveau pamphlet, auquel succédait une réponse immédiate. A peine le *Moine* avait-il paru, qu'on voyait paraître l'*Anti-moine*. Les habitants de Pau, en ce temps-là, devaient être fort instruits, car on leur servait autant d'épigrammes en vers grecs et latins qu'en vers français et béarnais. Il y aurait quelque attrait à exhumer ces écrits éphémères qui, après avoir fait un jour beaucoup de bruit, semblent tombés dans l'éternel oubli, si l'on pouvait faire comprendre les traits piquants de l'esprit d'autrefois, sans recourir à des longs commentaires sur des personnes et des faits dont il reste peu de souvenirs. Bornons-nous à donner une idée de la poésie de Pau à cette époque.

Un des pamphlets, qui fit le plus grand tapage, avait pour titre la *Mouche*. Un arrêt du 25 avril 1615 ordonna qu'il serait brûlé par la main du bourreau. Ce fut alors une pluie d'épigrammes. En voici une qui parut en français avec sa traduction en béarnais :

*Mousque castigada quom caü*
*Per goardàa que bissa no pousques,*
*Bè coundàa pertout quom à Paü*
*Entenen à biras las mousques.*

C'est-à-dire :

Mouche punie comme il faut
A cette fin que rien ne touches,
Va-t-en publier tout haut
Qu'à Pau on chasse bien les mouches.

Louis XIII, voyant son autorité méconnue, expédia en Béarn un commissaire chargé de faire exécuter ses ordres. C'était un conseiller d'Etat, nommé Renard.

Les huguenots résolurent de s'en débarrasser, en lui faisant peur sans lui faire de mal. Ils l'accueillirent à coups de fusils chargés à poudre. Ces détonations perpétuelles étaient désagréables aux oreilles du commissaire : il fut fort effrayé de voir sa maison assiégée par des hommes armés, portant des queues de renard attachées à leurs bonnets, et vociférant : « *Au renard ! à la chasse au renard, forçons le renard dans sa tanière !* »

L'envoyé du roi se trouva très heureux de pouvoir fuir; on ne demandait pas mieux.

Les catholiques répondirent aux huguenots, fiers du succès de leur équipée :

Béarn, un prudent commissaire,
Ne t'a pu réduire au devoir;
Il sera doncque nécessaires
Que le roi conquérant t'aille voir.
Sa présence qui tant étonne
Apprendra la rébellion,
Qu'où la peau du renard n'est bonne
On y coud celle du lion.

En effet, pour pacifier le pays, il fallut que le roi de France s'y rendit avec une petite armée.

Un prince qui, de nos jours, traverserait le grand dé

sert du Sahara n'obtiendrait pas le quart des éloges que l'on décerna à Louis XIII pour avoir traversé les sables des Landes. Le voyage de Bordeaux à Pau (cinq heures à peine de train express, maintenant) exigea plusieurs jours de marches pénibles [1]. L'enthousiasme des historiographes ne connaît pas de bornes pour célébrer l'héroïsme du jeune monarque passant à travers des routes impraticables et des lieux inaccessibles, *viarum asperitates*, *loca avia et inaccessa*, dans l'immensité et la stérilité des déserts, *vastitatem*, *sterilitatem et solitudinem*, avec le danger de mourir de faim, *pabuli et commeatus penuriam*.

Lorsque Louis XIII eut fait triompher sa volonté, et que la restitution des biens ecclésiastiques fut opérée, les huguenots se virent vaincus. Ils sentirent la nécessité de se tourner du côté d'où venaient toutes les faveurs. Les questions d'intérêt une fois résolues, les questions de conscience furent promptement tranchées. Il y eut encore quelques querelles théologiques et quelques hommes indomptables dans leurs convictions. Ce fut tout. En cherchant à soulever les protestants de Montauban et de la Rochelle, Lescun fut pris les armes à la main, condamné par le parlement de Bordeaux, et exécuté. Mais les Béarnais se laissent facilement entraîner par le parti le plus fort. Pour plaire à la reine Jeanne, ils avaient plus facilement abandonné la foi de leurs pères que les Basques et les Bigorrais. Il ne fallut pas

[1] Voir notre relation complète du voyage de Louis XIII, d'après les documents contemporains conservés à la Bibliothèque Mazarine. — (*Mémorial des Pyrénées*, 1837).

plus d'efforts ni de temps pour expulser le calvinisme qu'il n'en avait fallu pour l'introduire. Au bout de quelques années, il ne restait plus à Pau une seule famille protestante.

Louis XIII, entrant en conquérant, fut mal reçu dans cette ville où son père n'avait jamais paru qu'en ami et entouré des sympathies populaires. Néanmoins, il ne garda pas rancune à la capitale de ses aïeux, et, avant de la quitter, il la dota de plusieurs institutions utiles et la choisit comme siège du parlement de Navarre.

---

# CHAPITRE II

## LES GOUVERNEURS DU BÉARN, VICE-ROIS DE NAVARRE

*Caumont La Force. — Mariage de Roquelaure. — La Force et Gramont : épigrammes et coups d'épée. — Comment Gramont se débarrasse de sa femme. — Le chevalier de Gramont, son éducation, ses aventures. — Le duc de Gramont, vice-roi. — Antoine III de Gramont : anecdotes et lettres inédites. — Querelles avec le parlement, réconciliation officielle* in articulo mortis. — *Antoine IV de Gramont, fêtes à son arrivée, cadeaux des Etats de Béarn et des jurats de Pau.*

Les gouverneurs du pays avaient le droit d'habiter le château royal ; mais ils étaient trop grands seigneurs pour se résigner à demeurer dans une petite ville comme Pau. La lutte fut souvent très vive entre le gouverneur et le parlement.

Caumont de la Force était déjà gouverneur du Béarn lorsque Catherine quitta Pau. Il avait rendu de grands services à Henri IV ; mais ses ennemis étaient puissants et il ne sut pas toujours plaire à la cour de Louis XIII. Pourtant, après des disgrâces répétées, se relevant tout à fait, il devint maréchal de France, duc

et pair. Il a laissé des *Mémoires* que le marquis de Lagrange a publiés ; de plus, les documents historiques sur son compte abondent.

Il avait dix-huit ans, lorsqu'il épousa Charlotte de Gontaut, fille du maréchal de Biron, âgée seulement de quinze ou seize ans. La première nuit de noces, l'épousée lui fit une telle résistance qu'il jura d'attendre qu'elle le suppliât d'être tout à fait son mari. La jeune femme ne tarda pas, en effet, à se repentir de sa rigueur. Mais comment oserait-elle faire le premier pas ? Elle demanda conseil à une amie, qui lui suggéra de dire à son mari : *Moussu, dounat de la cibada à la caballe.*

Cette phrase, rapportée par Tallemant des Réaux, n'étonne pas ; en Béarn, à cette époque, on parlait le béarnais. On raconte que, consulté par deux gentilshommes qui se disputaient un riche parti, Roquelaure les mit d'accord en gagnant le cœur de la belle et en la prenant pour femme. Mais il ne se hâta pas de la produire à la cour où l'on ne tenait pas précisément école de morale. Henri IV, un jour, lui demandant pourquoi il ne la produisait pas dans le monde, il répondit : *N'a pas sabattous*, elle n'a pas de souliers.

Le mariage de La Force avec Charlotte de Gontaut fut d'ailleurs des plus heureux : ils eurent douze enfants. Le maréchal de la Force se remaria à quatre-vingt-deux ans, et, devenu veuf une seconde fois, il contracta une troisième union et il se préparait à une quatrième à quatre-vingt-douze ans, lorsque le bruit se répandit que le vieillard épouserait encore deux femmes avant de mourir ; or, parmi les jeunes femmes

que séduisait l'ambition d'avoir un tabouret à la cour, plusieurs auraient brigué l'honneur d'être la dernière, mais aucune n'osa courir le risque d'être l'avant-dernière.

Lorsque la majorité de la population de Pau et du conseil souverain résistait à la restauration du culte catholique, La Force favorisait secrètement les huguenots malgré les colères de la cour : il suivait le courant. Il avait deux puissants ennemis : le comte de Gramont, gouverneur de Bayonne et le marquis de Poyanne, gouverneur de Dax.

Dans ses *Mémoires* il ne flatte pas Antoine II, comte de Gramont ; il lui reproche d'avoir épousé les griefs du parti catholique et les récriminations de ses ennemis. La Force, paraît-il, s'était exercé aux courses de taureaux que les rois de Navarre avaient mises à la mode. Un jour, un taureau furieux se jette sur le roi qui allait à la chasse ; d'un coup d'épée, La Force abattit le taureau. Cet acte de courage fit beaucoup de bruit. Gramont, impatienté d'entendre l'éloge de son ennemi, fit le couplet suivant sur un air alors en vogue :

Le marquis de la Force
A tué par sa force,
La grand' vache à Colas,
La, la, déridéra.

La Force, irrité, s'en fut au devant de Gramont, qu'il rencontra dans l'antichambre du roi : « Vous êtes poète, lui dit-il, je le suis aussi. J'ai fait un couplet sur le même air que le vôtre :

Des cornes de la vache
Je fais faire un panache
Pour Gramont que voilà,
La, la, déridéra.

L'injure était sanglante. Malherbe[1] raconte, en effet, que le comte de Gramont, gouverneur de Bayonne, ayant trouvé son écuyer Marfissan *en quelque action deshonnête avec sa femme*, commença par le tuer. Quant à sa femme, fille de Roquelaure, *la meilleure opinion est qu'il ne l'a pas tuée*. S'il ne l'a pas immédiatement et ostensiblement frappée, il ne l'épargna pas ; il l'a fit entrer, un jour, dans une chambre où le plancher vermoulu céda sous ses pas et la fit tomber dans un trou profond. La chute fut terrible. La malheureuse femme se rompit une cuisse et en mourut.

Quelle est la vérité ? J'ai fait rechercher à Bidache ce qui pouvait encore rester de la tradition populaire. La tradition rapporte que Louise de Roquelaure eut une intrigue galante, et que son mari, Antoine de Gramont, ayant acquis la certitude de son infidélité, la fit poursuivre et juger par la cour de Bidache qui la condamna à mort[2]. Mais le roi de France aurait envoyé M. de Gourgues pour arrêter les poursuites. Gramont alla l'attendre au pont de Garruich, sur la Bidouze, limite de la France et de la souveraineté de Bidache, et il lui déclara que s'il se présentait comme investi de quelque autorité, il ne le laisserait pas entrer dans un pays où il

[1] Lettre du 1er avril 1610.

[2] Voir l'abbé Haristoy : *Recherches historiques sur le pays basque*, p. 341.

était le seul souverain; mais que, s'il se présentait comme ami, il recevrait bon accueil. Gourgues déclara qu'il se contentait du titre d'ami.

Quoi qu'il en soit, Gramont eut ensuite d'interminables querelles avec Roquelaure. Quant à l'affaire des couplets, un combat singulier devait la vider; mais, pour empêcher de se battre deux grands seigneurs qu'il aimait, le roi les fit garder à vue dans leur maison, jusqu'à ce que l'affaire fut arrangée. Elle s'arrangea de la seule manière possible : ils se battirent, et la rencontre eut lieu sans que les exempts qui les surveillaient se fussent aperçus de leur sortie ni de leur rentrée.

Parmi les noms historiques de la France, celui de Gramont est un de ceux qui ont jeté le plus d'éclat à la cour des descendants d'Henri IV. Après Antoine II, on ne saurait oublier l'un de ses fils, Philibert, le fameux chevalier de Gramont, dont le comte de Hamilton a écrit, sous sa dictée, les mémoires.

« On me mit, dit-il, au collège de Pau, dans la vue de me faire d'église; mais comme j'avais bien d'autres vues, je n'avais garde d'y profiter. J'avais tellement le jeu dans la tête que le précepteur et les régens perdirent leur latin à me le vouloir apprendre. Le vieux Brinon qui me servait de valet de chambre et de gouverneur avait beau me menacer de ma mère, je n'étudiais que quand il me plaisait, c'est-à-dire jamais. »

Le frère aîné avait demandé pour lui une abbaye au cardinal Mazarin dont il avait épousé la nièce. Il le fit appeler et lui tint ce langage : « Or ça notre petit cadet, il faut opter. Voyez donc si, tenant à l'église, vous

voulez posséder de grands biens et ne rien faire, ou avec une petite légitime, vous faire casser bras et jambes pour être le *fructus belli* d'une cour insensible et parvenir sur la fin de vos jours à la dignité de maréchal de camp avec un œil en verre et une jambe de bois. »

Le chevalier n'hésita pas. Il se sentait porté aux guerrières et galantes aventures. Il brilla d'abord sur les champs de bataille ; puis, dans un intervalle de paix, « il jugea qu'au milieu d'une cour florissante en beautés et abondante en argent, il ne devait s'occuper que du soin de plaire, de faire valoir les avantages que la nature lui avait donnés pour le jeu et de mettre en usage de nouveaux stratagèmes en amour. » Il fut heureux au jeu et malheureux dans une entreprise amoureuse. Il vit que le grand roi portait son attention sur La Motte-Houdancourt, une des filles d'honneur de la reine, et il voulut être le rival de son maître. Cela lui valut d'être banni de la cour. Retiré à Londres, on le rechercha tout particulièrement à la cour de Saint-James et il y fit la conquête d'Elisabeth Hamilton, l'une des femmes les plus renommées par l'esprit et la beauté. Il lui promit mariage. Rappelé en France, il quitta Londres précipitamment, les frères d'Elisabeth coururent après lui et le rejoignirent à Douvres. « Chevalier, lui crient-ils du plus loin qu'ils l'aperçoivent, chevalier, n'avez-vous rien oublié à Londres ? — Pardonnez-moi, j'ai oublié d'épouser votre sœur. » Il rebrousse chemin avec eux et le mariage se fait.

Philibert de Gramont ne garda pas longtemps la lieutenance générale de Béarn. Il la céda à un de ses

neveux et revint à la cour qu'il charmait par son esprit, dont il abusait parfois. Le roi riait de ses mots piquants, mais les courtisans les redoutaient. Devenu vieux, le beau chevalier cherchait à se rajeunir. Un jour, Louis XIV demanda son âge, à l'évêque de Senlis, qui répondit : « Il ne peut pas cacher son âge ; il doit être aussi vieux que moi, nous avons *étudié* dans la même classe. » Le roi répéta la conversation : « Cet évêque, sire, répondit Gramont, n'accuse pas juste, car ni lui, ni moi n'avons jamais *étudié.* »

Antoine III, duc de Gramont, maréchal de France, fut *reputé le plus galant seigneur de France et l'ornement de la cour.* Il naquit à Hagetmau en 1604 et mourut à Bayonne en 1678. Il a publié des mémoires; son histoire anecdotique fourmille de curieux détails. Il était d'une exquise distinction. C'est lui qui fut chargé d'aller, pour le roi de France, demander la main de l'infante Marie-Thérèse. Sa politesse était parfaite ; mais il ne pouvait rester en plein air la tête nue, et lorsqu'il rencontrait une dame dehors, il n'attendait pas qu'elle le priât de remettre son chapeau ; il se couvrait aussitôt, mais en disant avec une bonne grâce charmante : « Ah ! madame, puisque vous l'ordonnez donc ! » Il aimait à parler de ses terres du Béarn où il voulait *aller planter tout doucement ses choux.*

Un jour, dans un salon de Paris, il se mit à surenchérir sur des gens qui s'amusaient *à dire des menteries.* Il raconta qu'il avait établi dans une de ses terres un moulin à rasoirs. Les paysans, en y approchant les joues, avaient la barbe faite en deux tours de roue.

Au passage du Rhin, au moment où un officier se disposait à se jeter dans le fleuve, le maréchal de Gramont courut à lui le pistolet au poing. « Halte-là ! lui dit-il, vous ne passerez pas que vous ne m'ayez payé les 50 louis que vous me devez. — Etes-vous fou, répond l'officier. — Moi ! non, réplique Gramont. Je sais que vous n'avez pas peur de mourir ; noyé de dettes, c'est peut-être ce qui pourrait vous arriver de plus heureux ; mais, quand vous serez mort, sur quoi prendrai-je mes 50 louis ? Payez-moi, vous dis-je, ou vous ne passerez pas. »

On a beaucoup écrit, et il reste beaucoup à écrire sur le duc Antoine III de Gramont. Toutes les lettres qu'il a laissées ne sont pas publiées. Il était en correspondance avec les plus grands personnages de son temps. M. Tamisey de Larroque a publié des lettres adressées au maréchal par Richelieu, Lamoignon, Bourdaloue, Voiture et Balzac. J'en possède plusieurs écrites de la main d'Antoine III. En voici une textuelle du 2 décembre 1603, adressée à M. le marquis de Poyanne, *conseiller de Sa Majesté en son conseil d'Etat et son lieutenant général au gouvernement de Navarre et de Béarn*.

« Monsieur, jay receu la lettre qu'il vous a plu de m'escrire depuy vostre arrivée à Pau, qui m'a apprins touts les ordres que vous y aves donnes, lesquels ne peuvent estre meilleurs. Quant à l'affaire du parlement estant generalle, il semble qu'on ne peust separer aucun des particuliers qui se sont trouves comprins dans la desobeissance et dans l'orgueil le plus mal

fonde et de plus accompagne de la derniere foiblesse dont on ait iamais ouy parler, car enfin il est inouy que des personnes, dont les noms et les usages ne furent iamais cognus exposes aux outrages des moindres paisans de Bearn, ayent voulu donner la loy au Roy dans une province ou son autorite est Dieu merci assez establie par moy, je les prens a temoins si je veux mal a pas un d'eux et toute la province sait ce que jay fait trois ans de suitte pour les empescher de tomber dans l'inconvenient où ils sont plongés. Mais ce qu'il y a de plus plaisant est le credit qu'ils se sont imagines avoir à la cour, car sur ce suiet on peut dire que ceux qui sont dans les petits maisons, et qui y sont enfermés pour croire estre Dieu le pere, ne sont pas touches d'une plus grande folie. »

J'ai copié exactement l'orthographe du duc qui avait une jolie écriture, mais complètement dépourvue d'accents. Le reste de la lettre est relatif à d'autres affaires, et contient des phrases gracieuses pour M. de Poyanne : Sa Majesté n'acceptera pas d'autres *expédients* que ceux qui lui seront proposés par le marquis. Il ajoute : « Si vous eussiez prins dans Pau un autre logement que le château, vous eussiez eu avec moy une forte querelle. »

M. de Gramont était malade dans son château de Bidache, lorsqu'il apprit un jour que le parlement était en révolte ouverte contre l'intendant. Aussitôt il se met en marche à la tête d'une compagnie de gendarmes, entre à Pau comme dans une ville conquise, affecte de faire sonner les trompettes en passant devant le palais de justice, menace messieurs du parlement

de faire loger les soldats chez eux, et répond fièrement aux observations que les magistrats lui adressent : « Je ne réponds de mes actions qu'au roi. »

Aux approches de la mort, Gramont reconnut lui-même qu'il avait été un peu dur pour les magistrats d'un pays qu'il aimait. Les registres secrets de la cour [1] constatent la réconciliation officielle du gouverneur du Béarn avec le parlement.

La sévérité du gouverneur, contre ceux qui s'insurgeaient contre la volonté du roi, n'excluait pas une grande bienveillance pour les Béarnais. Il s'occupait des intérêts du pays, et il était heureux lorsqu'il pouvait obtenir quelque faveur pour Pau. Il écrivait le 22 avril 1653 : « Celle-cy sera pour vous donner advis que le Roy a accordé aux Etats de Béarn tout ce qu'ils pouvaient attendre de sa bonté et de sa justice. » Dans une lettre du 9 octobre 1653, il remercie du soin que l'on met à lui rendre compte de tout ce qui se passe.

La réconciliation entre le gouverneur et le parlement fut durable. Antoine IV, duc de Gramont, écrivait en 1708 au premier président de Berthier : « Je vous aime et vous estime trop pour continuer à entrer en castille avec vous. Sur ce qui peut être, renguenons donc vous et moi. »

Cet Antoine IV était rentré d'Espagne où il était ambassadeur en 1705. Il y a de curieuses choses dans sa correspondance avec le roi et les ministres [2]. Par

[1] B. 4538. Archives de Pau.

[2] Trois volumes in-folio inédits.

exemple, le 30 septembre 1704, il écrivait au roi que la reine d'Espagne l'avait fait appeler dans son *quarto secreto* pour jouer de la guitare. M. de Torcy, secrétaire d'Etat, répondit en comparant le grave ambassadeur jouant de la guitare à Orphée jouant de la lyre. Dans une lettre adressée de Madrid au même marquis de Torcy, le 30 octobre 1704, Gramont écrit : « Ne prétendés-vous pas vous moquer avec vos lyres d'Amphion et d'Orphée ? Je ne sçais si elles eussent produit un meilleur effet que ma guittare, avec une *chaconne* soutenue d'*algunas siguidillas espanolas* qu'il me fallait chanter et qui ne laissèrent pas d'avoir leur mérite tant auprès de la reine que *de las duenas que esseran incantadas y dezian a todos que desde el tiempo de Phelipe quarto no havian oydo cosa tal, ny tan linda voz*. Si l'abbé d'Estrées revient jamais en Espagne faites lui apprendre à chanter et à jouer de la guittare. Cela vaudra mieux que le sérieux *en el quarto secreto*. Pour moy je m'en suis très mal trouvé lorsque je l'ay voulu arborer et j'ay connu, qu'ayant à vivre avec des jeunes gens il fallait avoir l'esprit jeune comme eux pour parvenir à leur plaire dans le courant de la vie. Il n'en est pas tout à fait de mesme avec messieurs les grands d'Espagne, aux quels les castagnettes dans la conversation ne conviendraient pas, aussi puys-je vous assurer que je ne les mets pas en pratique et que je ne chemine devant eux que la sonde à la main... »

M. Communay[1] cite encore deux lettres inédites

[1] *Revue de Gascogne.*

du duc de Gramont. L'une est écrite de Bayonne à la fille du maréchal de Grancey, surnommée l'*Espagnole* parce qu'elle avait été dame d'atours de Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne : « Mon espagnole, vous êtes juste et délicate dans vos expressions; ce que vous dites, lorsqu'il sort de votre bouche est plein de charme et d'agrément, mais, mon espagnole, je suis forcé de vous dire qu'il n'en est pas de même de ce que vous couchez par écrit et qu'il n'y a ange ni démon qui puisse déchiffrer vos pieds de mouches. Je viens de recevoir de vous un fragment de lettre dans celle de madame de Gramont où je n'ai pu démêler si vous parliez de politique, de guerre ou d'amour. Voilà l'embarras dans le quel vous m'avés jetté qui me détermine à prendre la poste pour aller vous demander l'explication de votre lettre et me mettre à portée que vous puissiez toujours me parler et ne m'écrire jamais. »

Si le duc de Gramont venait rarement en Béarn, il ne cessait jamais de s'en occuper. Parmi les lettres que je possède, j'en trouve une écrite à Lons, en date du 3 janvier 1758, et adressée aux jurats de Pau pour leur annoncer qu'il ferait le 6 son entrée d'honneur à Pau. Il y eut, paraît-il, quelques désordres à réprimer, témoin cette pièce :

« Antoine Adrien Charles, comte de Gramont, Brigadier des armées du Roy, commandant en chef dans le Royaume de Navarre, pays de Béarn et généralité d'Auch, Menin de Monseigneur le Dauphin,

« Vu le procès-verbal par les sieurs Defeschens et Lahitole, jurats de Pau, ordonnons qu'en conséquence

de la résistance faite par les nommés Dufau aîné, Duboscq cadet, Canet Fougère aîné, d'obéir à l'ordre qui leur a été présenté par Paloque et Poye, soldats du guet, ils seront conduits et détenus dans les prisons de l'hôtel de ville, jusqu'à nouvel ordre.

« Fait à Pau, le 8 février 1758.

« Le comte DE GRAMONT.

(Cachet du comte en cire noire.)

« PAR MONSEIGNEUR :

« VOBICOURT. »

Sans suivre cette affaire, sans rapporter des requêtes adressées par des détenus au parlement, divers documents établissent la preuve que le désir des gouverneurs d'être agréables aux Béarnais, notamment aux Etats du pays et aux jurats de Pau, avait toujours le plus complet succès.

Les Etats leur votaient sans cesse des cadeaux de jambons et d'argent. Ces générosités s'étendaient à la femme et aux fils du gouverneur. En 1639, une allocation de 3,000 livres est votée à la comtesse de Gramont, afin qu'*elle intercède pour le soulagement de la province*. En 1669, nouvelle allocation de 4.000 livres est offerte à la maréchale de Gramont *en reconnaissance de l'affection qu'elle porte à la province*. Une autre fois, le duc de Guiche reçoit en cadeau un cheval andalous de cent pistoles.

Les jurats de Pau envoyaient aussi des jambons au duc de Gramont. Deux lettres de dates différentes si-

gnées du duc, constatent que douze jambons envoyés pour lui par les jurats ont été remis par le sieur Laborde et reçus avec reconnaissance.

---

# CHAPITRE III

## L'INTENDANT

*Importance des intendants. — Hostilité contre les Béarnais et le parlement. — Marca. — Gassion et sa famille. — Quelques esquisses : d'Aguesseau, de Bailleul, Fourcault, Duplessis, Guyet* l'indécrottable, *Le Bret, Barillon, Harlay. — Les officiers du maréchal de Berwick. — Pomereu. — Épisodes galants. — Le trappiste. — Le* polisson *— L'honnête homme. — Histoire du baron d'Étigny.*

L'organisation de l'intendance de Pau fut si souvent remaniée qu'il serait trop long d'en faire ici l'histoire.

Richelieu a donné les motifs qui présidèrent à la création des intendants : « Apprendre comment se gouverne la noblesse et arrêter le cours de toutes sortes de désordres et spécialement les violences de ceux qui, étant puissants et riches, oppriment les faibles et les pauvres sujets du roi. »

L'intendant était donc un grand personnage. Comme nos préfets, il s'occupait de tous les détails de l'administration ; il avait aussi le droit d'assister aux séances

du parlement ; son pouvoir judiciaire personnel était très étendu.

L'intendant faisait à Pau son entrée solennelle au bruit de la mousqueterie et au son des fanfares. Les jurats, revêtus de leur livrée, l'accompagnaient à l'hôtel loué pour lui aux frais de la province. On lui donnait le titre de *Monseigneur*. Chaque fois qu'il sortait dans l'exercice de sa charge, il était précédé d'un hoqueton. Mais plus on rendait d'honneurs aux intendants, plus ils montraient d'exigences ; ils se regardaient comme les intermédiaires entre le roi et son peuple.

Les gouverneurs étaient au-dessus des intendants ; mais ils résidaient presque toujours hors de Pau, et les intendants correspondaient directement avec la cour ; ils étaient si loin de Paris qu'ils pouvaient présenter l'état du pays à peu près comme ils l'entendaient.

Ils avaient parfois des vanités inouïes : Madame l'intendante Foucault accoucha de sa fille Henriette dans le lit même où naquit Henri IV ; elle la fit bercer dans l'écaille de tortue, berceau légendaire du grand roi.

Presque tous les intendants étaient très riches et recevaient un gros traitement que payait le roi. Ce traitement varia souvent ; en 1718, il devait être de 20,000 livres pour l'intendant de Pau et Auch.

Les hommes du monde savaient apprécier la résidence de Pau.

Un intendant, M. de Boucheporn disait, dans son discours d'installation au parlement : « Fixé désormais *dans une ville dont la société passe à juste titre pour réunir*

*dans son sein les délices qu'offrent les plus agréables villes du royaume*, je trouverai dans l'intérieur de vos familles ces délassements honnêtes qui, loin d'être interdits à l'homme public, le disposent en quelque manière à se rendre plus accessible, et à tempérer par l'aménité la rigueur d'un refus indispensable. »

Les intendants donnaient des fêtes et des dîners ; ils savaient qu'avec les Béarnais, il fallait faire plus d'usage *du béret que du gousset*. Rien ne les étonnait plus que de voir leurs grands dîners ne pas produire d'effet.

L'intendant Foucault reçut un jour communication de plaintes adressées contre lui au ministre. On l'accusait notamment d'une faute de politesse envers une personne de la ville. Foucault répond : « Si j'avais manqué de politesse envers eux, ils ne viendraient pas manger comme ils le font très souvent chez moi, par où l'on peut juger du caractère du pays. »

Ces traits de malice contre le caractère des gens du pays sont fréquents dans la correspondance des intendants. Les *Mémoires* de le Bret contiennent un chapitre intitulé : *Génie et mœurs des Béarnais*. On y peut lire : « Les Béarnais ont naturellement beaucoup d'esprit et encore plus de présomption... Leur sobriété est leur plus assuré revenu, et la réputation de gens subtils, l'objet de leur ambition... Dans la société, ils sont glorieux et ne veulent pas que l'on manque à ce qu'ils imaginent leur être dû quoique ils manquent eux-mêmes très souvent aux égards que l'honnêteté demande. »

Les intendants traitaient surtout fort mal messieurs

du parlement. Dans les mémoires imprimés de Foucault, on trouve des portraits de magistrats qui ne sont pas flattés. Le recueil des traits satiriques lancés contre la cour serait interminable. Un exemple seulement pour montrer que l'intendant du Plessis n'y allait pas de main morte :

« J'avoue, écrivait-il le 3 octobre 1651, que l'obstination de MM. les officiers du parlement de Pau interdits, et les discours impérieux qu'ils tiennent contre ceux qui devraient leur servir d'exemple, et qu'ils devraient considérer comme leurs médiateurs, mérite une peine plus rigoureuse que celle de la perdition de leur emploi et la détention de leurs députés[1]. »

Quelle peine voulait donc l'intendant du Plessis ? Si les intendants furent souvent en lutte d'autorité contre le parlement, le peuple prit constamment le parti du Parlement contre eux.

Les intendants, excepté les deux premiers nommés, furent toujours étrangers au pays, et les Béarnais, qui aiment tant aujourd'hui les étrangers, les détestaient autrefois. Ils avaient beau être divisés entre eux, ils étaient toujours unis comme un seul homme contre celui qui, chez eux, voulait paraître plus qu'eux. Ils répétaient sans cesse : l'*intendant foule aux pieds le peuple pour faire du zèle*. De son côté, l'intendant se sentait trop mal vu, en butte à trop d'attaques, pour désirer rester longtemps à Pau, si loin de Versailles. Aussi vit-on, en moins d'un siècle et demi, défiler en Béarn quarante

[1] L'original de cette lettre est entre nos mains.

intendants. C'étaient des hommes fort protégés. Citons entre autres : d'Aguesseau, *le père* du chancelier ; Du Bois de Baillet, l'*ami* de Le Tellier ; Desmarets de Vaubourg, *neveu* de Colbert ; Feydeau du Plessis *cousin* de Feydeau de Brou, aumônier du roi ; Sauve, *cousin* par alliance de M^me^ de Pontchartrain ; le marquis Guyet Boulanger, *allié* du ministre Chamillart ; Le Bret, *fils* du premier président de Provence ; Méliant, *beau-frère* du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères ; Le Camus, *neveu* du cardinal Le Camus ; Deschiens de Laneuville, *mari* d'une fille d'honneur de Madame ; Barillon, *fils* de l'ambassadeur que l'amitié de La Fontaine et de la marquise de Sévigné rendit célèbre ; de Harlay de Cély, *fils* du premier ministre plénipotentiaire de France au congrès de Ryswick, etc...

Les intendants furent quelquefois des hommes de valeur ; quelquefois aussi, ils ne durent qu'à la faveur des fonctions au-dessus de leur mérite. Leur histoire serait trop longue ; quelques portraits en passant.

Le premier intendant (1631-1638) fut le célèbre Pierre de Marca, alors président au parlement de Navarre. Par l'aménité de son caractère, les ressources de son esprit, l'autorité de sa science, et, surtout, par le crédit dont il jouissait à la cour, Marca sut plaire à tous, concilier tous les intérêts. Il quitta le Parlement pour l'évêché du Couserans, mais continua toujours à s'occuper des affaires de Pau.

Le second intendant (1640-1646) fut Jean de Gassion, président au Parlement. Il n'était pas riche encore, et il n'eût pas toujours le dessus dans ses luttes

violentes contre le premier président qui, le faisant sortir un jour de la salle des délibérations, vantait encore l'*exubérance* de sa *civilité*.

Vint ensuite d'Aguesseau, le père de l'illustre chancelier. D'après Saint-Simon, c'était un petit homme de belle mine qui, avec beaucoup d'esprit et de lumière, avait été toute sa vie un modèle, mais aimable, de vertu, de piété, d'intégrité... Il représentait au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'ancienne roche qui sont disparus avec lui, soit dans ses meubles et son petit équipage, soit dans sa table et son maintien. Sa femme était de même trempe avec beaucoup d'esprit. Il n'avait aucune pédanterie. La bonté et la justice semblaient sortir de son front [1].

Les intendants se suivaient et ne se ressemblaient pas. Du Bois du Baillet, fier de la protection du chancelier Le Tellier, traitait fort cavalièrement les magistrats. Les registres secrets du parlement constatent qu'il ne lui en coûtait pas d'aller jusqu'à l'injure. Irrité contre M. l'avocat général de Mesplès qui s'était plaint du mauvais état des prisons, il lui répondit qu'il le *ferait marcher droit*, le traita de *long et fâcheux discoureur*, l'appela *imberbis juvenis*. Préchac raconte, dans son *Héroïne mousquetaire*, la très curieuse anecdote d'un officier de Mesplès qui, profitant de ce qu'il était imberbe, se fit passer un jour pour l'héroïne M^lle^ de Meyrac.

Foucault remplaça Du Bois. S'il traitait bien ses magistrats à sa table, il les traitait moins bien dans ses

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, édition de 1840, t. XXVII, p. 44.

*Mémoires*. D'après Saint-Simon, « c'était un honnête homme savant en antiquités et en médailles dont il avait un beau cabinet. Ce goût commun avec le P. La Chaise lui en acquit la connaissance, puis l'amitié qui l'avança et le protégea toujours »[1].

A l'exemple de Foucault, de nobles et riches Béarnais faisaient collection de médailles. C'était une mode; si je n'avais hérité du médaillier d'un noble Béarnais, je n'aurais pu croire que l'ignorance en numismatique pût aller si loin.

Saint-Simon et le journal de Dangeau parlent du rare mérite du premier président Dalon qui exerça quelque temps les fonctions d'intendant; ils parlent aussi de M. Desmarets de Vaubourg.

Feydeau du Plessis mourut à Pau, chose rare! Les intendants n'ont jamais vieilli en Béarn. Le parlement en corps assista aux obsèques. Il avait épousé une d'Ormesson. Indépendamment de documents officiels, il a laissé des lettres signées simplement *Duplessis*. Dans l'une principalement, il traite de la participation des États de Béarn aux États généraux de France qu'il avait été question de convoquer pour le 19 mars 1649, à Orléans. La réunion du Béarn et de Navarre à la couronne n'ayant été définitive qu'en 1620 ou 1621, les États de Béarn n'avaient pu prendre part aux États généraux de 1614.

L'intendant Guyet ne fut pas flatté par Saint-Simon. Il le mit à côté de Ribourd, un autre parent de Cha-

[1] *Mémoires*, t. XXIV, p. 241.

millart et les traita de la façon suivante : « Rien de si ignorant, ni, en récompense, de si présomptueux et de si glorieux que ces deux nouveaux animaux. Le premier s'était sûrement monté sur le marquis de Mascarille, et l'outrait encore. Tout en lui était parfaitement ridicule. L'autre grave, collet monté, faisait grâce de prêter l'oreille, à condition pourtant qu'il ne comprendrait rien de ce qu'on lui disait. Jamais un si sot homme que celui-là ; jamais un si impertinent que l'autre; jamais rien de plus intolérable que tous les deux [1]. »

L'intendant Le Bret composa en 1700 le *Mémoire sur le Béarn* où nous avons puisé tant de curieux détails. Il tenait, comme il le dit dans une de ses lettres datées d'Aix, au bon souvenir qu'on pouvait avoir gardé de lui en Béarn.

Le journal du marquis d'Argenson [2], dit de l'intendant Méliant : « Peu d'esprit, mais de la conduite et de la sagesse ». Saint-Simon l'avait recommandé à Chamillart : « Il envoya, dit-il, Méliant intendant à Pau et de là à l'armée d'Espagne où, par Mme des Ursins et par le duc d'Orléans, je lui procurai beaucoup d'agrément. »

Le Camus n'était à Pau que depuis cinq mois, lorsqu'il mourut. Comme il était *doyen né* du Parlement, la cour assista à ses obsèques quoiqu'il n'eût pas encore été installé.

[1] *Mémoires*, t. VII, p. 240.

[2] Tome I, p. 180.

Les luttes du parlement et de l'intendance furent presque constantes, mais elles ne furent jamais plus violentes que sous l'intendant de Barillon. Cet ami de la marquise de Sévigné avait à Pau des ennemis qui ne l'épargnaient pas. Aussi le premier président fut-il très fier un jour de pouvoir, toutes chambres assemblées, lire une lettre du chancelier de France conçue en ces termes : « J'ai rendu témoignage de la fidélité de la compagnie au roi avec autant d'avantage pour elle que de désavantage pour M. de Barillon. »

Son successeur fut M. Cély de Harlay. Il ne se hâta pas de se présenter au Parlement dont quelques membres étaient systématiquement hostiles aux intendants. Le premier président dut intervenir. Il fallait, dit-il à la compagnie, par respect pour le roi, ne pas traiter d'inutile une personne choisie par Sa Majesté ; il ne fallait pas, par respect pour soi-même, manquer à la politesse en disant des choses désagréables à l'intendant. Cette mercuriale produisit son effet et M. de Harlay fut bien accueilli. Il se plut à Pau et n'était pas pressé de s'en éloigner ; mais de brillantes situations l'attirèrent ailleurs. Saint-Simon en fait ce portrait : « C'était un fou plein d'esprit, plaisant, dangereux et peut-être la plus indécente créature qu'on pût rencontrer, de plus ivrogne, crapuleux, d'une débauche débordée... La capacité ne lui manquait pas, mais il ne prenait pas la peine de rien faire ; les secrétaires faisaient tout ; il lui était arrivé partout mille scandales publics et il était si accoutumé et si heureux à s'en tirer et à monter toujours de place en place jusqu'à l'intendance de Paris

qu'il disait : « Encore une sottise et je serai secrétaire d'Etat ».

M. de Lesseville resta treize années à l'intendance de Pau. On l'y aima et il ne se brouilla point avec le parlement. Il fut averti le 30 avril 1719 que le maréchal de Berwick arrivait le soir même à Pau. Le maréchal devait loger chez lui ; mais où loger son état-major et un grand nombre d'officiers généraux ? Lesseville chargea les jurats de leur distribuer des logements chez MM. du parlement qui possédaient les maisons les plus convenables de la ville ; mais les conseillers prétendaient que, parmi leurs privilèges, se trouvait l'exemption du logement des gens de guerre. On discutait, on cherchait à faire une transaction ; bref, on délibérait encore lorsque les officiers arrivent et s'installent en enfonçant les portes qu'on n'ouvrait pas assez vite.

Cette affaire ne compromit pas la bonne intelligence entre l'intendant et les magistrats. Dans les registres des États du Béarn[1] de 1727, on trouve que les États offrirent à M. de Lesseville deux chevaux andalous ; ailleurs, on peut remarquer que le roi qui accepte volontiers les dons que les États lui font, refuse ceux que l'on veut faire à son intendant[2].

M. de Pomereu succéda à Lesseville. C'était, suivant Saint-Simon, un aigle d'esprit et de capacité[3]. Il était grand travailleur, bon homme et honnête homme... C'était un feu qui animait tout ce qu'il faisait, mais

[1] Archives, C. 769.

[2] Ibid., C 770.

[3] *Mémoires*, t. IV, p. 135.

allait quelquefois trop loin, et il y avait des temps où sa famille faisait en sorte qu'il ne vit personne[1].

Malgré son caractère quelquefois fantasque, Pomereu était aimé et apprécié. Il mourut à Auch en 1794, et on lui éleva un mausolée dans la cathédrale.

D'après le *Journal d'Argenson*, l'intendant de Baloyre était un homme de fortune, de quelque esprit, mais lourd dans la bonne compagnie et admiré dans la mauvaise. Il fut *rappelé*, ou *expulsé* de l'intendance. On lui reprochait d'avoir peu de moralité et même de probité. Il était des petits soupers de Fagou, fils du premier médecin de Louis XIV; puis, dans les affaires où il était rapporteur, il empruntait, dit-on, aux plaideurs et ne faisait pas honneur à sa signature. Le repentir dut le prendre un jour, puisqu'il se retira à la Trappe.

Au point de vue moral, M. de Saint Contest avait de tristes précédents: il avait voulu épouser une actrice de l'Opéra et ses galantes aventures avaient fait du bruit. Il se maria, et sa femme fit parler d'elle. Le président de Chauvelin, neveu du garde des sceaux, l'aimait fort et empêcha que le mari fût envoyé comme ambassadeur en Portugal, afin que la femme ne s'éloignât pas de Paris.

Le marquis d'Argenson traite aussi mal que le duc de Saint-Simon quelques-uns des intendants de Béarn. Il dit, en parlant de M. de la Bove, « Je trouve qu'il ressemble à ces petits écoliers polissons dont on voit tant dans les collèges ce qu'on nomme malice par excel-

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 193.

lence : petit ragot, de petits yeux, un air de malignité soutenu de peu d'esprit et entremêlé d'air sérieux dans les actes de quelque bon sens : pâle au reste et des trous aux joues. »

« Marville, dit encore d'Argenson, est d'une roture parfaite ; il n'a ni fonds, ni savoir, ni réputation, ni usage du monde et est incapable de se soutenir par lui-même .... Le Marville n'est qu'un petit garçon qui ne tient à rien et qui a besoin d'étai. M. de Marville n'est qu'un polisson. »

Parmi les derniers intendants se trouvèrent M. d'Aine qui ne craignit pas d'irriter profondément le Parlement ; il lui coupait les vivres en refusant de viser les ordonnances de paiement; puis M. de Boucheporn qui vécut, au contraire, dans la meilleure intelligence avec les magistrats, M. de Boucheporn, homme d'un noble caractère et d'un esprit distingué, exerça des fonctions jusqu'en 1790 et il clot la liste des intendants de Béarn.

L'un d'eux mérite une place à part : le baron d'Étigny, dont le nom est resté si populaire dans toutes les contrées pyrénéennes.

Il naquit à Paris en 1720. Sa famille était d'ancienne noblesse. Doué d'une précoce intelligence, il entra au Parlement avec dispense d'âge, et, à trente et un ans, il fut appelé à remplir en Béarn les difficiles fonctions que son frère Maigret de Sérilly y avait occupées.

L'intendance d'Auch et de Pau était dans le ressort de trois parlements; elle renfermait quatre pays d'États et six d'Élections; mais la plus rude affaire était de

vivre en paix avec le Parlement de Navarre. Louis XV avait offert à d'Étigny des lettres de cachet en blanc pour vaincre l'opposition de quelques conseillers. D'Étigny les refusa, préférant agir par la douceur, sans rien abandonner de ce qu'on devait à sa dignité et à ses fonctions.

La gloire de d'Étigny, c'est d'avoir fait des choses dont nous profitons tous les jours et qui rappellent sans cesse sa mémoire. Il créa des pépinières pour le perfectionnement des arbres fruitiers et pour peupler d'arbres le bord des grandes routes. Il fonda des haras pour le progrès de l'espèce chevaline. Il fit des prodiges pour introduire en France un troupeau de ces superbes mérinos qu'il avait admirés en Espagne et en Portugal : 120 bêtes à laine y compris 39 béliers arrivèrent dans nos contrées ayant supporté les fatigues d'un voyage de quatre cents lieues ; puis il fit venir de Pologne de belles brebis pour les croisements.

Des grandes routes sillonnèrent dans tous les sens nos plaines, nos coteaux, nos montagnes. « Le Béarn, dit Ladoucette, s'enorgueillit de lui devoir deux cents lieues de chaussées magnifiques, dix routes qui viennent aboutir à Pau, et celles par lesquelles on montait avec facilité à Luchon, à Barèges, à Cauterets, à Saint-Sauveur, aux Eaux-Chaudes. Le chemin de Barèges est une des merveilles de France ; on le compare au Simplon, au mont Cenis, à la Corniche, au mont Genève et à l'Abescée. Joseph II, empereur d'Allemagne, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, ne put retenir son admiration à la vue de tant de monuments

d'une grande administration. » D'Étigny, cependant, n'avait pas les ressources que les gouvernements possèdent aujourd'hui pour entreprendre les grandes voies de communication dans les lieux les plus difficiles ; il se heurtait, au contraire, à chaque pas, à des obstacles dont nous n'avons pas l'idée. Les vieillards racontaient encore, dans mon enfance, les résistances que d'Étigny rencontrait de la part de ceux qui auraient dû l'aider. Les riches seigneurs, dont il coupait les propriétés, s'indignaient de le trouver inflexible à leurs sollicitations afin qu'il fît dévier les tracés adoptés ; les pauvres ouvriers s'effrayaient des travaux qu'on leur faisait faire ; pour adoucir leurs peines et venir à leur secours, d'Étigny s'imposait de grands sacrifices et n'en retirait que de l'ingratitude.

Rien ne le découragea : il avait foi dans l'avenir et la conscience des services qu'il rendait au pays. « On me maudit aujourd'hui, disait-il ; un jour, on me bénira. » Il fut persécuté, disgrâcié. Après sa mort, on lui a élevé des statues.

Le perfectionnement des routes anciennes, la création des routes nouvelles produisirent les plus grands avantages. Le commerce prit un essor inoui. « Pour en donner une idée, dit Jacob, on se borne à dire que, lors de la nomination de d'Étigny à cette intendance, le commerce s'y faisait encore par échange, que la barrique de vin, contenant trois cents pintes au moins, se vendait six livres, et que le sac de blé pesant deux cents livres se vendait trois livres ; mais que, les communications étant établies, les denrées de première nécessité

acquirent une telle progression que la même barrique de vin se vendait, en 1791 et 1792, trente-six livres et le même sac de grain quinze ou dix-huit livres. »

Les vieilles forêts des Pyrénées étaient d'une exploitation presque impossible. Les routes, ouvertes au milieu des abîmes, sur des rocs qui semblaient inaccessibles, facilitèrent les moyens d'utiliser pour la marine des bois superbes. On prétend même que, si les idées de d'Etigny sur la mâture avaient été mieux comprises, l'Etat en eût retiré de grands profits.

D'Etigny avait travaillé à l'endiguement du Gave. Il avait fait descendre de la montagne des sapins gigantesques, et, un jour, on le vit arriver à Bayonne monté sur le premier mât voguant sur l'Adour. On le reçut au son joyeux des cloches; toute la population l'acclama. Son valet de chambre, d'après l'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, expédié en courrier à M. de Choiseul pour lui annoncer l'heureux succès, ne mit que quarante-deux heures à faire le trajet.

Les sources minérales, enfin, accessibles aux voitures, virent s'accroître le nombre de leurs visiteurs dans une progression toujours croissante.

Les animosités accumulées contre d'Etigny triomphèrent au moment où d'Etigny allait commencer à jouir de ses travaux. Une lettre de cachet l'exila, en 1765, dans une des ses terres de Sens. Mais la réparation ne se fit pas longtemps attendre. L'année suivante, il retrouva la faveur de la cour. Ses fonctions lui furent rendues, mais non ses forces brisées par la douleur. Atteint d'une maladie dont il ne pouvait

se dissimuler l'issue fatale, il fut grand devant la mort.

Douze jours avant sa fin, le 12 août 1767, ayant reçu les derniers sacrements, il écrivit à M. de Laverdy cette admirable lettre qui parlait de Dieu: « J'attends avec cet état de tranquillité qu'inspire la confiance en sa miséricorde, le moment de comparaître devant son tribunal. Vous savez que j'ai eu des ennemis; je ne les avais pas mérités; ils ne connaissaient pas le fond de mon cœur, j'oublie tout. Dieu m'a fait la grâce de leur pardonner... Mes intentions et mes démarches ont été pures; je n'ai jamais eu en vue que le service de mon maître et le bien public; et, quoique j'ai dérangé considérablement ma fortune dans cette province pour des objets qui lui sont utiles, je n'en ai aucun regret, parce que j'ai rempli mon inclination et que je crois que ma mémoire y sera chérie... »

Ce dernier vœu s'est réalisé. Son tombeau, sauvé du vandalisme révolutionnaire, fut solennellement transféré, en 1801, dans la cathédrale d'Auch, et le 27 juillet 1817, sa statue en marbre blanc fut inaugurée dans la ville dotée de ses bienfaits.

« Le baron d'Etigny, dit M. Ladoucette, joignait, aux talents de l'homme d'Etat, les qualités qui font le charme de la vie. Sa taille majestueuse, sa figure prévenante, ses manières affables, son caractère impétueux en même temps que réfléchi, inflexible, mais juste et généreux, l'ardeur avec laquelle il épousait les intérêts de ses administrés, tout contribuait à lui gagner les cœurs... Les pauvres balayaient la rue sur son pas

sage et le peuple criait spontanément : Vive d'Etigny ! Douce indemnité du sacrifice qu'il avait fait dans son intendance d'une fortune qui s'élevait à cent mille francs de rente ! »

---

## CHAPITRE IV

### LE PARLEMENT

*Prérogatives de la robe. — Querelle et réconciliation. — La prétendue férocité de la justice de l'ancien régime, à Pau. — Sommaire de l'arrêt et examen du dossier. — Vacance de la place de bourreau. — Alternative d'être exécuté ou d'être nommé exécuteur. — Le bourreau fugitif. — Requête du bourreau et les moyens de vivre. — Régime des prisons. — Relation d'une grande fête populaire en l'honneur de la rentrée de l'ancien Parlement.*

Si les intendants furent presque tous étrangers au Béarn et résidèrent souvent hors de Pau, en revanche, les magistrats du Parlement, excepté le premiers présidents, furent tous Béarnais.

Ils appartenaient à des familles depuis longtemps considérées, ils étaient nombreux et riches : l'aîné, l'héritier, prenait la robe, le cadet l'épée, Le *cedant arma togæ* était fort souvent répété dans les bonnes maisons du Béarn.

Les magistrats prenaient leurs vacances au milieu des populations rurales ; ils vivaient familièrement avec les paysans, et parlaient leur langage. Aussi, dans les

luttes du Parlement contre l'autorité royale, le peuple prenait toujours parti pour les magistrats.

On s'est beaucoup récrié contre la vénalité et l'hérédité des charges. Ces institutions aujourd'hui surannées ont fait la grandeur de l'ancienne magistrature française qui, à l'abri des caprices des ministres et de la cour, fut la gardienne des libertés publiques, des saines doctrines et de la science des lois, ce résumé de la sagesse des siècles. Pour quelques jeunes gens qui, comptant sur une position toute faite, travaillèrent peu, tous ces grands magistrats qui comptent parmi les gloires de la France, furent, à peu d'exception près, formés dès leur enfance, à la bonne école, par des exemples de famille, par la pratique des vertus héréditaires, le respect des traditions et l'ambition de continuer à illustrer le nom des aïeux.

Dans une compagnie longtemps agitée par des questions politiques ou religieuses, par des passions locales, il y eut par fois des chocs d'amour-propre, des scènes fâcheuses. On a fait grand bruit de petites querelles, nées souvent de peu de chose, de quelques prises de tabac.

Ce qu'on avait imaginé pour empêcher les querelles de palais est précisément ce qui en a éternisé le souvenir. La cour ordonnait, comme peine, l'insertion sur ses registres secrets des noms des magistrats qui avaient manqué à leur dignité. Dans une petite ville comme Pau, on avait trop d'occasions de se rencontrer, trop d'amis communs, pour que les réconciliations ne fussent pas faciles. Souvent même les haines

héréditaires, des rivalités qui semblaient devoir être éternelles cessaient brusquement par un dénoûment de comédie, par un mariage réunissant deux familles ennemies.

Les premiers présidents qui étaient étrangers ne furent pas toujours d'accord avec les magistrats indigènes.

Le premier président de Gaubert se mit en lutte contre la cour : *il l'humilia, il la terrassa ;* mais il reconnut bientôt combien l'état de guerre est pénible entre collègues obligés de se voir tous les jours. Il saisit l'occasion du discours que le Premier avait l'usage de prononcer à la rentrée de la cour, le lendemain de la Saint-Martin, pour prononcer quelques paroles de réconciliation et de paix. La cour fut sensible aux avances que lui faisait son chef; elle y répondit par une visite, et le passé fut oublié.

Messieurs de la cour étaient tous riches; ils étaient hommes du monde et ils recevaient. Avec ses robes rouges, le Parlement faisait bien dans toutes les cérémonies. Lorsqu'un souverain passait par Pau, il le visitait en corps. En 1715, il alla présenter ses hommages à la reine d'Espagne, Elisabeth Farnèse et à la reine douarière qui séjournèrent quelques jours et firent réception. Philippe V ne reçut pas, parce qu'il ne s'arrêta à Pau qu'un quart d'heure.

Ce Parlement eut ses jours de grandeur et de décadence, ses magistrats eurent de nobles qualités, des défaillances aussi [1].

[1] Voir notre *Histoire du parlement de Navarre.*

L'auteur d'une courte brochure qui porte le titre pompeux de *Curiosités judiciaires du Parlement de Pau* a ramassé sans commentaires et sans critique quelques faits sans rapport entre eux, et il s'exprime ainsi : « Dans cet assemblage de documents, les choses légères y coudoient nécessairement *les férocités de la justice de l'ancien régime* et le rire se mêle aux larmes. » L'auteur vise quelques passages des registres secrets, et quelques mots de la cour des comptes : mais s'il racontait le *détail* des frais actuels d'une exécution par la guillotine, il verrait que c'est aussi triste. Le nombre des exécutions et des supplices qu'il cite se réduit à très peu, aucune cour de parlement en France, dans le même espace de temps, ne prononça moins de condamnations capitales.

Nul aujourd'hui n'a l'idée de réclamer contre l'adoucissement des peines et la suppression de supplices qui, dans le but d'effrayer les coupables, étaient d'une cruauté qui répugne à nos mœurs.

Ces supplices, en Béarn surtout, furent souvent éludés par la faculté accordée aux juges de prononcer des *peines arbitraires*. L'arbitraire est un mot odieux aujourd'hui. Mais qu'est-ce donc que l'*omnipotence* du jury ?

Pour juger des constitutions qui ont vieilli, qui sont mortes, il faut se reporter aux idées du temps où elles étaient en vigueur. Les institutions judiciaires les plus absurdes, comme les épreuves judiciaires les plus cruelles, comme la torture, sont principalement celles que les législations européennes avaient le plus généralement adoptées.

Comme magistrat et comme historien, je proteste contre ces prétendues *férocités de la justice de l'ancien régime :* c'est sous nos derniers rois qu'ont disparu les restes de la justice des temps barbares ; que les magistrats ont fait entendre les plus éloquentes paroles pour la réforme du système pénal. On peut trouver, parmi les *Messieurs* du parlement de Navarre, des hommes dont la tête fut un peu vive et le bagage scientifique un peu léger, mais le Béarn a-t-il fourni des juges féroces et grotesques ? On devrait le prouver. Or, voici la preuve du contraire : on a recherché des condamnations, des exécutions ; on n'en a trouvé que très peu de sévères ; mais on aurait pu en citer beaucoup où la peine légale a été modifiée par le juge qui, participant à la douceur des mœurs locales, était naturellement enclin à l'indulgence.

On a publié certains cas de question appliquée en 1628, 1629, 1656, 1657. Or, la torture était ordonnée par toutes les législations européennes ; les juges ne pouvaient l'effacer de leur propre autorité ; leur devoir était d'appliquer la loi ; mais dans combien de cas ont-ils dispensé les condamnés de la torture ! Le marquis de Lusignan devait la subir pour crime de lèse-majesté : il en fut exempté, à cause d'une ancienne blessure. Pour accuser de *férocité judiciaire* de graves magistrats, il faudrait voir tout le dossier. Ainsi, dans l'inventaire des archives [1], on peut lire : « Condamnation à mort de deux protestants *accusés d'avoir chanté*

[1] B. 4540.

*des psaumes* dans un bois ». L'examen du dossier apprend que les protestants, en guerre ouverte contre le roi, avaient été trouvés rassemblés au nombre de trois ou quatre cents armés de fusils. Deux ont été condamnés. Etaient-ce les chefs de la révolte? Quelles furent les circonstances de la rébellion et les motifs de la condamnation? Voilà ce qu'il aurait fallu rechercher.

Avec des juges cruels le bourreau de Pau se fût enrichi; mais il n'avait pas de travail, il chômait, il mourait de faim.

Le métier était si peu lucratif, il était si odieux en Béarn qu'on choisissait pour l'exercer quelque cagot maudit ou quelque scélérat que l'on graciait. En 1689, Montesquieu, trésorier de Béarn, écrivit à Jean de Salabert, geôlier du château de Sauveterre pour l'inviter à sonder les intentions de Daniel de Navarrete, dit Biron, condamné à mort, pour savoir s'il consentirait à être nommé bourreau moyennant sa grâce pleine et entière. Etrange alternative! être exécuté ou devenir exécuteur. M. Lochard, dans ses *Ephémérides du Béarn* [1], raconte que la place de bourreau resta vacante à Pau pendant deux ans. Etienne Ense Dahan, natif de Picardie, prêta serment devant la cour « de bien et fidèlement exercer les fonctions d'exécuteur des hautes œuvres, et de ne pas bouger de la ville sans ordre exprès de la cour ».

Cette obligation de ne pas bouger de Pau a besoin d'être expliquée. Il paraît qu'en 1655, le bourreau, ne

[1] Page 164.

trouvant pas de travail à Pau était allé en chercher ailleurs. D'Artagnan, lieutenant de Bayonne, et les échevins de cette ville payèrent 12 livres à un messager chargé de ramener l'exécuteur qui avait déserté sa charge; on fit au déserteur un habillement de drap rouge qui coûta 49 livres [1]. En 1657, Henri Dubois, exécuteur des hautes œuvres, adressa une requête au Parlement pour obtenir des gages fixes: *il est sans occupation et languit de faim et de misère* [2].

Comme il faut que tout le monde vive, même celui qui doit ôter la vie aux autres, le bourreau obtint un arrêt du Parlement, en 1765, qui lui accordait pour salaire un droit sur les denrées portées aux marchés de Pau, de Nay et de Lacq [3].

Voici une nomenclature de ce que l'on portait au marché avec le montant du droit que le bourreau, en livrée rouge, devait percevoir lui-même :

| | | |
|---|---|---|
| Corbeille de fruits. . . . | 3 | deniers. |
| Charge de volaille. . . . | 5 | — |
| Paire d'oiseaux. . . . . | 3 | — |
| Charge de dindes . . . . | 6 | — |
| Charge de fil de lin . . . | 6 | — |
| Charge de graisse de porc . | 3 | — |
| Charge de pain . . . . | 6 | — |
| Charge de fromage . . . | 6 | — |
| Charge de châtaignes. . . | 6 | — |
| Charge de noix. . . . . | 6 | — |

[1] Archives de Pau, B. 3911.

[2] B. 2926.

[3] Archives de Pau, C. 1505.

Par agneau ou chevreau . . 3 deniers.
Charge de poisson . . . . 1 sou.
Charge de bois à brûler . . 1 sou ou une bûche.

La police des prisons était réglée avec soin.

« Il était défendu aux anciens prisonniers de rien prendre aux nouveaux arrivés, sous le nom *de chandelles* ou balai, ni de les maltraiter, sous peine d'être enfermés dans les basses fosses. La paille devait être fraîche et souvent renouvelée. Défense était faite au concierge de vendre du vin aigre, pourri ou boisé. »

Autre preuve de l'humanité du parlement : le peuple qui le voyait de près, qui n'ignorait rien de ses actes, parce que tout se sait dans une petite ville, ne s'est jamais plaint de sa sévérité et lui a témoigné souvent les plus vives sympathies. Elles éclatèrent surtout quand l'ancien parlement, exilé par Maupou, fut rappelé. On a peine à se faire une idée de la joie populaire qu'excita le retour des magistrats expulsés.

Lorsqu'en 1788, on apprit la nouvelle de la réintégration totale du parlement pour la mi-octobre, *l'allégresse publique renouvela ses élans* [1]. Le duc de Guiche écrivit au marquis de Lons, que le roi était instruit de tout. *Le peuple n'était plus calomnié dans son esprit, les troupes allaient être retirées du Béarn.*

Le retour du premier président marquis de Lacaze était fixé au 14 octobre. C'était une belle journée d'automne. Dès huit heures du matin, toute la ville

[1] Voir : *Relation de ce qui s'est passé à Pau depuis le 16 septembre jusqu'au retour du Parlement, avec ce qui a suivi jusqu'au 6 novembre 1788.* — A Pau, chez Daumont.

résonnait du bruit des tambours et trompettes. Les troupes se rangaient sur la place Royale. « A la tête paraissaient cent coureurs d'une taille svelte; leur habillement était de pied en cap d'une blancheur éclatante. Une légère frange de fil de lin bordait la veste; des filets d'argent entouraient un petit jupon en taffetas couleur de rose qui tombait jusqu'à demi cuisse. Des rubans assortis relevaient des pieds à la tête, par des sillons et des nœuds, la blancheur de l'habit. Les cheveux mêlés encore à ces rubans, flottaient sur les épaules. Un casque élégant brillait d'un contour doré où des pierreries parsemées étaient ombragées de hauts panaches diversement colorés Une canne guirlandée montrait au bout une pomme resplendissante et nos coureurs la tenant fièrement à la main, ne semblaient attendre que le moment de s'élancer. »

La cavalerie était bien montée.

« Cinquante musiciens commencèrent d'abord une harmonie bruyante. Ils étaient munis de cors de chasse, serpent, clarinettes, hautbois, octavins, caisses turques, tambours de basque, tambours turcs, cymbales et autres instruments sonores. Leur vêtement se faisait remarquer : sur un costume entièrement blanc était un uniforme écarlate, revers blancs, relevé de boutons, et de deux épaulettes en argent; l'épée au côté. Les chapeaux ornés d'un bouton luisant, et d'une ganse brodée en or, présentaient un bouquet de belles plumes qui couronnaient les têtes de nos joyaux amateurs.

« Ensuite venaient 300 jeunes gens d'élite... vêtus dans le costume de Henri IV. Sur le bas blanc, étoit

un brodequin noir, brodé d'un tissu jaune avec une houpe analogue tombant du haut du lacet. Une petite veste blanche étoit sous une plus grande, qui, de couleur brune ainsi que les chausses, avoit comme celle-ci, la tournure particulière qu'on connoit. Toutes deux étoient garnies de rubans jaunes depuis la jarretière jusqu'au cou. Ici une fraise à triple rang étaloit une dentelle artistement plissée, une écharpe assortie aux rubans, étoit coupée sur le milieu d'un nœud couleur de rose, et tenoit à chaque extrémité par un nœud blanc. Un plumet de cette dernière couleur garnissoit un chaperon noir, lequel retroussé de devant présentoit au haut du front une ganse de couleurs analogues qui tenoit un bouton resplendissant. Cette coiffure hardie étoit encore rehaussée de nombre de pierreries et de cordons en perles; celles-ci se trouvèrent surmontées elles-mêmes de hauts panaches de toutes couleurs dont la disposition variée ajoutoit encore à l'air martial de nos cavaliers qui tenoient leur épée à la main. »

Puis venaient les pompiers au nombre de cent, en vêtement blanc sous un habit d'un rouge foncé au revers noir, panache au chapeau, un large baudrier soutenant un énorme sabre. Parmi les spectateurs arrivés en foule, beaucoup portaient des costumes pittoresques; les corps d'artisans avaient un uniforme vert aux revers rouges.

Le cortége se mit en marche. La cavalerie sur deux rangs alla chercher l'étendard chez le marquis de Lons.

On descendit le pont neuf pour se diriger vers la route

de Bordeaux. Tous les *citoyens* étaient dehors. « Les paysans des villages voisins, vêtus de blanc, arrivaient par bandes, une branche de laurier au bout du fusil, et grossissaient la multitude qui couvrait au moins une lieue de terrain. » A deux lieues de Pau, le cortège aperçut, enfin, deux cavaliers accourant bride abattue et annonçant l'arrivée de M. de Lacaze. La foule immense poussa une longue acclamation et s'arrêta.

Le premier président arrive, met pied à terre, écoute une harangue et y répond avec une vive émotion que partage tout le peuple. Il monte alors dans un magnifique carrosse orné de lauriers et l'on entre en ville. En tête s'avancent 2,000 paysans vêtus de blanc, marchant trois par trois, précédés de violons, de tambourins et de douze *porte-haches*. Les drapeaux de chaque village sont déployés. Viennent après les artisans en uniforme, armés et portant leurs drapeaux. Ensuite les coureurs, les cavaliers; enfin les Henri IV escortant le carrosse. Les pompiers, sabre au poing, ferment la marche.

Au bruit des tambours et des trompettes se mêlaient ces acclamations : *Vive le roi ! vive M. de Lacaze ! vive tout le Parlement !* Et ainsi jusqu'à l'hôtel du premier président dont le portail est orné d'une couronne. Là une triple haie de volontaires lui rend les honneurs militaires. Il descend au milieu de la foule compacte et rentre chez lui. Tous les corps de la ville : officiers municipaux, professeurs de l'université, grande commission de l'ordre des avocats, le doyen des procureurs, tout le clergé, les religieux de Saint-Maur, les cordeliers et les capucins, s'empressent de le visiter. Chaque

corps cherche à briller par sa harangue. Il paraît que les capucins eurent leur *Démosthène* et leur *Pindare*.

Le soir, grande représentation au théâtre où l'on joua *la bataille d'Ivry*.

Le lendemain, ce fut la rentrée solennelle du parlement; toute la cour et tous les fonctionnaires vinrent prendre le premier président à son hôtel, et des torrents d'éloquence et de poésie y furent encore dépensés.

A la sortie du palais, surtout, le cortège était magnifique. La cour en robes rouges était précédée de quatre jeunes filles vêtues de blanc tenant des corbeilles remplies de roses, de feuilles de laurier et de myrte qu'elles jetaient à pleines mains sous les pas des magistrats. Le soir, une illumination générale « rejeta au loin le voile de la nuit ». Il y eut foule encore au théâtre où l'on joua la *Partie de chasse de Henri IV*, et le bon roi fut applaudi à tout rompre.

Le troisième jour, au matin, le parlement, au grand complet, tint sa première audience publique. L'évêque de Lescar, Mgr de Noë y siégeait. Le syndic des avocats, M. Pommiès; le syndic général des États, M. de Péborde, l'avocat général, Faget de Baure, et M. le premier président prirent successivement la parole.

Dans l'après-midi, il y eut des courses de taureau à la basse-ville.

Le quatrième jour, grande cérémonie religieuse. Les Henri IV escortèrent les magistrats à Saint-Martin; puis viennent les avocats et les procureurs. La musique précédait le cortège, et les volontaires en armes

fermaient la marche. L'évêque célébra la messe en grande pompe, avec beaucoup de chants et de musique.

Le soir, il y eût grand bal, où les actrices ne négligèrent pas le prélude.

Le 18, on eût *une vision*. Un écuyer, huché sur un âne, afflublé d'une robe et d'une perruque, traversa la ville saluant à doite et à gauche. Était-ce un fantôme ou un être réel ? Tout simplement, on tournait en dérision le bailli.

Le 19, ce fut la grande fête. On commença par une grand'messe avec *Te Deum* que le corps municipal fit célébrer. On se rendit ensuite au château où des tables étaient dressées dans trois salles pour 400 convives. « L'air, la terre et l'eau semblaient avoir prodigué leurs dons pour former le festin. »

Au milieu de la première salle s'élevait une pyramide quadrangulaire peinte couleur d'azur. Chaque face était ornée de devises béarnaises et de figures allégoriques : d'un côté Sully et Necker ; de l'autre, un ange tutélaire et *le bon Béarnais* : M. le duc de Guiche ; sur le troisième côté, c'était un épervier cherchant vainement à saisir une alouette, avec la devise : *Nou la gahera pas* — « Il ne la prendra pas » ; sur le quatrième côté, un bailli à la mine affamée, aux griffes longues et crochues, laissant échapper une foule de loques, et portant la devise : « *Qui trop amasse, pocq estreing* — « Qui trop embrasse mal étreint — » Au-dessus de la pyramide, paraissait le berceau de Henri IV orné de rubans, de dentelles, de perles et de pierreries qui le couvraient en entier. Le panache blanc surmontait tout.

Après les magistrats et le Premier venaient les Henri IV qui allèrent chercher l'évêque. *En attendant, on voyait arriver les détachements successifs de ce sexe enchanteur qui est l'emblème et le type des plaisirs.* Toutes les dames portaient le costume de Jeanne d'Albret dont le portait ornait la salle.

« La charmante égalité était la déesse de tous. » L'étiquette était oubliée pour la gaieté.

Les cavaliers *devenus échansons* entouraient les dames et les servaient. Les vins étaient chaleureux, les mets nombreux et promptement *dissipés.*

Puis viennent les chansons. On commença par: *Vive Henri IV, vive ce roi vaillant!* Ensuite, des chants de circonstance en l'honneur du duc de Guiche et du Parlement ; enfin des chansonnettes béarnaises du *Recueil ingénieux composé dans les bras de la Joie*, et dans un idiôme qui *prête à la légèreté.* On chantait encore, lorsque les Henri IV apportèrent un énorme pâté surmonté d'un automate représentant un bailli.

Le pâté fut condamné à être mangé, et, *comme un bailli est ordinairement coriace,* il fut jugé, exécuté et jeté par la fenêtre.

Après le gros pâté, il fallut boire, et l'on buvait toujours, lorsque la musique fit appel à la danse ; les *Ganymèdes*, laissant là les coupes, prirent la main des dames, et l'on s'en fut au feu de joie qu'alluma M. de Lons, puis l'on entra dans la salle du bal. Les restes du grand repas avaient été abandonnés au peuple de la campagne. Des pyramides de pain et six fontaines de vin pur avaient été mises à la disposition des danseurs

villageois ; et, dans l'intérieur des salles, vingt contredanses paraissaient à la fois. « Des milliers de nymphes bocagères s'étaient rendues, et non pas seules, pour partager la fête. »

Les dames du *bal citadin*, excitées par le dîner, la musique et les danses, *avaient acquis ce degré d'électricité qui fait raffoler les plus sages.*

Quand l'aube fut venue, il fallut se disperser. Parmi les danseuses, se trouvaient plusieurs jeunes pensionnaires qui durent rentrer au couvent, et *les souveraines des hommes vinrent rejoindre les servantes de Dieu.*

On était tellement lancé dans les plaisirs qu'on ne pouvait plus s'arrêter.

Les habitants de Lons, revêtus de leur costume *blanc et guirlandé* portant chacun une paire de volailles au lieu d'un fusil, conduisant un veau gras paré de fleurs et plusieurs moutons, allèrent les offrir au marquis, leur seigneur adoré. Ce furent les seules victimes de ces fêtes.

Les habitants de Jurançon dressèrent des arcs de triomphe au président de Jasses. Ce ne furent partout que feux de joie, autour desquels dansait la jeunesse, avec des chants béarnais et des acclamations, et enfin des feux d'artifice.

L'allégresse fut unanime. Les pénitents blancs acquittèrent les dettes de deux prisonniers civils. L'ordre des avocats fit une quête pour soulager les autres. La charité s'était jointe au plaisir : « la nudité avait été couverte, le besoin secouru, le désespoir apaisé. »

Le 4 novembre, on dansa de nouveau. Parmi les

bals, on remarqua surtout celui de Henri IV, dont l'attraction ordinaire a rassemblé un nombre infini de citoyennes! Egales par le costume, elles l'étaient par le cœur. Cette dernière ressemblance ne les quitte jamais, elles sont Béarnaises! »

Cette fête populaire était donnée au Parlement, au moment même où il allait disparaître. La Révolution approchait à grands pas. Mais l'on ne peut pas dire que la nécessité s'en fit sentir à Pau, où le peuple était si justement fier de son Parlement et de ses propres privilèges.

---

# CHAPITRE V

## LA NOBLESSE BÉARNAISE.

*Anoblissement facile. — Renaud d'Elissagaray. — Poursuites contre les faux nobles. — Noms usurpés. — Les barons de Béarn. — Généalogies. — Faux nobles. — Faux roturiers.*

La forme féodale persista sous Louis XIV ; mais les nobles devinrent des courtisans. Les grands seigneurs abandonnèrent leurs châteaux pour se rapprocher de Versailles ; rien n'égalait l'honneur d'une présentation à la cour. De leur côté, les nobles campagnards commencèrent à préférer la ville au village ; ils désiraient occuper à Pau des charges qui donnaient de l'influence dans le pays.

Qu'on ne se figure pas, au moins, que jadis, en Béarn, les barrières qui séparaient la noblesse de la bourgeoisie fussent difficiles à franchir. Parfois, on sautait par dessus, sans prendre la peine de s'en faire ouvrir la porte.

On connaît l'histoire de Renaud d'Elissagaray [1]. C'était le fils d'un pauvre paysan. Un marquis de Gassion le prit à son service comme page, le fit élever, lui accorda sa protection, et, sans qu'on lui ait jamais demandé d'où il sortait, il parvint à de hautes dignités et fut admis dans l'intimité des rois de France et d'Espagne. Un gentilhomme du nom d'Elissagaray lui offrit de le reconnaître comme parent, afin qu'il parut de noble origine. Renaud refusa, fier de devoir sa situation à son génie plutôt qu'à la naissance.

Un jour, il reparut à Arbus, où il avait été page; il était, alors, lieutenant général de l'armée de terre, inspecteur général de la marine, grand-croix de Saint-Louis, membre de l'académie des sciences, et nul ne lui contestait le beau surnom de *Restaurateur de la marine française*. La marquise de Gassion fut flattée de sa visite et touchée des hommages de reconnaissance d'un personnage qui occupait la renommée. Elle donna un grand dîner en son honneur. Il était d'usage dans la maison, qu'avant le repas un page allât offrir aux invités, en commençant par le plus distingué, de l'eau parfumée pour les mains. Le page s'avança d'abord vers Renaud; mais celui-ci, pour montrer qu'il n'avait pas oublié sa modeste origine, prit l'aiguière avec la serviette et servit sa maîtresse comme autrefois.

Les Basques se disaient tous nobles. Sanadon a écrit un volume sur cette noblesse générale. Les Béarnais

[1] Voir la *Navarre française*, t. I, p. 359.

n'avaient pas la même prétention; mais le moindre enrichi pouvait paraître noble. Le plus humble ouvrier prenait la particule, et cela voulait dire que Jean ou Pierre était de telle maison. L'héritière d'une maison imposait son nom à son mari.

En 1669, l'intendant d'Aguesseau fut chargé de rechercher en Béarn les usurpateurs de noblesse. Ce ne fut qu'une panique. Tout s'arrangea moyennant finance. Il paraît que les titres de noblesse se payaient 30 livres, et le nombre des nobles alla toujours grossissant. Au XVI[e] siècle, on comptait aux États de Béarn 20 députés de la noblesse; en 1788, on en comptait 500.

Chose curieuse! chaque fois qu'on a voulu poursuivre les faux nobles, on n'a fait qu'en augmenter le nombre. Ainsi, durant le second empire, les gens qui s'étaient parés de noms qui ne leur appartenaient pas, profitèrent du moment où on voulut réprimer les abus de cette nature pour faire régulariser, à l'aide de protections de toute sorte, la fausse position où ils se trouvaient.

Sous l'ancien régime, on pouvait être anobli par l'achat de certaines charges de finance; on en comptait 4,070 conférant la noblesse. M. de Pontchartrain surtout abusa de la création d'offices honorifiques dans le but d'enrichir le Trésor. Il disait au roi: « Chaque fois que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'occuper. »

La fortune immobilière, aujourd'hui détrônée par la fortune mobilière, menait droit à l'anoblissement. On

n'a plus besoin de réfuter Boulainvilliers et Montesquieu qui voulaient trouver l'origine de la noblesse dans l'invasion germanique et dans l'inégalité de la race. La vraie origine de la noblesse féodale, c'était la puissance résultant de la richesse foncière, de la possession ancienne de la richesse territoriale.

Le roturier enrichi acquérait un bien noble ; il cherchait à enter sa famille sur celle des anciens possesseurs de la terre dont il prenait le nom ; il dissimulait le nom obscur des aïeux sous celui d'une seigneurie, grande ou petite. Ces abus remontaient loin et grandissaient chaque jour, malgré d'énergiques protestations. Comme il se récrie le seigneur des Accords contre ceux *qui estant yssis de bonnes et honnestes familles changent le nom de leurs pères comme s'ils dédaignaient de le dire et faire remarquer ; enfants oublieux de leur origine prenoient plaisir par une insigne fausseté de s'élever par dessus leurs ancestres et vouloient par ce moyen fouler aux pieds leur mémoire...*

Ce que Molière résumait ainsi :

> Quel abus de quitter le vrai nom de ses pères
> Pour en vouloir prendre un bâti sur des chimères !

Aujourd'hui que l'usurpation des faux noms ne mène plus à rien qu'au ridicule, combien de gens, cependant, s'affublent de titres auxquels ils n'ont aucun droit !

La distinction, si marquée en France, entre la noblesse d'épée et celle de robe existait aussi en Béarn ; mais les gentilhommes de haute noblesse, comme les Gramont, habitaient Paris plutôt que la cité béarnaise.

A Pau, les nobles qui auraient dédaigné de porter la robe étaient peu nombreux. Les douze barons de Béarn, au moyen âge, tenaient en main le glaive de la guerre et celui de la justice. Ils étaient chevaliers, guerriers et juges.

Dans une vicomté, le plus haut titre ne pouvait être que celui de baron. Le titre était attaché à la terre, et la terre pouvait changer de maître. Voici quel était, à la fin du dernier siècle, l'état des possesseurs des douze baronnies :

| | |
|---|---|
| Andouins . . | le duc de Gramont. |
| Navailles. . . | de Mesplès. |
| Arros. . . . | d'Espalungue. |
| Miocens . . . | de Navailles Poeyferré. |
| Lescun . . . | de Laur. |
| Gabaston. . . | de Faget. |
| Coarraze . . . | de Boeilh. |
| Domy. . . . | de Courrèges. |
| Gayrosse. . . | de Laborie. |
| Gerderest . . | de Noguès. |

Les deux baronnies de Miramon et de Vidouze avaient été distraites du Béarn au XIV[e] siècle.

Aux douze *grandes* baronnies, quatre *petites* furent ajoutées :

| | |
|---|---|
| Monein . . . | comte de Montréal. |
| Lons . . . . | marquis de Lons |
| Mirepeix. . . | vicomte de Navailles. |
| Làas. . . . | baron de Lataulade. |

De nos jours, on s'occupe beaucoup d'écrire le nobiliaire de chaque province. Ces publications ne sont

malheureusement trop souvent que des spéculations. Le Chesnaie des Bois serait fort étonné de voir l'édition nouvelle de son livre enrichie de tant de généalogies fantaisistes. De tout temps, il y a eu des généalogistes complaisants moyennant salaire. Saint-Paul a dit: *Genealogias devita, sunt enim inutiles et vanæ;* et Chateaubriand :

On compte ses aïeux quand on ne compte plus.

Parmi les généalogies anciennes des familles de Béarn, plusieurs excitèrent le sourire des contemporains. Tallemant des Réaux dit, en parlant des Gassion : « Ils font des efforts pour faire passer leur maison pour une maison d'ancienne noblesse, et se font une généalogie *telle qu'il leur plaist.* » Lorsque le frère du maréchal de Gassion obtint, par lettres patentes de février 1661, l'érection en marquisat de la terre de Camou, il arrangea sa généalogie. Je ne sais quels noms il y ajouta; mais je connais ceux qu'il en a retranchés, notamment celui d'un oncle Jacob, médecin. On est allé récemment jusqu'à nier l'existence de ce Gassion, médecin ; mais je possède imprimés des vers faits par lui et contre lui. Un de ses autographes existe aux archives de Pau ; c'est une quittance, datée du 4 juin 1623, d'une somme de 3 livres, 4 sols, 6 deniers pour avoir fait, par ordre du parlement, la visite corporelle de trois sorcières, afin de rechercher si elles n'avaient pas sur elles quelque signe annonçant le contact du démon.

Les Gassion étaient dévoués aux rois, mais ils appar-

tenaient à une famille pauvre, originaire d'Oloron. Jean de Gassion fut élevé aux frais de Jeanne d'Albret et le père du maréchal aux frais d'Henri IV. Le maréchal disait à Mme de Motteville que, lorsqu'il quitta Pau, il n'emporta que 30 sols dans sa poche, et que, pour économiser ses souliers, il les portait au bout d'un bâton.

On raconte qu'en partant pour la campagne de Savoie, son père lui donna *pour tous chevaux un vieux courtaut qui pouvait bien avoir trente ans et qui ne put aller plus loin qu'à quatre ou cinq lieues de Pau.*

Il fallait être bien pauvre gentilhomme pour savoir marcher pieds nus, et n'avoir pas un cheval pour faire un long voyage.

Le maréchal fut tué le 15 septembre 1647. Il laissa à sa famille 900,000 livres *vaillant;* et son frère Bergeret mourut peu de temps après. Aussi disait-on qu'en voyant arriver si vite dans l'autre monde celui qui, dans celui-ci, venait toujours après lui, le maréchal avait dû s'écrier : « Eh quoi, mordioux ! vous voilà déjà ! Me suivrez-vous donc éternellement ? »

La fortune du président de Gassion et sont importance devinrent considérables.

Parmi les plus anciens noms de la noblesse d'épée du Béarn se placent les Navailles. On les trouve, dans l'histoire locale, dès le xe siècle. Leur maison posséda longtemps la première baronnie du pays ; elle eut des alliances avec les d'Albret et les Bourbons. Les Navailles d'Angaïs, conservèrent pendant des siècles, de père en fils, la dignité de syndic des Etats de

Béarn. Le chef de cette maison joua un rôle honorable pendant la révolution, devint, dans ses derniers jours, maire de Pau et mourut à soixante-dix-sept ans, au château de Narcastet, en 1812. Son fils était mort avant lui ; sa fille avait été mariée en 1785 au baron de Castelnau-Villerase qui laissa deux filles. L'aînée épousa le comte de Navailles-Labatut, et la seconde, le baron de Mesplès.

Dans le dernier siècle, les marquis de Lons occupèrent en Béarn une grande situation. M. de Lons, colonel général de l'infanterie du royaume de Navarre, maria son fils Philippe à Françoise Marguerite Bayonne, fille d'Antoine de Gramont, duc et pair. Son petit-fils épousa l'héritière des d'Albret Miussens. En 1763, le marquis de Lons fit ses preuves pour monter dans les carrosses du roi.

Le dernier descendant de cette race disparue, naquit à Pau en 1738 et y mourut en février 1819. Il s'était distingué dans la guerre de Sept Ans et arriva vite au grade de maréchal de camp. Il émigra pendant la Révolution et devint, sous la Restauration, lieutenant général et commandeur de Saint-Louis. Enfin il fut nommé gouverneur du château de Pau, où il fit revivre un instant les traditions de l'ancienne société.

Des maisons de robe comme celles du marquis de Gassion, du marquis d'Esquille, du marquis de Charitte, du baron de Mesplès, du marquis de Neys-Candau, etc., sont sortis plusieurs généraux et amiraux. Les chevaliers de Montréal, comtes de Troisville, marquis de Monein, alliés notamment aux Gassion,

fournirent de braves officiers, des mousquetaires et des généraux. Les d'Arros, les d'Incamps, les marquis d'Angosse, les comtes de Cauma-Baillenx de Cassaber, les d'Espalungue, les Salettes, les Nolivos, les d'Arboucave, et d'autres gentilhommes béarnais brillèrent dans l'armée française.

Parmi les voisins du Béarn qui s'établirent à Pau et y contractèrent des alliances, il faut citer deux noms : les Belzunce et les d'Ossun. Depuis Henri IV, la maison de Belzunce[1] ne cessa de fournir à la société de Pau de brillants cavaliers, et à la France de braves officiers, sans parler de cet évêque de Marseille qui, après des prodiges de charité, refusa le duché de Laon que le roi lui offrit en récompense de ses vertus. D'après les traditions populaires, un comte de Belzunce avait tué un monstre qui désolait le pays; son fils était colonel au commencement de la Révolution; il fut massacré et son cœur porté en triomphe au bout d'une pique. Des historiens rapportent qu'à la vue de cet horrible spectacle, Charlotte Corday, qui avait aimé Belzunce, conçut le projet d'immoler Marat « dont les fougueuses déclamations avaient allumé la rage populaire contre son amant ».

La famille d'Ossun, illustre en Bigorre, était alliée aux Navailles. Au moyen âge, un d'Ossun épousa l'héritière de Barèges et ses descendants conservèrent cette vallée que des eaux thermales devaient rendre si célèbre. Pierre d'Ossun joua un grand rôle durant les

[1] Voir la *Navarre française*, t. 1, p 324 et *passim*.

guerres de religion. Brantôme l'a classé parmi les grands capitaines. « *Sagesse de Thermes* et *hardiesse d'Ossun*, dit-il, sont proverbiales en France et en Espagne. » Mais Pierre d'Ossun doit sa renommée moins à des actes de bravoure qu'à sa fuite d'un champ de bataille. Pendant quarante ans, sa vailllance avait brillé, lorsqu'à la mémorable journée de Dreux, croyant tout perdu, voyant ses soldats en déroute, il prit aussi la fuite avec eux. Bientôt, cependant, la réflexion l'arrête : le voilà déshonoré, indigne de vivre. Il revient au combat, se précipite dans la mêlée, y cherche la mort et n'y trouve que la gloire. On admire sa bravoure ; le duc de Guise le complimente sur la part qu'il a prise à la victoire. Mais rien ne peut faire révoquer l'arrêt qu'il a porté contre lui-même : en fuyant il a mérité la mort et il se laisse mourir de faim !

Le marquis d'Ossun, parti simple mousquetaire en 1713 devint maréchal de camp, ambassadeur, grand d'Espagne, cordon bleu, ministre d'Etat. Il épousa M<sup>lle</sup> Hocquart, fille d'un fermier général, qui lui apporta une immense fortune, et ses quatre filles, richement dotées, entrèrent dans les plus grandes familles de France. Mais son fils, après avoir mené une triste vie, eut une triste fin : il mourut à Saint-Domingue où il s'était enfui pour se dérober à ses créanciers.

Un écrivain érudit et consciencieux, M. de Jaurguain, a commencé la publication du *Nobiliaire de Béarn*. Pour être complète, cette histoire de la noblesse béarnaise devrait contenir deux chapitres très curieux : celui des faux nobles et celui des faux roturiers.

L'abbé de Puyôo avait composé, avant la Révolution, une satire en vers béarnais contre les faux nobles. C'est un chef-d'œuvre de poésie, mais un tissu de malices. L'auteur fait apparaître dans un rêve la vérité à laquelle il prête bien des mensonges.

On parle beaucoup de faux nobles, et pas assez des aux roturiers. Au dernier siècle, on a déjà remarqué que, dans nos contrées, il y avait plus de faux roturiers qu'ailleurs. De tristes déchéances avaient été souvent la conséquence de mariages mal assortis, de l'écroulement des fortunes et d'événements divers.

Cela s'est vu partout, dans tous les temps. Boccace a écrit un traité : *Des cas des nobles malheureux, hommes et femmes.* » M. de Loménie est allé bien loin en disant : « Il y a plus de faux roturiers que de faux nobles. »

Dans son charmant ouvrage sur Rivarol, M. de Lescure a dressé, au moyen des journaux contemporains, un long martyrologe des catastrophes de famille survenues pendant la Révolution. Exemples : un comte de Bousserole, garde champêtre ; un petit-fils du marquis d'Hauteroche, simple gendarme ; un Jean de Retz, de la famille du fameux cardinal, ménétrier ; un marquis de Torcy, aubergiste ; le dernier des marquis de Chambéry, baigneur à Saint-Malo ; un comte de Saint-Jean, fabricant de souricières, etc., etc.

En Béarn, il serait facile de citer beaucoup de vrais nobles vivant très modestement et même cultivant la terre de leurs mains : un baron de Neys, de l'une des plus anciennes maisons béarnaises ; un Frazer de Villars, petit fils d'un général qui, à la bataille de Fontenoy, vit

tomber à ses côtés ses quatre frères, tous chevaliers de Saint-Louis ; un de Lurbe, dont les aïeux correspondaient avec Henri IV ; un Casaubon, descendant direct d'un Lavedan marié à l'héritière de Casaubon d'Ost ; Le vicomte de Lavedan, dans les chartres du moyen âge, figure à côté du vicomte de Béarn. Et dans quelles positions sont tombés les petits-fils des comtes d'Esclignac-Marestang, des barons de Maure, des seigneurs de Billères, d'Assat, de Laloubère, etc.

Pendant que les faux nobles exhibent des blasons tout neufs, combien de faux roturiers laissent, dans l'obscure pauvreté, se rouiller leurs blasons séculaires !

---

# CHAPITRE VI

## LA BOURGEOISIE

*Mœurs et priviliges des* voisins *ou bourgeois de Pau. — Composition du corps de ville. — Les jurats. — Finesse et esprit du paysan béarnais. — Le pâtre d'Ossau à la cour. — Les colonnes de l'église de Bielle.*

Par la bravoure, par l'esprit, par la fortune, il était facile au peuple de pénétrer dans la noblesse; mais les plus anciennes maisons bourgeoises de Pau n'étaient pas les plus pressées de changer de condition. Plusieurs familles patriarcales jouissant, de temps immémorial, de la considération publique, tenaient à honneur de maintenir leurs anciennes traditions.

Le respect alors coûtait peu. On y était habitué dès l'enfance. Le peuple vivait heureux dans la condition où Dieu l'avait placé et, s'il pensait à la relever, c'était par le travail et la noblesse des sentiments.

Pau, d'ailleurs, était si petit, les mœurs y étaient si douces, les gentilshommes y avaient de telles habitudes de familiarité que la séparation des diverses classes de la

société était beaucoup moins accentuée qu'ailleurs. L'esprit faisait ouvrir les portes de tous les salons. Les nobles recherchaient souvent plus les bourgeois aimables qu'ils n'en étaient recherchés. Au lieu d'aller briller dans un monde qui n'était pas le sien, le bourgeois aimait à rester *à case* (at home). Là, il était maître et seigneur et il disait :

A la mie casette
Qu'em caühi la camette ;
Aux autes lares
N'em cauhi pas lous pès.

Les bourgeois de Pau étaient appelés *voisins*. Le droit de *voisinage* conférait des avantages que l'on pouvait acquérir ou perdre.

Déjà le 19 mars 1468, Gaston, vicomte de Béarn, avait accordé aux jurats et voisins de Pau des droits que ses successeurs ne firent qu'étendre.

Le corps municipal se composait de six jurats et de douze conseillers ou députés. Les jurats étaient élus pour quatre ans, et, sortant de charge, ils étaient conseillers de droit pendant deux ans. Les conseillers étaient élus par quart et pour deux années. Sur trois élus, deux étaient pris dans la noblesse graduée ou parmi les voisins, le troisième parmi les paysans.

Ainsi, nobles, bourgeois et paysans se trouvaient confrères pour administrer la ville. Ils s'entendaient entre eux mieux qu'avec le Parlement.

Les jurats cumulaient de nombreuses fonctions de justice, de police et d'administration. Ils avaient la

*geole*, — nous dirions : le violon — et l'hôtel de ville. Ils faisaient des règlements et des taxes. Ils avaient droit d'entrée aux États de Béarn. Ils possédaient un banc à l'église Saint-Martin et à celle de Notre-Dame. Le Parlement les inspectait et les mandait à sa barre pour leur reprocher souvent de n'être pas assez sévères et de montrer trop de mollesse dans l'exercice des fonctions municipales. Par exemple, lorsqu'ils n'avaient pas surveillé les hôtelleries où l'on donnait à manger de la viande les jours de carême ; lorsqu'ils ne punissaient pas ceux qui prononçaient des *jurons exécrables ;* lorsqu'ils laissaient *ébaudir les filles folles de leur corps.*

Le corps municipal était-il en lutte trop vive avec le Parlement ? Il ne se laissait pas effrayer ; il avait recours aux Gramont. La haute noblesse prenait toujours le parti du peuple contre les nobles de robe ou de finance.

Les conseillers municipaux donnaient personnellement l'exemple de la charité avant de l'imposer aux autres. Dans un écrit de 1787, je trouve la note suivante bien digne de passer à la postérité : « Il y a 200 ans les pauvres devinrent si nombreux que le fonds de l'hôpital fut insuffisant. Les magistrats municipaux décidèrent que chacun d'eux prendrait un ou deux de ces misérables à sa charge. »

Ce qui n'était pas la noblesse, ce qu'on appelait le peuple, se subdivisait en diverses catégories, les mêmes en Béarn que partout ailleurs. On vient de voir les *bourgeois ;* quant aux *paysans*, ce n'est pas chez les intendants qu'il faut aller chercher leur portrait. On est étonné, même de nos jours et hors du Béarn, de la

rouerie qu'ils mettent à défendre leurs intérêts; mais le paysan béarnais n'a pas seulement de la finasserie, il a encore une finesse d'esprit qui étonne. Le Béarnais jouissait jadis de la réputation d'être poli sans bassesse et fier sans grossièreté. Parfois, on lui a refusé la franchise; jamais, on ne lui a contesté l'esprit.

Les vieilles traditions ont conservé là-dessus nombre d'historiettes qu'il serait curieux de recueillir. Voici un fait fort connu. Le fondateur du château, et par conséquent de la ville de Pau, avait choisi des lieux incultes qui appartenaient aux paysans de la vallée d'Ossau. Que croit-on que demandèrent les Ossalois pour les indemniser de leurs terrains? De l'argent? — Non. L'exemption de quelques droits féodaux? — Pas davantage. Ils réclamèrent le privilège d'occuper la première place au futur château.

...... Marguerite donnait une fête royale,
Qu'embellissait surtout sa grâce sans égale:
    Un jeune et brillant chevalier
Arrivait, envoyé du roi François premier.
Avant tous les seigneurs, à côté de la reine,
    Comme il est étonné de voir
Un pâtre, à veste rouge, aux grossiers bas de laine,
    Venir fièrement s'asseoir!
    Le noble courtisan de France,
    Dans son orgueil est irrité
De voir à ce manant donner la préséance
    Sur laquelle il avait compté.
En lui-même il se dit : Je ne puis pas me battre
    Avec un rustre, avec un pâtre,
Mais par le ridicule on peut tuer aussi,
Et pour le dégoûter de reparaître ici,

Que faut-il ? L'exposer à toutes les risées.
« Quand tu vois s'égarer tes brebis dispersées,
Bon homme, mon ami, sur les rochers déserts,
Quel cri pousses-tu dans les airs,
Pour les faire rentrer lorsque l'*Angelus* sonne ?

— « Seigneur, dit le berger, votre question m'étonne.
Nous sommes à la cour et non pas dans les bois.
Venez donc visiter nos monts un peu sauvages,
Et vous pourrez juger des braves Ossalois. »

— « Tu n'échapperas pas, je ne te fais pas grâce.
Pousse vite, allons donc, sans faire la grimace,
Le cri qui fait courir les brebis après toi. »
Ce récit, j'en suis sûr, amusera mon roi.

Brrr... Brrr... fit le berger de ses lèvres serrées.

— « Ah ! tu veux rire? Au loin, tes brebis égarées
Ne pourraient pas entendre un murmure si doux.
Cela ne suffit pas. Allons, crie à ton aise. »

— « Mais cela nous suffit, seigneur, ne vous déplaise
Quand les bêtes sont près de nous. »

Une tradition très répandue raconte qu'Henri IV se souvint à Paris de l'admirable beauté des colonnes antiques que l'on voit encore à l'église de Bielle dans la vallée d'Ossau.

Il pria les habitants de Bielle de lui faire cadeau de ces belles colonnes. Ils lui répondirent : « Sire, nos cœurs et nos vies nous appartiennent, nous vous les donnons. Ces colonnes sont au bon Dieu, arrangez-vous avec lui. »

Le peuple de Béarn avait un esprit à lui, gouailleur, grivois et plein d'originalité! L'idiome national lui

fournissait des expressions pittoresques qui équivalent à du trait. Le peuple était sans pitié pour ceux qui étaient naïfs ou dénués d'intelligence. Ils attribuaient au village de Saubole une renommée de balourdise, et Dieu sait si l'on a ri à Pau des contes invraisemblables où l'on faisait jouer un rôle impossible *aüx pecs de Saubole.*

La raillerie est un goût commun aux Béarnais de toutes les conditions. Malheureusement, la raillerie est un plaisir de l'esprit qu'on ne peut se procurer qu'en causant du déplaisir à ceux qui en sont l'objet.

---

# CHAPITRE VII

## CHATEAUX ET MAISONS

*Les châteaux en Béarn. — Vie de château. — Métairie est vide-bouteille. — Hôtels et maisons de ville. — Prix des loyers. — Pourquoi cherchait-on dans les constructions urbaines à éviter l'aspect des Pyrénées et le soleil ?*

Les châteaux fortifiés du moyen âge, à part celui de Pau, ont laissé peu de traces en Béarn. De la *Hourquie* de Morlaàs, rien ; des châteaux primitifs d'Orthez, de Coarraze et de Navailles, à peine quelques donjons ruinés. Sur des mamelons escarpés, dans les Pyrénées, on rencontre encore de vieilles tours debout, dominant la contrée d'alentour, positions excellentes pour la défense, mais peu commodes pour l'habitation. Aussi les seigneurs de Béarn qui guerroyaient au loin plutôt que dans le pays, furent-ils de bonne heure disposés à descendre des hauteurs inaccessibles, au bord des gaves, dans les vallées et les plaines fertiles.

Les demeures féodales se transformèrent. Elles furent moins grandioses, mais plus gracieuses. A l'as-

pect des tours que le temps ne peut abattre, des fossés séculaires qui n'ont pas encore été comblés, des ruines enveloppées de lierre, la curiosité s'éveille, l'imagination travaille : on se demande quelle vie menaient autrefois au fond de ces châteaux les puissants barons ? Et quand l'histoire se tait, ou quand elle a dit ce qu'on veut qu'elle dise, il est facile, au gré de son désir, de calomnier ou de glorifier outre mesure les seigneurs d'autrefois.

Dans les châteaux huchés sur les rochers à pic, loin du vicomte, combien de petits tyrans de village, comme celui de Louvie, ont eu des velléités d'abuser de leur autorité au profit de leurs passions ? Le seigneur de Béarn connaissait bien tous ses vassaux, mais lorsqu'il avait besoin du secours de leur épée, il ne songeait pas toujours à leur demander compte de leur conduite, et souvent l'éclat de la bravoure fit rejeter dans l'ombre des actes d'immoralité coupable.

Mais que de gracieuses images peut offrir aussi un castel, dans un site ravissant, au bord du gave, au centre d'une population aisée ? Là, quand le seigneur combattait au loin, la gente châtelaine se montrait la providence des pauvres, la mère de ceux que la guerre avait rendus orphelins. Sa demeure hospitalière accueillait le pélerin qui promettait des prières, le noble étranger qui apportait des nouvelles, le troubadour et le ménestrel qui charmaient la solitude par des fabliaux et des chansons d'amour.

La résidence des rois de Navarre à Pau ne fut pas favorable à la vie de château ; les nobles se rapprochèrent

du roi ; Henri IV ne les laissa guère tranquilles dans les champs : il attirait à lui tous les braves.

Louis XIV était grand admirateur des beautés de l'art qu'il préférait à celles de la nature. La haute noblesse tenait à si grand honneur de concourir aux splendeurs de Versailles que le roi la punissait en l'exilant dans ses terres.

Louis XVI, au contraire, n'avait pas le goût du faste ni du luxe. La vie agreste était pour lui pleine de charmes ; il voulait en trouver à Trianon une imitation gracieuse. Il chassait, jouait au trictrac, faisait des ouvrages de serrurerie ; il se plaisait à voir Marie-Antoinette, en robe blanche, jouer le rôle de Rosine. La période de 1780 à 1789 fut une période de réhabilitation du bonheur domestique, conjugal, patriarcal. Le goût de la villégiature se popularisa tellement qu'Horace Walpole, voyageant en France, dit qu'il a trouvé Paris vide du grand monde, et qu'on tenait plus aux champs qu'à la ville. Le mot d'ordre du duc de Broglie : *aimez vos femmes et vos châteaux* retentit jusqu'en Béarn et y trouva de l'écho.

Messieurs du Parlement avaient, en général, un hôtel en ville et un château au village. Là, dans la terre patrimoniale, ils se sentaient à l'aise ; ils étaient les seigneurs du lieu et ne recevaient que des amis.

J'ai vu plusieurs de ces châteaux qui avaient remplacé les châteaux forts. Privés de leurs donjons, de leurs fossés, de leurs remparts, dénués de toute décoration auchitecturale, ces vieux manoirs ne différaient guère, extérieurement, des maisons ordinaires. On peut en

juger encore par les châteaux voisins de Pau, comme ceux de Narcastet, de Rontignon, d'Aressy. Les plus anciens sont les plus modestes. Le castel où naquit Pierre de Marca, à Gan, est encore tel qu'il était autrefois. C'est une habitation fort simple, et cependant cette maison était citée *comme une des plus considérables du Béarn*[1].

J'ai vu, avant leur reconstruction, les châteaux de *Bizanos* et de *Tout-y-Croît;* ils ont gagné beaucoup à être rebâtis. J'ai vu aussi celui d'Arbus avant qu'on ne l'eût dépouillé de ses tapisseries et de ses beaux meubles.

S'il fallait raconter l'histoire des anciennes demeures seigneuriales du Béarn, le château d'Arbus, y aurait une page intéressante. A l'extérieur, rien de remarquable; mais l'intérieur était plein de reliques du passé. La chambre de l'évêque était remarquable et la bibliothèque renfermait de grandes richesses. Dans ces appartements, la marquise de Gassion y avait reçu la plus brillante société. Mais la famille de Gassion s'est éteinte, et ses héritiers les princes de Chalais et les princes d'Aremberg, après avoir dépouillé l'ancienne demeure, de tous ces précieux ornements, ont laissé le temps en achever la destruction.

Après le départ de Henri IV, livrés à eux-mêmes, privés de leurs fonctions à la cour de Pau, les nobles béarnais, dans un pays sans industrie, se trouvèrent

[1] *Tables généalogiques de la maison de Marca.* (Bibl. nat., fonds Baluze, 121, fº 114).

trop pauvres pour entreprendre de grandes constructions. Au XVIIIe siècle, d'énormes fortunes arrivèrent de Saint-Domingue et l'on éleva de beaux châteaux comme celui de Gélos.

La vie des champs brillait de tout son éclat durant les vacances judiciaires, pendant la saison des vendanges. Les Béarnais avaient conservé du temps des rois de bonnes traditions culinaires, et les grands personnages, en rapport fréquent avec Paris, y ajoutaient tous les jours des raffinements nouveaux. Les invitations répondaient aux invitations ; elles n'étaient même guère nécessaires. On s'organisait en partie de plaisir ; on arrivait nombreux à l'heure du dîner, et le Lucullus béarnais n'était jamais surpris. Le marquis de Jasse, fidèle aux vieux usages, avait tous les jours à sa table quinze couverts à la disposition des amis qui pouvaient venir au gré de leur fantaisie, au hasard de leur promenade. J'ai vu finir ces vieilles traditions, et successivement se fermer les manoirs où l'on trouvait jadis table ouverte.

A l'imitation de la noblesse, la bourgeoisie de Pau aimait aussi à jouir de la vie des champs, à posséder ce qu'on appelait des *métairies*, un bouquet d'arbres, quelques vignes donnant de bon vin, un beau jardin produisant de bons fruits. Ces maisons de campagne étaient plus ou moins grandes selon la fortune de chacun, mais il fallait être bien pauvre pour n'avoir pas un simple *vide-bouteille*.

Les splendides hôtels de Pau ont presque tous disparu pendant et depuis la Révolution. L'hôtel de Charrite entièrement démoli a fait place au coin de la rue

Saint-Louis à plusieurs demeures ordinaires. L'hôtel de Gassion, d'abord transformé en prison, est ensuite devenu un casino. L'hôtel de Jasse est remplacé par l'église Saint-Martin. Il en existe deux encore : l'hôtel Duplàa ou de Neys, et l'hôtel d'Abbadie qui peuvent donner une idée des anciennes habitations parlementaires.

En général, l'intérieur était plus soigné que l'extérieur. Les meubles n'y étaient point sujets à la mode. Quand ils étaient beaux, on ne les appréciait que davantage pour avoir vieilli dans la famille. Les tapisseries de haute lisse et les riches boiseries couvraient les murs aujourd'hui recouverts de papiers peints. L'acajou et le vieux noyer moucheté étaient massifs au lieu d'être plaqués. On recherchait moins ce qui pouvait flatter l'œil que ce qui pouvait durer des générations. L'idée que la maison devait être abandonnée ou louée par les maîtres était une idée triste. Aussi les appartements à louer étaient rares et le prix des loyers n'était pas élevé. Les États de Béarn payaient pour la location d'un grand hôtel où résidait le premier président du parlement de Navarre, la somme annuelle de 800 livres! Quel pouvait bien être le prix des petits appartements ?

On trouve encore, rares et éparses, quelques vieilles masures à pignon et l'on pourrait en conclure que le Pau d'autrefois était mal bâti. Erreur! Mais chacun, autrefois, voulait avoir sa maison de famille. Et même en changeant parfois de maître, la maison gardait le nom de celui qui l'avait bâtie. Quoi d'étonnant à ce qu'il y eût des maisons d'inégale beauté. L'inégalité des conditions se manifestait dans l'inégalité des demeures.

Aujourd'hui les beaux hôtels et les villas sont tournés vers le midi, tous; ils cherchent à accaparer autant que possible le soleil et la vue des Pyrénées. Jadis les grands hôtels étaient en général orientés; on évitait avec intention l'exposition au midi. Pendant l'hiver, il était facile d'éviter le froid par de grands feux, le bois n'était pas cher; et lorsque le soleil devenait trop ardent, pendant huit mois de l'année, au moins, on recherchait la fraîcheur des appartements exposés au nord, le voisinage des grands arbres et des fontaines.

Aujourd'hui les maisons ne sont faites que pour des locataires nomades qui les désertent au premier sourire du printemps.

Mais pourquoi fuyait-on la vue du magnifique amphithéâtre des Pyrénées ? L'admiration des beautés de la nature existait chez les anciens; mais elle avait presque entièrement disparu. Le spectacle des Alpes ne dit rien à Racine, et l'aspect des glaciers fait froid à Montaigne. Un pays de montagnes passait pour être très laid. Tous les historiens du temps de Henri IV disent qu'il est né *en pays aspre et affreux*. Les médecins de Marguerite de Valois, apprenant son départ pour Pau, déclarèrent que le *gros air du pays pouvait lui faire du mal*.

Lorsque l'admiration des beautés de la nature fut remis à la mode par Jean-Jacques Rousseau et Buffon, les Béarnais qui conservaient encore un vif sentiment de patriotisme furent fiers de voir les beaux sites de leur pays vivement appréciés par les étrangers et il les admirèrent avec enthousiasme.

Voici ce que nous a conté le petit-fils du président

Duplàa. Le couvent des Capucins, mal bâti sous Louis XIII et tombant presque en ruine, occupait le plus beau quartier de Pau; il touchait à la place royale; c'était un obstacle aux embellissements de la ville.

Le président était d'accord avec les Capucins pour leur acheter leur couvent et ils préféraient aller s'établir dans un lieu plus retiré. Le président vendait son hôtel à l'intendant M. le baron d'Etigny et il en bâtissait un autre dans le jardin du couvent où l'on jouissait de la plus belle vue du monde. Le baron Duplàa était seigneur de Gélos où il avait fait construire un vaste château. Il voulait joindre ce château à son hôtel par un pont suspendu bien haut sur la vallée et le gave, de manière à lui permettre, par une voie aérienne et directe, d'aller de son habitation de ville à son habitation de campagne.

Au moment où les plus beaux projets d'embellissement semblaient près de se réaliser, la Révolution vint brusquement les mettre à néant.

---

# CHAPITRE VIII

## LES SALONS DE PAU

*La société de l'ancien régime. — Splendeurs des salons. — Le chapeau et l'épée. — Histoire de la conversation. — Garat et le baron d'Holbach. — Société des dames. — L'esprit de salon et l'art de causer. — Portraits et anecdotes.*

Une femme d'esprit, Mme de Monregard, disait des faiseurs de tirades contre l'ancien régime : « Les abus, « mais c'est ce qu'il y avait de mieux. » Talleyrand, parlant d'une façon plus sérieuse de la société française du dernier siècle, ajoutait : « Ceux qui ne l'ont pas « connue ignorent les douceurs du vivre. » Mme de Staël a écrit : « Ce qui nuit aux agréments de la société en « Angleterre, ce sont les occupations et les intérêts « d'un gouvernement depuis longtemps représentatif; « ce qui rendait la société française un peu superficielle, « c'étaient les loisirs de la monarchie. »

Aujourd'hui, toutes les questions qui agitent le monde politique ont, par la presse quotidienne, un écho dans le moindre recoin de la France. Aujourd'hui

le morcellement de la propriété oblige bien des gens à chercher fortune dans le commerce, l'industrie ou dans les fonctions publiques; aussi, bien peu jouissent de ces loisirs qu'avaient jadis les gentilshommes riches dans une petite ville calme, paisible, où les bruits de la cour de Versailles arrivaient avec peine, où il n'y avait qu'à jouir de la vie. Les plaisirs extérieurs du cercle et du casino n'avaient pas encore été inventés pour bannir les plaisirs du chez-soi, les charmes du salon où régnait la femme, où les distinctions de classe étaient moins sensibles, où l'on recherchait surtout la beauté et l'esprit, et l'art de plaire plus que tout le reste.

L'ancien régime fut à Pau l'ère la plus brillante de l'esprit béarnais.

D'énormes fortunes étaient arrivées, de Saint-Domingue surtout, à la noblesse béarnaise. Les grandes dames de Pau pouvaient donc réunir chez elles tous les plaisirs et les raffinements de la vie mondaine. Les salons des vieux hôtels étaient assez vastes pour contenir toute la population élégante de la ville et ils étaient toujours prêts à la recevoir. Des lambris dorés, une profusion de glaces et de tableaux, des meubles de Boule ou de bois précieux, des sièges d'une exquise élégance, des cheminées de marbres sculptés, de vieux bronzes, des pièces d'orfèvrerie, des vases de Sèvres, tout resplendissait chaque jour au feu des bougies des grands lustres de cristal. Et j'ai pu admirer naguère à Paris, ce que j'avais vu à Pau dans mon voisinage.

La riche toilette était un signe de noblesse; la

manière de la porter, un signe de distinction. Talleyran raconte qu'il entendit dire un jour à Louis XVIII : « Il est singulier que je sois le seul homme de France « qui sache mettre et ôter son chapeau. » — Aujourd'hui, le chapeau reste à l'antichambre. Pour saluer, il suffit de secouer la main. Les manières, les délicatesses du salut sont oubliées et passées de mode. Les vieux Béarnais que j'ai vus dans ma jeunesse en ont emporté le secret avec eux.

Le gentilhomme tenait à honneur de bien porter son épée et de savoir s'en servir. Une impolitesse valait un coup d'épée. Sans faire l'apologie du duel, on ne peut contester que cette susceptibilité prête à se battre à toute heure pour un mot malsonnant, n'ait été l'une des causes de cette courtoisie française, exquise et partout renommée, d'avant la Révolution.

Les Béarnais étaient fiers de passer pour courtois. Leurs voisins des montagnes ou des plaines de Bigorre avaient conservé une sorte de rudesse de manières qui avaient, en Béarn, depuis longtemps disparu.

A Pau, l'impolitesse n'existait point, même dans la basse classe qui imitait les classes supérieures.

La société aristocratique avait ses lois, ses juges, son noviciat. Les juges les plus compétents, dont les décisions étaient le plus souvent sans appel, c'étaient les femmes. Un mot, un manque d'usage, un oubli de bienséance, une apparence de prétention, un défaut de tenue, une absence d'égards, enfin la violation ou l'ignorance des règles du bon ton, cela suffisait pour exclure un jeune homme de la classe des gens comme

il faut, pour lui infliger une désapprobation générale et sans appel. Au contraire, un brevet de parfait savoir-vivre délivré par une grande dame au jeune homme qui entrait dans la vie mondaine, était un passeport qui ouvrait toutes les portes et permettait d'aspirer aux plus belles alliances.

Georges Sand a fait le portrait de l'homme bien élevé d'autrefois, ayant si bien appris à s'oublier pour obéir aux bonnes façons que, dans un salon, il pouvait cacher ses souffrances et ne songer qu'à être aimable. Le vieillard lui-même toujours soigné, parfumé, gracieux et charmant, ne cherchait pas à dégoûter les autres de la vie quand il se voyait près de la quitter.

Les grandes dames de Pau suivaient les modes de la cour, mais le peuple gardait son costume national qu'il n'eût voulu changer contre aucun autre costume du monde.

Les salons d'autrefois possédaient un art aujourd'hui perdu, celui de la causerie. Le vicomte d'Haussonville a publié *le Salon de Mme Necker;* un bibliophile érudit : *la Conversation du jour de l'an chez Mme du Deffand;* M. Deschanel : l'*Histoire de la conversation;* enfin, M. de Lescure a publié, en 1883, son beau livre sur *Rivarol et la Société française.*

Rivarol était surtout un homme de salon. Chênedollé, enthousiasmé de lui avoir été présenté, écrivait : « Je n'avais pas l'idée d'une improvisation aussi agile, « aussi svelte, aussi entraînante. J'étais tout oreille « pour écouter ses paroles magiques qui tombaient en « reflets pétillants comme des pierreries et qui d'ail-

« leurs étaient prononcées avec le son de voix le plus « mélodieux et le plus pénétrant, l'organe le plus « varié, le plus souple et le plus enchanteur. J'étais « vraiment sous le charme, comme disait Diderot. »

Dans son *Petit Almanach des grands hommes*, Rivarol avait fort maltraité Garat, qui avait signé des articles du *Mercure* du nom *rocailleux de Cosseph d'Ustarits*. C'était cependant un homme d'esprit notre Garat, de l'Académie française. Ses lettres inédites le prouveraient autant que ses écrits.

Dans ses *Mémoires de Suard sur le XVIIIe siècle*[1], il esquisse l'histoire de la conversation en France qu'il fait remonter au temps de Charlemagne. « Ce n'était pas, dit-il, chose nouvelle que ce goût pour la conversation si naturelle à un peuple ingénieux et qu'aucun peut-être n'a égalé dans la rapidité avec laquelle il saisit les idées des autres, et il exprime les siennes. » Et dans ces salons du XVIIIe siècle, ce qu'on appelle le *monde* n'était point une réunion d'esprits frivoles *profondément remplis de bagatelles*.

Parmi les philosophes que Paris regardait alors comme les oracles du monde, on comptait peu de Béarnais, mais un baron allemand devenu Français et dont la fille, son héritière, devint béarnaise, le baron d'Holbach, cherchait à vaincre l'incrédulité de Diderot. « Mais il ne fit point sortir Diderot de cet abîme sans fond et sans espérance de l'athéisme. Diderot l'y entraîna[2]. »

[1] T. I, p. 171.
[2] Garat, t. I, p. 209.

A Pau, la société aristocratique, composée surtout de messieurs du Parlement, n'était pas insensible aux nouveautés philosophiques et littéraires ; mais le goût du plaisir et de la vie élégante dominait tout. Parmi les grandes dames de la petite ville, il y avait rivalité de nobles manières, d'amabilité et de grâce. Pour être maîtresse de maison, il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup de beauté, ni d'esprit. Une femme jolie aime souvent à s'entourer de celles qui ne le sont pas ; au contraire, une femme convaincue de sa laideur ne redoute pas d'appeler chez elle les beautés dont elle connaît les vertus d'attraction. La jeune fille, douée de beauté, doit être bonne lorsque tout le monde lui sourit. Il y a du vrai dans ce mot de Marie-Antoinette au sujet de la princesse de Lamballe : « Elle est bonne parce qu'elle est belle ». La beauté ajoute, d'ailleurs, un charme de plus aux choses de l'esprit. Au contraire, la laideur trop accentuée peut aigrir le caractère, et, dans la société, l'hommage rendu à l'esprit n'est rien auprès de celui qu'on rend à la beauté. M^me^ de Staël disait qu'elle aurait donné tout son talent pour être belle comme M^me^ Récamier, et Sainte-Beuve a dit qu'il aurait cédé tout le sien pour être beau comme un cent-garde. Cependant, mais rarement, le génie fait oublier la laideur.

J'ai vu des salons présidés par des hommes vraiment illustres : ils étaient peu suivis. C'est la femme qui donne au salon la vie et le charme. Elle le pare de fleurs et surtout de sa grâce. Elle a pour sceptre son éventail ; d'un sourire ou d'un regard, elle encourage ou arrête la causerie. Si elle n'a pas d'esprit, elle allume

celui des autres ; si elle en a beaucoup, elle en communique à ceux qui en ont peu. La présence d'une femme de haute compagnie dégage une atmosphère de politesse et de bon ton qui agit sur tous les hommes comme il faut.

Parmi les jeunes Béarnaises, on en trouve peu qui soient parfaitement belles ; on en trouve moins encore qui soient complètement laides. Elles ont, en général, quelque chose d'agréable et de piquant. Dans le monde aristocratique il régnait un ton particulier de politesse. On y trouvait bien parfois une teinte d'orgueil et de fatuité, mais on n'y admettait jamais rien qui sentit la trivialité et le pédantisme.

L'art de plaire dans la société s'enseignait à toutes les grandes dames. L'esprit de salon est, en effet, un esprit à part que donne seul l'usage du monde. Il brille surtout par l'exquise délicatesse de l'expression, par la mobilité de l'imagination, par la finesse du sentiment, la soudaineté, l'a propos et l'imprévu.

Les Béarnais avaient de la grâce et du trait. La pureté de l'accent et du langage était chez eux une marque de distinction et de noblesse ; car les gens du peuple avaient conservé l'idiome local, l'accent du terroir ; ils pensaient en béarnais, et, quand il leur arrivait de se traduire en français, ils étonnaient par des tournures de phrases et des expressions inconnues à Vaugelas.

Les traditions de la cour de Navarre avaient été trop profondes pour ne pas laisser de traces dans le monde élégant. Mais, après le départ de Catherine, on parla moins des affaires étrangères que de celles du pays. Les

sujets les plus futiles étaient souvent ceux qui passionnaient le plus.

L'épigramme se répandait plus vite que le madrigal. Mais c'est un mauvais métier que celui de médire. Un madrigal, une chansonnette s'avouait facilement et valait bien des sourires dans les salons. Le gazetier vivant qui récoltait le plus de nouvelles du Parlement et du pays et qui savait les raconter d'une manière spirituelle était fort recherché. Au conteur habile, le causeur aimable était souvent préféré.

Je voudrais en quelques coups de pinceau faire le portrait des nobles dames de Pau sous l'ancien régime. Ce n'est pas, d'ailleurs, une galerie de tableaux, mais des esquisses d'après des documents épars, échappés à l'histoire, conservés dans des papiers de familles, et notamment dans un livre du baron de Laussat : *la Société béarnaise du dernier siècle.*

Voici d'abord la marquise de Lons. Elle a plus de cent mille livres de rente. Elle tenait maison ouverte et recevait le meilleur monde. Brune, d'une beauté piquante, elle cherchait à plaire, et les mauvaises langues disaient qu'elle y avait trop bien réussi. On l'accusait d'avoir fait la conquête de M. de Faget de Pomps, qui passait pour le gentilhomme le plus accompli.

Augustine de Lons avait les plus exquises qualités de l'esprit et du cœur; elle aurait eu les moyens de plaire, mais elle n'en avait pas le désir. Elle repoussa tous les prétendants, et ne se maria pas.

Deux filles du marquis de Lons furent mariées, l'une

à M. de Camou Blachon, l'autre à M. de Borda. Elles méritèrent des éloges sans réserves.

Au commencement de la Restauration, la douairière de Lons laissa à Pau le souvenir de la vieille grâce béarnaise de l'ancien régime.

La maison de Gassion fut longtemps l'une des principales de la ville. Le maréchal Jean de Gassion fut brave comme Henri IV, mais il n'aspira jamais à être un vert galant ; il avait pour le beau sexe une antipathie profonde, inouie, inexplicable.

On dit qu'il était laid et que sa laideur lui avait fait prendre en haine la beauté. D'après des portraits de famille, il avait un air intelligent et martial qui plaisait. Son histoire nous apprend qu'il aurait pu faire des conquêtes s'il eût voulu. Sa renommée de héros était grande. Compagnon de gloire du roi de Suède Gustave Adolphe, il devint maréchal de France très jeune. Le cardinal Mazarin, sachant son étrange aversion pour le mariage, essaya de la vaincre sans pouvoir y parvenir. Gassion disait qu'il estimait trop peu la vie pour en faire part à qui que ce fût. Quant à la beauté, il répétait que la beauté d'un cheval lui plaisait plus que celle d'une femme. Cette réputation d'anti-galanterie et d'insensibilité pour l'amour fut un motif pour qu'on lui fît des avances. Moins il faisait de frais pour les jolies femmes, plus celles-ci en firent pour lui. Devenir maréchale et prendre d'assaut un cœur déclaré invulnérable, cela valait la peine de quelques vives tentatives. Les plus ravissantes bouches avec les plus séduisants sourires murmuraient sans cesse les plus doux propos aux

oreilles du jeune maréchal, il restait inflexible, et les instances redoublaient : « Oh ! monsieur, vous avez fait vraiment les plus belles choses du monde ! » Le jeune héros ne répondait pas et n'avait pas l'air de comprendre le but de ces éloges.

Une noble et ravissante jeune fille, voulant un jour le pousser à bout, dit très clairement : « Je voudrais bien avoir un mari comme M. de Gassion. — Je le crois bien, mordioux ! » répondit celui-ci, et il lui tourna brusquement le dos.

Une dame, indignée d'entendre que le maréchal disait : « Femme et vache, c'est tout un pour moi, mordioux ! » — répondit avec malice : « Bœuf et Gassion, c'est tout un ».

Gassion n'avait pas obtenu sans difficulté le bâton à cause de sa naissance. Il avait de nobles et illustres concurrents, notamment Turenne. Il lutta contre lui, et l'emporta ; il disait : « M. de Turenne honorerait cette charge et, si on me l'accorde, j'en serai honoré ».

La nouvelle de sa promotion à la dignité de maréchal fut un événement à Pau. Sa mère occupait un rang modeste. Toute la haute noblesse s'empressa d'aller lui offrir des hommages, auxquelles elle n'avait pas été accoutumée. Chaque fois qu'elle recevait un personnage ou une grande dame, elle allait faire la révérence devant le portrait du maréchal en disant : « Mon fils, c'est à vous que je dois l'honneur de cette visite ». Cette anecdote n'est pas puisée à des sources très sûres ; mais ce que l'on sait du caractère de M^me^ de Gassion la rend fort vraisemblable. Elle était bonne et avait de l'esprit,

mais surtout de cet esprit goguenard, un peu trop de mode à Pau.

Tallemant des Réaux rapporte qu'un jour elle rencontra une femme qui boitait des deux côtés : « Holà ! lui dit-elle, ma commère, vous qui allez de côté et d'autre — et cela disant, elle la contrefaisait — donnez-moi des nouvelles ». — La boiteuse répondit : « C'est vous qui devriez m'en donner, puisque vous portez le paquet ». La boîte du facteur n'était pas encore inventée, et le sac aux lettres se portait sur le dos.

La gloire du Maréchal, mort sans postérité, profita à ses neveux. Les aînés devinrent marquis et présidents à mortier ; les cadets acquirent de hauts grades dans l'armée. Enfin de riches alliances attirèrent dans cette maison la fortune et l'éclat.

La marquise de Gassion, dont Renaud d'Elissagaray fut le page, avait un grand train en son château d'Arbus et en son hôtel de Pau. Les Béarnais, fidèles au vieil usage national de ne donner le titre de Madame qu'à la femme de leur seigneur, hésitèrent longtemps à le donner, comme cela se pratiquait ailleurs, aux grandes dames. Ils commencèrent par appeler la marquise de Gassion *Madamette*.

La fortune des Gassion alla toujours grossissant. D'après Tallemant des Réaux, un président de Gassion s'était brouillé avec sa mère pour une rente de 4 livres, et il possédait 800,000 livres de biens.

L'horreur que le Maréchal manifestait pour les femmes ne fut pas héréditaire dans la famille. Si les

premiers Gassion furent des savants ou des braves, les derniers furent surtout des hommes aimables.

Je retrouve dans mes papiers une lettre du marquis de Gassion à la marquise de Poyanne, sa sœur. Elle est datée de Bagnères-de-Bigorre, le 3 octobre 1752. Le marquis annonce d'abord à sa sœur que sa femme est attendue, puis il ajoute : « Je profite, pour vous écrire, du plus aimable courrier du monde, Madame de Jonca. Tout le monde veut que j'en sois amoureux, et cela du premier jour que nous nous sommes vus à la fontaine. On me l'a tant dit, que je commence à me le persuader. Dieu veuille que je le lui aie persuadé aussi. Mais elle s'en va... Je lui ai donné un bal, mais mon fils a dansé à ma place. C'est là le sort des pères qui ont de grands enfants. On dit aussi que mon fils était un peu plus amoureux que moi. Je crois même qu'il a été un peu jaloux..... » Si la correspondance intime et secrète de Messieurs du Parlement pouvait être retrouvée, elle offrirait des pages spirituelles et charmantes à l'histoire de la galanterie béarnaise.

Les archives de Pau contiennent une correspondance de Daniel de Tristan, curé de Gan, qui avait été secrétaire du cardinal Dubois. Je n'y ai pas trouvé ce que je cherchais. Il ne dit rien du cardinal et parle peu de la société de Pau. Il se montre très obligeant, très disposé à faire des cadeaux aux personnages qui peuvent le servir; il a dépensé des sommes fabuleuses en présents de jambons et de cuisses d'oie, et aussi en présents de bon tabac : il en expédie à un de ses amis comme étrennes à *Monsieur son nez*. On s'adressait à lui pour

avoir du tabac d'excellente qualité. Le 12 janvier 1731, l'évêque de Lescar lui écrit : « Il n'y a que le tabac d'Espagne qui me tient à cœur. Nous en avons de si mauvais ici que je ne puis en prendre et je souhaiterais fort que le directeur de Paris pût m'en avoir, à quelque prix qu'il coûte ; du vieux havane bien noir, qui fût moelleux sous les doigts serait fort de mon goût ». Au commencement du XVIIIe siècle, un jésuite, le P. Buffier, disait que tout ecclésiastique, magistrat ou homme du monde qui s'avisait de priser était montré au doigt comme des gens sans pudeur ou livrés au libertinage. « Fumer, ajoute-t-il, était le comble de l'évaporation et du ridicule, ce n'était permis qu'aux marins et aux grenadiers. »

L'extravagante guerre faite au tabac et au café finit vite à Pau. Le béarnais Hourcastremé [1] raconte que Mme de *** ne se contentait pas de priser, qu'elle avalait six tasses de café et fumait dix pipes par jour.

Les élégantes marquises ne firent sans doute pas grand usage de la pipe, mais elles ne dédaignèrent pas de prendre le café dans une tasse de Sèvres, ni de priser du tabac dans une coquette boîte d'or ornée de quelque ravissante miniature et encadrée de perles ou de brillants.

Un intendant, qui n'aimait pas le procureur général M. de Cazaux, l'accusa de ne venir au palais que pour troubler le service en allant de chambre en chambre distraire les juges par des discours frivoles et *en leur of-*

[1] *Œuvres*, t. I, p. 78.

*frant du tabac.* Ce tabac provenait sans doute de l'abbé de Tristan, car ce procureur général était un de ses amis. Il lui écrivait en 1729 qu'il *allait s'abîmer dans les horreurs de l'instruction d'un procès, chose capable de le faire mourir d'ennui.* M. de Cazaux figure mieux parmi les hommes du monde remarquables par l'amabilité et l'esprit que parmi les grands magistrats dont le savoir fut l'honneur du Parlement.

Entre temps, M. de Cazaux recommandait à l'abbé de Tristan de mettre les lettres qu'il lui écrivait *sous l'enveloppe de quelque ministère, non pour épargner le port, mais parce que cela donne un air d'importance qui quelquefois n'est pas trop indifférent.*

La première présidente de Courbons ne savait pas modérer sa langue. Sa parole toujours abondante était tantôt piquante jusqu'à la malice, tantôt caressante jusqu'à la flagornerie. Elle eut avec son mari des querelles bruyantes qui finirent par une réconciliation sincère. Devenue veuve, la marquise de Courbons continua à tenir maison, quoiqu'elle n'eût que 14,000 livres de rente. Ses intempérances de langage ne rendirent son salon que plus amusant. Elle avait deux filles. L'aînée épousa le président de Mesplès d'Esquinle. Sans être jolie, elle était très bien faite ; et, sans avoir beaucoup de jugement, elle avait beaucoup d'esprit. Elle voulut tout diriger, et elle avait besoin de direction. Elle avait la manie de se mêler de tout et n'aurait dû se mêler de rien. Son caractère était plus propre à tout gâter qu'à raccommoder les choses. Sa fille, la présidente de Verthamon, mourut sans postérité

laissant pour héritière sa cousine germaine Mme de Gramont-Caulet.

La seconde fille de la marquise de Courbons, Mme de Gaubert, grande et bien faite, n'était pas, d'après M. de Laussat, ingrate envers la nature de tout ce qu'on peut faire de ses dons.

La famille de Mesplès joua un grand rôle dans la société béarnaise. Dominique de Mesplès, ayant perdu sa femme, entra dans les ordres et devint évêque de Lescar. Son fils et son petit-fils furent successivement présidents au Parlement.

L'un des derniers barons de Mesplès, capitaine de dragons, fit assez de folies pour être enfermé à Charenton, et il eut assez d'esprit pour s'en échapper. Sa violence de caractère était telle qu'un jour, il cassa la tête d'un coup de pistolet à un postillon qui, le conduisant, lui avait, disait-il, manqué de respect. Sa plus grande folie fut sa passion pour Mme de Labaudauge, veuve, mère de cinq enfants, et ayant passé la quarantaine. Son amour brisa tous les obstacles pour arriver au mariage, mais s'éteignit tout à coup dès qu'il eût touché le but.

Le souvenir de la rare beauté de la dernière baronne de Mesplès vit encore. Jetons un voile sur sa vie. Cette famille est éteinte comme celle de Livron.

Mme de Livron, sœur du marquis de la Case, premier président, était petite, mais très jolie. On ne lui reprochait pas de ne point faire des frais pour plaire, mais d'en faire souvent trop. C'est un défaut assez rare chez les jeunes femmes dont la conduite échappe à

toute critique. Mme de Livron fut admise à l'honneur d'une présentation à la cour. Elle avait une fortune énorme, et faisait les charmes de la société de Pau.

Le chevalier de Livron, qui avait servi dans les guerres du roi Stanislas en Lorraine, brillait à Pau et devint fort épris de Mme de Breteuil, qui passa une année chez le premier président de la Case. Le chevalier suivit à Paris Mme de Breteuil dont il reçut *agréablement* le congé. Cet adverbe n'est pas de moi, et je ne me charge pas de l'expliquer.

J'ai vu dans mon enfance le baron de Boyrie, presque centenaire dans son hôtel aujourd'hui reconstruit [1]. Je vois encore les vieilles tentures de soie aux vives couleurs représentant diverses scènes de la vie des Chinois.

Je n'aurais certes pas pris le baron de Boyrie, dont le frère avait épousé une Livron, pour le type de l'ancien gentilhomme de Pau. Sa voix féminine, flûtée, son visage imberbe, son intelligence bornée l'exposaient aux railleries de sa famille où l'esprit abondait. Le baron aimait le monde et s'y montrait beau joueur. Sa mère, fille d'un avocat distingué, M. de Lafargue, avait laissé une réputation de joueuse. Un jour, qu'elle était tombée en syncope, on cherchait vainement à la faire revenir. Tout d'un coup, le médecin s'écrie : « Quinte et quatorze ! » La malade se redresse aussitôt et réplique : « Avez-vous le point, docteur ? »

Une des sœurs du baron épousa M. de Ségure

[1] Rue du Lycée, n 21.

dont le fils, un brave colonel, a épousé la dernière des Boyrie, mère de la marquise actuelle de Nolivos.

Mme de Ségure, mère du colonel, avait brillé dans les salons de l'ancien régime par sa beauté, son esprit et ses manières. Même parvenue à un âge très avancé, elle avait conservé un charme extrême dans sa physionomie. Ses yeux qui avaient été très admirés, étaient restés caressants et d'une douceur exquise. Les Nolivos, attachés jadis au service des rois de Navarre, brillèrent à la cour de Henri IV et au Parlement. Ce fut un marquis de Nolivos qui épousa l'héritière du baron d'Holbach.

J'ai vu s'éteindre les marquis d'Esquille, présidents à mortier de père en fils pendant toute la durée du Parlement. Longtemps, ils eurent plus d'honneurs que de richesses, mais un d'Esquille épousa Mlle de Lezons, qui lui apporta 400,000 écus de dot.

La jeune marquise, admirablement élevée par une femme supérieure, Mme de Sorberio, fille du marquis d'Ossun, avait de l'instruction sans pédanterie, beaucoup d'esprit et autant de bonté.

Son fils, le président d'Esquille, se maria deux fois, sa seconde femme était très jolie. J'ai connu le dernier descendant de cette noble race. C'était un très bel homme, la loyauté personnifiée. Un jour, je lui exprimai mon regret de voir son nom s'éteindre. Il me répondit : « En laissant finir mon nom avec moi, je suis assuré qu'il aura été toujours noblement porté. Il a été toujours sans tache dans le passé. Qui peut répondre de l'avenir ? »

Les Casamajor se divisaient en trois branches : celle des marquis de Charritte, celle des marquis de Jasse et celle des comtes de Gestas.

Au dernier siècle, le président de Charrite, qui possédait en Soule une *podestaterie*, fit changer en titre de marquis celui de podestat, inusité en Béarn. Les Charritte jouissaient d'une grande fortune. Ils recevaient de Saint-Domingue plus de 200,000 livres de rente. Leur magnifique hôtel fut démoli par la Révolution. La présidente de Charritte, nièce de monseigneur de Montillet, archevêque d'Auch, aurait pu être la femme la plus élégante de Pau. Elle avait peu le souci de sa toilette, et la chose était si rare parmi les grandes dames qu'on s'en étonnait beaucoup. On chuchotait en la voyant à pied dans la rue; mais l'opulente marquise laissait dire et suivait son goût. Elle avait beaucoup d'esprit et parfois s'en montrait prodigue. C'était, disait-elle, rendre service à ses enfants que de les élever avec sévérité. Elle ne flattait pas les jeunes gens : ils l'écoutaient et la redoutaient. Ambitieuse pour son mari, elle le poussa à acheter la charge de premier Président au prix de 150,000 livres ; le prix de la charge, la provision et les frais accessoires furent exactement payés et le dernier premier président du Parlement de Navarre ne jouit que dix mois environ de sa dignité que la Révolution supprima.

Les marquis de Jasse possédaient à Pau et aux environs de la ville de belles habitations où ils recevaient la plus brillante société. Ils faisaient partie du Parlement; ils protégeaient les lettres et les arts. Plusieurs

marquises de Jasse, notamment la sœur de M. de Cazaux, brillèrent par leur esprit. J'ai vu au château de *Tout-y-croît* la dernière marquise traînant sa vie attristée par la mort prématurée d'un fils, dernier descendant des Jasse et des Cazaux.

La branche des Casamajor de Gestas a aussi cessé d'exister. Le dernier comte de Gestas a joué un rôle politique important sous la Restauration. C'était un bel homme, brave, aimable et inspirant de vives sympathies à tous ceux qui le connaissaient.

Nous avons raconté dans notre *Château de Pau* l'histoire des Laborde de Bielle. Pendant que le célèbre banquier de la cour se fixait à Paris, son beau-frère, le marquis de Lusignan, prenait sa résidence à Pau. D'où venait-il ? Les uns disaient qu'il descendait des rois de Jérusalem, les autres le faisaient venir d'un cuisinier espagnol de Jaca, nommé Lusina. Il était riche et avait une charmante famille. Ses trois fils furent de brillants officiers. Ses trois filles s'allièrent aux meilleures familles. L'aînée épousa M. de Faget de Pomps ; la deuxième, le marquis d'Esquille et la dernière, le marquis de Lafitole.

Mais il faut clôre ce chapitre qui évoque des souvenirs moins attrayants sans doute pour le lecteur que pour moi, dont l'enfance a été bercée, pour ainsi dire, aux derniers échos des grandes fêtes de l'ancien régime vivant encore, pour mon oreille attentive, dans les récits des vieillards.

## CHAPITRE IX

### LE FARNIENTE DE PAU

*Goût de la vie oisive. — Opinion des médecins et du Parlement. — Ce goût n'est pas d'importation étrangère.*

Messieurs du Parlement travaillaient les uns par goût, les autres pour ne point paraître trop au-dessous des magistrats qui étaient l'honneur de la compagnie. Mais les gentilshommes qui, après avoir payé leur tribut à la patrie, n'avaient rien à faire, se laissaient volontiers aller aux doux attraits du *fénianté*, mot béarnais synonyme du mot italien *farniente*. On prétend que le *fénianté* existe encore à Pau à l'état endémique. Est-ce une maladie du pays ? Est-ce une importation de l'étranger ? La plus grande occupation, quand on n'a pas besoin de travailler pour vivre, c'est d'inventer des distractions nouvelles ou de trouver les moyens de passer agréablement le temps.

Un vieux Béarnais, qui n'a rien à vendre ni à louer

aux étrangers, me disait : « Ce sont les étrangers qui « ont communiqué à nos jeunes gens cette soif déme- « surée et insatiable de divertissements incessants. « Pour retenir nos hôtes d'hiver, il faut les amuser « tous les jours, et la passion des amusements est con- « tagieuse ».

Quant à moi, je n'oserais rendre les étrangers responsables du goût si prononcé de la jeunesse de Pau pour la vie oisive. J'attribuerais plutôt le *farniente* béarnais aux influences climatériques du pays.

Le célèbre Théophile de Bordeu, dans son *Histoire de la médecine*, remarque qu'il y a peu de langue plus riche que le béarnais en expressions applicables à l'homme paresseux, n'ayant d'autre souci que de tuer le temps. Voici les épithètes qu'il énumère : *Bandoulé, aurugué, tracanar, beau, pec, estourniu, néci, campich, esbaraulat, pégou, aliman, truque taulé, jouan l'aysit, Guillem pesqué, cap d'aüzet, luec, galem, cagot, escrépi, péloy, escalanat, hou-birat, cere-birat*.

On s'est demandé, il y a longtemps, quelle était la cause de l'indolence des esprits en Béarn. La question fut une fois posée par-devant la cour de Pau. Dans les *Remonstrances et arrêts*, de Gassion, on trouve des discours de rentrée décorés de singuliers titres : le *Dauphin, le Minotaure, l'Astrée, la Pléiade, Hippocrate, Diomède, Ulysse, Moly*, et, dans un de ces discours, après avoir dit que l'esprit s'éprouve et se raffine dans le travail, qu'il faut rechercher dans les rochers des codes et du digeste les trésors de la jurisprudence, Gassion ajoute : « Oh ! qu'il est malaisé de prendre

« cette belle résolution parmi nous. La délicatesse de « cette ville, *les longues et amples promenades*, *les bonnes* « *et agréables compagnies* ont autant d'appats pour « nous attirer au sommeil : *Torpent ingenia desidiosæ* « *juventutis* ».

On trouve aujourd'hui, à Pau, plus de distractions portant au sommeil de l'intelligence; on y trouve de plus belles promenades, je n'ose dire de plus agréables compagnies.

Les anciens magistrats béarnais souriaient au souvenir du sybaritisme antique; et semblaient vouloir le faire renaître. Dans l'exorde d'un discours de rentrée, Gassion s'exprime ainsi : « C'est un fort magnifique « festin que nous célébrons annuellement à pareil jour « que celui-ci, en l'honneur de la déesse, révérée dans « ce temple avec pareille cérémonie que jadis les Syba- « rites qui conviaient les dames au festin un an aupa- « ravant, afin qu'elles eussent tout loisir de se parer « de leurs robes les plus précieuses, de leurs bagues « et joyaux ».

---

# CHAPITRE X

## L'ACADÉMIE BÉARNAISE

*Séances académiques.—Les lauréats.— Services rendus par l'Académie.*

Le penchant des Béarnais pour la vie oisive était si manifeste sous l'ancien régime que l'on voulut y chercher remède. Quelques hommes d'esprit fondèrent une académie à Pau. Ils ne la créèrent pas pour mettre au jour des œuvres qui auraient autrement couru le risque de rester dans l'ombre : ils avaient assez de bon goût pour apprécier les plaisirs de l'intelligence, mais ils aimaient trop leurs aises pour s'assujettir à un travail fatiguant ; ils ne cultivaient guère les lettres que pour eux-mêmes, mais ils en favorisèrent la culture par des récompenses et des honneurs. Le rôle de Mécène convenait mieux aux grands seigneurs béarnais que celui de Virgile qui mettait beaucoup de temps à faire difficilement des vers faciles.

Palassou a fait une dissertation *sur l'aptitude des Béarnais pour les lettres et les arts*.

L'*aptitude* ne peut être contestée ; mais, pour réussir, il faut plus que du talent, il faut la patience du travail, le *labor improbus*.

Dans la ville de Pau, l'esprit courait les salons, voire même les rues. Ce qui était rare, c'était le goût des fortes études, nécessaires même au génie pour former les grands écrivains et les grands artistes. Les Béarnais ne reculaient pas devant le danger des batailles, mais devant les veilles laborieuses. Ils conquirent plusieurs bâtons de maréchaux, jamais un fauteuil à l'Académie.

L'esprit en Béarn est brillant comme les rayons du soleil qui l'échauffe, mais calme comme le beau ciel du pays ; il est plus gracieux que profond, il a plus de spontanéité que de culture.

Les gentilshommes et Messieurs du Parlement appréciaient les jouissances intellectuelles, mais ils les assaisonnaient avec d'autres plaisirs. La société littéraire qu'ils organisèrent reçut le titre d'*Académie béarnaise des sciences et des beaux-arts*. Elle fut autorisée par lettres patentes du 21 mars 1721.

Ce n'était pas une Académie où tout le monde pouvait entrer en payant une cotisation. Le nombre des membres en était très restreint. Les habitants de la ville les plus considérables par leur position sociale ou leur esprit en faisaient partie, et c'était un honneur de trouver place à côté d'eux.

Les premiers protecteurs de l'Académie furent de très hauts personnages. D'abord le duc de Gramont, puis le comte de Morville, chevalier de la Toison d'Or, ministre secrétaire d'Etat.

Les fondateurs firent grandement les choses. Ils fixèrent la cotisation primitive à 100 livres par an. Pour conjurer l'ennui qui se glisse parfois dans les sociétés savantes, ils admirent les dames à leurs séances académiques. Pour les y attirer, on ne leur promit pas seulement de la poésie et des discours, on y ajouta des *concerts et des collations*. Les académiciens fondèrent une bibliothèque musicale qu'ils enrichirent de leurs dons. Comme exécutants, ils choisirent d'excellents artistes ; ils en firent venir même de l'étranger ; ils engagèrent aussi les musiciens de la cathédrale de Lescar et l'organiste de Saint-Martin. Les concerts avaient lieu tous les jeudis. Ce qu'on appelait alors les *collations* étaient entremêlées aux concerts. Plus tard, elles furent supprimées, *parce que cette espèce de galanterie entraîne l'interruption des concerts auxquels on ne saurait assister avec trop de silence*. Ils est, d'ailleurs, facile de comprendre que les conversations engagées *en se rafraîchissant* gaiement ne pouvaient s'arrêter court au premier coup d'archet.

Les invitations aux soirées académiques étaient d'autant plus recherchées qu'on ne les prodiguait pas. Les étrangers, aujourd'hui si bien accueillis et toujours en majorité dans les salons de Pau, n'étaient que difficilement admis. Le règlement de l'Académie porte qu'il n'est pas permis d'en recevoir plus de dix. Les dames étaient invitées en nombre illimité. Elles devaient être introduites par les mères, femmes, filles ou sœurs des académiciens. « *Ce privilège*, porte le règlement, *leur est acquis pour leur bon goût*

*et pour la bonne compagnie qu'elles forment dans l'assemblée.* »

Les États de Béarn votèrent 500 livres pour les prix à donner. Le corps de ville fournit un local, dans la rue des Cordeliers. Là se trouvaient, autrefois, les *écorcheries* que l'on avait déplacées par respect pour les Etats qui traversaient la rue lorsqu'ils se rendaient à l'église Saint-Jacques. La délibération porte *qu'on ne doit point porter atteinte d'une manière si désagréable à leur odorat.*

La maison de l'Académie avait devant elle le beau jardin de M. de Disse. Ce passage, aujourd'hui fermé, était alors bien fréquenté : on y passait pour aller à l'excellente fontaine de la ville. Dans mon enfance, on y trouvait le restaurant célèbre de Torné. Quelqu'un a dit, je ne sais qui : « *Pau n'a produit que deux grands hommes, Henri IV et Torné* ».

Si les réunions académique servaient à faire passer d'agréables soirées, elles ne furent pas sans utilité pour le progrès des lettres, des arts et des sciences.

Les fondateurs de l'académie béarnaise firent produire des œuvres dont quelques-unes n'étaient pas sans mérite. Dans les poésies qui furent couronnées, on trouve des vers restés célèbres. Parmi ses lauréats, voici par exemple, Lemierre, l'auteur du fameux vers :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

On l'admira beaucoup ce vers ; on l'eût peut-être admiré davantage, si l'auteur ne se fut avisé de le louer lui-même.

« C'est le vers du siècle », s'écria Lemierre. A quoi Rivarol répondit : « C'est un vers solitaire ! » Les bons mots de Rivarol faisaient vite leur tour de France, et ceux qu'ils atteignaient ne s'en relevaient guère.

Tous les ans, le 1er février, l'Académie distribuait des prix d'une réelle valeur : c'étaient de grandes médailles d'or. Mais, ce qui réhaussait la récompense, c'était d'être distribuée avec une grande solennité, en présence des personnages les plus marquants de la cité et aux applaudissements des dames les plus charmantes et les plus distinguées.

Les sujets proposés aux concours étaient dans le goût de l'époque ; on les choisissait aussi bien à Pau que dans les autres villes. Il serait curieux de les étudier comme manifestation des idées qui préoccupaient les esprits en Béarn. Ainsi, par exemple : « La « médisance est-elle autant l'effet de l'orgueil que de « la malignité ? »

La causerie ne peut guère exister, si la médisance ne l'alimente pas un peu. Comme à Pau l'on aimait beaucoup à causer, est-ce qu'on aimait à y médire du prochain un peu plus qu'ailleurs ?

Lorsque s'approchait la Révolution, Messieurs du Parlement et le peuple qui marchait avec eux, n'entendaient pas sans émotion sonner l'heure des réformes sociales. Les Béarnais tenaient encore à leurs privilèges et craignaient de les perdre. Aussi trouve t-on, parmi les questions proposées par l'Académie : « Le plus « grand abus dans un Etat, ne serait-ce pas de vouloir

« tous les détruire ? » Ou bien : « L'indépendance de-
« vient-elle à charge ? »

Les conférences du samedi, où l'on faisait des lectures en vers et en prose, eurent un caractère de plus en plus sérieux. L'Académie *tourna ses vues* du côté *des sciences et des connaissances utiles :* elle fonda la bibliothèque publique de la ville de Pau.

Mais les progrès des arts et des sciences intéressent fort peu les révolutionnaires ; et l'académie béarnaise, après avoir subi bien des vicissitudes, fut abolie par ceux qui abolirent le Parlement de Navarre et l'élégante société dont il était l'âme et la vie.

---

# CHAPITRE XI

## LA LANGUE BÉARNAISE

*Eloge de la langue béarnaise. — Les poètes béarnais du dernier siècle.*

L'académie béarnaise nous conduit naturellement à une digression sur la poésie béarnaise.

La Révolution a cherché les moyens d'anéantir tous les patois de France. Charles Nodier disait, au contraire : « Si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale pour en retrouver la trace, pour rendre au jour ces monuments de l'art d'exprimer la pensée ».

Le béarnais n'était pas seulement un patois employé par le peuple, c'était la langue de la loi, de la cour et du barreau. « Nötre idiome, dit Mirasson, est abon-
« dant, sonore, harmonieux, plein de douceur par la
« quantité de ses diminutifs et par la facilité qu'il a de
« rendre en images les plus petits objets. »

Lorsque l'idiome local régnait au palais de Pau, lorsqu'il était la seule langue que parlait Henri IV enfant,

au château de Coarraze, les auteurs du pays l'employèrent très peu. Ils préféraient écrire en français ou en latin pour avoir un plus grand nombre de lecteurs. Si l'on recueillait les fleurs poétiques béarnaises antérieures à Henri IV, on n'en aurait qu'un mince bouquet.

Un vieux dicton fort répandu annonçait que tout irait mal pour les Béarnais lorsque leurs fils parleraient français :

*Qu'anera maü per lous Bernès*
*Quoun lous hilhs parlent francés*

Quand Louis XIII expulsa le béarnais du sanctuaire de la Justice, quand il voulut qu'on parlât français au parlement de Navarre, comme dans tous les autres parlements du royaume, on se prit à regretter la langue des aïeux et à faire son oraison funèbre.

Dans son livre : *Le grand roy amoureux*, M. de Saint-Gemme *prouve* que la langue espagnole est *trop fastueuse*, l'italienne *trop lascive*, la française *trop molle* et *si pauvre que sans les mots mendiés à la nôtre elle ne serait* — je copie — *qu'une poële sans queue, un mignon sans maîtresse, un marchand sans cabale, un orfèvre sans or, une doublure sans dessus, un enfant sans nourrice, une femme sans mari, une vigne sans échalas, une plume sans être taillée.*

Les auteurs ont prétendu que les langues des différents peuples ne sont qu'une sorte d'imitation des cris des animaux qui fréquentent leur pays. Bernardin de Saint-Pierre remarquait que la langue des Anglais sifflait comme celle des oiseaux qui se trouvent sur le

rivage de leur île, que celle des Hollandais a quelque chose du coassement des grenouilles dont leurs marais abondent, que le hottentot glousse comme l'autruche, et, pour ce qui est du patagon, il semble imiter la mer dans ses mugissements.

Le béarnais n'avait-il pas quelque chose du chant des rossignols jadis si nombreux dans les bosquets des bords du Gave ! Il y avait dans l'accent béarnais quelque chose de mélodieux qui allait très mal avec le français, mais qui était en harmonie avec les mœurs locales. Le béarnais rivalise de douceur avec l'italien ; il se prête merveilleusement au chant et, comme il brille surtout par le pittoresque, l'expression, il perd beaucoup à être traduit.

Dans mon *Essai sur la langue et la littérature du Béarn*, j'ai montré que le béarnais, dialecte de la langue romane, offrait dans nos contrées des variantes à l'infini. La diversité de ces nuances, dans l'accent et dans l'expression, est sensible d'un canton à l'autre ; on ne parle pas dans la plaine comme à la montagne, au village comme à Pau où l'on avait la prétention de parler le plus doux, le plus pur béarnais. Aujourd'hui on ne sait guère lire le béarnais, et qu'a-t-on à lire ?

Les monuments écrits de l'idiome national ne remontent pas bien haut, excepté les fors et quelques chartes.

Parmi les petits poèmes regardés comme de petits chefs-d'œuvre, on discute souvent pour savoir si l'idée appartient à l'auteur qui l'a revêtue de toute la grâce de l'idiome natal, ou bien si ce n'est qu'une simple imitation.

Ainsi le chant si gracieux, si renommé de Gaston Phébus *aquères mountagnes*, exprime, d'après plusieurs savants, une idée que l'on retrouve dans un chant populaire de la Grèce moderne et dans une vieille chanson de la Corrèze.

Le plus fameux sonnet écrit en béarnais serait imité d'une pièce du cardinal Bembo.

Sous l'ancien régime, dans les salons où l'esprit recevait bon accueil, des hommes du monde qui auraient reculé devant un travail sérieux, aimaient à composer une chansonnette ou une épigramme : chansonnette ou épigramme plaisait d'autant plus qu'elle avait une saveur de terroir.

Parmi les poètes de cette époque, plusieurs noms brillèrent : Gassion, Fondeville, d'Espourrin, Théophile de Bordeu, Cazalet, Hourcastrémé, Cazaux, l'abbé de Puyo, Bonnecase et Bitaubé.

Une des plus charmantes pièces qui ont été publiées, est connue sous le nom de Sonnet de Gassion. J'ai démontré ailleurs[1] qu'il y a eu tant de Gassion, poètes qu'il est bien difficile de savoir lequel fut l'auteur du sonnet.

Henri de Fondeville, de Lescar, né en 1633 et mort en 1705, occupe un des premiers rangs parmi les écrivains béarnais. Un juge compétent du dernier siècle disait de lui : « Il était vraiment poète et le seul à verve que nous ayons eu ». On a imprimé de lui en 1767

[1] *Revue d'Aquitaine*, 1862, p. 192.

la *Pastourale du Paysàa* et, en 1880, *Calvinisme en Béarn, divisat en sept eclogues*[1].

Ronsard, persuadé que les richesses de la langue grecque provenaient de la fusion des dialectes des diverses républiques helléniques, avait imaginé un singulier art poétique : « Tu sauras, dit-il, dextrement « choisir et approprier à ton œuvre les vocables les plus « significatifs des dialectes de notre France, quand ceux « de ta nation ne seront pas assez propres ni signifiants. « Ne se faut soucier s'ils sont *Gascons,* Poitevins, Nor- « mans, Lyonnais, ou d'un autre pays, pourvu qu'ils « soient bons et que proprement ils expriment ce que « tu veux dire. »

Les Béarnais aimaient à assaisonner la conversation en français de quelque expressions béarnaises qu'ils trouvaient piquantes et pittoresques. Fondeville répondait au goût du jour, lorsqu'il écrivait en vers macaroniques :

Tous les rares secrets enta gouari les maux
Presque nous les avons appris des animaux.
L'ibis nous enseigna l'usage du clystère
En se fichant le bec plein d'eau par le derrière.
L'aquatique cheval qui vit en quelque étang
Nous montra de saigner, car étant plein de sang
D'ab une canabère il se trauca la came
*La cerby* nous montra la vertu du dictame
L'*arudy*, la *pacquèze*, et la *serp*, lou fenouil
Ainsi d'autres plusieurs, que dise iou nou bouy.

[1] M. Barthély, un de nos rares béarnisants, s'est déjà occupé de son compatriote de Lescar, Fondeville; il devrait bien nous donner une édition complète des œuvres de ce charmant poète avec une traduction et des commentaires.

Les vieux Béarnais souriront à ce langage qui leur rappellera des souvenirs d'enfance. Mais le style macaronique est bien passé de mode et Merlinus Coccaius est peu lu.

Le plus charmant, le plus populaire des poètes béarnais est, sans contredit, Cyprien d'Espourrin, né en Béarn à Accous en 1698. Chose curieuse ! ce poète si connu n'a jamais rien publié, et n'a pas, que je sache, laissé un seul vers écrit de sa main : il confiait ses *cansous* à la voix des pasteurs et des bergères ; la mémoire du peuple les a conservées ; elles ont pénétré dans le palais des rois : Louis XV aimait à les entendre chanter. Les romances de d'Espourrin sont harmonieuses et plaintives comme le murmure des gaves lointains ; elles sont tendres et mélancoliques comme les chants d'amour des pasteurs dont la vie s'écoule sur les montagnes silencieuses et solitaires.

Si Théophile de Bordeu laissa la première place à d'Espourrin, c'est qu'il l'a voulu. Si, dans son castel d'Izeste, il eût voué sa vie au culte des muses béarnaises, s'il y eût dépensé tout son génie, il aurait produit des chefs-d'œuvre ; son poème des *Truquetaülés* (les Flâneurs contient des vers d'une harmonie ravissante, des pensées d'une originalité et d'un pittoresque remarquables. Mais Théophile de Borden figure parmi les médecins illustres de la France. Il prépara la venue de Bichat. Il fut aussi le véritable fondateur de la réputation des eaux thermales pyrénéennes. Mandé auprès de Louis XV, médecin des princes et de la cour, il y brilla par son esprit non moins que par sa science. Le

24 décembre 1776, on le trouva mort dans son lit ; un faiseur de bons mots en prit occasion de dire que la mort le surprit endormi parce qu'elle le redoutait trop éveillé.

Hourcastrémé, né en Béarn le 16 mars 1742, a publié à Londres, en 1773, ses *Poésies et œuvres diverses*, et Voltaire, dont il était l'admirateur, lui écrivit :

« ... Je vous cède ma lyre;
« Vos doigts sont faits pour l'animer. »

On trouve la flatterie de Voltaire singulièrement exagérée, lorsqu'on lit les œuvres de Hourcastrémé prétendant qu'il fallait *cheviller* les vers pour leur donner de la solidité. Ce qu'il a fait de mieux, ce ne sont pas des vers français, mais des vers béarnais.

Avant d'être, à Paris, le courtisan de Voltaire et du cardinal de Bernis, il avait été à Pau celui des grands personnages de la ville ; il y faisait des chansons pour les fêtes et des épithalames pour les mariages, par exemple son *Epithalame* à M. le marquis de Jasse sur son mariage avec Mlle de Camblong. Le poète ne lui marchandait pas la louange. Il disait :

Ils ont ce qui plaît plus d'un jour :
Force, beauté, l'éclat de la naissance,
Grâce, esprit, seuls soutiens de l'amour.

Si ses vers lui valaient bon accueil chez les grands, il paraît, cependant, qu'ils ne l'enrichissaient guère : il demandait et ne recevait pas toujours. Voici ce qu'il

imprimait : « La fortune m'a refusé le sourire le plus « léger. Si quelques hommes puissants par exemple, si « quelque nouveau Mécène voulait s'intéresser à mon « sort pour me faire obtenir un emploi qui m'assurerait « seulement vingt-cinq louis d'or, il pourrait se vanter « d'avoir rendu un homme si heureux qu'il ne lui res- « terait plus rien à désirer ».

Avec 600 francs, on pouvait alors vivre à Pau !

Hourcastrémé a laissé des chansons patoises qui sont devenues populaires, comme *Jean de Bigorre, Moun amic*, et des imitations de fables de La Fontaine, où, grâce à la langue béarnaise, naïve, imagée, gracieuse, il semble avoir surpassé parfois son modèle.

Messieurs du Parlement, sans se poser en poètes, faisaient souvent de très jolis vers. M. de Cazaux avait laissé une idylle de Moschus traduite en vers béarnais.

Comme poésie, le rêve de l'abbé de Puyo doit figurer parmi les chefs-d'œuvre de la langue béarnaise. Comme satire, il est plus facile de dire ce qu'il y a de faux que de démêler ce qui peut s'y trouver de vrai.

Bonnecaze, curé de Pardies, a écrit des ouvrages sérieux qui sont presque inconnus ; mais on chante encore quelques-unes de ses chansons à boire.

M. de Bitaubé a laissé des ouvrages qui eurent un grand éclat, aujourd'hui complètement éteint. Dans son château de Rébénac, il composa de ravissantes romances dans la langue du pays qui valent mieux que ses travaux sur le grec. Né en 1722, il mourut en 1808, membre de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur.

Si l'on faisait un recueil des poésies béarnaises du

dernier siècle, presque tous les hommes distingués de l'ancien régime y fourniraient leur tribut d'esprit. Les longs poèmes y seraient rares ; en revanche, les poésies fugitives et les chansons y abonderaient.

---

# CHAPITRE XII

## LES RAFFINEMENTS DE LA TABLE

*La marquise de Sévigné et l'art culinaire. — Le saumon de la Saint-Martin. — Les beignets de Fragonard. — Procès culinaire entre les conseillers et les procureurs. — Soupers et ce qui s'en suivait. — La table chez le peuple. — Vie à bon marché. — Les boucheries de Pau. — Le livre de cuisine de Marca.*

La renommée des banquets du moyen âge, en Béarn, est arrivée jusqu'à nous. De même, sous l'ancien régime, les raffinements de l'art culinaire s'allièrent à toutes les élégances des nobles marquises, à l'esprit des philosophes, des gens de lettres et des graves magistrats.

La marquise de Sévigné appréciait avec enthousiame le génie de Vatel, maître d'hôtel du surintendant Fouquet. Elle a souvent manifesté sa haute estime pour la bonne cuisine. Dans son château hospitalier, elle ne dédaignait pas de mettre le tablier blanc, de diriger les cuisines et de goûter ragoûts et sauces. Le 25 février 1685, elle écrivait à M^me^ de Grignan : « Vous croyez

que votre frère se connaît en sauces et sait se faire servir, il n'y entend rien du tout.... le cuisinier encore moins.... mais je suis l'aigle... On ne juge de rien sans avoir regardé la mine que je fais ».

Les philosophes du XVIII^e siècle furent loin de répudier l'antique alliance des lettres et de la gastronomie. Qui ne connaît la renommée des dîners du baron d'Holbach ? Diderot et ses amis montrèrent souvent plus d'originalité, d'esprit et de verve le verre en main que la plume entre les doigts.

Les rois de Navarre avaient appris aux gentilshommes béarnais à connaître la bonne cuisine. Après leur départ, on en conserva les traditions. Les maîtres d'hôtel, les maîtres-queux, les pâtissiers de Henri IV avaient laissé d'excellents élèves dans la petite ville où tout se faisait *regis ad exemplar*.

Les mets perfectionnés, les mets à la mode à la cour de Versailles ou à Paris étaient importés à Pau par les intendants et surtout par les gouverneurs.

Un document des archives de Pau [1] rapporte que le duc de Gramont refusa net un saumon qui lui était annuellement porté à titre de redevance pour le dîner de la Saint-Martin, parce que ledit poisson n'avait pas exactement la dimension usitée. C'est à la Saint-Martin qu'avaient lieu la fête patronale de Pau, la rentrée du Parlement et la foire la plus importante du pays.

Dans une contrée où tout abondait, où tout était à bon marché, les grands dîners étaient à la portée de tout

[1] E. 1774.

le monde. Mais la marque de distinction, c'était d'avoir un cuisinier habile, au courant de toutes les inventions parisiennes. Et les grandes dames béarnaises, comme la marquise de Sévigné, ne dédaignaient pas, en donnant des ordres à leurs cuisinières, de leur donner aussi des leçons. Dans tel ou tel château, il y avait des plats de tradition qu'on ne faisait aussi bien nulle part ailleurs. Quand on savait qu'une friandise, un mets exquis avait été préparé par les mains blanches de la jolie maîtresse de maison, n'était-il pas du dernier galant de le trouver meilleur ?

M^lle de Lauzun, à Chanteloup, avait la spécialité de faire admirablement les œufs brouillés. La présidente Duplàa avait celle de réussir parfaitement les beignets. *Les Beignets,* de Fragonard, la représentent avec le plus gracieux entourage et de la façon la plus appétissante.

Messieurs du parlement de Navarre avaient la prétention d'être bons juges en matière de goût et de cuisine. Ils avaient érigé la gastronomie en science. En Béarn, pour parler le langage du temps, Thémis protégeait Comus et lui donnait même le pas sur Thalie qu'elle protégeait aussi.

D'après un ancien usage, les procureurs, le jour de saint Yves, devaient donner aux magistrats des sérénades et des bouquets. La cour rendit un arrêt qui ordonna aux procureurs de substituer à la musique et aux fleurs un cadeau composé de bouteilles de vieux vin de Jurançon, de bassins de biscuits, de massepains, de gâteaux et de *quelque autre chose de raisonnable*. Les

procureurs protestèrent; ils attaquèrent l'arrêt et le firent réformer; mais le procès dura cinquante ans.

Lorsqu'il fut question de construire un théâtre à Pau, sur la place Gramont, Messieurs de la Cour applaudirent à cette idée ; mais ils s'opposèrent au projet de toucher aux glacières du Parlement pour agrandir le nouvel édifice ; ils préférèrent réduire les dimensions du théâtre que celles de leurs glacières.

Dans les dîners d'été sous les frais ombrages, dans les soupers d'hiver dans les chauds appartements, on se plaisait à prolonger le plaisir de la table par la causerie et le chant. La conversation, excitée par les vins généreux, continuait au salon. Les douairières et les hommes sérieux s'enfonçaient dans de moelleux fauteuils, tandis que les jeunes femmes et les jeunes gens sentaient le besoin de danser un peu. Dans ces bals improvisés, où chacun se connaissait, régnait la plus franche gaîeté et l'on s'y permettait des plaisanteries que blâmeraient aujourd'hui ceux qui, dans le grand monde, prennent trop souvent la raideur pour la dignité.

Un soir, certaine beauté capricieuse avait refusé des contredanses à deux jeunes Béarnais. Ceux-ci prirent la place des porteurs de la chaise et la firent danser malgré elle. Puis, ayant posé la chaise à terre, ils s'enfuirent, et la dame, si vivement ballottée, chercha vainement ses porteurs disparus sans lui dire adieu.

Pendant le carême, nul ne se serait permis de danser. On jouait alors aux *jeux innocents*. Je ne sais d'où leur vient ce surnom que souvent ils ne méritent guère.

Une dame de ce temps-là raconte que les soupers étaient souvent suivis d'un Colin-Maillard qui finissait par une *polissonnerie générale*. C'est l'expression de la comtesse de Genlis, l'auteur des *Veillées du château*.

Le vin et la volaille étaient à si bon marché que les bourgeois de Pau pouvaient jouir aussi très facilement des plaisirs de la table.

La *daünine*, la maîtresse de maison, avait engraissé un chapon à point ; le mari avait tué un lièvre ou pris quelque beau poisson ; on exhumait de la cave quelque bouteille poudreuse de bon vin blanc de Jurançon, on invitait les amis et les voisins ; on se mettait à table, et l'on s'y délectait. Il y a un mot de l'idiome local : *tauleya*, pour exprimer le plaisir de rester longtemps à table.

Ici, les paroles étaient plus bruyantes, le rire était plus sonore. Les vins montaient à la tête : on aimait mieux chanter que discuter. Un bon curé, l'abbé Bonnecaze, pensait que les chansons à boire étaient préférables aux chansons grivoises, et lui-même chanta le vin pour qu'on ne chantât pas autre chose. Il nous a laissé de gais refrains béarnais, comme celui-ci :

Ayam bi
Bengue d'our bengue
Ayam bi
Dinque aü myati.

On a traité de gasconnade la poule au pot de Henri IV. Mais ce désir du bon roi de voir chaque la-

boureur manger la poule au pot en famille, le dimanche, n'avait rien d'irréalisable.

Il fallait être bien pauvre pour n'avoir pas quelques petits poulets s'engraissant sur la rue et dans les champs du voisin. En Béarn, au XVIe siècle, une poule ne coûtait que 4 ou 5 sols. Et, même de nos jours, combien de paysans pourraient donner la poule au pot dominicale à leurs enfants, s'ils y consacraient l'argent qu'ils dépensent chaque soir au cabaret.

Si nos pères avaient la volaille qu'ils élevaient, le gibier qu'ils pouvaient prendre, les fruits qu'ils récoltaient, ils avaient aussi des marchés bien approvisionnés.

Les boucheries de Pau furent établies et réglementées par lettres patentes de Jean et Catherine de Navarre, en date du 26 novembre 1493. Premièrement, il y eut 5 *tabliers* ou étaux, 4 pour la vente du bœuf, du veau, du mouton et du chevreau ; 1 pour la chair grossière et de moindre prix, comme la brebis, la chèvre, la truie. Un autre *tablier* fut créé plus tard pour le poisson.

Le 25 mars 1553, les boucheries de Pau furent affermées 66 écus, à la charge de faire usage de la livre de Morlàas et de fournir la viande nécessaire à l'approvisionnement de la maison du roi. Voici le tarif du 10 février 1554 :

Bœuf : 3 sols la livre.
Mouton : 3 s. 6 d.
Un pot de vin : 5 liards, *vu la stérilité de l'année.*

Je possède un singulier document qui n'était, certes, pas destiné à la postérité. C'est le livre de ménage, pour l'année 1659, du président de Marca, fils du célèbre historien du Béarn, Pierre de Marca, alors archevêque de Toulouse. Ce cahier contient les dépenses journalières et l'*extraordinaire* de la maison. En l'examinant avec soin, on peut tirer de ces détails de cuisine quelques détails de la vie intime du président. On sait, par exemple, quels dîners on faisait quand venait M. de Mirepeix, et il venait si souvent que c'était évidemment un ami intime. La dépense était plus forte, quand l'archevêque faisait des visites à son fils. Le président avait de nombreux laquais, deux grands chevaux et un petit cheval. Il faisait de fréquents voyages à Monein, à Hagetmau, à Bagnères ; il se donnait facilement des congés et ne restait guère à son poste. Il ne tenait pas beaucoup au luxe des écuries. Loin de les plafonner, comme on le fait aujourd'hui, il se contentait de murs en terre et en torchis.

Dans ce livre de ménage, on trouve le prix des vivres à Pau, au XVII[e] siècle.

Une paire de poulets, de 8 à 9 sols.

Un beau chapon *lardé*, de 14 à 16 sols.

Une paire de pigeons, 19 sols.

La livre de mouton, 8 sols.

Id. de veau, 6 »

Id. de bœuf, 3 »

Un demi-chevreau, 1 livre.

Souvent on faisait nourrir le chevreau : sa nourriture pour seize jours coûtait une livre.

Caillé, de 1 à 6 sols

Fruits. On les compte en bloc; il y en a parfois pour 16 sols.

Œufs : quatre pour *un sou*.

Les légumes étaient peu variés. Les artichauts coûtaient 2 sous ; les petits pois, 2 sous.

On faisait maigre exactement :

Beurre : la livre, 7 sous.

Huile : la livre, 6 sous.

Une pièce de saumon : la livre, 8 ou 10 sous.

Sardines, 50 pour 12 sous.

On a payé du 2 mars au 12 avril pour 16 livres de morue.

On dépensait beaucoup de clous de girofle, de poivre, de safran, de muscade.

Le sucre coûtait 16 sous la livre au détail et 14 ou 15 sous pris en pain.

Une orange ne coûtait qu'un sou ; mais il devait y en avoir peu ; on n'en achète que rarement, une ou deux à la fois.

Pau devait être bien approvisionné de friandises. Une note apprend qu'on a acheté, un lundi, 6 livres de confitures d'écorce de citron pour 13 livres 16 sous ; — des dragées à 20 sous la livre ; — des anis de Verdun à 40 sous la livre ; — des raisins secs à 10 sous la livre ; — des figues à 8 sous la livre ; — des macarons à douze sous la douzaine.

Une autre note porte : 6 biscuits, 12 macarons et 2 tartes bien faites, 1 livre 10 sous.

Vin pour la table : le pinton, 6 sous.

Vin pour le commun : le pinton, de 2 à 3 sous.

La livre de chandelle, 7 sous.

Le grand sac de charbon, 19 sous.

Le char de bois variait de 1 livre 10 sous à 2 livres 6 sous.

Sur le cahier de Marca sont inscrites aussi d'autres dépenses que celles du ménage :

Pour aumônes, 1 livre 10 sous par semaine ;

Pour les capucins, 10 sous.

Pour le sieur Campagne, un messager qui avait porté des lettres du 6 janvier au 1 avril, 3 livres, 5 sous.

Pour une saignée faite à la fille de Bernadou, 7 sous.

Pour une paire de souliers, donné au Picard, 3 livres.

Pour faire racommoder la doublure du justeaucorps et les bas noirs du président, 6 sous.

Toile pour faire des chemises aux laquais, à raison de 1 livre l'aune.

Mousseline, 45 sous l'aune.

Le président de Marca réglait lui-même ses comptes. Après avoir réglé celui du 30 octobre au 18 janvier, il constate que sa dépense s'élève à 64 livres 12 sous 9 deniers, et l'*extraordinaire* à 28 livres ; il déclare que la *recepte* doit à la dépense 3 livres 16 sous.

Le président s'occupait des questions de ménage. Voici une note écrite de sa main : « Songer s'il vau-« droit mieux vendre du grain et achepter du pain

« d'Assat que d'en fayre fayre dans la maison et estre « dans l'embarras, que cella donne dans la maison. Cette « ménagerie est bonne pour une personne qui void « fayre le pain et qui n'a point d'autre occupation. « D'ailleurs le gros pain d'Assat est tousiours bon et on « en peut prendre tant ou si peu qu'on veut pour « s'accomoder à ma façon de vie qui est d'aller et « venir de la ville et à la campagne. Il est vrai que « cella est faisable pour le pain de la table, mais pour « le commun, comme cella va fort haut, il faut sçavoir « quesqu'on espargne en le faisant chez soy, et la diffé- « rence qu'il y a pour le pain du commun. Il y a à re- « marquer que quand je m'en vay, il peut demeurer « entre les mains des servantes parce qu'aussi bien il « faut qu'elles en ayent et si je ne rentrois pas de « longtemps elles s'en servent. Si je reviens tost on « connoit ce qui doit rester en regardant la date du jour « qu'on l'avoit porté du four, celle de mon départ et « de mon retour. Tout cella n'est pas digne du soing « qu'il en faut prendre. »

Voici les dépenses faites par l'archevêque dans l'un de ses nombreux voyages à Pau.

*Mémoire de la dépense faite au voyage de Toulouse*

| | | |
|---|---|---|
| Le 28 avril 1659, jour de départ, j'ai baillé aux pauvres de Pau . . . . . . , . . . . . . | 1 l. | 10 sous |
| Le même jour aux granges d'Espoey, pour la disnée 2 liv. 8 sous, à raison de 10 s. par homme et cheval, pour 3 hommes et 3 chevaux. . . . | 1 | 10 s. |
| *A reporter.* . | 3 l. | » s. |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*. . . | 3 l. | » s. |
| Pour les deux laquais et pour la mulette . . | 0 | 18 s. |
| Au picard pour boire en chemin et au valet d'écurie . . . . . . . . . . . . . . . . . | 0 | 4 s. |
| A Tarbes, pour la couchée, le lundi 21 dudit mois 6 liv., à raison de 30 s. par homme et cheval. | 6 | » |
| Pour les deux laquais et la mulette . . . . . | 0 | 1 s. 6 d. |
| Un relevé pour la mulette . . . . . . . . . | 1 | 19 s. |
| Aux valets et servantes . . . . . . . . . . | 0 | 2 s. 6 d. |
| Au picard . . . . . . . . . . . . . . . | 0 | 2 s. |
| A la Lanette, le mardi 22 avril pour la couchée | 5 | » |
| Aux valets . . . . . . . . . . . . . . | 0 | 4 s. |
| Au picard . . . . . . . . . . . . . . . | 0 | 1 s. 6 d. |
| A Lombez, pour la durée 2 liv. 16 s. à raison de 14 fr. par homme et cheval, pour les laquais et la mulette autant que par homme et cheval . | 2 | 16 s. |
| Un fer pour la mulette . . . . . . . , . | 0 | 5 s. |
| Aux valets 3 s., et au picard 2 s. . . . . . . | 0 | 5 s. |
| A Lys, le mercredi 23 avril, pour la couchée, 8 liv., à raison de 40 s. par homme et cheval. . | 8 | »» |
| Aux Bohèmes . . . . . . , . . . . . . | 1 | 10 s, |
| Aux valets et aux servantes . . . . . . . . | 0 | 6 s. |
| Un relevé pour le pourteur . . . . . . , | 0 | 5 s. |
| | 31 | 07 s. 6 d. |

Arresté par moy, pour la somme de trente et une livres, 7 sols, 6 deniers, à Toulouse, le 7 mai 1669.

DE MARCA.

Comment le cahier tenu à Pau avec un grand désordre avait-il suivi l'archevêque à Toulouse ?

Le prix de la volaille avait doublé du temps de mon enfance : une paire de poulets coûtait 16 sous.

Aujourd'hui, combien se payerait-il, le beau chapon tout lardé qui coûtait 14 sols à Marca ?

# CHAPITRE XIII

## DIVERTISSEMENTS POPULAIRES

*Les bals masqués au château. — Les clercs de la Bazoche. — L'*asouade. *— Plaisirs du dimanche. — Promenades. — La fontaine aux cent écus. — L'exécution du carnaval à Bizanos.*

Les divertissements varient selon les temps, les âges, les conditions.

Les nobles béarnais avaient avec le peuple des habitudes de familiarité qui, ailleurs, auraient fort étonné. La ville capitale était si petite que, dans les grandes occasions, le désir de s'amuser abaissait toutes les barrières : tout le monde voulait participer à la fête.

Le roi permettait l'usage des grands appartements du château pour les bals d'hiver. Ces bals masqués étaient fort suivis.

« Les conseillers du Parlement, les avocats et jus-
« qu'aux clercs de Bazoche en faisaient alternativement
« les frais. Les clercs de la Bazoche étaient fort aimés
« du peuple qu'ils amusaient de leurs folies [1]. »

[1] Dugenne. — *Panorama de Pau.*

Dans une pièce du dernier siècle, je lis que le *corps des procureurs était composé de très honnêtes gens*. Il soldait ce que les clercs de la Bazoche dépensaient. Il riait de leur divertissements, même quand ils s'amusaient aux dépens des procureurs, pourvu que ceux de Pau fussent respectés.

Un jour, quelle joie dans la ville ! que de bruit et d'éclats de rire ! Tout le monde riait, excepté celui qui était l'objet de la risée générale. C'était un procureur de la sénéchaussée de Morlaàs qu'on promenait dans les rues, assis à rebours sur un âne dont il tenait la queue en guise de bride. Son cortège burlesque était composé de clercs de la Bazoche, et précédé d'une musique charivarique de cornes, de chaudrons, de clefs forées, et autres instruments discordants. A cette musique infernale s'entremêlaient des chants patois composés pour la circonstance et fort épicés de grivoiseries. Qu'avait-il fait ce procureur pour mériter ainsi le supplice de l'*asouade* ?

Le peuple aimait à s'amuser bruyamment ; il ne comprenait pas que le gros rire fût de mauvais ton et qu'il y eût du plaisir à se gêner par respect pour l'étiquette.

Lorsque le vin de Jurançon échauffait un peu les têtes et qu'un feu roulant d'épigrammes finissait par une querelle, il ne fallait pas dégaîner ; le Jurançon, qui avait fait tout le mal, suffisait à tout réparer : on buvait ensemble et la réconciliation était scellée.

Ce n'était pas tous les jours fêtes. Les Béarnais n'étaient pas riches ; ils avaient besoin de travailler. Mais

aussi, quand venait le dimanche, quel bonheur de se reposer tout le jour.

Saint-Martin était la seule paroisse de la ville. On allait à grand'messe et aux vêpres. C'était une occasion de se rencontrer, de faire exhibition de toilettes et d'organiser quelques parties pour la soirée. Les jours de grand'fête s'appelaient *hestes en naü,* parce qu'on s'habillait de neuf ces jours-là.

L'église était vraiment le lieu de l'égalité : un premier président, s'approchant de la sainte table, vit le bourreau qui, par respect, s'éloignait de lui ; le président exigea qu'il restât à son côté, disant : « Devant « Dieu, nous sommes tous frères ! »

Chaque quartier de la ville, parfois chaque rue, avait des usages à part et ne formait qu'une seule famille. Le titre de *voisin* ressemblait à celui de parent. Les voisins se rendaient des services réciproques ; ils se réunissaient par le beau temps devant la porte, dans la rue et les femmes y faisaient de belles parties de *loto;* les hommes allaient au jeu de paume ou au jeu de quilles. Les bals champêtres étaient fort en vogue, et le noble, sans crainte de déroger, y dansait volontiers avec une jolie fille.

On se promenait à la place Royale ornée d'une belle statue ; au quinconce de la Haute-Plante, sous des arbres superbes ; à la Basse-Plante, fière de sa magnifique allée de maronniers ; au parc de Henri IV qui, par la beauté et la variété de son site, sera toujours une des plus jolies promenades du monde.

Les jeunes gens aimaient à gravir les coteaux, à y

boire du vin sous des treilles. Plusieurs fontaines renommées des environs attiraient aussi les promeneurs. C'étaient la fontaine des Fées, celle des Marnières, celle de Trespoey, celle des « Cent-écus ».

Au pied du parc, enfouie sous d'épais ombrages, coulait une fontaine. Un soir, en y venant puiser de l'eau, une jeune fille, assise sur le gazon, pleurait en racontant à son amie ses chagrins d'amour : le jeune homme qu'elle aimait ne pouvait obtenir le consentement de son père, qui refusait de recevoir en sa maison toute fille qui n'apporterait pas au moins une dot de cent écus. Et la jeune fille ne savait où trouver cette dot ; elle demandait si quelque bonne fée ne pourrait venir à son secours. Mais où découvrir une fée ?

Le lendemain, la jeune fille revint à la fontaine. Elle avait cherché toute la nuit sans dormir les moyens d'avoir une dot et n'était pas plus avancée. O surprise ! Elle aperçoit une bourse avec cette étiquette : « *Une fée te l'envoie !* » Elle compte et recompte l'argent : il y avait bien 100 écus.

C'était Catherine de Navarre qui, se promenant au parc et ayant tout entendu, avait joué le rôle de fée bienfaisante près de la pauvre désolée.

Les fors de Béarn, publiés en 1541, contiennent le calendrier des jours fériés. Ils étaient très nombreux. Les Béarnais ne craignaient pas de se ruiner en fêtes ; ils en célébraient même qui n'étaient pas portées au calendrier, par exemple le lundi, jour de marché.

La description des réjouissances populaires, mêlées de pratiques superstitieuses ou bizarres, revenant pé-

riodiquement à l'occasion de certaines fêtes, serait beaucoup trop longue.

On ignore à quelle époque remonte l'usage des funérailles burlesques du Carnaval à Bizanos, le mercredi des Cendres.

Le château et le parc de Bizanos s'ouvraient à toute la population. Le peuple dansait dans le parc ; les dames, au château. Des mascarades isolées, plus ou moins brillantes, se rassemblaient après le bal pour former un grotesque cortège à Carnaval, condamné à être brûlé en effigie. L'exécution avait lieu sur le pont du Gave où le mannequin carnavalesque était mis en flammes, puis précipité dans l'eau. C'était alors, dans toute la foule, d'interminables cris et rires ; et puis chacun se retirait en chantant :

*Adiu dounc, praube Carnabal*
*Tu t'en bas, you que demouri, etc.*

Adieu donc, pauvre carnaval, tu t'en vas, moi je demeure.

La vieille fête de Bizanos dure toujours : la population lui reste fidèle ; mais la foule est devenue si grande que le parc et le château lui sont fermés. Les vieux usages ont été abandonnés pour des contrefaçons étrangères. Au lieu de *confetti*, on se jette des grains de maïs. Les grandes batailles qu'on engageait dans les rues de Pau ne sont plus permises qu'au village, et les innovations n'excitent ni les cris de joie, ni les chants, ni l'enthousiasme populaires qu'excitent la vieille et originale cérémonie du temps passé.

# CHAPITRE XIV

## PATRIOTISME. — COSTUME NATIONAL

*Fierté béarnaise. — Dédain des voisins. — Toilette des nobles. — Toilette des magistrats. — Toilette d'un abbé. — L'éventail à Pau et à Madrid. — Costume national : béret, capulet et capuchon. — Règlements somptuaires.*

Le patriotisme provincial fut peut-être plus accentué en Béarn que partout ailleurs. Les Béarnais étaient fiers de leur histoire, et ils avaient raison. Ils prétendaient que la France n'avait pas conquis le Béarn, mais que les Béarnais, avaient conquis la France. Même sous Louis XIV, ils ajoutaient, sur les monnaies frappées à Pau, l'écusson de Béarn au double écusson de France et de Navarre. Ils se croyaient en possession de plus de libertés et franchises qu'aucun pays du monde, et ils reçurent de très mauvaise grâce, en 1789, la nouvelle qu'ils étaient menacés de perdre leur constitution et d'être soumis à une constitution unique pour tout le royaume.

Les Béarnais se croyaient privilégiés des rois, parce que le chef de la dynastie était né chez eux ; ils se croyaient privilégiés de Dieu même, puisqu'il leur avait donné de meilleurs vins, de meilleurs fruits, un plus gracieux pays, un plus beau ciel que partout ailleurs.

Aussi avec quel dédain ils traitaient leurs voisins de Bigorre !

| | |
|---|---|
| *Lous Bigourdas* | Les Bigourdans |
| *pire que cas.* | pires que des chiens. |

Les Bigorrais répondaient :

| | |
|---|---|
| *Lous Biarnès* | Les Béarnais |
| *faux et courtès.* | faux et courtois. |

A Pau, on prétendait que le dicton primitif était : *féaux* et courtois.

Les étrangers étaient mal vus à Pau, surtout lorsqu'ils y venaient occuper des fonctions publiques que les indigènes voulaient garder pour eux seuls. Il n'eût pas été prudent de dire dans un salon ou en pleine rue que l'on trouvait ailleurs des hommes plus braves, des femmes plus jolies, des sites plus beaux qu'en Béarn.

Les gentilshommes portaient, à peu près partout, le même costume. La cour de Versailles imposait les règles de la mode. Les nobles béarnais se faisaient habiller à Paris, ou du moins faisaient venir de Paris les étoffes de leurs costumes. Ils n'ont, certes, pas prévu le temps où les valets serviraient à table habillés comme les maîtres. Lors même que l'égalité du costume eût

été permise autrefois, le peuple n'aurait pu se permettre les coûteux habits des grands seigneurs.

Dans les vieux portraits, les gentilshommes béarnais sont poudrés à blanc avec des boucles et des rouleaux pommadés ; ils portent jabots et manchettes de magnifiques dentelles ; les habits sont de soie où de velours dont les parements sont brodés d'or. Les riches boucles de la culotte courte et des souliers, les bijoux, les montres, l'épée, le petit tricorne galonné d'or, le bon air de ces portraits, leur grâce, tout annonce des hommes élevés dans une atmosphère d'élégance.

Messieurs du Parlement, gens du monde, membres de la noblesse, regrettaient de ne pouvoir porter des habits aux vives couleurs. Aussi s'empressèrent-ils d'enfreindre légèrement les règles relatives au costume professionnel. Ces écarts des habitudes parlementaires furent connus à Paris. Le chancelier d'Aguesseau écrivit au président d'Esquille que les magistrats de la cour de Navarre *sortaient journellement en habits de couleur souvent bordés et galonnés, ce qui est indécent et contraire à la dignité des magistrats qui ne peuvent paraître en justice qu'en habits noirs*.

Les abbés et les prêtres qui allaient dans le monde ne se firent jamais rappeler à l'ordre pour affecter trop d'élégance. Cependant, il en est quelques-uns qui n'étaient pas dédaigneux des détails de leur toilette.

La mise de Daniel de Tristan, en sa qualité d'ancien secrétaire du cardinal Dubois, est plus soignée que celle des autres curés du pays, et nous est du moins mieux connue. Le curé de Gan portait le matin un pet-

en-l'air de damas couleur de café au lait; il avait onze perruques; il faisait venir de Paris ses rabats, ses chapeaux, ses manchettes, ses bas de soie, ses jarretières et jusqu'aux douces savonnettes de Provence. Quand il siégeait aux Etats, il portait élégamment la veste des nobles.

Il se faisait expédier ses costumes de la capitale et faisait aussi venir des étoffes nouvelles pour les dames, notamment 10 aunes, à 14 livres dix sous l'aune, *de damas fonds marron d'un goût nouveau, relevée de fleurs fort belles portées par un branchage vert.* Pour la doublure, cinq aunes de taffetas vert.

Ces magnifiques étoffes et toutes celles que portaient les élégantes de la noblesse ne se fabriquaient pas en Béarn comme celles des gens du peuple.

Les nobles dames aimaient surtout à avoir ce que tout le monde n'avait pas. La famille gardait avec orgueil des trésors héréditaires d'étoffes, de dentelles, de bijoux précieux. Il y avait à Pau, transmis de génération en génération, des éventails qui étaient des chefs-d'œuvre d'art, des prodiges de bon goût. Les éventaillistes modernes ne pouvant rien créer de nouveau en ce genre, copient à l'envi les merveilles anciennes.

La grisette béarnaise ne se servait point de l'éventail aussi bien que la manola madrilène, et même ne s'en servait pas du tout; mais la grande dame béarnaise pouvait rivaliser avec la grande dame espagnole, dans l'air gracieux de manier ce bijou aérien qui donne de l'air et des airs. L'Espagnole jouait de l'éventail avec plus de dextérité, la Béarnaise y mettait plus

d'élégance. « Il y a, d'après M^me^ de Staël, tant de manières de se servir de ce joli colifichet, qu'on distingue par un coup d'éventail la princesse de la comtesse, la marquise de la roturière. »

Un ouvrage du XVIII^e^ siècle, la *Philosophie de la toilette*, enseigne cent manières de se servir de l'éventail. La coquetterie féminine est toujours en progrès. Je crois donc que ce livre serait à refaire, surtout si l'on a omis d'y conter l'histoire de l'éventail à Pau sous l'ancien régime.

Les vieux Béarnais n'aimaient pas les modes nouvelles ; ils n'enviaient pas les riches costumes qui n'avaient aucun caractère local. Fidèles aux costumes de leurs pères, ils étaient hostiles à toute innovation.

Ils aimaient leur béret brun et ne l'auraient pas échangé pour le béret blanc, bleu ou rouge qu'on portait ailleurs. Je me souviens d'avoir vu le peuple applaudir avec enthousiasme ce couplet de d'Espourrin chanté par une belle voix du pays :

*Encouère que sye praubé, dens moun petit estat*
*Qu'aymi mey moun beret tout espelat*
*Que nou pas lou plus bet chapeü bourdat.*

Encore que je sois pauvre, dans mon petit état,
J'aime mieux mon béret tout pelé
Que le plus beau chapeau galonné.

Si le jeune homme tenait au béret national, la jeune fille tenait à la couleur de son capulet rouge. Elle regardait avec dédain le capulet noir ou blanc usité dans certains villages.

Le *capuchon*, long vêtement qui couvrait la tête et descendait jusqu'aux pieds, était toujours de couleur sombre doublé de rouge. La finesse de l'étoffe variait selon la condition des personnes ; mais le capuchon était porté par les Béarnaises de toutes les classes et servait à tous les usages. Il était de rigueur comme signe de dévotion et de deuil : on ne pouvait aller communier ni assister à un enterrement qu'en capuchon.

Mais la coquette, enveloppée dans ce vêtement qui dessinait la taille ou qui l'empêchait au besoin d'être reconnue, en fit souvent usage dans des circonstances dont nous garderons le secret.

Au temps de mon enfance, pas une femme à Pau qui n'eut son capuchon ; il était indispensable dans toute maison riche ou pauvre.

Le reste du costume national a souvent donné lieu à des descriptions fantaisistes. Cependant, la mode qui se glisse partout, même sans qu'on le soupçonne, opéra quelque changement dans le costume béarnais. Le paysan du Béarn, à la fin du siècle dernier, ne s'apercevait pas des modifications que sa toilette avait subie depuis Henri IV, mais elles n'en existaient pas moins : le béret, le capulet, la cape, le capuchon étaient seuls invariables.

On n'ambitionnait pas d'usurper le costume supérieur, mais la femme n'a-t-elle pas toujours aimé la parure ?

Les Jurats et les Etats craignaient que les Béarnaises ne fussent ruinées par leur toilette, par leurs coutu-

rières surtout. Le 1er novembre 1565, une ordonnance des Jurats fixa ainsi le prix de la façon des vêtements et des chaussures :

| | |
|---|---|
| Un jupon complet . . . . . . | 6 sous 3 l. |
| Robe manches doublées. . . . | 12 » |
| *Idem* aux bords de galon. . . . | 20 » |
| Cottes (cotillon) avec bordure. . | 10 » |
| Robe de villageoise ou suivante. . | 4 » |
| Retourner une robe de femme, demoiselle ou *bourgeoise* . . . . . . | 12 » |
| Bonnet de velours ou de drap . . | 6 » |
| Souliers *(sabatous)* à double semelle de vache de 9 à 13 points . . . . | 10 » |
| Idem de 6 à 8 points. . . . . . | 6 sous 3 l. |
| Escarpins de maroquin d'Espagne. | 8 » |

Dans le cahier des Etats de Béarn de 1667, on trouve un règlement somptuaire qui défend à tous habitants du pays de se servir d'autres étoffes de laine que celles qui se fabriquent dans le ressort du Parlement, à peine de confiscation et de 300 livres par chaque contravention. L'amende de 300 livres était ainsi partagée : 100 pour le dénonciateur du fait, 100 pour le luminaire de l'église et 100 pour l'hôpital.

---

# CHAPITRE XV

## MŒURS DE L'ANCIEN RÉGIME

*Galanterie et libertinage. — Les mystères du bois de Batsalle (aujourd'hui parc Beaumont). — Anecdote scandaleuse d'un procureur général. — Mœurs du peuple.*

Dire que du temps de la Régence, aussi bien que du temps de la Pompadour et des encyclopédistes, la vertu s'était réfugiée à Pau, je ne l'entreprendrai point. En parlant des élégantes oisivetés de la noblesse béarnaise sous l'ancien régime, je n'ai rien caché de ce qui pouvait donner de mauvaises pensées sur la moralité des grandes dames de Pau.

Plus d'un fils de famille, sachant qu'il ne devait pas se préoccuper de son avenir, s'abandonnait aux dépenses folles ; mais l'heure arrivait d'entrer en ménage ou de remplacer le père comme chef de famille, comme magistrat ; alors, il était obligé de réparer par le travail le temps perdu, et par de longues privations les brèches faites à son patrimoine que l'honneur du nom

l'obligeait à transmettre intact à ses descendants. Les exemples de ces expiations de folies de jeunesse étaient trop communs pour ne pas faire impression.

Je voudrais pouvoir dire que l'époque où il y eut le plus de galanterie fut celle où il y eut le moins de libertinage. Mais j'aurais trop de peine à le prouver.

Le parc Beaumont, aujourd'hui jardin public, était, au dernier siècle, couvert d'arbres séculaires dont l'épais ombrage servait d'abri contre les ardeurs du soleil et les regards indiscrets. Faut-il raconter les mystères de ses sombres allées ?

Ce bois appartenait à M. de Batsalle dont le neveu, M. de Belzunce, passait pour le plus brillant cavalier de Béarn et de Navarre.

En ce temps-là, on admirait beaucoup, à Pau, Mme d'O..., jeune veuve d'une incomparable beauté et d'une vertu renommée. Elle aima trop les promenades au bois de Batsalle avec le baron de Belzunce. C'est ce qui l'a perdue ! Le bruit que fit la nouvelle de la chute de Mme d'O... semblerait prouver que de pareils accidents étaient rares dans la haute société béarnaise.

Parmi les anecdotes du passé, en voici une fort scandaleuse, mais non inédite :

M. le procureur général de Cazaux brillait par la distinction de l'esprit plus que par la régularité des mœurs. Il avait une maîtresse, la fille d'un avocat. L'intendant Foucault jetait feu et flammes contre un pareil scandale. L'évêque de Lescar s'en émut. Un jour, il convoqua le Parlement et, toutes chambres assem-

blées, il reprocha au procureur général son inconduite notoire. Il a voulu, dit-il, l'avertir en famille et s'est bien gardé d'agir par voie de monitoire ecclésiastique ; il s'adresse à la raison d'un collègue, il le supplie de mettre fin à des désordres que Dieu condamne et qui portent atteinte à la dignité de la magistrature.

« Je remercie, Monseigneur, répond M. de Cazaux, de la manière toute paternelle et discrète dont il me donne un avertissement vraiment charitable. Le fait qu'il vous révèle est vrai, les exhortations qu'il m'a faites sont justes. Je suis prêt à suivre son conseil. Je cesserai tout rapport avec la jeune fille, je la renverrai... seulement, j'y mets une condition, c'est que, si je la renvoie de chez moi, Monseigneur s'engage à ne pas la prendre chez lui. »

On comprend l'effet produit par ce dernier trait. On porta plainte à Louis XV, et le roi en rit beaucoup avec ses maîtresses.

Sans doute la noblesse béarnaise dans ses loisirs, ses amusements et ses galanteries, ne dut pas valoir guère mieux au point de vue moral que la noblesse des autres pays. Pourtant, à Pau, tout se savait ; la ville était si petite et la haute société tellement en évidence qu'il fallait prendre souci de sa réputation, ne point s'exposer aux cancans, aux quolibets populaires. Le respect de soi-même et la crainte du scandale arrêtèrent au bord de l'abîme plus d'un cœur chancelant.

Dans le peuple, il y avait beaucoup de familles peu riches et fort modestes qui tenaient à l'honneur du

foyer, qui conservaient avec fierté d'anciennes traditions de piété et de probité, qui regardaient, enfin, comme des titres de noblesse, l'héritage des vertus domestiques.

La jeune fille courait, en général, moins de danger qu'aujourd'hui. Sa mère la suivait de sa sollicitude et savait où elle allait. Elle lui faisait rendre compte de l'origine d'une toilette au-dessus de sa fortune.

Surveillée de ses parents, la jeune fille était espionnée par les voisins. Il y avait toujours dans la rue quelque femme curieuse à l'affut du moindre scandale propre à alimenter les commérages du quartier.

Je serais porté à croire que, sous l'ancien régime, le vice — il y en a eu de tout temps — était plus fréquent dans les hautes classes que dans les classes inférieures. Ne serait-ce pas le contraire aujourd'hui ? A bien regarder, ne trouverait-on pas que le vice s'est « encanaillé » ?






# LIVRE QUATRIÈME

## LA SOCIÉTÉ RÉVOLUTIONNAIRE

## CHAPITRE PREMIER

### LA RÉVOLUTION A PAU

*La Révolution était-elle indispensable? — Pensées inédites de Bertrand Barère. — Répugnance des États de Béarn à se fondre dans les États généraux de France. — Cahier des griefs en Béarn. — Premières élections. — Sanadon. — Le* modérantisme *béarnais. — Monestier du Puy-de-Dôme.*




Liberté! que de crimes on commet en ton nom! s'écria un jour M^me^ Rolland. Ceux qui répandirent le plus de sang, durant la Terreur, furent souvent coupables par lâcheté plus que par fanatisme, en tête, le terrible secrétaire du comité de Salut pu-

blic, le régicide Bertrand Barère, l'*Anacréon* de la guillotine. Il n'était pas Béarnais, mais il naquit et mourut sur les confins du Béarn. Ce n'était pas un républicain de la veille. Dans son petit castel de Vieuzac, à Argelès, il ne rêvait que couronnes académiques ; rien de plus doux, de plus gracieux et même, on pourrait dire, de plus édifiant que ses écrits. Il m'a laissé un Recueil in-folio d'histoire et de philosophie où il recueillait, par ordre alphabétique, ses pensées et celles des grands écrivains. Ouvrons-le au mot *Bonne conscience :* Il dit : « Le souvenir des bonnes « actions distrait l'homme vertueux des petites insultes. « Un ridicule ne lui cause pas d'insomnie, et quand il « regagne sa couche après les fatigues d'une journée « consacrée au bonheur public, d'une voix douce et « caressante sa conscience lui dit : Dors en paix, « homme de bien, si la mort interrompt ton som- « meil tu te réveilleras dans le sein de ton Dieu ! »

M. de Vieuzac semblait né pour être le charme des salons aristocratiques. Il avait des manières exquises, une douceur, une grâce infinie. Une grande dame, ayant dîné à côté de lui sans le connaître et apprenant son nom, avoua que c'était « le monstre le plus séduisant qu'elle eût jamais vu ». Alibert disait à Barère : « Vous êtes le plus aimable des hommes. Quand je vous vois, j'ai de l'esprit pour toute la semaine ».

Le *Recueil d'histoire et de philosophie* de Barère « fut interrompu par sa nomination de député de la sénéchaussée de Bigorre au mois d'août 1789 aux Etats généraux de la France ».

Dès qu'il eût été lancé dans le monde politique, le *petit Barère* — c'est Legendre qui s'exprime ainsi — *se met en croupe de ceux qui sont le mieux montés*. L'histoire a raconté sa vie et je n'ai rien à dire pour l'excuser.

Quand les Bourbons revinrent, le terrible régicide, qui avait paru trois fois à la tribune pour demander la tête de Louis XVI, semblait avoir oublié tout son passé. J'ai *vu*, de mes propres yeux *vu*, une lettre dans laquelle il demandait à un grand personnage de le présenter à Louis XVIII, affirmant qu'il était né trop près du berceau d'Henri IV pour n'avoir pas conservé un sentiment profond envers les descendants du bon Roi. Et, dans ses derniers jours, il me disait : « Les Français ont trop d'esprit pour être esclaves, mais ils n'ont pas assez de bon sens pour être libres ». Il a laissé de volumineux papiers. J'y ai remarqué, notamment, le plan d'un livre qui aurait eu pour titre : « *La France plus libre sous le despotisme que sous la liberté* ». Barère collectionnait aussi les autographes et, dans le nombre, il en gardait un (que je possède) *de S. M. Louis XVI*, dont il s'était glorifié d'avoir assuré le supplice.

Barère avait entraîné les députés des Hautes-Pyrénées qui tous votèrent la mort du Roi ; il ne put entraîner aucun député des Basses-Pyrénées. Dans le pays de Henri IV, on ne trouva pas de régicide.

Les Béarnais, fiers de leurs privilèges, manquèrent absolument d'enthousiasme, lorsqu'on demanda aux États de Béarn d'envoyer des députés aux États généraux. En 1649, ils avaient refusé de faire cause commune avec le reste de la France. « Les États généraux de

France, disaient-ils, — je cite un document du temps — ne « peuvent envoyer ou recevoir des députés « du Béarn sans la permission du Roy, les Etats de « Béarn de même... Le Béarn est un pays libre... « L'autorité de son souverain *est tempérée par les plus « sages lois...* » En 1649, la régente ayant proposé aux États du pays « d'envoyer des députés aux États gé- « néraux du royaume, ceux de Béarn s'en excusèrent... « Faut-il aujourd'hui changer de système ? L'*union* « du Béarn à la France subsiste *sans confusion*... Si les « députés du Béarn paraissent aux États généraux, les « résolutions prises avec eux seront leur ouvrage. Quant « à la pluralité des suffrages, elles passeront contre leur « avis, car on ne peut douter que le principal objet « des États généraux ne soit d'agraver le fardeau des « impôts où d'en changer la nature... »

Il est curieux de lire les délibérations des communes en 1789 pour la nomination des électeurs chargés de choisir les délégués qui devaient à leur tour nommer les députés. Les habitants des campagnes exprimèrent des vœux divers qui n'ont rien de violent. Les uns demandent la *destruction* des intendants parce que le Parlement suffit ; les autres réclament l'abolition de quelques droits seigneuriaux ; ceux-ci désirent que les seigneurs soient tous tenus de résider dans leurs terres ; ceux-là, enfin, déclarent *qu'ils sont satisfaits de leur seigneur et qu'ils n'ont rien à désirer*[1].

Dans le cahier des griefs, arrêté dans l'assemblée ex-

[1] Archives, C. 1374.

traordinaire des États de Béarn, on demande aussi qu'il ne soit nommé aux évêchés, abbayes et canonicats que des Béarnais ; que le sort des curés soit amélioré ; qu'on donne des retraites aux vieux curés, qu'on supprime le dépôt de mendicité de Pau, etc.

Pour obtenir ce que sollicitaient les États, il n'était pas nécessaire de tout renverser. Des réformes eussent valu mieux que des révolutions, et Louis XVI en avait accordé plus que le Béarn n'en souhaitait.

Au moment où s'écoula l'ancien régime, la noblesse et le peuple n'avaient jamais vécu de meilleure intelligence à Pau. On se rappelle avec quel enthousiasme l'ancien Parlement, revenant d'exil, avait été fêté. La noblesse tenait de près ou de loin à la magistrature, et la magistrature était facilement accessible aux avocats qui avaient acquis quelque renom ou de la richesse. Le Parlement, si souvent en lutte contre l'autorité royale, ne s'attendait pas à être un jour écrasé sous les ruines du trône qu'il avait contribué à ébranler.

Une petite nation, renommée par ses mœurs douces et courtoises, tient à ses vieilles sympathies, à ses traditions locales. Il ne suffit pas du choc d'une révolution faite, sans lui et loin de lui, pour briser net et détruire tout à coup ses traditions et ses habitudes séculaires.

Les Béarnais ne brûlèrent pas, le lendemain, ce qu'ils avaient adoré la veille. Ils élurent pour maire de Pau un bon gentilhomme, M. de Navailles, et, pour commandant de la garde nationale, un brave chevalier de Saint-Louis, M. de Florence. Cependant, le retentisse-

ment de la Révolution était trop considérable pour ne pas se faire sentir en Béarn. Il y eut des défaillances comme partout. L'esprit béarnais ne leur épargna pas ses traits piquants.

Le 27 mars 1791, dom Sanadon, ancien moine, principal de l'université de Pau, fut élu, dans l'église des Cordeliers, évêque constitutionnel d'Oloron. Le règne de la liberté n'ayant pas encore supprimé toutes les libertés, celle de chanter restait. On chansonna le P. Sanadon.

Notre évêque, dom Sanadon
Est un grand so
Est un grand so
Est un grand solitaire.
. . . . . . . . . . .

Il pourra, sans s'incommoder
Vivre de son
Vivre de son
Vivre de son salaire.
. . . . . . . . . . .

Il nous dit qu'il est bâtard,
C'est lui qui m'en
C'est lui qui m'en
C'est lui qui m'en assure, etc.

Ces couplets suffisent pour donner une idée de l'esprit du temps.

Ce Sanadon avait publié l'*Essai de la noblesse des Basques*. Avant de voter qu'il n'y aurait plus de nobles, il avait voulu prouver que tous les Basques l'étaient.

Député à la Convention, il ne vota pas la mort ; mais, un jour, jeté en prison et craignant de n'en sortir que pour monter à l'échafaud, il désavoua son vote. Quand son esprit ne fut plus troublé par la vision de la guillotine, sa conscience, si longtemps tourmentée, retrouva le calme et la réflexion. Il revint franchement à ses premiers sentiments : il reprit ses fonctions ecclésiastique, et remonta dans sa chaire de professeur.

La fin tragique de Louis XVI avait causé en Béarn une émotion si mal dissimulée que le directoire du département des Basses-Pyrénées invita tous les amis de la République à surveiller les hommes qui s'apitoyaient sur le sort de Louis. *Nous regarderons*, dirent-ils, *toutes les doléances comme des vœux liberticides*.

La détention fut mise à l'ordre du jour : on sauvait sa tête en faisant tomber celle des autres. La lâcheté fit commettre plus de crimes que la passion politique. Il était de mode, en ce temps-là, de crier contre le *despotisme,* le *fanatisme,* le *modérantisme*. C'est le *modérantisme* que l'on reprocha surtout aux Béarnais.

Pour vaincre l'*apathie* des modérés, la Convention dirigea sur Pau des proconsuls sanguinaires, en particulier l'impitoyable Monestier, du Puy-de-Dôme. Il avait été curé de la cathédrale de Clermont-Ferrand, et il vérifiait la parole de saint Augustin, *corruptio optimi pessima* : ce prêtre apostat, cynique et cruel, était le digne ami de Robespierre et de Carrier : la terreur et la guillottine l'accompagnaient. Il écrivait mal, mais il écrivait beaucoup ; ses autographes

abondent. Il était venu à Pau, disait-il, *pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire et l'épuration des fonctionnaires publics*.

L'*épuration*, ce fut de mettre à la place des hommes les plus purs ceux qui l'étaient le moins. Les *impures* furent érigées en déesses peu vêtues ou pas vêtues du tout. Les brigands triomphèrent : le maire, M. de Navailles, le commandant M. de Florence et tous les honnêtes gens furent traqués comme des criminels.

Monestier installa la guillotine ; il l'établit en permanence devant l'hôtel actuel de la préfecture ; en attendant son arrivée, il fit fusiller quelques prêtres sur la place Gramont. Pour ses débuts, il lui fallut de nobles victimes. M^me^ de Neys-Candau, par exemple, une sainte femme, fut accusée d'avoir reçu une lettre de son fils émigré. Les républicains de Pau voulaient la sauver ; ils lui suggérèrent un moyen de salut. Elle aurait dû recourir au mensonge ; elle préféra mourir.

Les Béarnais frémirent en voyant tomber la tête d'une femme si digne de respect ; tout en sacrifiant à la peur, ils ne négligèrent rien pour entraver le fonctionnement de l'instrument inventé pour punir les crimes et servant à en commettre.

---

# CHAPITRE II

## CLUBS RÉVOLUTIONNAIRES

*Les Béarnais improvisés orateurs parlant français. — Registre des délibérations de la société montagnarde de Pau. — Les* embrassements de l'amitié. — *Violences et correctifs. — L'*apathie. — *Musique et journaux. — Le professorat obligatoire et gratuit. — Le carême civique. — Cadeau à la Commune de Paris. — Harangue sur la morale. — L'ennui des discours. — Portrait de Robespierre. — L'interrupteur facétieux. — Français comme Brutus. — Comment ont fini les terroristes et les* déesses *de la Terreur.*

On ne s'attend pas à trouver ici l'histoire[1] de la période révolutionnaire en Béarn. Je ne recueille que des notes ; je n'envisage la Révolution que dans son influence sur la société béarnaise.

En mettant dessus ce qui était dessous, on ne put, c'était trop clair, que bouleverser les mœurs et les intelligences. Les classes supérieures étaient perfection-

[1] Cette histoire ne peut être faite encore d'une manière complète. Dans cette époque phraseuse et écrivassière, on a entassé un tas prodigieux de papiers qui ne sont pas classés, ni catalogués.

nées par l'éducation et l'expérience des affaires. La basse classe pouvait avoir de la bravoure sur les champs de bataille, de l'élan, du patriotisme; mais le talent naturel ne peut se passer d'instruction.

Les sans-culottes remplaçant les aristocrates ne cherchèrent point à imiter leurs bonnes façons ni leurs élégances; ils affectèrent, au contraire, une grossièreté de langage et de forme, heureusement passées de mode.

Le peuple parlait béarnais plus que français. Les administrateurs improvisés, élus dans la dernière classe, furent obligés de parler français et s'imaginèrent tout savoir sans avoir rien appris. Aussi ne devra-t-on pas s'étonner de ce que les orateurs des clubs eussent à Pau une éloquence peu française. Ce n'était pas, non plus, dans les écrits du temps, le style de Messieurs de l'Académie béarnaise. Voici un exemple inédit tiré des archives nationales :

« J'ai l'honneur de vous adresser la délibération de « l'assemblée électorale du district d'Oloron. Veuillez, « Monsieur le président, présenter cet acte à vos dignes « coopérateurs les législateurs immortels de l'*Empire* « français, en démonstration du zèle et du dévouement « que le district d'Oloron porte à notre heureuse Cons- « titution. Puissiez-vous y voir l'observation littérale, « quoique informe, de décrets d'autant plus sages qu'ils « ont pour base la liberté, le plus précieux apanage du « chef-d'œuvre de la Déité. »

Cet échantillon suffit pour donner un avant-goût du style des orateurs clubistes.

En Béarn, comme partout, les salons se fermèrent, les clubs s'ouvrirent. C'étaient les salons du peuple. Les plaisirs, la galanterie, les doux propos firent place aux discours farouches que la permanence de la guillotine rendait plus sombres. La tragédie remplaçait l'idylle au château, et Florian, si longtemps à la mode, périssait sous le couperet du bourreau.

Je voudrais faire revivre avec sa physionomie vraie un club de Pau. J'espère y parvenir en donnant l'analyse exacte d'un document inexploré des archives des Basses-Pyrénées, intitulé : *Registre des délibérations de la société populaire et montagnarde de Pau, commencé le* 18 *germinal, an II.*

Le fondateur de ce club n'était autre que le sanguinaire Monestier.

En ouvrant ce registre où, à côté de la signature de Monestier se trouve celle de plusieurs Béarnais, j'ai craint de rencontrer quelques taches de sang sur les noms aujourd'hui les plus honorés. Si j'ai bien su lire à travers la féroce phraséologie du temps, les Béarnais avaient plus de peur du proconsul révolutionnaire qu'il n'avaient de sympathie pour lui. Parlait-il ? On l'applaudissait, car on n'aurait pas osé lui résister en face ; mais il est facile de voir qu'on cherchait des moyens détournés de lui dérober quelque victime. On ne s'oppose point, c'est vrai ! aux mesures de sang qu'il propose, mais on cherche à les rendre illusoires ; on admet la règle, mais on l'étouffe sous les exceptions.

Ouvrons le registre. Monestier préside. De sa bouche

ne sortent que des menaces terribles. Sans cesse, il parle du *glaive de la loi* qui *doit frapper les coupables*. Et l'on sait quelle extension il donnait à ce dernier mot. Monestier est trop habile pour ne pas voir que, si son auditoire frémit, il n'est pas charmé. Pour plaire à ceux qui l'écoutent, il organise une fête *avec de jeunes citoyennes vêtues de blanc et une musique bruyante*.

La séance était ouverte au chant de *L'hymne de la Liberté ;* on la terminait par des chants patriotiques, et l'on se retirait en dansant de joyeuses farandoles au sinistre chant du *Ça ira*.

Les buveurs de sang avaient toujours le mot d'humanité sur les lèvres, sans que leur cœur eût aucun sentiment de pitié ; ils parlaient toujours de liberté en organisant la terreur. La monarchie absolue était tempérée par les chansons ; la République supprima les chansons.

Lombez, de Pau, fut accusé d'avoir copié quelques couplets contre-révolutionnaires. Monestier décida que ce crime, plus ou moins prouvé, méritait la mort. Lombez monta sur l'échafaud. Cette exécution cruelle d'un pauvre artisan, soutien d'une nombreuse famille, produisit une sensation si pénible que le *vertueux* Monestier, — cette épithète lui était donnée dans les actes publics, — crut devoir en parler au club révolutionnaire.

Le proconsul monte à la tribune. Il fait un tableau touchant de la famille de la victime : le frère de Lombez est un bon citoyen ; le défunt laisse huit ou dix enfants sans ressource ; la mère est *souffrante et dans les angoisses*

*de la détresse.* « Soyons, dit-il, leur père, leur appui, « cherchons leur des secours efficaces et montrons en « même temps que les lois ne sont pas violées en vain, « et que le mérite est honoré sans être flétri par le vice « d'autrui quelconque. » — Après ce pathos d'étrange sensibilité envers ceux que sa cruauté venait de rendre des orphelins, il prend l'initiative d'une mesure adoptée à l'unanimité : quatre commissaires sont délégués pour porter à la famille désolée *les consolations de la bienfaisance et les embrassements de l'amitié.* (Séance du 2 floréal.) Ainsi le proconsul altéré de sang versait des larmes de crocodile. Et quelle bizarre consolation pour ceux qui allaient mourir, de songer que le meurtrier plaindrait les veuves et les orphelins et leur enverrait les *embrassements de l'amitié !*

Dès les premières séances du club, on fit la proposition de prendre des mesures contre les *reclus et les suspects.* Pour plaire à Monestier, on ne les ménagea pas les citoyens *flétris par les mandats de réclusion.* On les attaquait terriblement, d'une manière générale : « Ils sont, disait-on, *durs par caractère, malfaisants par principes, méchants et cruels par état et par préjugés... ils sont trop encroutés pour ne pas tout entraver* ».

Mais, parmi ces reclus, *dépaysés* dans les prisons éloignées, se trouvaient des magistrats, des avocats, des amis dont on avait reçu des services, et ceux qui les maudissaient tous en bloc les auraient volontiers tous sauvés un par un.

La question des suspects était souvent posée. Un orateur les divisait en trois classes : les traîtres à la

patrie, et il réclama contre eux la mort ; ceux *qui, loin de raffermir la liberté, ont la lâcheté de ne pas concourir à sa conquête;* et il réclama contre ceux-là la déportation ; il réclame enfin la surveillance contre *les faibles qui, égarés par la perfidie, n'ont pas été méchants.*

Il était facile de tout faire entrer dans la dernière catégorie qu'on pouvait, en pratique, rendre très élastique.

Le comité de surveillance annonçait à la société qu'il allait prendre des mesures pour *ramener les esprits hypocrites* et si, *contre toute attente,* « ils ne réussissaient pas, ils emploiront tous les moyens que la loi met à leur disposition ».

Comment ne pas réussir avec un argument aussi persuasif que la guillotine ? Après quelques tirades trop vives, inspirées par la terreur de Monestier, un Béarnais hasarde une proposition : « *Pour radoucir les esprits,* dit-il, *pour calmer les âmes fières et généreuses,* il faut chanter des airs patriotiques et aller danser le soir à la salle du théâtre ». La proposition est acceptée sans contradiction.

Les déclamations contre le despotisme qui *avait inventé l'antre de la Bastille* n'eurent pas grands succès.

Les diatribes furibondes contre le fanatisme et les prêtres plaisaient davantage à Monestier. Le registre ne nomme pas les orateurs, mais quel langage ! Si le style c'est l'homme, c'étaient des hommes qui ne valaient pas grand'chose. Voici comme s'exprime le procès-verbal : « *Un orateur dévoile les vieux secrets des prêtres qui par principes canoniques greuchaient* (sic) *les*

*hommes et mettaient en parade les femmes au son de leurs flageolets magiques* ». (Séance du 26 messidor an III.)

Lorsque Monestier présidait, il était souvent obligé de tonner *contre l'apathie, le vice qu'il regardait comme l'une des causes des malheurs publics.* Mais, lorsque les Béarnais étaient débarrassés de sa présence, les orateurs qui criaient encore contre la fanatisme n'avaient pas beau jeu. Tantôt on leur répondait par un poème sur l'Être Suprême (qui n'était pas encore détrôné) et tantôt par des murmures. Un orateur, dit le procès-verbal, se plaint que, pendant l'instruction *sur le fanatisme,* divers jeunes gens se sont introduits dans les galeries, dans d'autres vues que celle de l'écouter et que *les muscadins trouvaient mauvais qu'on revienne sur ces matières.* Un orateur répond qu'il est temps de cesser les discours sur ce sujet, qu'il ne faut plus s'occuper du fanatisme sacerdotal, mais uniquement du fanatisme de la liberté. Ces paroles sont vivement applaudies.

Une autre fois, un orateur remarque avec regret que les patriotes ne sont plus assidus aux séances. « *Il paraît,* dit-il, *que ce n'est pas aujourd'hui la fête de la ci-devant Notre-Dame, car les galeries sont désertes.* » Ces galeries de l'église Saint-Martin où s'assemblait le club, étaient naguère combles, lorsqu'on célébrait la fête de l'Assomption.

On fut bientôt las des diatribes contre tout ce qui était vénérable ; le tempérament béarnais ne pouvait se faire aux surexcitations violentes. Plus l'orateur s'enflammait, plus l'auditoire restait froid. Les procès-verbaux constatent souvent le bruit qui se fait au fond de

la salle, les plaintes de l'orateur non écouté qui reproche aux censeurs *l'indulgence qui retarde le calme dans lequel seul la voix majestueuse de la vérité se fait entendre.*

La liberté du désordre était difficile à comprimer. On proposa de prendre des mesures sévères et de *veiller à ce que la lumière du vestibule fût toujours allumée.* Quand les violentes déclamations qui blessaient la conscience et réclamaient du sang cessèrent après le départ de Monestier, les séances devinrent plus calmes. On y faisait la lecture des journaux ; on applaudissait avec patriotisme aux victoires de nos armées ; on discutait des questions d'intérêt local ; on finissait la séance par la *musique guerrière* et *sentimentale dirigée par le citoyen Furtz.* Ce Furtz était un brave homme ; sa fille, Mme Colalto, fut, sous la Restauration, organiste de Saint-Martin et maîtresse de piano.

La lecture des journaux charmait toute l'assemblée. Un orateur fut fort applaudi en disant *qu'il n'y avait pas de meilleur moyen que les journaux pour dissiper les ombres de l'ignorance.* « Rome, s'écria-t-il, n'aurait jamais « péri, d'après un grand homme révolutionnaire, si « elle eût eu des journaux et des sociétés populaires. » Il proposa, en conséquence, de fonder un journal dans les Basses-Pyrénées.

Parmi les projets d'intérêt local présentés à la société montagnarde, on n'en trouve guère qui aient abouti.

En face de la place Royale, lorsque la révolution éclata, se construisait l'église Saint-Louis ; l'édifice restait inachevée et ressemblait à des ruines. Un ora-

teur proposa d'en faire un temple dédié à l'Être Suprême « lequel temple sera en même temps destiné au lieu « des séances de la société, aux jeux, danses et fêtes « publiques, enfin à tous les rassemblements de la « commune. »

La Révolution était plus prompte à démolir qu'à construire ; elle fit disparaître à Pau plusieurs grands hôtels et n'y érigea aucun monument utile.

Il était à l'ordre du jour de crier contre l'ignorance, et l'on commençait par fermer l'université et le collège de Pau. Du reste, la manière dont les orateurs clubistes parlaient de l'instruction aurait suffi pour démontrer combien ils auraient eu besoin d'en recevoir.

Il y avait, sans doute, parmi les *patriotes* béarnais, quelques hommes de valeur, par exemple l'ancien avocat Dulaut. Il déclamait avec force contre *les corporations persécutrices du talent et de la science;* il applaudissait à la suppression du collège qu'il traitait d'*établissement aristocratique*. Sa théorie pour hâter le progrès ne manquait pas d'originalité : il ne réclamait pas l'instruction obligatoire et gratuite, mais bien le professorat gratuit et obligatoire. Suivant lui, la République avait le droit et le pouvoir de *requérir* les hommes, capables d'instruire le peuple, *de payer une dette civique* en donnant des leçons *forcées* dans les écoles primaires. Mais il était plus facile de désorganiser les anciennes maisons d'instruction que d'en créer de nouvelles.

Monestier avait besoin de toute la terreur qu'il inspirait pour n'être pas quelquefois mal accueilli à la tribune. Par exemple, l'ex-chanoine apostat avait fait

un mandement pour imposer *un carême civique*. En voici le dispositif :

« 1. Il est défendu, à compter du 10 de ce mois, à tous les citoyens, notamment aux bouchers, charcutiers et revendeurs quelconques, de tuer pendant 10 décades aucuns bœufs, vaches, veaux ni génisses, moutons ni brebis, chèvres ni agneaux.

« 2. Les républicains sont requis, au nom du salut public, de dénoncer à la municipalité toutes les contraventions au précédent article.

« 3. Chaque contrevenant sera condamné à une amende de 50 livres ; il sera en outre déclaré ennemi du peuple et, sous ce rapport, la municipalité s'impose le devoir de le dénoncer au comité de surveillance pour être mis en prison... »

Cette peine était bien dure pour avoir mangé une côtelette en temps prohibé par le *vertueux* Monestier, qui ne donnait pas l'exemple de la sobriété.

Plusieurs fois, le proconsul parut à la tribune pour prêcher son carême ; mais les citoyens de la société montagnarde n'étaient pas très portés au jeûne et à l'abstinence. Lorsque l'orateur défendait l'usage de la viande, des sourds murmures se faisaient entendre dans les recoins mal éclairés de la ci-devant église.

Jamais la fraternité ne fut prônée davantage, jamais elle ne fut moins pratiquée. La délation, que Monestier recommandait comme une bonne note de civisme, produisait des méfiances et des trahisons peu propres à cimenter la concorde entre les citoyens. Les patriotes béarnais se plaignaient de voir la ville de Pau, si unie

naguère, se diviser de toutes façons. On disait au club : « Les jalousies, les rivalités, les haines doivent s'é- « teindre dans l'amour de la patrie, dans les étreintes « de l'amitié et de la fraternité. »

Lorsque Monestier quittait Pau pour aller ailleurs prêcher son carême et promener la guillotine, comme il n'y avait plus de maître chacun voulait l'être, et la société fut agitée par des ambitions diverses. Lisons les procès-verbaux : « Un membre *observe* que de toutes « parts on cherche à égarer le peuple, que les uns disent « que c'est un gouvernement despotique, que le peuple « ne jouit pas de son droit, que la souveraine puissance « ne doit pas *rester aux mains de certains individus...* » On n'explique pas, il est vrai, comment la souveraine puissance pourrait être exercée par tous à la fois.

Ce qui plaisait aux uns déplaisait aux autres. L'enthousiasme de la nouveauté commençait à se refroidir et l'excellence des *épurations* ne paraissait pas bien prouvée. « L'orateur, dit un procès-verbal, *fait le parallèle* « de l'ancien et du nouveau régime et dévoile la *rapa-* « *cité qui s'accroît dans l'ordre judiciaire*. » Les magistrats élus, sans savoir, sans expérience et sans conscience, commençaient à faire regretter ceux qu'ils avaient remplacés.

La société montagnarde avait parfois des velléités d'imiter les États de Béarn. Ainsi elle décida qu'elle enverrait un cadeau de jambons à la Commune de Paris. Mais les difficultés du transport devinrent le sujet de graves délibérations. « Les employés conducteurs, « disent les procès-verbaux, demandent huit jours de

« repos pour eux et leurs chevaux. Mais les jambons « emmagasinés peuvent-ils attendre ? »

Le secrétaire de la société analyse les discours quand il les comprend. Je cite : « Un orateur fait un discours plein de *moralle* (*sic*) sur la nécessité du travail. Il démontre que *cette obligation est imposée à tous les hommes en général* et fait ressortir le danger de l'oisiveté pour les familles... »

Souvent on dirait que le secrétaire n'a rien compris aux furibondes harangues. Nous lisons : « Un citoyen « monte à la tribune et fait un discours très animé qui « se ressent du feu qui l'anime pour la patrie. » Voilà tout. Sur quoi l'orateur a-t-il parlé ?

L'éloquence est chose rare parmi les hommes qui ont cultivé l'art de la parole ; elle ne brillait guère parmi les esprits incultes qui formaient la majorité de la société. Le genre ennuyeux dominait et l'auditoire préférait à une phraséologie incorrecte le chant et la musique.

L'orateur était libre de parler tant qu'il voulait, mais on se croyait libre de ne pas l'écouter. « Un membre, dit le registre, *se plaint amèrement* du scandale causé dans les tribunes par les citoyennes qui ne se rendent là que pour distraire les autres et être distraites. Il fait un appel à ces citoyennes, *à la décence et aux vertus qui les rendent plus belles et plus intéressantes. Elles répondirent par des applaudissements à cette invitation cordiale et fraternelle. Les galants voltigeurs descendirent et l'ordre se rétablit.* »

L'empreinte de la présence de Monestier est forte-

ment marquée sur les premières pages du registre des délibérations. On sent qu'il préside, qu'il dirige tout, qu'il terrorise l'assemblée. Il est toujours applaudi ; nul n'ose le contredire, la guillotine étant là pour lui donner raison.

A mesure que ce proconsul étranger s'éloigne, l'esprit béarnais commence à reparaître. Le registre n'est pas achevé, que les éloges accordés d'abord aux buveurs de sang se changent en imprécations.

Lorsque la mort de Robespierre, l'ami de Monestier, fut annoncée, le procès-verbal de la Société constate qu'on fit *le portrait moral de ce scélérat qui n'a été si longtemps qu'un aristocrate déguisé qui aurait fini par perdre la liberté et la République.*

Dans les archives départementales, il n'existe qu'un seul registre des délibérations de la société montagnarde de Pau. On pourrait, prétend-on, retrouver ailleurs un second registre. Je ne l'ai pas recherché ; car, s'il existe, il date de la décadence de la société.

Au premier moment, l'enthousiasme fut grand ; les meilleurs esprits eurent l'illusion de croire que la liberté serait égale pour tous. Les royalistes et les modérés voulurent avoir leur club au café de la Comédie ; il ne dura pas longtemps : un arrêté le ferma. Le règne de la Liberté devint promptement le règne de l'arbitraire et de la violence. Mais, dans ces clubs dont, à regret, je ne puis ici faire l'histoire, l'esprit béarnais se faisait jour à travers les motions les plus farouches et des lazzi interrompaient les plus lugubres discours. Au milieu d'une discussion sanguinaire, le président, indi-

gné de voir la gravité de l'assemblée compromise par les discours facétieux d'un plaisant, lui dit : « Je t'ordonne de sortir ». L'expulsé obéit et sort à l'instant ; mais il ne tarde pas à rentrer. Le président, d'un ton sévère, lui signifie qu'il entend que ses ordres soient exécutés. Le plaisant lui répond : « J'ai exécuté tes ordres. Tu m'as dit de sortir, je suis sorti ; tu ne m'as pas défendu de rentrer, je rentre ».

C'était souvent l'orateur qui faisait rire par son pédantisme et son ignorance. Un orateur finit un jour une emphatique harangue par cette phrase à effet : *Soyons toujours Français comme Brutus*.

— Mais, dit un assistant moins illettré, Brutus n'était pas Français.

— Peu importe, conclut le harangueur, les opinions sont libres.

J'ai eu moi-même l'occasion de juger de l'esprit paisible et gouailleur de la population de Pau dans un moment d'effervescence politique, à l'annonce d'une révolution qui venait d'éclater à Paris. Un orateur en plein vent haranguait des gens qui se pressaient autour de lui. J'écoutais moins ce qu'il disait tout haut que ce qu'on disait tout bas. — Pourquoi, demandait l'un, déclame-t-il ainsi avec ces grands gestes et cette grosse voix ? — Il veut une place, répondait l'autre. — Eh bien ! qu'on lui donne la place Gramont.

Dans mon enfance, j'ai connu les derniers survivants de la société montagnarde. Les uns étaient rentrés dans l'ombre dont ils n'auraient jamais dû sortir ; les autres avaient honorablement servi l'empereur et ser-

vaient aussi bien le roi. Tous finirent leur vie chrétiennement. Ceux qui avaient le plus crié contre les prêtres furent les premiers à réclamer leur assistance au moment suprême.

En général, les femmes de Pau se mêlèrent peu aux agitations politiques. Plus d'une sut épargner des crimes à son mari terroriste, en calmant son esprit, en sauvant avec lui ou sans lui quelque innocente victime.

Les femmes qui se laissèrent entraîner au courant des passions révolutionnaires allèrent plus loin que les hommes. Les déesses de la Terreur ont toutes fait une triste fin. Laissons en paix leurs cendres.

---

## CHAPITRE III

### DIVERTISSEMENTS

*Fêtes républicaines. — Baptême civique. — Le catéchisme des jeunes filles. — Cynisme de langage. — Bals et pastorales. — Judith et Holopherne.*

On danse sur les volcans; on dansait à Pau, lorsque la guillotine était en permanence.

Le goût des divertissements se retrouve en Béarn dans les temps les plus orageux. Lorsque dans les clubs des voix sanguinaires témoignaient des frémissements intérieurs, on criait : « La musique ! »

Après quelques cyniques et effrayantes harangues, Monestier s'aperçut, quelquefois à travers des applaudissements forcés, qu'il agaçait énormément son auditoire par ses incessantes déclamations sur l'*apathie béarnaise;* il s'en tirait en proposant une fête. Jamais peut-être il n'y eut autant de fêtes et de rires que durant ces jours de terreur et de larmes : *fête de la Raison, fête de l'Arbre de la Liberté, fête de la Fraternité, fête des*

*Sans-Culottides*, *fête de l'inauguration de la place de l'Egalité* (la Haute-Plante), etc., etc. Et, plus tard, lorsqu'on sentit le dégoût de ces ignobles fêtes, on en célébra d'autres en l'honneur des victoires de nos armées.

Les fêtes révolutionnaires qu'organisait Monestier ne brillèrent point par la variété du programme. On peut s'en faire une idée en lisant une brochure du temps intitulée : *Relation de la fête révolutionnaire à l'occasion du temple de la Raison, le 20 ventôse an II.*

C'est un curieux spécimen du pathos jacobin. Mais en abrégeant les détails, regardons passer la procession organisée par Monestier qui « arrivé dans la commune de Pau, y trouva l'esprit public *affaissé sous le poids d'erreurs religieuses* ». J'avertis cependant que le langage du narrateur est scrupuleusement conservé.

En tête vingt tambours et trente musiciens ; puis cinquante jeunes citoyennes vêtues de blanc avec des ceintures tricolores. Viennent ensuite six défenseurs de la patrie portant un brancard couvert de lauriers et de myrtes et surmonté d'un dôme de verdure sous lequel pose la Liberté, belle citoyenne (légèrement vêtue) tenant d'une main une pique, de l'autre la massue révolutionnaire, foulant aux pieds (d'abord la pudeur) des croix, des crosses, des mitres, des sceptres, des chaînes, des fleurs de lys. Aux côtés de la Liberté, deux vigoureux citoyens armés de massues ; autour d'elle formaient cortège quatre rangs de volontaires. Puis cinquante jeunes citoyennes vêtues de blanc, puis

cinquante jeunes citoyennes encore, les vétérans ; quarante laboureurs escortant Monestier coiffé d'un chapeau claque et traînant un grand sabre. Puis marchaient en ordre les volontaires précédés de leurs officiers, les employés des équipages, le tribunal militaire, les ouvriers et artisans, le corps administratif, les tribunaux, les trois sections des Sans-Culottes, des Piques et de la Révolution.

Partout sur les bannières et dans les rues se trouvaient prodiguées des inscriptions, des devises plus nombreuses que variées et spirituelles.

Monestier commença par *purifier* l'église de Saint-Martin. *Il la purgea de ses miasmes corrupteurs pour la consacrer à l'éternelle et universelle Raison... Il mit le prêtre à nu, et le peuple vit qu'il n'y a rien de plus laid ni de plus dangereux.* Si Monestier, prêtre apostat, a peint le prêtre d'après ce qu'il avait été lui-même, il n'y a rien, en effet, de plus hideux.

Les images des saints avaient été remplacées par celles de Marat et de Robespierre couronnées de lauriers. La croix était abattue, mais on voyait *le bonnet phrygien se balançant sur des peupliers.*

Aux chants religieux d'autrefois succédaient les hymnes sanguinaires.

L'ex-chanoine Monestier avait imaginé une sorte de contrefaçon des cérémonies qu'il abolissait. Il commença par administrer le *baptême civique* à un enfant ; puis deux petits garçons montèrent en chaire pour réciter la Déclaration des Droits de l'Homme devant le *sensible* Monestier. Il était *sensible,* en effet, ce cruel pour-

voyeur de la guillotine, à la beauté des jeunes citoyennes habillées en déesses et assez bien tournées pour faire tourner les têtes.

La cérémonie finit par un feu de joie dont les flammes dévorèrent des robes de prêtres et de magistrats, des objets d'église, des armoiries de nobles familles et *autres fadaises féodales et royales*.

La liberté d'être triste n'existait plus. Malheur à celui qui n'aurait pas eu le sourire sur les lèvres quand il avait le désespoir au cœur. Il fallait chanter des hymnes de sang quand on tremblait pour sa vie. L'ordre de s'amuser avait été donné; il fallait s'amuser sous peine de mort. *Un si beau jour* se termina par un grand bal à la salle de la Comédie. On vanta fort Monestier de n'être pas resté dans sa loge et d'avoir daigné *se mêler aux sans-culottes, se confondre avec la foule et danser très avant dans la nuit*.

Il aimait fort les jeunes citoyennes et les robes blanches; mais il ne voulait pas de voile à la procession et la décence n'était pas de rigueur au bal des sans-culottes.

Monestier n'aimait pas moins à s'occuper lui-même de l'éducation civique des jeunes filles. Il les obligeait à venir devant l'autel de la Patrie répondre aux questions qu'il leur posait sur le *catéchisme* républicain. Les plus modestes ne furent pas celles qui brillèrent le plus dans ces examens que la curiosité publique trouvait fort piquants.

Il avait conservé de ses anciennes fonctions un goût prononcé pour la prédication. Les femmes honnêtes,

effarouchées de la grossièreté de son langage, s'abstinrent de ses cyniques sermons. Pour les y attirer, il promit un jour d'être *chaste et réservé*, mais il avait promis plus qu'il ne pouvait tenir. En parlant du *sans-culotte* Jésus et de la Vierge, il se répandit en odieux blasphèmes accompagnés des plus révoltantes obscénités. Son auditoire en eut le frisson. On ne respira que lorsqu'il fut parti. Le registre même où la Terreur fit longtemps inscrire son éloge prouve dans ces dernières pages l'enthousiasme avec lequel on célébra sa chute.

Le goût qu'à la cour de Marguerite et de Henri l'on avait pour les représentations théâtrales était descendu à toutes les classes.

La salle de la Comédie, où Messieurs du Parlement faisaient venir de grands acteurs, ne servait guère aux sans-culottes que de salle de bal, mais le peuple aimait toujours ce qu'il appelait des pastorales. Ce nom était donné aux tragédies comme *Phèdre et Zaïre*, quand elles étaient interpretées par des paysans et des pasteurs. Il y a peu d'années encore, dans les fêtes de village, en Béarn, on jouait des tragédies; les rôles de femmes étaient tenus par des jeunes gens qui coupaient leur barbe.

Un auteur contemporain, M. Jacoby, a dit: « L'avenir est aux médiocrités ». Chercher à s'élever au-dessus des autres est un crime de *lèse-humanité*. Quiconque aspire, par le talent, l'intelligence, la fortune, la puissance, le génie, à se placer au-dessus de la moyenne des hommes est coupable envers l'humanité future. A

Pau, dans le passé, du temps de la première République, les médiocrités triomphèrent.

Les poètes patriotes se seraient bien gardés d'imiter les vers de Corneille et de Racine *qui sentaient l'aristocratie;* il était plus facile de donner aux sans-culottes des pièces à leur goût. Une des pastorales révolutionnaires fut la *Mort d'Holopherne.*

Les femmes alors n'avaient pas de pruderie et jouaient avec les hommes. Or, c'était une belle Béarnaise, celle qui jouait Judith. Elle eut une triste fin, sur un lit d'hôpital ; mais sur la scène elle représentait Judith dans toute l'opulence de sa beauté et avec beaucoup de rubans tricolores.

Holopherne est ravi de sa tenue et de ce costume peu biblique. Avec un accent que les habitants de la basse classe de Pau pouvaient seuls entendre sans rire, il salue ainsi la belle Judith :

D'où venez-vous, rare Beauté?
Quel pressant motif vous engage
A prodiguer votre santé
Dans un si pénible voyage ?
Désirez-vous vous rafraîchir?
Que pourrais-je donc vous offrir?

Offrir à boire aux gens qui viennent de faire une longue course, c'était une politesse comprise par tous, même par les sans-culottes qui se piquaient le moins d'être polis.

Arrivons au moment terrible. Judith se dispose à immoler *le tyran ;* dans une pose qui ravissait les spec-

tateurs, elle commence à repasser sur le cuir de son soulier le grand sabre d'Holopherne, puis, toujours avec le même introuvable accent, elle s'écrie :

Depuis longtemps, j'ai pris à cœur
De punir l'ingrat qui nous berne ;
Gare qu'à la fin ma fureur
Ne retombe sur Holopherne,
Quoiqu'il la passe cette nuit,
Il ne la passera pas belle,
Je vais descendre au pied du lit
Pour lui couper la garganelle.

On n'a pas besoin de citer beaucoup de vers de cette fabrique pour montrer ce qu'ils valent. Cette tragédie n'était bonne qu'à faire rire, à moins qu'elle ne fit pleurer sur le sort d'Holopherne

Si méchamment mis à mort par Judith.

L'enthousiasme des pièces burlesques n'a eu qu'un temps ; l'esprit béarnais finit par reprendre le dessus et revenir aux amusements traditionnels.

---

# CHAPITRE IV

## PROSCRIPTION DE TOUTES LES ÉLÉGANCES

*Abandon des délicatesses de la vie. — Suppression des élégances du costume, de langage et de la table. — Les reclus du château de Lourdes. — Interdiction des fricandeaux. — Les chevaux déclarés* suspects. — *Le* maximum. — *Famine. — Expulsion des étrangers.*

La Révolution française a mis en évidence plus d'un génie caché dans l'ombre. La République a été féconde en rois, en grands capitaines, en hommes d'Etat, en orateurs; mais Benjamin Constant avait bien raison de dénoncer la société comme l'incorrigible ennemie de la République.

La société parlementaire de Pau avait été l'épanouissement de toutes les délicatesses de la vie. La Révolution ne pouvant proclamer l'égalité des manières délicates et des raffinements du goût, décréta celle des façons grossières et des odieuses brutalités. Elle proscrivit toutes les élégances dans le costume, le langage et la table.

La brillante société béarnaise s'évanouit. L'éclipse

fut totale. Les beaux hôtels et les châteaux échappaient avec peine au marteau des démolisseurs; les grandes fortunes s'écroulaient de toutes parts. Etaler du luxe c'était un crime, c'était se dénoncer comme aristocrate, s'exposer à l'échafaud. D'ailleurs, lorsque Monestier favorisait les délations clandestines, la plus vulgaire prudence commandait de fermer son salon et de se taire.

La réforme du costume fut radicale. L'artisan ne pouvait prendre les coûteux vêtements du ci-devant noble; le noble dut prendre l'habit de l'artisan. Au tricorne bordé d'or succéda l'immense chapeau claque, orné de la seule cocarde; la petite épée devint un grand sabre; le drap remplaça la soie et le velours; aux souliers on mit des cordons de cuir au lieu de boucles d'or; les sabots même furent bien portés.

Les *muscadins* qui avaient le goût de la toilette étaient mal vus. Ils ne parurent, d'ailleurs, que tardivement.

Les bons patriotes s'honoraient du titre de sans-culottes. Ils n'arrivèrent pas cependant jusqu'à la suppression du vêtement nécessaire.

Dulaut, syndic de la Commune, avait trop d'esprit pour ne pas comprendre qu'une tenue propre et décente n'était pas inconciliable avec le patriotisme; mais son collègue, Duclos, se rendait à l'audience coiffé d'un bonnet phrygien, couvert d'une cape de montagnard, chaussé de sabots et armé d'un gros fusil de munition.

Un costume de brigand était mieux porté qu'un costume d'élégant.

Nos Béarnaises, même sous la Terreur, ne perdirent pas le goût de la toilette, inné et indestructible chez la femme dans tous les temps et sous tous les cieux. Elles ne renoncèrent donc point à la parure, mais elles ne durent porter que des bijoux républicains, notamment des triangles égalitaires, de petites guillotines d'or. Décidément, elle était à la mode la guillotine : on la voyait partout et souvent dans ses rêves!...

Les femmes montrèrent de l'énergie en s'insurgeant contre les toilettes qui ne leur allaient pas ou leur déplaisaient. Elles voulaient aller au bal coiffées à leur fantaisie ; car la liberté de la coiffure avait disparu comme les autres, et, dans ce temps-là, une sanction pénale très rude ne manquait jamais à la loi.

Le bonnet phrygien et la cocarde tricolore furent déclarées obligatoires sous les peines suivantes : première infraction, huit jours de prison ; récidive, détention jusqu'à la paix générale. C'était raide.

La police des sans-culottes découvrit une conspiration sourde contre la cocarde tricolore : les uns la portaient trop petite ; des femmes la dissimulaient sous des rubans. Les farouches républicains montrèrent toute leur patriotique indignation dans une dénonciation du 31 germinal an IV. On peut y lire : « Si les « citoyens et citoyennes fraternellement avertis osaient « continuer à méconnaître ces lois, qu'*un prompt et puis- « sant remède lui soit administré*, afin d'empêcher le re- « tour de leur hideuse maladie, la surdité aux lois et « le mépris de la cocarde tricolore ».

La langue des sans-culottes affecta de ne pas ressem-

bler à celle des salons de l'ancien régime. Elle devint cynique chez les imitateurs de Monestier, grossière chez tous. Les formules de respect ou de déférence disparurent, et tout respect aussi par contre-coup. L'enfant fut obligé de ne plus dire *vous* à ceux qu'il avait l'habitude d'honorer; le tutoiement fut obligatoire et général. Le titre de citoyen remplaça tous les autres. On ne pouvait supprimer les domestiques, mais on en supprima le nom : on les appela des *officieux*.

Les sans-culottes ne pouvaient supporter l'idée que les aristocrates fussent mieux traités qu'eux. Aussi leur sembla-t-il naturel de les soumettre au régime de la cuisine égalitaire.

On ne cessait de crier contre *l'antre de la Bastille.* Le château de Lourdes, bastille des Pyrénées, succursale de celle de Paris, ne fut jamais plus peuplée que sous le règne de la Liberté. Là se trouvait la fine fleur de la société béarnaise. Les comités de Pau et de Tarbes s'étaient entendus pour faire échange de leurs prisonniers, afin de *dépayser les aristocrates.* J'ai, le premier, publié, d'après les registres d'écrou, les qualifications données aux faits qui avaient motivé les arrestations[1]. Jamais code de peuple civilisé n'avait imaginé de pareils crimes. Exemples pris au hasard : *La Jasse Casemajor, profession de marquise, si ça en est une, clubiste et récélatrice d'aristocrates, orgueilleuse comme un paon. — Mourot, homme de loi et constituant, royaliste et fanatique.* On disait encore : *caractère dissimulé. — Ca-*

[1] Voyez mon *Histoire de Lourdes*, éd. de 1845.

*ractère Tartufe réservé dans les opinions. — Caractère somptueux, de glace pour la Révolution. — Menteur comme un arracheur de dents. — Pacifique harpagon indifférent pour la Révolution, ayant amassé beaucoup d'argent en grugeant ses clients*, etc.

Les représentants du peuple, qui aimaient les orgies pour eux, apprirent avec fureur que les aristocrates reclus savaient se bien traiter. Aussi prirent-ils ce curieux arrêté : « Considérant qu'il est outrageant au principe « de la régénération du peuple français de voir que les « hommes atteints de la flétrissure nationale et dé- « posés dans les maisons de réclusion méconnaissent « l'égalité au point d'afficher le luxe le plus scandaleux « par des repas et des orgies exclusives pour les hommes « fortunés... Considérant qu'on ne peut voir sans ad- « version Mr le Marquis ci-devant se goberger d'en- « trées et fricandeaux et *l'artiste* (l'artisan) reclus sous « le même toit que lui ne pas avoir de la soupe pour « sa subsistance, etc. » En conséquence, *l'égalité* est prescrite pour les reclus, obligés de manger, à une table commune, la mesure de pain et de viande qui était limitée. L'égalité de l'appétit était ainsi proclamée : on ne pouvait un jour manger plus de pain qu'un autre. Si le gouvernement eût nourri les détenus, il aurait pu leur distribuer des aliments en parts égales ; mais priver des hommes qui se nourrissaient à leurs frais de la liberté de manger ce qui leur convenait, cela ne se pouvait voir que sous le régime de la *Liberté*.

Sans les délateurs, les reclus auraient été bien traités à Lourdes. Les juges du lieu, sentant leur insuffisance,

allaient se faire dicter leurs jugements par M. Faget de Baure ou par quelqu'autre membre du Parlement de Navarre incarcéré dans la Bastille des Pyrénées. De telle sorte que la Justice ne fut jamais mieux rendue à Lourdes que lorsqu'elle le fut par les juges les plus incapables.

Les familles opulentes, qui dépensaient naguère leur fortune en fêtes pour les riches et en aumônes pour les pauvres, étaient persécutées, mutilées, ruinées, en fuite ou réduites à se cacher.

Dans l'arsenal des lois révolutionnaires, il y avait des peines étranges pour la répression des faits les plus innocents.

Un décret de 1793 punit de mort l'homme qui se déguise en femme. Sans doute la femme qui met des culottes, fut-ce Georges Sand, peut se permettre sous le costume masculin bien des choses qu'elle ne se permettrait pas sous les vêtements de son sexe. Les déguisements ne sont pas toujours criminels. Plutarque vante deux consuls romains, Hirtius et Pansa, de s'être déguisés en femme pour pénétrer, la veille d'une bataille, dans le camp d'Antoine afin de surprendre ses dispositions. Les Béarnais ne se déguisaient guère que pour jouer des rôles feminins dans les pastorales, ou pour échapper au couperet.

Mais, en matière de fureur contre tout ce qui était ou semblait être aristocrate, voici un véritable comble :

Les chevaux à courte queue furent déclarés *suspects !*

Cela n'est point tiré des nouvelles à la main du *Figaro*, mais bien de l'histoire même du Béarn.

Pourquoi les chevaux à courte queue étaient-il suspects ? Ils l'étaient — les arrêtés révolutionnaires donnent toujours des motifs — *en raison* (textuel) *de leurs formes aristocratiques, de leur allure fière et de leur piaffement anti-sans-culotte.*

Est-il rien de plus mirobolant !

Une loi de *maximum*, prise sans avoir égard à la qualité des denrées et à l'habileté de l'ouvrier, tarifa le prix des vivres et le salaire des travailleurs. Voici quelques prix fixés par la Commune de Pau :

Bœuf, livre de 48 onces, 18 sous.

Journée de tailleur, 12 sous ; — de couturière de justes, 12 sous ; — de couturière de linge, 8 sous ; — façon d'un frac, 4 fr. — de la robe la *mieux garnie*, 2 fr. 12 sous ; — une paire de souliers d'homme ou de femme, 1 fr. 7 sous ; — gages de domestiques et servantes de la campagne : 24 fr. par an ; — de servante de ville, 36 fr. ; — de valet, 48 fr. ; — de cuisinière ou gouvernante, 60 fr., etc.

Cela donne une idée du bon marché de la vie en Béarn au dernier siècle. Tout y abondait, et voilà que tout parut devoir y manquer. On dut prendre des mesures contre la famine. Un arrêté du mois de mai de l'an II enjoignit aux départements des Landes de prêter 400 quintaux de farine aux habitants de Pau.

Le comité de surveillance de Pau fit dresser le tableau de tous les citoyens qui n'étaient pas nés dans la ville, ou qui n'y avaient pas fixé leur résidence depuis un an. Un ordre d'expulsion, dans les vingt-quatre heures, fut publié contre tous les *oisifs et vicieux des deux sexes*.

Monestier, le *vertueux*, aurait dû définir ce qu'il en-

tendait par les vicieux. L'ordre d'expulsion contient une exception en faveur des citoyens *nés de père et mère inconnus*. Les riches étrangers oisifs, aujourd'hui si bien accueillis parmi nous, n'étaient pas épargnés. Du reste, sous la Terreur, ils avaient dû fuir l'inhospitalière cité, sous peine d'être mis en réclusion.

---

## CHAPITRE V

### MŒURS BÉARNAISES SOUS LA TERREUR

*L'orgie et le sang. — Les yeux de la* déesse de la Raison. — *Le baiser fraternel. — Monestier flétrit l'esprit public béarnais. — Suicide d'un prêtre. — Cazaurang. — Mouillet. — Du Camp. — Navailles-Labatut. — La compassion déclarée crime. — Héroïsmes cachés. — Conclusion.*

Les mœurs béarnaises ont-elles perdu à la Révolution qui brisa brusquement les traditions du passé ?

Le parallèle serait curieux à établir entre les mœurs raffinées de l'ancien régime et les mœurs nouvelles violemment introduites par la Terreur.

Le *vertueux* Monestier avait une *vertu* dans une signification que ce mot ne comporte guère : au cynisme des paroles, il joignait le cynisme des actes. Il imitait les Romains qui, après l'orgie, aimaient à arroser de libations de vin et du sang des gladiateurs la table des festins : il était cruel surtout quand il était ivre, et il l'était très souvent. Longtemps sa cruauté resta légendaire. Toutes les horreurs qu'il commit ne sont pas écrites ; la mémoire populaire a gardé les détails de beaucoup d'inédites.

Voici ce que, bien des fois, j'ai entendu raconter par mon père :

Un brave gentilhomme de Vic-Bigorre, M. de la Salle, avait été trouvé caché dans un champ de blé. On le conduisit devant Monestier, qui achevait de souper ; celui-ci donna l'ordre de fusiller immédiatement le fugitif et l'exécution eut lieu aux flambeaux.

Le lendemain matin, les vapeurs de l'ivresse s'étant dissipées, Monestier n'avait qu'une idée confuse de la scène de la veille, et il se mit à dire en riant : « Il faut convenir que ce pauvre la Salle a eu hier soir une furieuse peur ; eh bien ! il en sera quitte pour la peur. Qu'on le mette en liberté ! — Mais, lui répliqua-t-on, par ton ordre il a été exécuté. — Il répliqua : Puisque c'est fait, autant vaut. »

La pudeur publique n'était pas mieux respectée que la vie humaine.

Le vice se transformait en déesse. Ce n'est point par la décence du costume, ni par la pureté de la vie que brillait la jolie fille qui représentait la déesse de la Raison. La relation du temps, racontant la promenade de cette Raison portée sur le pavois civique, dit que *ses yeux étaient des sources où chaque orateur puisait des idées révolutionnaires qui embrasaient les cœurs.* On a souvent parlé des *sources de larmes,* et comparé les beaux yeux à des astres :

> Astres dont nul soleil ne peut flétrir la flamme,

mais les comparer à des sources qui allument le feu au lieu de l'éteindre, c'était du style nouveau.

Dans les clubs et les grandes assemblées populaires où se trouvaient des femmes, on ne manquait pas de voter le *baiser fraternel*. En théorie, le vote était accueilli avec enthousiasme; mais, dans la pratique, il surgissait des difficultés; certains pères, certains maris susceptibles se plaignaient de façons trop *sans-culottides* avec lesquelles on embrassait leurs filles et leurs femmes. Des gens délicats ne cachaient pas leur répugnance pour certaines accolades trop fraternelles. Et Monestier devait se dire que les Béarnais étaient plus terrorisés que partisans de la Terreur. Voici comment il s'exprimait dans une proclamation adressée aux citoyens du district et communauté de Pau, le 14 messidor an II : « Si je n'avais eu à franchir que les menées des aristo-« crates, ce n'eût pas été là un obstacle qui m'aurait « soumis à l'étude et aux méditations les plus réfléchies, « la punition des coupables que j'ai trouvés sous ma « main et le supplice que la loi a appelé sur leurs têtes, « prouvent assez ce que j'avance. La république était « bien sur les lèvres des hommes placés au milieu de « vous, *mais la haine pour les patriotes végétait au fond de* « *leurs âmes* ».

Cette haine contre les hommes de sang, ce crime que Monestier reproche aux Béarnais est leur honneur pendant cette période néfaste.

Je n'ai pas parlé des autres représentants du peuple Dartigoeyte et Pinel, dignes compagnons de Monestier. Je n'entends point, d'ailleurs, faire du proconsul le bouc émissaire des horreurs commises en Béarn. Hélas ! il n'y a pas de pays où la contagion du mal ne

se répande : il y eut donc en Béarn, comme partout, des hommes qui peuvent être comptés parmi ceux qu'on appela les *buveurs de sang*.

Ces hommes, je pourrais les nommer, mais pourquoi retirer leurs noms de l'oubli ? Aucun d'eux n'a laissé cette renommée qui fait constamment revivre le crime dans la mémoire des populations ; presque tous ont regretté leur entraînement coupable, et l'ont réparé par une rétractation sincère devant Dieu et devant les hommes.

Dans mon enfance, j'ai connu Dulaut et beaucoup entendu parler de lui. Diverses anecdotes sanglantes, que les historiens révolutionnaires n'avaient eu garde de recueillir, s'étaient conservées dans le souvenir des contemporains et se racontaient encore sous la Restauration. Ainsi, l'on disait qu'un jour où Dulaut conduisait au supplice des prêtres qui, exténués par la faim et la fatigue, pouvaient à peine se tenir : « Rassurez-« vous, leur dit-il, j'apporte ici votre déjeuner ». Et, avec un épouvantable rire, il faisait rouler dans ses mains les balles destinées à leur donner la mort.

Sous la Restauration, Dulaut plaidait devant la cour royale de Pau ; et ce n'était pas un avocat sans mérite. Sa voix avait quelque chose de grave et de sombre qui produisait de l'effet. Les magistrats de la cour lui étaient bienveillants, comme s'ils eussent ignoré toute sa vie ; mais lui ne pardonnait pas aux rois la guerre qu'il leur avait faite. Le 15 août 1824, une rixe s'éleva dans un bal champêtre, à Jurançon, entre des habitants de Pau et des soldats du 55[e] de ligne. On voulut

mêler à cet incident la politique qui n'y avait que faire. Parmi les avocats qui plaidèrent, je me souviens de Dulaut, l'ancien ami de Robespierre, et de Mocquard, le futur ami de Napoléon III.

Dulaut était bon époux ; sa femme était parfaite, elle avait sauvé beaucoup de victimes ; sa plus grande ambition était de sauver l'âme de son mari. Ses efforts pour réveiller dans la conscience du vieux Béarnais une étincelle de foi furent longs, persévérants et, enfin, couronnés de succès. Elle l'envoya un jour auprès d'un ancien révolutionnaire qui écartait le prêtre de son lit de mort : « Ami, lui dit Dulaut, si je me mettais en « route pour l'Espagne, je crois bien qu'on ne m'arrê- « terait pas, et cependant je prendrais un passeport ; « c'est le plus sûr. Je te conseille donc, avant d'entre- « prendre le grand voyage de l'éternité, de te munir « du passeport de la confession, qui peut être fort utile « et qui ne peut faire du mal ».

La conversion de Dulaut fut lente, réfléchie, sincère et complète. La rétractation de ses erreurs fut entière, et il fit amende honorable publique de ses crimes. Il fut aussi édifiant en présence de la mort qu'il avait été terrible en présence de Monestier.

Sous l'influence des idées du temps et de la peur, il y eut à Pau, je l'ai dit, de tristes défaillances. Parmi ceux qui commirent des actes de cruauté ou de faiblesse, les uns ne se convertirent qu'à la dernière heure, quand tout danger fut passé ; d'autres, vaincus par le remords, vinrent se rétracter, lorsque la rétractation était le sacrifice de la vie.

Dans son ouvrage sur la *Justice révolutionnaire*, M. Berriat-Saint-Prix rapporte que le tribunal criminel de Pau ne se *montra pas à la hauteur des circonstances*. « On ne cite, dit-il, qu'une seule condamnation à « mort prononcée révolutionnairement, c'est Ambroise « Darthez, chanoine, qui se suicida. » Le suicide d'un bon prêtre a paru étrange, mais j'en ai connu les circonstances aujourd'hui oubliées.

Ambroise Darthez eut la faiblesse de prêter le serment civique imposé sous peine de mort. Sa conscience lui reprocha sa lâcheté et il voulut la réparer : il rétracta son serment. Lorsque le tribunal criminel eut achevé de prononcer la sentence capitale, Darthez prit un couteau, le plongea dans sa poitrine et, tout fumant de son sang, le jeta à la face des juges en leur disant : « Vous voulez mon sang, le voilà ! »

L'époque où notre pays fut le théâtre de plus d'horreurs ne fut pas celle où il y eut le moins d'exemples d'héroïsme et de vertu.

Parmi les braves qui, à cette terrible époque, étonnèrent l'Europe par leurs victoires, le Béarn donna à la France de grands capitaines qui, de hauts faits en hauts faits, de grade en grade, arrivèrent jusqu'au trône. Je ne veux parler ici que de l'héroïsme obscur de simples citoyens qui, sans craindre l'échafaud toujours dressé, cherchèrent à dérober à Monestier les victimes qu'il destinait au bourreau.

En attendant l'inauguration de la guillotine, instrument nouveau de supplice, Monestier honorait un jour de sa présence une exécution sur la place Gramont.

L'un des douze citoyens requis pour fusiller des prêtres trouva que le juge méritait la mort plus que les condamnés, et, joignant l'action à la pensée, tira sur Monestier que la balle effleura. Tout le monde savait de quelle main était parti le coup, mais personne ne voulut le dire, malgré l'enquête sévère à laquelle on procéda. Le courageux citoyen qui hasardait ainsi sa vie pour en sauver plusieurs se nommait Cazaurang. C'était le père de mon coiffeur, bien connu à Pau.

Un homme du peuple, nommé Mouillet, eut le courage d'afficher un placard contre Monestier ; il n'y ménageait pas *ceux qui tournaient casaque pour mieux dilapider la République et obtenir des places.*

Avec son grand sabre et sa guillotine neuve, Monestier prétendait trancher toutes les questions. Lui résister, c'était mériter la mort. Sa police chercha le coupable auteur de l'*odieuse* affiche. Quelques soupçons planèrent sur M. Darcet, assez honnête homme pour avoir commis ce crime. La condamnation paraissait certaine. Dans ce temps de justice expéditive, le condamné ne languissait pas en prison. — On cite un prêtre exécuté une demi-heure après l'arrêt prononcé. — Mouillet, qui n'avait cru exposer que sa tête, frémit à l'idée d'avoir exposé celle d'un innocent : il alla se dénoncer lui-même. On l'arrêta, on le mit en prison ; il était perdu, si le 9 thermidor ne l'eût sauvé.

Alexandre du Camp, fatigué d'entendre sans cesse vanter les avantages, la grandeur, la *majesté* du titre de citoyen, se présenta un jour à la municipalité pour déclarer qu'il renonçait à la dignité de citoyen et qu'il

préférait n'être rien du tout. Son arrestation fut immédiate. Elle est ainsi motivée : « Considérant qu'il n'est « plus temps d'accorder ni paix, ni trève, ni une seule « minute, aux scélérats et aux aristocrates de la trempe « de l'individu du Camp... »

Du Camp parvint à éviter une mort qui paraissait certaine. Sous la Restauration, il rendit des services à son pays.

Les Béarnais étaient heureux quand ils pouvaient tromper Monestier et lui enlever sa proie. Un jour, le chevalier de Navailles-Labatut étant rentré de l'émigration très mystérieusement pour voir un instant sa famille, fut rencontré, dénoncé et arrêté. On l'interroge. Il répond : « Vous vous trompez, je suis un Anglo-Américain ». Il est mis en jugement. Tout le monde le reconnaissait ; personne ne voulut le reconnaître. On avait appelé sa nourrice et les habitants de Labatut ; la nourrice nia son identité avec énergie ; chaque paysan s'attacha à signaler quelque dissemblance entre les traits de l'accusé et ceux de son seigneur.

Quand un habitant de Pau était dénoncé, arrêté, ses parents, ses amis et les amis de ses amis, tous se mettaient en campagne pour trouver quelque protecteur qui pût sauver l'accusé.

Ces sollicitations devinrent si nombreuses, si pressantes, qu'elles fatiguèrent singulièrement le comité local du salut public, et ce comité prit une décision étrange où il déclare *qu'il n'est pas agréable* d'avoir sans cesse à supporter *des pleureurs et des faiseurs de jérémiades ;* qu'en conséquence, *les mots d'humanité et de*

*compassion* ne doivent pas *attendrir les principes* et les sollicitations doivent être regardées *comme des corruptions déguisées*. Donc, ceux qui s'apitoyent sur les accusés *sont déclarés suspects de première classe*. Le comité n'accepte que les *dénonciations parce qu'elles sont profitables à la chose publique*.

J'aime à supposer que ceux qui écrivaient ces cyniques paroles sous la dictée du proconsul sanguinaire se rendirent souvent complices en cachette du prétendu crime qu'ils flétrissaient.

Les actes juridiques de cruauté sont écrits ; mais on n'écrit guère, dans des temps d'orage, les actes de dévouement. Les vertus et les héroïsmes se cachent.

A Pau, dans la période révolutionnaire, plusieurs Béarnais firent des actions courageuses sans même se douter de ce qu'elles avaient de noble et de généreux.

Lorsque Lamaignère, gardien du berceau de Henri IV, sauvait cette précieuse relique en lui substituant un faux berceau, il s'exposait à la mort et n'attendait aucune récompense de son dévouement obscur.

Il serait difficile, aujourd'hui, de faire le calcul de tous ceux qui hasardèrent leur vie pour sauver celle d'un parent, d'un ami, ou simplement d'un compatriote. On a dit des plus cruels terroristes béarnais qu'ils avaient sauvé plus de personnes qu'ils n'en avaient fait périr.

Danton disait : « Vous êtes dessous, mettez-vous dessus ».

Les Béarnais, comme Gassion qui était pauvre, comme Renaud qui était simple page ou domestique,

savaient se mettre dessus en tout temps quand ils avaient assez de talent ou de courage pour s'élever.

Dans les bas-fonds de la société, il y a des choses qu'on peut en retirer ; il y en a d'autres qu'on fait bien d'y laisser.

On a voulu faire absoudre la Révolution française du sang innocent qu'elle a versé en lui tenant compte de la gloire de ses armes et de l'importance de ses réformes. Les crimes ne sont jamais nécessaires, pas plus à une nation qu'aux simples particuliers.

Les États civilisés qui ont le plus résisté à notre Révolution et condamné ses excès sont-ils aujourd'hui les plus arriérés pour le culte de la liberté et de la dignité humaine, pour les progrès de la vie sociale, morale et matérielle ?





# LIVRE CINQUIÈME

## LA SOCIÉTÉ DE PAU PETITE VILLE

## CHAPITRE PREMIER

### PAU PETITE VILLE

*Histoire de la ville. — La place Gramont. — Le théâtre : le tonnerre donne la réplique. — Noms des rues. — La place Royale. — Rue actuelle du Lycée.*




BIEN que l'orgie révolutionnaire soit terminée et que les terroristes aient disparu dans l'ombre, les splendeurs de la cité royale ou parlementaire sont à jamais éteintes. L'avenir pourra être plus brillant que le passé ; il ne lui ressemblera pas.

Le Pau d'autrefois était une petite ville qui avait une grande histoire.

On lit dans un Mémoire de l'intendant Le Bret : « La ville de Pau consiste en deux rues assez lon- « gues, mais assez mal disposées. Elle n'a rien de con- « sidérable. Le Palais est des plus mal entendus et des « plus incommodes. L'hôtel de ville est encore pis. « L'église paroissiale ne peut contenir le quart des ha- « bitants. Elle est aussi mal tenue et aussi pauvre en « meubles que les églises de village. »

Ce portrait, tracé en 1700, n'était pas flatté, mais il était ressemblant.

J'ai siégé jusqu'en 1855 dans ce palais dont les incommodités avaient été signalées au XVIII^e siècle. Quant à la vieille église Saint-Martin, qui vient d'être démolie, ceux qui ne l'auront pas vue debout auront peine à croire qu'une cité royale eût pu se contenter d'un édifice aussi mesquin.

La nécessité d'élever à Pau une église digne de la ville fut reconnue par Louis XIV, par Louis XVI, par Napoléon I^er, par la Restauration, par Louis-Philippe, par Napoléon III, et il paraît incompréhensible qu'il y ait eu tant de retard pour faire ce que tout le monde désirait.

Sur la demande des États de Béarn, du Parlement, du barreau, de la bazoche, des corporations des marchands, Louis XIV avait ordonné la construction de l'église Saint-Louis, en face de la place Royale, pour remplacer la vieille petite église de Saint-Martin. Louis XVI accorda 50,000 écus afin de hâter les travaux. On s'occupait des cintres et des voûtes, lorsque survint la Révolution. Elle décida que l'édifice serait continué pour

servir de temple à l'Etre Suprême. Napoléon en ordonua l'achèvement sur le plan primitif. Comment se fait-il que l'édifice commencé pour être une église ait été achevé, transformé en théâtre, et que la première pierre de l'église actuelle de Saint-Martin n'ait été posée qu'en 1863?

Les conseils municipaux qui se succédèrent, agités par des idées diverses que nous ne comprenons même plus, discutèrent un temps infini sur l'emplacement et l'orientation de l'édifice. Mais si l'on s'étonnait naguère de ce manque d'une église convenable à Pau, on doit s'étonner bien davantage aujourd'hui des églises et chapelles, monuments remarquables qui, presque simultanément, ont surgi de toutes parts dans la cité.

La ville parlementaire s'agrandit et s'embellit surtout au siècle dernier. En 1772, le conseil de ville chargea l'ingénieur Moysset de procéder à la levée du plan général de la ville, ainsi qu'à un nivellement général des rues et des places. L'ingénieur Flammarion fit approuver par le conseil d'Etat le plan de la place Gramont, place monumentale pour laquelle le roi céda une partie des anciens jardins du château et l'on commença par y bâtir un théâtre. Une actrice, alors en renom, la Sainval, vint inaugurer la salle. Elle jouait Mérope. Au moment où elle déclamait ce vers du V° acte :

> Ecoutez, le ciel parle : entendez son tonnerre,
> Sa voix qui se déclare et se joint à mes cris ;
> Sa voix rend témoignage et dit qu'il est mon fils.

le tonnerre répondit à cet appel et tomba sur la salle.

On en fut quitte pour la frayeur ; mais elle fut si grande que ce coup de foudre ôta la parole aux acteurs.

La place Royale, plantée au XVIIe siècle, s'était embellie d'une statue. Les États avait demandé à Louis XIV celle d'Henri IV; le monarque envoya la sienne, et les Béarnais y mirent une inscription béarnaise que l'on traduisait : « Ici est le *petit-fils* de notre *grand* Henri ».

La place Royale était la promenade à la mode, le rendez-vous de Messieurs du Parlement, le point de réunion de toutes les classes, le théâtre de toutes les réjouissances populaires. On y allumait les feux de joie ; on y tirait les feux d'artifice ; on y dansait ; on y célébrait les victoires de nos rois, les naissances, les mariages et tous les événements heureux de la famille royale.

La physionomie de la ville avait rapidement changé. Le portrait fait un demi-siècle après l'intendant Le Bret est bien plus gracieux :

« Pau, dit l'abbé d'Expilly, est bien bâti et très « agréable. C'est un *séjour délicieux* plus encore par « l'urbanité des habitants que par la beauté du pays et « la douceur du climat. »

La Révolution arrêta tous les embellissements projetés. Déchu de sa grandeur, Pau resta longtemps au rang des petites villes, sans commerce, sans importance, loin de Paris.

Au XVIIIe siècle, on comptait dix-huit rues ainsi dénommées : *de la Porte-Neuve, de la Basse-Ville, de la Fontaine, de l'Enceinte de la Ville, des Jésuites, du Vis-à-Vis-*

*des-Jésuites, des Orphelines, des Pénitents, de Nay, de Notre-Dame, des Capucins, du Palais, de la Côte-du-Moulin, du Honcet, de Maubec, de la Halle, de la Côte-de-la Fontaine* et *de Morlàas.*

Au lieu de créer des rues nouvelles, la Révolution créa des noms nouveaux : la rue du *Ça ira*, actuellement rue de la Préfecture; la rue *de la Farandole*, actuellement rue du Lycée; la rue *de Lucrèce*, actuellement rue des Orphelines; la rue *des Propagateurs*, actuellement rue de la Fontaine, etc... La politique fait effacer ainsi souvent dans une cité les vieux souvenirs et les vieux noms. L'ignorance quelquefois suffit. Ceux qui, de nos jours, ont supprimé les noms de *Camgrand* et de *Chantelle* ignoraient qu'au temps de Henri IV le premier avait rendu de grands services à la ville, et que le second, habile ouvrier, avait gagné, à embellir Pau, l'amitié du bon roi qui lui fournit l'argent nécessaire à rebâtir sa maison.

La place Royale, à laquelle on a eu, enfin, le bon goût de conserver son nom primitif, s'appelait place Bonaparte, lorsque Napoléon, en 1808, ordonna par décret *qu'elle serait agrandie et portée jusqu'au bord de la rivière.* Le jardin Mesplès, qui cachait la vue des Pyrénées, fut acheté en 1811 et la place fut régularisée, en 1814, par l'achat d'une parcelle du jardin de Jasse. Le bois Louis fut détaché du collège et donné à la ville pour prolonger la promenade jusqu'au bord du Gave. Dès que la place Royale eut sa terrasse en face des Pyrénées elle parut la plus belle place du monde ; et, à force de voir les étrangers s'arrêter saisis d'admiration devant

ses incomparables perspectives, les Béarnais se prirent, eux aussi, à admirer leur pays avec un enthousiasme d'autant plus grand qu'il avait été plus tardif. Un auteur écrivait en vantant la place Royale : « Le philo-
« sophe Aristippe, ami de la vertu et du plaisir,
« aurait trouvé là un *salon de compagnie* sous un beau
« dôme de feuillage, et Diogène, dans son tonneau,
« serait resté à son soleil depuis qu'il se lève jusqu'à
« ce qu'il se couche ».

Les habitants de la petite ville étaient fort du goût d'Aristippe : le dimanche et les soirs d'été ils formaient sur la place Royale de petits cercles d'amis ; plus d'une femme charmante y tint son *salon de compagnie*. Mais Diogène ne serait pas resté exposé à notre soleil, sans en perdre un rayon depuis l'aube jusqu'au crépuscule. Durant l'été, il eût été plusieurs fois le jour rafraîchir son tonneau aux eaux de l'Ousse et son gosier à quelque bouteille de Jurançon.

Les grandes fortunes ne brillaient plus à Pau deshérité du Parlement. J'ai vu bâtir presque toutes les maisons de la place Gramont et toutes celles de la rue du Lycée ayant la vue des Pyrénées. L'emplacement occupé au midi par la série de beaux hôtels qui vont de la place Royale à Bizanos fut adjugé par ventes publiques du 20 novembre 1809 et du 18 octobre 1811, pour le prix de 34,950 fr. ; encore fallut-il le diviser en 34 lots.

Les premiers hôtels se sont bâtis lentement. Dans mon enfance, tout le versant méridional du coteau, depuis le jardin Nogué jusqu'au bois Louis et au pont

du Gave, n'était qu'une vaste et riante prairie, où paissaient des troupeaux, où les enfants allaient jouer chaque jour.

---

# CHAPITRE II

## LES SALONS

*La préfecture. — Le général Serviez. — Le comte de Castellane. — Renaissance de la société. — L'évêque et le professeur. — La haute futaie, le taillis, la broussaille et le torchon. — Le temple de l'Amitié.— Préfets. — La marquise de Gontaut-Biron. — Derniers salons béarnais. — Le comte d'Esclignac. — Le baron de Capdeville. — Familles éteintes. — Fusion de toutes les classes.*

C'est dans les salons de la Préfecture que la société de Pau, brisée par la Révolution, commença de se reconstituer. Elle se forma des débris de l'ancienne société et d'éléments nouveaux. En Béarn, la fusion entre les classes n'était pas difficile à opérer ; tous les hommes, que leur esprit et leurs manières rendaient capables de paraître dans un salon, étaient les bien venus, sans que l'on s'inquiétât de leur origine.

Sans faire ici l'histoire des préfets qui se sont succédé dans l'ancienne capitale béarnaise, il en est dont le souvenir, à peu près effacé, mérite de ne point tomber dans l'oubli.

Le premier en date, c'est le général Serviez, qui occupa la préfecture après le 18 brumaire. Il s'occupa beaucoup de son département sur lequel il a laissé des écrits et dont il fut le député au Corps législatif en 1802. On lui doit la construction d'un pont sur le Hédas et le percement de la rue qui porte son nom. Cette rue, lente à se bâtir, est aujourd'hui l'une des plus animées de Pau.

Serviez fut remplacé, le 23 germinal an X, par le général comte de Castellane qui prit grand souci des embellissements de la ville. Il avait créé devant la préfecture une place qui portait son nom et dont les arbres étaient déjà très beaux, lorsqu'on la détruisit pour y construire une halle.

Le comte de Castellane fut à Pau la vivante antithèse de Monestier. Grand seigneur, il n'eut pas de peine à renouer les traditions du passé. Il inaugura son arrivée par une fête, où toutes les élégances essayèrent de renaître. Au lieu de provoquer la haine d'une classe contre l'autre, il ne prononça que des paroles de concorde et de paix. « Célébrons, disait-il, le retour aux « idées saines et généreuses, écartons cet esprit de révo- « lution interminable, universelle, qui semblait mena- « cer le monde de sa ruine et nous devoir entraîner « dans sa chute ». Au lieu de l'apothéose d'une fille impudique en léger costume de déesse de la Raison, il couronna une rosière. C'était *une jeune et très belle demoiselle dont la pureté la plus avérée décorait le front virginal*.

L'installation de Mgr Loyson, premier évêque de

Bayonne après le Concordat, fut l'occasion de nombreuses fêtes et de beaux discours.

L'évêque arriva à Pau le 22 nivose an XI. En ce temps, on n'avait pas encore imaginé le divorce de la religion et de l'instruction publique. Le citoyen Sordes, professeur à l'école centrale, prononça le discours de bienvenue, et il l'offrit à la comtesse de Castellane avec ce quatrain sur son mari :

Il est le bien-aimé de tous,
Et la chose est très croyable;
Eût-il été le plus heureux époux,
S'il n'eût été l'homme le plus aimable.

Un professeur haranguant l'évêque et adressant des vers aux femmes du grand monde, c'est un peu passé de mode.

La cloche replacée au clocher de Saint-Martin eut pour parrain le préfet et pour marraine M^me^ de Gontaut-Biron. La noble marquise n'avait pas repris son titre, mais elle avait l'influence que donne sur une bonne population la charité et le généreux emploi d'une grande fortune.

L'égalité a beau être inscrite sur le drapeau, l'inégalité des conditions durera aussi longtemps que l'inégale répartition des qualités physiques et des dons de l'intelligence parmi les hommes. On n'osait pas reprendre dans le monde les qualifications abolies ; mais l'esprit béarnais inventa des classifications à sa manière. Il partagea la société en quatre classes : la haute futaie, le taillis, la broussaille et les torchons. Il n'est pas besoin d'indi-

quer les catégories sociales que marquaient ces dénominations. Mais la société eût été bien restreinte, si les lignes de démarcation tracées entre les diverses classes les eût séparées dans les salons.

Lorsque le comte de Castellane donnait des grandes fêtes, il ne fallait pas beaucoup de sergents de ville pour empêcher l'encombrement des voitures devant l'hôtel de la préfecture ; il n'y avait guère, à très peu d'exception près, d'autres carrosses que celui du préfet. Aussi, la voiture préfectorale allait-elle à domicile quérir, quartier par quartier, les élégantes danseuses.

On ne s'en tenait pas aux gens de haute futaie et du taillis, on descendait jusqu'à la broussaille. La beauté pour une danseuse valait mieux qu'un titre de noblesse. On invitait M^lle^ Rose Sicabaig, dans le taillis, parce qu'elle était charmante, et, dans les broussailles, on ne dédaignait pas les jolies filles comme M^lle^ Colomé, simple modiste.

Dans ces soirées béarnaises, les toilettes brillaient plus par l'élégance que par la richesse. Il y avait une gaieté, un entrain qu'on ne retrouve plus, parce qu'alors tout le monde se connaissait.

Du temps de M. de Castellane, il existait sans doute des mœurs et des habitudes plus simples que de nos jours, mais qu'on ne pense pas que, dans les grands salons, il y eut moins de magnificence. Ouvrons le *Mémorial* de l'époque.

Le comte de Castellane, revenant de Paris où il avait épousé en secondes noces M^lle^ de Rohan Chabot, sœur de la comtesse de Gontaut, trouva, à son arrivée,

la façade de son hôtel ornée de gracieuses peintures allégoriques, son jardin décoré avec goût, les rues illuminées, la population entière célébrant son retour. A neuf heures du soir, le comte et la comtesse se rendirent à l'hôtel de Gontaut : quatre cents invités les y attendaient. La façade de l'hôtel était illuminée ; le jardin resplendissait d'innombrables verres de couleur, et, sur les coteaux, de grands feux de joie éclairaient de toutes parts l'horizon lointain. Au bout du jardin féerique, sur un roc artificiel, s'élevait un temple dédié à l'*Amitié*. Les colonnes brillaient de lumière et l'on pouvait lire des devises, des inscriptions entourées de charmants décors, et lorsque la jeune comtesse s'approcha du temple, un ravissant enfant vint lui en ouvrir les portes.

Avant et après le souper qui eut lieu à minuit, la danse et la musique ne furent interrompus que par des couplets de circonstance, par les plus gracieuses surprises pour les héros de la fête. Dans nos réunions du jour, le champagne a détrôné la poésie.

Pendant ce temps, le fils du comte de Castellane montait la garde, comme factionnaire, devant l'hôtel de la préfecture ; mais il avait dans sa giberne ce bâton de maréchal de France qu'il aima particulièrement à montrer aux Lyonnais.

Le 10 août 1810, M. de Vanssay remplaça le comte de Castellane ; mais il fut moins occupé à donner des fêtes qu'à lever des hommes pour le conquérant qui en faisait une si grande consommation.

Les préfets de la Restauration ne furent pas nom-

breux : M. d'Antin, le comte d'Argout et M. Dessolle. Ce dernier, nommé en 1819, ne se retira qu'en 1830. Il avait une fille contrefaite, mais douée de beaucoup d'esprit. Les soirées de la préfecture n'eurent rien de remarquable.

En 1830, le vicomte de Beaumont vint arborer à Pau le drapeau tricolore. Les fidèles du drapeau blanc ne furent guère attirés à la préfecture. Au contraire, M. le préfet Leroy apaisa les esprits et parvint à réunir les gens de valeur de tous les partis.

Le vicomte Duchâtel et M. Azévedo furent les premiers à inaugurer le luxe à la préfecture. Après eux, d'autres préfets ont pu faire aussi bien, non pas mieux. Aucun Béarnais ne s'abstenait de leurs fêtes, et les étrangers, dont le nombre augmentait chaque année, prenaient goût à la cité béarnaise en participant aux plaisirs qu'on leur prodiguait.

La révolution de 1848 donna deux préfets aux Basses-Pyrénées: M. Nogué et M. Landrin. Le premier était un vrai Béarnais bon pour tous ses compatriote sans distinction de parti. Les hommes d'opinions les plus opposées aux siennes l'estimaient et l'aimaient : il avait pu être maire de Pau, sous Louis-Philippe, malgré ses idées républicaines. Le second préfet, ou commissaire, était étranger et fort étrange. Sa conduite fit encore mieux apprécier la sagesse et la loyauté de M. Nogué qui lui épargna bien des folies.

Un jour, Landrin voulut faire déboulonner la statue de Henri IV. Le peuple s'émut et on lui fit dire que la première corde passée au cou de la statue servirait

à le pendre lui-même à un arbre de la place Royale. Cette menace produisit son effet.

M. Nogué avait de la fortune, mais des goûts modestes. Il ne changea rien à ses habitudes lors qu'à deux reprises, il devint préfet, et personne n'y trouva quelque chose à redire. Il était préfet moins par goût que pour rendre service à sa chère ville dans les moments difficiles.

Le salon de la préfecture ne fut jamais, d'ailleurs, le seul salon de Pau ouvert.

Du temps de M. de Castellane, le marquis de Gontaut-Biron donnait des fêtes. Ancien lieutenant général des armées du roi, le marquis mourut à Pau le 25 mai 1826; la marquise lui survécut jusqu'en 1830. Sa fortune était énorme; mais la part du pauvre était si grande que bien souvent la marquise dut s'imposer des privations. Tous les jours, elle recevait quelques intimes; mais, comme elle n'avait à Pau que des amis, lorsqu'elle donnait des fêtes, tous ceux qui allaient dans le monde se rencontraient dans ses salons. Durant la Restauration, elle fit les honneurs de la ville à tous les personnages qui vinrent la visiter. Elle reçut notamment la duchesse d'Angoulème et la duchesse de Berry. La duchesse de Berry surtout excitait un véritable enthousiasme populaire, lorsque, portant le béret et la ceinture du pays, elle gravissait hardiment les coteaux et les montagnes, entourée d'une escorte de jeunes gens choisis dans vingt villages et coquettement vêtue de l'ancien costume béarnais.

Le 21 juillet 1828, la princesse accepta une fête à

l'hôtel de Gontaut. L'illumination du côté de la rue était magnifique, mais l'illumination des jardins qui descendaient jusqu'au bord du Gave était féerique. Chaque feuille des grands arbres, pour ainsi dire, avait son lampion de couleur variée. Les musiques se répondaient. La ville entière était invitée. Pour faire le nombre infini de guirlandes et de couronnes composées de buis, de roses et de lys qui décoraient l'hôtel et ses arcs de triomphe, tout le monde tint à honneur de mettre la main à l'œuvre. M. Lacaze et les républicains les plus connus — bien peu nombreux alors — ne résistèrent pas au plaisir de travailler gaiement avec les plus nobles et les plus jolies Béarnaises. Les salons étaient décorés avec autant de goût que de splendeur. L'orangerie de l'hôtel, transformée en théâtre, resplendissait de l'éclat de bougies sans nombre et surtout de l'éclat des diamants, des bijoux, de la jeunesse et de la beauté. Des amateurs du meilleur monde béarnais jouèrent une pièce de circonstance entremêlée de gais refrains que le baron de Gayrosse avait composée. Un magistrat avait aussi composé un chant béarnais que chanta un autre magistrat doué d'une voix magnifique.

Lorsque la duchesse entra au salon, la vieille marquise de Gontaut lui offrit un siège d'honneur : « Gardez-le pour vous, lui dit la princesse. Vous êtes de « fait reine de Navarre. Soyez-le, ce soir, de droit. « Nous vous cédons la place ».

La Restauration avait ramené à Pau les survivants de la société parlementaire échappés au naufrage. Plu-

sieurs nobles familles avaient péri ; d'autres avaient perdu leur fortune. Les anciens gentilshommes n'eurent rien à changer de leurs vieilles traditions pour vivre en bonne intelligence avec le peuple. Récemment encore, on pouvait juger de leur courtoisie et de leurs manières par celles du baron de Laussat, qui fut toujours si sympathique aux Béarnais.

Les nobles qui n'avaient pas émigré ne furent pas à l'abri des désastres du temps; leurs hôtels étaient restés dans l'abandon, dépouillés des anciennes tapisseries de laine réquisitionnées en 1792 pour couvrir sous la tente les soldats de l'armée occidentale.

Faut-il citer tous les salons béarnais qui firent le charme de Pau petite ville. On n'a pas oublié ceux de M^lle de Lons, de la comtesse de Barbotan, de M^lle de Neys, de M^me de Laporte, née de Beauregard, et de bien d'autres.

Des familles naturalisées à Pau se mélangeaient avec les vieilles familles du pays, par exemple : la vicomtesse de Beaumont, M^me Lussan, sœur de M. de Martignac ; M^me Laporte née d'Estampes. Que de souvenirs charmants m'ont laissé plusieurs de ces réunions où les amusements de l'esprit primaient tous les autres.

Parmi les souvenirs dont l'empreinte est le plus profondément gravé dans ma mémoire, je retrouve ceux du salon du comte d'Esclignac de Pressac-Fézencac-Marestang, frère d'un duc et pair. C'était un salon des plus modestes, au deuxième étage d'une maison qu'on a rebâtie parce qu'elle déparait la rue où elle se trouvait. Là, dans un petit recoin très obscur, se ca-

chaient des collections de livres rares et d'échantillons de minéralogie. La tenue du comte était en harmonie avec la pauvreté de son appartement; il était simplement vêtu, portant à l'intérieur une veste très courte et, quand il sortait, une redingote bleue très longue. Il recevait sans doute les personnes les plus distinguées, mais il aimait aussi la société des gens de la plus humble condition. C'était un homme de très haute taille, d'une figure majestueuse, aux yeux bleus pleins de douceur; sa voix avait un timbre des plus agréable et sa parole un grand charme. Il portait toujours des bottes molles; l'une était d'une grosseur démesurée cachant quelque difformité : on disait que son pied avait été broyé par un boulet. Le comte n'en parlait jamais quoiqu'il aimât à parler de tout.

Grâce à sa grande taille, il avait été nommé officier à quatorze ans. Il partit pour l'île de Malte; le grand-maître de l'ordre, son parent, seconda le développement de son intelligence, favorisa son goût pour l'érudition, et bientôt lui confia une mission scientifique : l'exploration des côtes de la Méditerranée. J'en ai vu les dessins et les notes, ainsi que le manuscrit d'une histoire des Arabes d'Espagne, son œuvre également. Je n'ai pu retrouver ces papiers, quoique je me sois procuré une partie des livres de M. d'Esclignac.

Le comte faisait un voyage en Allemagne, chez des parents princiers, lorsque la Révolution éclata. Les événements marchaient vite : il se trouva émigré malgré lui. Un jour, l'argent qu'il recevait de France lui manqua; comme il savait tourner, une princesse lui

avait fait cadeau d'un beau tour-en-l'air, il se fit recevoir tourneur dans je ne sais plus quelle ville, et il gagna son pain en faisant des pipes d'écume de mer. Beaucoup d'émigrés firent, de la sorte, une chose ou l'autre : lechevalier de Montmorency fonda une pâtisserie à Hambourg; le comte de Gimel fut distillateur; M. et M^me^ de Milon gérèrent un établissement de bals, concerts et soupers; un autre émigré exerçait à un louis la soirée son art de faire la salade. Bref, le comte d'Esclignac gagna plus facilement son pain à exercer un métier vulgaire, que s'il eût voulu mettre à profit son érudition et son esprit.

Dès que les portes de la patrie lui furent ouvertes, il s'empressa d'y rentrer. M. de Fontanes le connaissait et appréciait son mérite : il le nomma inspecteur de l'académie de Pau. Mais la Restauratiou ne pardonna pas au noble comte d'Esclignac d'être rentré trop tôt et d'avoir accepté des fonctions dans l'instruction publique. Elever des chevaux, c'est noble; mais élever des hommes, ce n'est pas aussi bien porté. Le comte accepta sa disgrâce sans se plaindre et vécut de la façon la plus simple. Il recevait bien quelques disgraciés, comme Casimir d'Angosse et le général Larriu, mais ce n'est pas la politique ou l'ambition qui l'agitait : il aimait à vivre avec les savants et les enfants.

Les savants, il n'y en avait pas à Pau. Mais d'Esclignac entretenait des relations scientifiques avec les princes de la science dans toute l'Europe, notamment avec Humboldt. Pas un savant étranger passant à Pau ne manquait de le visiter.

Mon bonheur, lorsque j'étais enfant, c'était d'aller voir cet ami de mon père. Il m'attirait par le charme de sa parole; il m'initiait aux secrets de la science; il m'en donnait le goût et savait me faire comprendre ce qui semblait au-dessus de mon âge. Pour ôter à sa conversation toute apparence de leçon, il mêlait les plus plaisants récits aux explications sérieuses sur les curiosités de la nature.

Au moment où, satisfait de son sort, le comte vivait heureux, entouré de vrais amis et du respect de tous, un grand malheur vint troubler tout le reste de sa vie : c'était une grosse fortune, une énorme indemnité comme émigré. Cet homme, d'une si merveilleuse aptitude pour les sciences, était absolument inapte aux affaires. Il avait supporté noblement la pauvreté; il ne sut pas administrer ses richesses : une partie devint la proie de gens qui abusèrent de sa bonhomie. Ainsi, sans s'en douter, il devenait caution de l'entrepreneur de la grande halle et dut la payer sans en retirer le moindre bénéfice.

Il acheta un vieux château où, loin de Pau et de ses amis, il se laissa séduire par une jeune femme qui fit le désespoir de sa vieillesse. Ses petits-enfants aujourd'hui, bien qu'apparentés aux plus grandes familles de France, se trouvent dans les rangs modestes de la société.

J'en ai connu beaucoup de ces nobles gentilshommes que le temps avait respectés et qui, sous les vieilles charmilles de Tout-y-Croît ou de quelqu'autre ancien castel, aimaient à raconter les souvenirs de leur jeunesse

et du passé béarnais. Que de familles disparues ! Les de Lons, les Duplàa, les d'Esquille, les Jasse, les Gestas, les Mesplès, les Barbotan, les Saint-Cricq, les Gayrosse, les Boirie, les d'Arboueave, les Crouseilhes, les Beauregard, les Laporte, les Noguès, les Florence, les Lusignan, les Livron, les Ségure, les Maucor, les Faget de Baure, les Laussat. D'autres beaux noms sont à la veille de disparaître.

Parmi ces noms éteints, je n'oublierai jamais celui du baron de Capdeville, frère de la marquise de Jasse. La mort semblait l'avoir oublié dans son château de Tout-y-Croit, castel datant de la reine Jeanne et tombant de vétusté. Là, tout était en harmonie ; les vieilles manières, disparues de partout, s'y retrouvaient encore. Lorsque j'allais dîner chez le baron de Capdeville, chez qui se réunissaient quelques nobles dames, comme la comtesse de Gontaut, si bonne pour moi dans mon enfance, je me croyais transporté dans le monde d'autrefois. La bibliothèque était riche. Il me semblait que les romans de Mlle de Scudéri venaient de paraître et j'y examinais la carte du *Tendre*. Tout était vieux, mais très beau et très bien tenu. Les anciens meubles, les tableaux aux cadres argentés, semblaient destinés à ne pas survivre à ceux qui les entretenaient avec un soin si jaloux.

Le baron de Capdeville avait la passion des bons livres et des beaux-arts. Il avait passé sa vie à voyager dans l'unique but de recueillir les plus belles gravures anciennes et sa collection valait plus que toute sa fortune territoriale. L'âge n'avait pas glacé son esprit ; il

avait, en vieillissant, gardé toute l'amabilité, toute la courtoisie béarnaise.

L'homme qui ne sait pas se résigner aux irréparables effets de la dégradation physique qu'entraîne la vieillesse, devient parfois morose, ou conteur fatiguant d'histoires ressassées. Le baron de Capdeville n'avait gardé de l'expérience de la vie que plus d'indulgence pour tous, plus de bonté, plus de science des hommes et des choses.

Je n'ai tant insisté sur les survivants de l'ancien régime sous la Restauration qu'à cause de leur physionomie à part. D'ailleurs, les nobles s'étaient complètement mêlés à ceux qui avaient su se faire un nom pendant la Révolution. Nulle part la société ne fut plus unie, plus complètement fusionnée qu'à Pau. Par exemple, sur la liste des premiers députés royalistes élus dans les Basses-Pyrénées, figuraient côte à côte le marquis de Candau, de vieille noblesse, et le comte Harispe, de noblesse impériale, Faget de Baure du parquet du Parlement de Navarre et Dartigaux du parquet des Cent-Jours. Un jour, il se rencontra que les premiers magistrats présents à Pau étaient tous bâtards; ils étaient honorables, on les estimait, et l'on se bornait à dire en riant : « Vivent les bâtards sous les rois légitimes ».

Dans le monde, les meilleurs gentilshommes étaient les plus polis. C'est chez eux surtout que l'homme du peuple ennobli par son mérite recevait bon accueil. On était porté à lui répéter ce que disait un jour le comte d'Artois : « Monsieur, vous n'étiez pas gentil- « homme, mais vous étiez digne de l'être ».

## CHAPITRE III

### FÊTES PUBLIQUES

*Promenade du berceau de Henri IV. — Harangue en béarnais. — La part des pauvres. — Louis-Philippe. — La statue d'Henri IV. — La cantate de Liadières et le tableau de Dévéria.*

De tout temps, en Béarn et à Pau, on aima les fêtes publiques. Sous la Restauration, ces fêtes eurent un caractère particulier.

La petite ville vivait de souvenirs. Aussi, lorsque les Bourbons reparurent, ne laissa-t-elle échapper aucune occasion de rappeler avec orgueil qu'elle était la patrie du fondateur de la dynastie.

Dans les proclamations officielles on ne mettait pas « Habitants des Basses-Pyrénées », on disait : *Béarnais, Basques et Navarrais*. Chaque race était fière de son origine et flattée de n'être pas confondue avec les autres.

Le berceau de Henri IV avait été sauvé par M. de Beauregard, M. d'Espalungue et M. Lamaignère. Dans son cabinet d'histoire naturelle, dont j'ai hérité, M. de

Beauregard possédait une écaille de tortue semblable à celle où Henri enfant avait été bercé. M. d'Espalungue, commandant, et M. Lamaignère, sergent du château, substituèrent à la vraie coquille celle de M. de Beauregard qui fût brûlée le 1er mai 1793.

Déjà, le 30 brumaire an X, la découverte du berceau avait été annoncée par la presse locale ; mais la restitution n'en fut faite au château que sous la Restauration. Et, depuis lors, comme jadis, le berceau du roi vaillant figura sur le programme de toutes les cérémonies publiques.

Dans toutes les fêtes, je l'ai vu promener triomphalement dans les rues et porté à l'église. Lorsqu'il apparaissait, précédé de la musique, entouré d'un brillant cortège, acclamé et suivi par la population entière, c'était une manifestation d'enthousiasme difficile à décrire et même difficile à se figurer sans en avoir été témoin.

On sentait surtout à Pau le besoin de la paix après tant de guerres, le besoin de la réconciliation des parties après tant de discordes civiles. La tolérance béarnaise était heureuse de s'étaler avec orgueil lorsque les passions politiques éclataient avec furie dans le Midi. Faget de Baure prêchait l'*abjuration de tous les partis,* et il était élu député presque à l'unanimité. M. de Perpigna, nommé maire, annonça dans sa proclamation, qu'*il serait le même pour tous ses administrés*. Sa courtoisie ne fit jamais défaut à aucun habitant de la ville, quel qu'il fût, et cette courtoisie a été imitée par tous les maires *béarnais*.

Henri IV enfant, à Coarraze et même à Pau, ne parlait guère que le béarnais. Les habitants de Pau se figuraient que les descendants du grand roi aimaient à entendre la langue maternelle de leur immortel aïeul. Aussi, lorsque le duc d'Angoulême vint en Béarn pour la première fois, les paysans du hameau de Pau le haranguèrent-ils en béarnais en ces termes :

« Arréhil deü nouste bou Henric !

« Audit lous paysaàs de Pau si bous plats ! Lou « grand Henric qu'abé lous nouste coos, permou que « ère badut à nouste et que s'aymabe.

« Despuch que s'abé quittats, tout qu'ère birouléyat ! « tout que s'ère estadit !

« Que tournats ! adare tout que ba braga, qu'at « credem, lou Rey, lou boste bou sanclou, qu'at a « dit.

« Oh ! arréhil deü nouste bou Henric ! aci lous hills « qu'es sembleran toustem aux pays coum l'estère es « semblera toustem au hus.

« Bisquen a jamey lous arréhils deü gran et bou « Henric ! »

Le souvenir d'Henri IV valait des privilèges à son pays natal. En 1816, Louis XVIII s'excusa, sur une attaque de goutte de ne pouvoir aller prêter, dans la grande salle du château de Pau, le serment qu'y prêtaient ses illustres ancêtres, et quoiqu'il fut de règle de n'élever, au rang de *bonne ville* que les communes dont la population dépassait 20,000 âmes, le Roi accorda à Pau, dont la population ne dépassait guère 10,000 habitants, le rang et les prérogatives de *bonne ville*.

En 1829, des lettres patentes lui octroyèrent des armoiries : elles rappelaient surtout Henri IV, par la lettre H et le chiffre IV, le berceau du bon Roi et la devise *Palladium urbis et gentis*.

J'insiste pour dire que, dans les armes de Pau, domine surtout le souvenir d'Henri IV, parce que j'ai été menacé de poursuites à ce sujet : un maire, étranger au pays, croyait que j'usurpais le cachet de la ville, en faisant une empreinte avec un poinçon de l'ancienne monnaie antérieure à Henri IV !

Le 23 août 1815, le comte de Castellane, envoyé du Roi, fit célébrer la fête de Saint-Louis. Le nombre des invités à son salon s'élevait à 400, nombre considérable pour une petite ville comme Pau l'était alors.

Les banquets faisaient partie de toutes les fêtes. Les fonctionnaires donnaient des dîners suivis de soirées. Les officiers de la légion départementale et ceux de la garde nationale se donnaient réciproquement des repas suivis de concerts et de bals. A la table du préfet et de la marquise de Gontaut, on voyait *trinquer* ensemble les hommes distingués des origines les plus diverses. La Restauration appelait au conseil municipal des tailleurs comme des marquis. L'égalité est-elle aujourd'hui mieux pratiquée ? L'union entre Béarnais était plus grande. Si quelque individu grossier eut voulu insulter un honnête homme, il n'eût pas trouvé de journal qui se respectât assez peu pour devenir le complice de la calomnie.

Dans leurs fêtes, les riches n'oublièrent jamais les pauvres. Lorsque le duc d'Angoulême revint à Pau

pour la seconde fois, le 9 décembre 1815, son arrivée fut célébrée par des réjouissances publiques. En quelques instants, on recueillit dans les salons de la préfecture, une somme suffisante à la nourriture de vingt familles pauvres. Toutes furent secourues, car, à cette époque, les indigents étaient rares dans la petite ville. Ils n'y arrivaient pas encore du dehors, et les ouvriers y tenaient à honneur de faire des épargnes pour les jours de chômage et de maladie.

Lorsque des fêtes furent données, le 17 juin 1816, à l'occasion du mariage du duc de Berry, un grand bal réunit toute la société dans la salle du théâtre. La salle était comble. On payait les places, la recette fut de 1,300 francs, somme considérable pour l'époque ; elle fut distribuée aux pauvres.

Nos vieux Béarnais étaient charitables sans bruit. Le conseil municipal contribuait aux œuvres de bienfaisance. Par exemple, il prenait une délibération ouvrant une souscription *pour modérer l'élévation des prix des subsistances*. L'esprit de conciliation et de réconciliation vivait encore dans la petite cité d'Henri IV. En relisant le *Mémorial* de 1817, je trouve ces vers qui peignent bien les idées en circulation à Pau :

Ne vous contentez pas de les avoir soumis,
Sire, défaites-vous de tous vos ennemis,
Disait au Béarnais un homme sanguinaire.

Tu vois, lui répondit ce prince débonnaire
Que je défère à ton avis
Car de ses ennemis n'est-ce pas se défaire
Que de s'en faire des amis !

C'est à Louis-Philippe que l'on doit la restauration du château d'Henri IV. Meublé d'une manière splendide, on y donna plusieurs fêtes. Le duc d'Orléans, le plus populaire des princes, et la duchesse d'Orléans y séjournèrent au retour d'Afrique où le duc avait si brillamment montré qu'il était du sang de Henri IV. Le duc de Nemours et le duc de Montpensier se reposèrent plusieurs fois à Pau, en se rendant aux eaux des Pyrénées. C'est alors que furent ouvertes les rues Montpensier, d'Orléans et d'autres encore.

Des fêtes données par les princes ou en leur honneur, je ne citerai qu'une seule. Jamais peut-être, depuis Marguerite de Valois, le château n'avait vu d'aussi magnifiques réjouissances.

Louis-Philippe avait fait don à la ville de Pau de la statue en marbre blanc d'Henri IV, œuvre de Raggi avec les bas-reliefs d'Etex, qui décore aujourd'hui la place Royale.

Le dimanche 27 août 1843, l'inauguration de la statue fut célébrée avec une royale magnificence. Les fêtes durèrent trois jours. Le duc de Montpensier les présidait, en costume de capitaine d'artillerie.

Le cortège était splendide quand il se rendit à la place Royale pour la cérémonie de l'inauguration. La cour royale en robes rouges, tous les fonctionnaires du département en grand costume, une foule de généraux et d'officiers venus de tous les pays escortaient le jeune prince.

Des multitudes de guirlandes et de fleurs décoraient

la place entière ; six cents dames rivalisant d'élégance occupaient des places réservées.

Dès l'arrivée du cortège des chœurs exécutaient à grand orchestre la cantate suivante du poète béarnais Liadières :

Jour d'orgueil et d'ivresse
Un monarque chéri
Revient aux bords heureux qu'habitait sa jeunesse,
Le voilà, c'est Henri,
C'est le grand, c'est le bon Henri.

Henri, reconnais-tu ta cité souveraine,
Les pics qu'elle regarde, et ton château natal,
Et ce Gave azuré qui, sillonnant la plaine,
Baigne en passant ton parc royal ?
Le temps peut imprimer sa trace irréparable
Sur le granit des monts comme au front des palais,
Mais ce qui reste inaltérable
C'est le cœur de tes Béarnais.

Jour d'orgueil, etc...

Durant ta longue absence un immense naufrage
Engloutit les débris des trônes et des lois,
Et la sourde rumeur qui succède à l'orage
Loin de nous gronde quelquefois.
Mais, Henri, ton génie, en planant sur nos villes,
Y confond les partis dans un même faisceau.
Le souffle des haines civiles
Expire au pied de ton berceau.

Henri, sois fier de nous ! Si plus d'une victoire
A signalé les fils de tes preux triomphants,
Le siècle où tu reviens réservait plus de gloire
Aux petits-fils de leurs enfants.

Sous le drapeau d'Arcole, en ces courses lointaines,
Ils furent conquérants et justes à la fois.
La France en fit des capitaines,
Et le Nord en a fait des rois.

Depuis longtemps, Henri, dans une douce extase,
Nos champs et nos cités attendaient ton retour,
Des créneaux de Moncade au donjon de Coarraze
Nos coteaux frémissaient d'amour.
Le vieux château d'Albret, lavé de ses souillures,
Et dont l'herbe cent ans déshonora le seuil,
Sous les pompes de ses dorures
Souriait pour te faire accueil.

Qui te rend à nos vœux ? Qui relève le faîte
Du manoir paternel où tu reviens en roi ?
C'est ton fils, comme toi battu de la tempête.
Il sut pardonner comme toi.
Henri de notre siècle est digne de sa race,
Il préfère pour nous, sans craindre les combats,
Au bruit de la gloire qui passe
La liberté qui ne meurt pas.

Des enfants du Béarn accourus pour l'entendre,
Reconnais-tu celui qui marche au premier rang ?
Nos cœurs, en le voyant, ne peuvent s'y méprendre,
C'est ton image, c'est ton sang.
C'est ta jeunesse, Henri, laborieuse et forte
Et les nobles travaux dont Vincenne a fait foi
Plus que le nom royal qu'il porte
Prouvent qu'il est issu de toi.

Salut, salut, Henri ! Devant ta face auguste,
Inclinons, Béarnais, nos fronts reconnaissants :
Aux pieds d'un roi clément, aux autels d'un roi juste
On ne peut brûler trop d'encens.

Un hommage si pur ne craint pas l'anathème
Et nous pouvons sans peur l'exhaler à genoux.
La bonté sous le diadême,
C'est Dieu qui se révèle à nous.

Jour d'orgueil et d'ivresse !
Un monarque chéri
Revient aux bords heureux qu'habitait sa jeunesse,
Le voilà, c'est Henri,
C'est le grand, c'est le bon Henri !

La musique était signée : Auber, et l'orchestre, composé de trois cents musiciens et chanteurs, était conduit par Charles Habeneck.

Le jeune prince prononça assurément le plus bref des discours, mais aussi le plus applaudi. « Je vous « remercie, » dit-il en finissant, « de m'avoir traité « en Béarnais, et comme un descendant de celui que « je puis appeler aussi comme vous : Notre Henri. »

Le soir, le prince donnait au parc un dîner de 350 couverts. Toutes les allées étaient illuminées *à giorno*, des orchestres placés de distance en distance, faisaient danser des milliers de personnes ; tous les coteaux resplendissaient de feux de joie ; l'artillerie, venue de Bayonne, lançait ses coups de canon aux échos peu habitués à leur vacarme ; enfin, un feu d'artifice envoyé de Paris par le Roi, étonnait les eaux du Gave par ses myriades d'étincelles et ses torrents de fantastique lumière.

Le bal du château réunit plus de 2,400 personnes. Jamais, depuis Henri IV, on n'avait vu dans ses vastes salles autant d'illustres personnages, autant de mer-

veilleuses toilettes, autant de ravissantes danseuses, autant de luxe royal et un aussi aimable maître de maison.

Dévéria fit un grand tableau représentant l'inauguration de la statue. Les personnages placés au premier rang posèrent pour que la ressemblance fût complète. Lorsque bien des années plus tard, sous l'Empire, j'allai présenter mes hommages au duc de Montpensier, dans son beau château de San-Telmo à Séville, le prince me montra le tableau de Dévéria où figurait mon père.

---

## CHAPITRE IV

### L'ESPRIT BÉARNAIS

*La première moitié du siècle. — La poésie béarnaise. — La comédie de salon. — Avocats acteurs poursuivis. — Liadières. — Mazères. — Gachet. — Une idylle.*

Nous sommes en progrès. Les jeunes gens sourient du style et des idées surannées de leurs pères. Est-il bien sûr, cependant, que le Béarn, dans la seconde moitié de ce siècle, ait produit des hommes supérieurs à ceux qu'on admirait dans la première moitié ? Avons-nous beaucoup de capitaines supérieurs aux maréchaux Bernadotte, Harispe et Bosquet ? beaucoup de ministres supérieurs à Laffitte, Saint-Cricq et Crouzeilhes ? beaucoup de magistrats ou d'avocats supérieurs aux Lavielle, aux Perrin, aux Lacaze ? beaucoup de poètes béarnais supérieurs à Navarrot et beaucoup de poètes français supérieurs à Liadières ?

L'esprit béarnais est, sans doute, aussi vif qu'autrefois ; mais il aime moins à se montrer. Jadis, il brillait

à Pau par ses piquantes saillies, ses joviales allures, sa saveur de terroir; aujourd'hui, la langue des dieux (style *rococo*) a fait place au jargon de l'écurie et du sport.

Sous la Restauration, les muses locales près de disparaître brillèrent d'un dernier éclat. Quel homme d'esprit, une fois ou autre, ne composa dans l'idiome de d'Espourrin une romance, une épigramme ou un madrigal? Tous ces jolis vers ont perdu leur intérêt avec le souvenir de la circonstance qui les inspira. On ne peut aujourd'hui les recueillir. Mais les Fondeville et les d'Espourrin eurent de nombreux successeurs : Cazalet, Vignancour, Julien, Lamolère, Laborde de Bielle; d'autres encore, quatre surtout : Hatoulet, Picot, Navarrot et Vincent de Bataille, particulièrement remarquables.

En 1825, le *Mémorial* publia un petit conte et l'imitation d'une idylle de Bion en vers béarnais charmants. Ces deux pièces étaient signées *Sophie*; elles furent suivies de plusieurs ravissantes chansonnettes.

Voici le petit conte :

Margalidet pompouse et bère
Que s'aplegabe deü marcat,
Quoan la saümo, boun gré, maü grat,
Eü s'escappe per la carrère;
Margot de courre; u moussuret
Que l'estanga peü capulet
Et quoü digou : bé courret hère ?
Hey, gouyattote, eth de Billère ?
— Obio, Moussu, per pé serbi?
— Be counechet dounque Yannette.

Hilhe de Jean de Poupeby;
Qu'oü me harat sur la bouquette
Tan gayasente et tant resquette
Crouchi per you quouate poutous
Coum lous queb baü you hab à bous.
— Excusat-mé per la bégade,
(Se dits la drolle, et que houegou);
Moussu, que souy bet trin pressade
Que pen demandi bien perdou :
Mes ta pla ha courret détire
Haüs à la saüme quis retire,
Qu'arribera permé que you.

Quelle était donc cette Sophie qui ravissait tous les Béarnais ? car tous savaient alors apprécier les délicatesses de l'idiôme local. On la comparait à Sapho. Et il arriva que des jeunes gens qui croyaient pouvoir juger du charme de la personne par celui de son langage, tombèrent amoureux de l'inconnue. Or, Sophie, c'était M. Hatoulet qui devint plus tard bibliothécaire de la ville de Pau, et publia avec M. Mazure une traduction des vieux fors dont l'Institut consacra le mérite. M. Haloulet publia aussi avec M. Picot un recueil de proverbes béarnais, et il a laissé manuscrit un dictionnaire béarnais-français. Peu d'hommes connaissaient mieux que lui la langue du pays. Il fut un bibliothécaire modèle. Avec beaucoup d'esprit, il cherchait surtout à faire briller l'esprit des autres. Il prodiguait les ressources de son érudition aux travailleurs, avec cette courtoisie béarnaise dont le souvenir seul reste aujourd'hui.

M. Picot, l'ami et le collaborateur de M. Hatoulet,

avait un esprit béarnais plein de saillies. Il a laissé de charmantes poésies : *Las Abantures de Berthoumiu,* et plusieurs chansonnettes ; ce qui n'a pas été publié est peut-être plus remarquable que ce qui a paru. Picot, gai convive, avait souvent la verve gauloise qui plaisait après dîner; mais qui, à l'impression, aurait pu choquer des oreilles que M. Picot, avoué à la cour, tenait à ménager.

Mais, en tête de ceux qui ont, au XIX^e^ siècle, brillé dans la littérature béarnaise, il faut placer Navarrot. Né en 1799, il est mort en 1865. On l'avait surnommé le *Béranger béarnais*. Ses satires politiques sont un peu oubliées ; mais plusieurs de ses chansonnettes sont encore populaires.

La talent de Navarrot charme surtout par son incontestable originalité. Il se livrait à l'inspiration du moment. Ses vers étaient souvent des vers de circonstance. L'actualité, qui les rendait si piquants quand ils venaient de paraître, est précisément ce qui fait aujourd'hui leur manque d'intérêt. Navarrot était un vrai Béarnais courtois et plein de saillies. Il était l'orgueil de ses compatriotes d'Oloron et faisait les délices de ses amis parmi lesquels j'étais fier d'être compté.

Du temps que j'étais substitut à Oloron, il fut un jour invité à Pau, à un banquet de Saint-Yves. A son retour, il me soumit une pièce de vers béarnais où il faisait la charge de tous les convives. Il y avait des portraits si bizarres, mais si ressemblants ; il avait si bien pris d'après nature des physionomies un peu étranges, que je ne pus m'empêcher de lui dire : « Mais vous allez blesser

et irriter vos meilleurs amis. Vous avez saisi leurs traits d'une manière si frappante que vos vers vont les graver dans toutes les mémoires, et qu'on ne pourra plus les regarder sans rire. Retouchez vos vers, corrigez-les, retranchez au besoin. Je sais bien que vous ne sacrifieriez jamais un ami à un bon mot.» Navarrot me comprit et me promit de ne blesser personne. Il revint peu après me montrer son petit poème.— J'ai tout arrangé, me dit-il; nul ne se plaindra de moi. — Vous avez donc retouché ou changé vos portraits? — Je n'ai pas changé un vers. — Comment! pas même ceux où vous peignez d'une manière si bouffonne la large face et l'esprit cocasse de M. C...? — Je lui ai dédié mon poème, et ma dédicace arrange tout.

L'idée était celle-ci. J'ai reçu bon accueil de mes amis. Peut-être trouveront-ils mes vers trop vifs. Mais je compte sur vous : vous me défendrez, et vous leur direz :

*Aus qu'ayme mey qué hé toustem lous mey grans pics,*
*Judgeat tabè, Moussu, si souy de sous amics.*

« A ceux qu'il aime le plus, il fait les plus grandes piqures;
Jugez aussi, monsieur, si je suis de ses amis. »

Plusieurs chansons de Navarrot seront toujours chantées.

Voici un autre poète de mérite dans un genre complètement différent : Vincent de Bataille. Sa poésie et ses opinions ne ressemblent en rien au style et aux idées de Navarrot. Ses vers ont moins d'originalité, mais ils sont plus académiques. Ils ont eu moins de

succès dans le peuple qu'aux Jeux floraux et à d'autres académies.

Vincent de Bataille débuta dans le genre que Méry et Barthélemy avaient mis à la mode; en 1830, il publia la *Coquéide*, poème satirique contre un héros de juillet, le colonel Poque. Poque était très sympathique, même à ceux qui ne partageaient pas ses opinions. Bataille comprit que c'est un vilain métier que celui de médire : il ne fit plus que des poésies sérieuses et consacra son talent à chanter les vieilles gloires et les pieuses légendes du Béarn. Mais qui lisait les vers béarnais, surtout les vers sérieux, dans un temps où l'on n'aimait guère que le gai refrain après boire ? Le pur béarnais est une langue quasi morte digne de l'étude des savants; chaque jour voit diminuer le nombre de ses admirateurs.

Sous la Restauration, les poètes du pays qui écrivaient en béarnais firent presque tous de jolis vers en français; ceux qui écrivaient en français firent aussi de jolis vers en béarnais.

La poésie florissait à Pau sous toutes les formes.

Dans les premiers numéros du *Mémorial*, il est question de pièces composées et jouées à Pau, par exemple : *Une Soirée béarnaise* qui eut beaucoup de succès. L'auteur n'avait pas mis son nom; mais c'était le secret de la comédie, tout le monde le savait; aujourd'hui, tout le monde l'a oublié.

De petites pièces de circonstances, composées par le baron de Gayrosse, étaient jouées par les dames de la plus haute société. Mais on jouait aussi la comédie sur le

théâtre. Alors, les dames ne voulaient pas monter sur les planches, faire une exhibition publique de leur personne, s'exposer au jugement capricieux de la foule. Pour les remplacer, on faisait venir des actrices. Les jeunes gens comme il faut pouvaient-ils jouer avec elles ? Posée d'abord dans les salons, cette question fut aussi portée devant la cour royale.

Cinq avocats inscrits au barreau de Tarbes avaient publiquement joué, pour de l'argent, sur le théâtre, avec des actrices, une comédie au profit des chrétiens de la Grèce.

Traduits devant le conseil de discipline pour avoir compromis la dignité de leur profession, le conseil de l'ordre basa sa décision sur les motifs suivants : « Considérant, d'une manière générale, que si l'action de jouer publiquement la comédie avec des artistes dramatiques, de s'associer par là à leur existence aventureuse, de s'exposer au caprice et à la censure de toutes les classes, est antipathique avec les habitudes, les devoirs et la profession de l'avocat, il ne peut être considéré comme dérogeant aux unes, blessant les autres et devenant justiciable de son ordre, lorsque, dans le sein d'une société particulière et honorablement composée, il se livre accidentellement à un délassement qui n'a pour but qu'une œuvre d'humanité et de charité chrétienne. »

Le procureur général interjeta appel de la décision du conseil de l'ordre des avocats de Tarbes, mais la décision fut confirmée, et les motifs adoptés par la cour royale, toutes chambres réunies sous la présidence de M. le premier président Figarol.

En jouant la comédie, l'homme capable sentait le désir d'en composer.

Un Béarnais, vrai Béarnais de goût, d'allure et d'esprit, M. Liadières, a composé plusieurs ouvrages dramatiques qui ne sont pas sans valeur. Sa tragédie de *Conradin et Frédéric*, représentée à Paris en 1820, eût un grand succès. Liadières, qui fit longtemps les délices de la société béarnaise, aurait pu entrer à l'Académie française, s'il n'avait eu l'ambition d'entrer à la Chambre. La politique nuisit aux lettres.

Mazères appartenait à une famille naturalisée à Pau et que l'on considérait comme béarnaise. Il a chanté le château de Henri IV. Son éloge comme auteur dramatique n'est plus à faire. Il collabora surtout avec Scribe.

A Pau, sous la Restauration, tous les hommes d'esprit faisaient des vers : on en faisait sur les bancs du collége et les vieillards en faisaient encore. Le vieux Leremboure qui, avant la Révolution, écrivait dans le *Mercure* de Marmontel, m'adressait des vers pour encourager mes débuts poétiques. Le jeune Gachet remportait des prix aux Jeux floraux avant d'avoir fini ses études. Quel homme supérieur il promettait, lorsqu'il fut enlevé à la fleur de l'âge! On me saura gré de reproduire une simple idylle qu'il avait composée. Si je ne m'abuse, par le désir de rendre un hommage posthume au talent d'un parent et d'un ami, il me semble que peu de poètes du Béarn ont laissé des vers plus remplis de fraîcheur et de grâce :

### L'OISEAU-MOUCHE

Oh ! qui m'entraînera vers ces lointaines plages
Où l'hiver en riant se couronne de fleurs,
Où l'air coule, suave, à travers les feuillages,
Où seule, en un ciel pur, la rosée a des fleurs.

Là, sous de frais jasmins, le bengali soupire;
Au sein des myrtes verts roucoule le ramier;
Là du noble condor s'étend le vaste empire,
Et l'amazone brille au faîte du palmier.

Mais le ramier en vain sait gémir solitaire,
L'amazone au soleil lisser ses plumes d'or,
Le bengali des bois charmer le doux mystère,
Et sur l'aile des vents s'élancer le condor,

Nul ne peut t'égaler : grâce, beauté, prestesse,
Toi seul as mille dons, oiseau chéri des cieux !
J'aime ton corps si frêle et ta délicatesse,
D'un habile ouvrier essais capricieux.

En reflets éclatants ton vêtement se joue;
La nature y sema la perle et le saphir.
Que t'importent la terre et son ignoble boue ?
Roi des airs, ta demeure est celle du zéphir.

Lorsqu'au réveil du jour, folâtre, tu voltiges,
Et sans les incliner tu te suspens aux fleurs,
On dirait que soudain, fuyant loin de leurs tiges,
Elles sillonnent l'air de leurs riches couleurs.

Reste parmi les fleurs, oui, voilà ton domaine;
Pur rayon du soleil, esprit, souffle de Dieu,

Fleur vivante, parfum qu'un vent léger entraîne,
Faible accord descendu des harpes du saint lieu !

Vois le blond nénuphar, sur l'onde transparente,
Ouvrir à ton amour sa corolle de miel,
Va t'enivrer d'encens ; fixe ton aile errante,
Mire-toi dans la source avec l'azur du ciel.

Brillant, tu sembleras un de ces feux agiles
Que le soir, en été, mêle aux vapeurs des eaux,
Un sylphe, un séraphin qui vient des nuits tranquilles,
Messager de mystère, allumer les flambeaux.

Laisse le papillon, vieux après trois journées,
Traîner péniblement son essor inégal !
Il meurt sans voir ses fils ; et ses courts hyménées
N'ont pas de tendres soins, pas de lit nuptial.

Le tien pend dans les airs à la rouge liane ;
La brise le balance aux profondeurs des bois ;
Pour endormir tes fils murmure la savane,
Comme au berceau pour nous la maternelle voix.

Souvent tu viens nicher sous le toit où sommeille
Le nègre, au poids du jour de fatigue expirant.
Tu veilles près de lui ; tu sais, à son oreille,
Annoncer par des cris l'approche du tyran.

Rassasié d'amour, de parfums, de rosée,
Lorsque ton heure arrive et qu'il te faut mourir,
Choisissant pour cercueil une fleur épuisée,
En son sein mol et doux tu vas t'ensevelir.

Délicieuse erreur ! On croit, dans ta patrie,
Que bientôt tu renais et tu renais plus beau,
Alors qu'en se jouant sur la tige flétrie,
Le vent disperse au loin ton fragile tombeau.

Tel parmi l'aloès et la myrrhe odorante,
Se consumant lui-même aux feux d'un jour d'été,
Le phénix s'élançait de sa couche fumante,
Et prenait son essor vers l'immortalité !

---

# CHAPITRE V

## LA COUR ROYALE

*Les premiers présidents. — Histoire et anecdotes. — Magistrats et procureurs généraux.*

La cour impériale et puis la cour royale ont joué un grand rôle à Pau petite ville.

Après avoir publié ses codes, Napoléon créa, pour en assurer l'application, de grandes compagnies judiciaires. Sa pensée, continuée par la Restauration, fut de composer les cours nouvelles avec les débris des Parlements en adjoignant aux magistrats anciens ceux qui s'étaient formés dans les assemblées et les tribunaux de la Révolution. Si la Restauration élimina quelques magistrats qui, durant les *Cent-Jours*, s'étaient montrés trop hostiles, elle ne tarda pas à leur rendre leurs robes rouges ou à leur accorder l'honorariat que tout d'abord elle leur avait refusé.

Sous l'Empire, plusieurs conseillers au Parlement reparurent sur leurs sièges abandonnés depuis tant

d'années : le marquis de Charritte, le baron de Crouseilhes, M. de Bédouch, le baron de Courrèges d'Agnos. Un des avocats généraux les plus distingués du Parlement, M. d'Elissalde, refusa de reprendre des fonctions qu'il avait eu le temps d'oublier.

Les vieilles traditions parlementaires furent renouées même sous l'Empire. Sur les registres de la cour impériale, en tête des noms des magistrats, on lisait cette formule abandonnée en 1830 : *Messieurs de*, comme si les fonctions de conseiller anoblissaient encore.

Dans la cour composée d'éléments les plus divers, l'élément bourgeois, même sous la Restauration, l'emporta toujours sur l'élément aristocratique et nulle part peut-être la fusion des diverses nuances d'origine et d'opinion ne s'opéra d'une manière plus complète.

Dans mon enfance, chez mon père, j'ai vu beaucoup de ces magistrats et avocats, dont je vais esquisser la physionomie. Ceux qui gardent encore ces souvenirs deviennent rares, et il est temps de sauver de l'oubli quelques noms près de disparaître.

M. Claverie fut premier président de la cour de Pau jusqu'à la chute de l'Empire. La vénération qui entourait cet homme de bien remontait à l'époque du Parlement, et survécut trente ans à sa retraite. J'ai été témoin des sympathies et des respects dont sa vieillesse était entourée. Il était né le 2 octobre 1747 ; il mourut le 22 décembre 1840.

Ce serait une étude à faire que l'histoire de ce jurisconsulte béarnais, taillé sur le patron des jurisconsultes antiques. On vit toujours en lui l'homme du droit et du devoir, jamais l'homme de la passion ou de la politique.

Professeur de droit romain à l'université de Pau, il vit avec douleur briser sa chaire et abolir l'ordre des avocats. Elu magistrat municipal aux approches d'une révolution qui surexcitait toutes les ambitions, il ne voulut jamais quitter sa ville natale. Au lieu de servir les opinions et les idées qui auraient pu le conduire aux honneurs, il les combattit quand elles lui parurent injustes, sans se préoccuper de savoir s'il ne risquait pas de compromettre sa vie. Après avoir rendu de vrais services dans ces temps de troubles, de disette, de désordre et d'émeutes, il voulut faire entendre le langage de la raison à ceux qu'égaraient les folies révolutionnaires. Traité d'arriéré et d'aristocrate, il se retira alors au village d'Argagnon sans désespérer jamais de la justice ni de la patrie.

Après avoir assisté à la chute du droit coutumier, il assista à tous les essais, à tous les tâtonnements, à toutes les transformations du droit transitoire, à la constitution, enfin, du droit nouveau. Ayant voué sa vie à l'étude des lois, il ne dut qu'à son travail et à son mérite de parvenir à la plus haute dignité judiciaire dans son pays natal.

Sa science juridique, son expérience des affaires, sa sagacité et les qualités de son esprit comme président ne sont pas seulement connues par tradition, il a laissé

neuf gros volumes d'arrêts rédigés par lui de 1801 à 1816[1].

Lorsque l'Empire tomba, il ne voulut pas se séparer de ses amis et signa l'acte additionnel, ce qui amena sa disgrâce. Il quitta la première présidence sans un murmure, ayant rempli son devoir jusqu'à la dernière minute, car on peut voir, sur les registres du palais, sa signature au bas de la transcription de l'ordonnance qui composait la cour royale et l'en exilait.

Il ne chercha point à se venger du gouvernement qui l'avait frappé. L'honorariat, qu'au premier moment on lui avait refusé, lui fut bientôt conféré avec tous les témoignages dus à son caractère et à son mérite.

M. Claverie fut longtemps président du conseil général, et, jusqu'à sa mort, il resta conseiller municipal. Jusqu'au dernier moment, les sympathies de tous les partis l'entourèrent. Sur sa tombe, l'organe de la cour royale, M. l'avocat général Lamotte d'Incamps put dire en toute vérité : « Sa vie fut celle d'un « véritable magistrat, austère comme le devoir, pai- « sible comme l'étude, modeste comme la vertu; « honneur à sa mémoire ! »

Mais il y avait aussi en M. Claverie, malgré ses goûts de vie retirée, l'homme du monde. L'empereur ne donnait au premier président un traitement, consi-

[1] Cette précieuse collection est en bonnes mains. Elle appartient à M. Lasserre, un des avocats les plus savants du barreau de Pau. — Le greffier préparait le cadre de l'arrêt et écrivait le dispositif. Les motifs étaient tous écrits de la main du premier président Claverie.

dérable pour l'époque, qu'afin qu'il pût représenter. La représentation était un devoir. M. Claverie l'accepta; il quitta sa petite maison, située en face des Cordeliers, et vint habiter l'hôtel d'Abbadie. Souvent, il y donnait à dîner à ses collègues, aux divers fonctionnaires, aux militaires surtout. Ses réceptions, ses grands bals étaient fort brillants. Ses filles aimaient beaucoup la danse, et l'une d'elles me disait : « Il nous « était permis d'aller danser partout, même *dans la* « *broussaille*, mais il nous était défendu d'aller chez « les *torchons* ». Si M. Claverie n'avait pas le grand air des seigneurs d'autrefois, il avait la vieille courtoisie béarnaise, une finesse d'esprit, une affabilité de manières qui le rendaient très agréable dans le monde.

Parmi les jeunes Béarnais qui allaient chercher des leçons de droit chez M. Claverie, avocat au Parlement, il en était un qui avait gagné toute l'affection du maître. Aussi, lorsqu'un beau jour, le jeune étudiant, doué d'une éloquence naturelle peu commune, vint dire à M. Claverie qu'il abandonnait le barreau et s'enrôlait simple soldat, le savant jurisconsulte, pressentant le génie de son élève, fit tout ce qu'il put pour le détourner de sa résolution. C'est à regret qu'il vit, pour la première fois, ses conseils inobéis. Au moment du départ, il embrassa le jeune homme, lui prédit un brillant avenir et lui donna plusieurs écus de six livres à la vache, ce qui passait pour porter bonheur.

Le Béarnais n'oublia jamais M. Claverie. Monté sur le trône de Suède et de Norwège, il décora son ancien

maître de l'ordre de l'Etoile polaire. Ayant appris plus tard que M. Claverie fils, officier, était prisonnier en Sibérie, il l'envoya chercher par un aide de camp avec ordre de le traiter comme s'il était fils de prince et il lui offrit une belle position à sa cour.

La Restauration choisit pour premier président M. Figarol. C'était un bel homme, de figure agréable, de noble tournure et d'une exquise affabilité. Il faisait grande figure à l'audience. Souvent, on eût dit que, par coquetterie, il faisait sortir des plis de sa robe entr'ouverte sa jambe en bas de soie pour en faire admirer la forme parfaite. Il parlait avec bonté, mais avec dignité. Le barreau l'aimait, bien qu'il ne permît aucune infraction à la rigueur du costume et aux convenances du langage.

Du magistrat il avait toutes les qualités, hormis celles qui ne s'acquièrent que par le travail. Député pendant plusieurs années, il abandonnait sa présidence pour la Chambre. Il avait l'intelligence rapide et le jugement droit. Loin de vouloir paraître savoir ce qu'il ignorait, il faisait ressortir le mérite des magistrats capables et abandonnait à leurs soins une partie de son travail. Il était plus désireux de prononcer un arrêt bien fait que de le rédiger lui-même. On ferait un excellent recueil d'arrêts qu'il a signés, mais qui étaient l'œuvre d'un autre magistrat. Dans la délibération, il écoutait beaucoup et parlait peu; mais, quand il sortait de sa réserve, il étonnait la cour par la rectitude de son esprit et la lucidité de sa parole. Enfin, il avait un mérite plus rare qu'on ne le croit : il rédigeait ses listes de

présentation moins selon ses sympathies personnelles que d'après le mérite des candidats.

Il venait souvent chez mon père. Toujours, même dans la rue, je l'ai vu tête nue, les cheveux aux ailes de pigeon bien poudrés, le chapeau claque sous le bras, l'habit noir à la française avec le petit manteau de soie, la culotte courte, les bas de soie et les souliers à larges boucles d'or. Rarement, il sortait à pied. Jamais il ne s'est rendu au palais qu'en carrosse. Il avait brillé, ce carrosse, au sacre de l'empereur; depuis lors, il avait bien vieilli. Les chevaux aussi avaient été beaux, mais ils étaient parvenus à un âge très avancé. Un cocher bien poudré et un laquais en livrée complétaient cet équipage qui fut longtemps presque le seul de Pau.

Fidèle aux anciens usages, M. Figarol exigeait que, dans les grands dîners, les conseillers portassent l'habit à la française et la culotte courte. Mon père lui demandait un jour en riant s'il était vrai qu'il voulût exiger que tous les magistrats se fissent coiffer aux ailes de pigeon. Toujours est-il qu'il ne cachait pas son indignation contre M. Lainé qui fut le premier à permettre l'introduction du pantalon dans le monde.

Lorsque la révolution de 1830 eut porté le dernier coup aux modes du temps passé, le premier président ne changea rien à sa tenue, et la population de Pau ne changea rien aux respects qu'elle lui portait, quoique ce fut un fidèle royaliste.

Son successeur futur, le procureur général Dartigaux, sut attendre et donner l'exemple des égards dus

à un vieux magistrat qui avait dignement porté la robe pendant de longues années.

Dans ce temps-là, les longs services comptaient encore.

M. Figarol ne se prodiguait pas dans le monde; mais il figurait noblement dans un salon par son grand air et sa politesse exquise. Il ne manquait pas d'esprit; il faisait des vers. Malheureusement, les meilleurs sont oubliés et l'on ne se souvient que de ceux qui faisaient sourire. L'une de ses odes débutait ainsi :

Monarque en qui la France
A mis son espérance.

On rit beaucoup du *Monarque en qui*. — De sa tragédie inédite de Charles d'Angleterre, je n'ai retenu que ces vers :

...... Et dans leur rage impie
Ils ont osé le mettre en accusation!

En accusation? répondait l'interlocuteur.

M. Figarol eut des faiblesses que l'on ne passe pas aussi facilement à un magistrat qu'à Henri IV. A cette époque, toutes les maisons étaient de verre à Pau, et M. Guilloutet n'avait pas encore muré la vie privée. La maîtresse du Premier avait beau se cacher, dès qu'elle paraissait, la nouvelle courait partout que le Premier était revenu de la Chambre.

La religion que M. Figarol respectait et honorait ne l'empêcha pas de commettre des fautes; mais elle lui apprit à les expier par le repentir. Sa fin chrétienne

fut une réparation publique du scandale qu'il avait donné à la ville.

Au mois d'octobre 1834, M. le procureur général Dartigaux remplaça M. Figarol. D'origine modeste, le nouveau premier président était parvenu à avoir le plus brillant salon et la position la plus élevée de Pau.

Il avait plus de savoir-faire que de savoir, plus d'habileté que de franchise. Sa souplesse d'esprit tenait du prodige. Après avoir obtenu de l'Empire de passer directement du parquet du tribunal d'Oloron au parquet de la cour, comme procureur général, il sut s'y faire maintenir par Louis XVIII. Pendant les Cent-Jours, il disait dans un discours : « Le trône des Bourbons était « bâti sur le sable ; un souffle venu de l'île d'Elbe a « suffi pour le renverser ». Remplacé par un royaliste aussi dévoué que capable, il sut le remplacer à son tour et garder sa place, malgré tous les changements de ministères et même de gouvernements. Député, il marchait avec tous les ministres et savait, quand ils tombaient, rester toujours debout. En 1830, M. de Polignac le compta parmi ses fidèles et Dupont (de l'Eure) parmi ses amis. Quand il devint premier président, toute la ville applaudit à ce choix. Il avait de l'esprit et il l'employait à plaire à tout le monde. Pour ne déplaire à personne, trop de franchise ne faut.

Son fils avait épousé la fille du comte de Saint-Cricq, digne ami de M. Dartigaux, que l'Empire avait fait directeur des douanes ; Louis XVIII, comte ; Charles X, ministre, et Louis-Philippe, pair de France.

Il pouvait et savait rendre service, surtout à ses parents et à ses amis.

M^lle de Saint-Cricq avait reçu l'éducation la plus brillante. Elle cultivait les arts et attirait les grands artistes ; elle était très bonne musicienne, et parlait l'anglais, une rareté pour Pau à cette époque. A une instruction solide, elle joignait beaucoup de distinction dans l'esprit et dans le langage. De son mariage, il n'est resté qu'une fille qui a quitté le monde pour fonder un couvent à Béthléem. M^me Dartigaux faisait admirablement les honneurs du salon du premier président qui réunissait toute la société de Pau, sans distinction d'opinion ni de nationalité.

On ne dansait pas tous les soirs, personne n'en avait la pensée. Mais on variait les plaisirs dans les salons de M. le Premier, et c'était le temps où les étrangers commençaient d'affluer à Pau. L'arrivée d'un personnage notable était un événement. Un soir, on annonce une baronne allemande. Malgré son accent très prononcé, elle charma par son esprit. Un Basque, qui avait voyagé en Allemagne, croit reconnaître la femme d'un de ses amis, et rien n'est épargné pour confirmer son erreur. La pseudo-Allemande était le vicomte de Beaumont déguisé en femme. — Un autre jour, certain individu demande à faire une exhibition de sauvages et de bêtes de sa ménagerie. Sous les plumes des sauvages et sous la peau des fauves étaient cachés les jeunes gens du meilleur monde. M. Lacaze, avocat républicain et depuis sénateur de l'Empire, fit un boniment qui était un chef-d'œuvre d'esprit et d'humour.

Nommé très âgé premier président, M. Dartigaux succomba bientôt à un excès de travail. Après sa mort, le salon présidentiel fut complètement changé. M. Dartigaux fut, en effet, le dernier premier président né en Béarn.

Le successeur de M. Dartigaux, M. Amilhau, était Toulousain. Comme magistrat, il était beaucoup plus fort que son prédécesseur, mais, comme homme du monde, ce ne serait pas un modèle à proposer. La nature ne l'avait pas fait pour cela : petit, laid, d'ignoble tournure, sa parole, dans les conversations intimes, ressemblait plutôt à celle d'une commère qu'au langage d'un homme comme il faut. Il savait servir ses amis ; malheur à ceux qu'il n'aimait pas, et son amitié était versatile. Sa femme et lui vivaient en bonne intelligence, mais ils étaient rarement ensemble. Il était riche, mais il détestait d'avoir un grand train de maison.

Comme magistrat, c'était un homme supérieur. Il avait beaucoup travaillé. En 1819, il publia un éloge de Louis XVI. En 1830, il occupait un grand rôle au barreau de Toulouse. Il l'abandonna pour le parquet, qu'afin d'avancer plus vite, il quitta pour la députation. Premier président, il montra une sagacité merveilleuse. Quelques mots lui suffisaient pour saisir l'affaire. Alors il harcelait les avocats, les interrompait, leur coupait la parole. Des magistrats aussi instruits que lui, mais plus calmes, trouvaient qu'il avait trop vite raison. Il ne faut pas qu'un arrêt paraisse avoir été arrêté avant d'avoir entendu les parties. Plusieurs fois, les conseillers lui dirent que si la cause était entendue pour lui,

elle ne l'était pas pour eux. Alors, il leur expliquait ses raisons, et on était forcé d'en reconnaître la justesse.

Il avait le tort de paraître très passionné dans la délibération, de laisser trop voir sa volonté, d'imposer son opinion; mais, quoiqu'il rencontrât des contradicteurs habiles, il était rare que son avis ne prévalût pas. Alors, séance tenante, il improvisait les arrêts les plus longs, les plus complets sur les questions les plus compliquées, avec une netteté de langage et une logique prodigieuse. Le premier président Amilhau rendit de véritables services à la justice; il donna une énergique impulsion à l'expédition des affaires; il apprit aux avocats à être plus concis.

Ses successeurs appartiennent à une autre période de la société béarnaise que celle qui nous occupe en ce moment.

Après avoir siégé au Parlement et à la Cour impériale, le marquis de Charritte fut, en 1816, nommé président de chambre à la cour royale. C'était l'honneur en personne. Ses vertus austères et son amour du devoir commandaient le respect. Il avait conservé la culotte courte et le bas de soie. Dans le monde, il était froid et sérieux, mais toujours plein de distinction et de bienveillance. Il savait faire respecter la magistrature et ne tolérait pas chez les avoués la moindre infraction à une tenue régulière.

Le président de Castéran avait de grandes qualités comme magistrat. On les a oubliées pour ne se souvenir que de ses deux défauts : une trop grande abondance de parole et une avarice notoire. Il savait

parler, mais il ne savait pas s'arrêter. Un jour, il prononçait un réquisitoire à la cour d'assises des Hautes-Pyrénées; un voyageur fut curieux de l'entendre et l'écouta avec plaisir; il alla ensuite traiter quelques affaires à Bagnères-de-Bigorre, et, lorsqu'il rentra à Tarbes, il trouva M. de Castéran parlant toujours. La parole intarissable du président dans la délibération était un supplice pour ses collègues. Il commençait par résumer, ou, pour mieux dire, par développer les raisons des préopinants, puis il les commentait et n'en finissait pas. Le premier président lui disait avec bonté : « Ne pourriez-vous pas, cher collègue, arriver à votre opinion personnelle et abréger ces développements. — Non, non, répondait-il, je ne peux arriver à mon opinion que par échelons. » Un jour qu'il avait beaucoup disserté, — il ne s'agissait que de fixer un chiffre de dommages-intérêts, — un magistrat impatienté se borna à dire, en opinant après lui : « Mon collègue a parlé trois quarts d'heure; je me borne à ces trois mots : *trois cents francs* ».

M. de Castéran n'était prodigue que de paroles. On raconte de lui des traits d'avarice qui dépassent tout ce que Molière aurait pu imaginer. Il n'y a pas à craindre de jeter un regard sur sa vie privée dont tous les secrets ont été jetés au vent par un procès en séparation de corps.

Un jour, le président aperçut dans la chambre de sa femme un verre d'eau rougie qu'elle n'avait bu qu'à moitié. D'un ton solennel et avec sa prolixité accoutumée, il se met à faire un sermon sur l'obliga-

tion que Dieu nous impose de ne pas gaspiller les dons qu'il ne nous accorde que pour en faire bon usage. La femme répond ; le mari réplique ; les paroles succèdent aux paroles avec autant de volubilité et de colère d'un côté que de l'autre. Aucun ne veut se taire le premier. Quand la discussion fut finie, — car il faut que tout finisse — le président prend le verre et achève de le vider en disant : « *Heureusement que j'ai soif !* » Rien n'était perdu. C'était une consolation.

On racontait encore qu'un mauvais plaisant envoya à tous les membres de la cour une invitation à dîner chez M. de Castéran, qui n'avait jamais invité un ami. On rit beaucoup de sa surprise en voyant son salon se remplir de monde, lorsqu'il n'attendait personne. Les invités furent le plus désappointés : lorsque tout fut expliqué, on les laissa partir comme ils étaient venus.

Restons-en là. Aussi bien, je ne voudrais pas trop attaquer la mémoire d'un magistrat plein d'honneur, de science et d'amour du devoir.

Un seul magistrat étranger figurait dans la cour réorganisée le 13 mars 1816, M. le baron de Gaujal, président de chambre. C'était un homme du monde. Il avait obtenu la croix de Saint-Louis en combattant sous le drapeau du comte d'Artois pendant l'émigration. Rentré en France, après avoir beaucoup voyagé, il créa un journal qu'il rédigea lui-même. Enfin, un jour, déposant la plume de journaliste pour prendre la robe du magistrat, il avait dit :

*Nunc itaque et versus et ludibria altera pono.*

Le 12 octobre 1821, il fut nommé premier président à Montpellier, et, plus tard, conseiller à la cour de cassation.

On a beaucoup parlé de son rapport *sur la barbe*, à propos de poursuites disciplinaires exercées contre des avocats qui portaient moustaches. L'esprit qu'il y déploya fit naître jadis plus d'un sourire sur les lèvres des jeunes magistrats, et nos magistrats antiques, s'ils l'avaient entendu, auraient frémi dans leur barbe.

Lorsque le baron de Gaujal quitta la robe, il reprit la plume et il laissa des écrits historiques très estimés.

Son fils, conseiller à la cour de cassation, revint un jour siéger à Pau où il avait passé son enfance, où il retrouva des amis fidèles : c'était, on s'en souvient, lorsque la cour suprême se réfugia dans notre ville durant le siège de Paris.

M. de Gaujal fut remplacé comme président de chambre par M. de Crouseilhes, que les mérites de son fils plutôt que les siens propres désignèrent à ces fonctions.

Tous les magistrats survivants du Parlement n'étaient pas forts, mais il y en avait qui étaient très remarquables, notamment le baron d'Agnos. Ce fut une perte pour la cour lorsqu'il la quitta, afin de contracter un mariage à son goût et de murer sa vie privée.

M. Noussitou, ancien député à l'Assemblée législative, jouissait de l'estime de tous ses collègues. Cet homme de bien avait su traverser des temps troublés sans devenir riche et sans rien perdre de sa dignité.

Lahary avait été l'un des orateurs les plus brillants parmi ceux qui exposèrent les motifs du Code civil. Il fut nommé conseiller par les Bourbons.

L'université de Pau et l'ancien barreau du Parlement étaient bien représentés à la cour.

M. Perrin, ancien professeur de droit, subdélégué de l'intendance, orateur et savant jurisconsulte, mérita très jeune encore qu'on lui appliquât le *vir probus dicendi peritus*. A travers les révolutions, il sut toujours conserver la droite voie. Il fut, comme Noussitou et Lahary, moins désireux de laisser de la fortune à ses enfants qu'une pure renommée de talents et de vertus.

Cazalet, nommé conseiller par la Restauration, mourut le 22 avril 1817, à l'âge 74 ans. Jeune, il s'était fait remarquer au barreau par son talent et son *désintéressement*. Dans les salons, on le recherchait pour son esprit. Il composait des vers béarnais ravissants. Il écrivait aussi en français, et pour se perfectionner, il se rendit à Paris où son amabilité et sa courtoisie béarnaise lui gagnèrent l'affection des plus grands esprits de l'époque, J.-J. Rousseau, d'Alembert et surtout Voltaire. Il entretint une spirituelle correspondance avec le philosophe de Ferney, qui lui écrivit : « *Apprenez-moi à écrire en prose* ». Cette flatterie du dispensateur de la renommée, la place qu'on lui promettait à côté de Parny et de Boufflers étaient bien propres à tenter un jeune homme. Mais le Béarnais avait trop l'amour de son pays pour n'y pas revenir. Je n'ai pu me procurer les œuvres de Cazalet.

J'ai eu grand'peine à en retrouver même les titres dans une ville où vivaient encore de ses amis. Ses ouvrages étaient intitulés : *Mémoires de Lucrèce et de Bradamante,* conte en vers; *les Aveux*, conte bleu en prose; la *Romance d'Actéon*, in-12, Amsterdam.

Avant de porter la robe rouge, Cazalet conserva longtemps celle d'avocat. Il donnait des consultations. Quand un paysan venait lui demander son avis par écrit, il lui demandait plaisamment : « Pour combien de latin veux-tu que j'y mette ? » A la cour, selon l'expression de ses contemporains, on apprécia beaucoup *son tact fin et sûr*, et l'on disait qu'il conservait *sous les glaces de la vieillesse le feu d'un jeune homme*.

Parmi les magistrats qui composèrent la cour à son organisation en 1811 et à sa réorganisation en 1816, se trouvaient des hommes remarquables par leur science juridique. C'était un temps où le juge devait appliquer le droit coutumier, le droit transitoire et le droit nouveau, rempli de difficultés, que la jurisprudence naissante n'avait pas encore pu éclaircir.

Une chambre temporaire, présidée par un magistrat que je n'ose nommer, déblaya, dans l'espace de trois ans, 1,800 affaires du rôle. Trois arrêts seulement furent cassés.

Citons encore : M. Fourcade, président de chambre, en 1830; — M. Cassaigne, qui n'avait jamais pu se défaire de l'accent béarnais, magistrat d'une grande sagacité, comme son oncle le conseiller à la cour de cassation; — le chevalier d'Arthez, qui avait d'abord gagné par l'épée la croix de chevalier de Saint-Louis,

et qui, d'une cécité absolue, n'en remplissait pas moins tous ses devoirs de magistrat; — M. Rives, ancien professeur de belles-lettres, qui, aux grâces de l'esprit le plus aimable, joignait la science profonde des jurisconsultes; — M. Daat, esprit éclairé, sérieux et juste; — M. Duclos, enlevé trop tôt à la cour où il était fort écouté; — M. Bambalère, très instruit, très intelligent, très honorable, mais de tournure excentrique, et parlant le latin plus élégamment que le français; — M. Ferrier, une des lumières de la cour; — M. Pérès, digne et capable; — M. Dutey-Harispe, noble caractère, beau talent et grand cœur, qui, au moment d'être nommé président, déposa la robe rouge pour soigner la vieillesse de son oncle, le maréchal Harispe.

Lorsque les temps furent calmés, lorsque la France eut des ministres comme M. de Peyronnet, qui tenaient à honneur de relever la dignité de la magistrature, on chercha à avoir, avant tout, des magistrats dignes et capables. On pensa donc, avec raison, qu'une école d'apprentissage serait utile pour former les jeunes avocats, et on nomma des conseillers auditeurs. C'était le recrutement de la cour par la cour elle-même, puisqu'elle présentait les candidats. Les choix faits à Pau honorèrent ceux qui les firent. Les auditeurs, nommés en 1821, furent d'excellents magistrats. Deux sont devenus présidents de chambre. Le seul qui survit, M. le président Brascou, est, on peut le dire sans flatterie et sans crainte d'être contredit, un magistrat modèle, une des gloires de la magistrature béarnaise.

De 1811 à 1848, la cour de Pau n'eut que trois

procureurs généraux : M. Dartigaux, le marquis d'Urbain Gauthier et M. Dufau. Je ne compte pas M. de Trinquelague. Nommé en 1816, il n'assista pas même à l'installation de la cour, il ne siégea jamais. Il avait été presque aussitôt nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Le marquis d'Urbain Gauthier mérite un souvenir et un hommage. De bonne heure, il avait débuté dans la carrière des armes. Lorsqu'il quitta l'épée pour la robe, il devint conseiller à la cour des comptes, puis premier président dn conseil supérieur de Corse, qu'il parvint à faire ériger en cour souveraine. Napoléon, qui l'avait connu, ne put vaincre son inébranlable fidélité aux Bourbons. Un magistrat, éliminé par la Restauration, le jugeait ainsi : « Le procureur général fut tolérant sans rien perdre des convictions de toute sa vie. Sévère contre les actes, il fut indulgent et bon pour les hommes qu'il savait honnêtes malgré la différence de leurs opinions... De tels hommes, rares dans tous les temps, sont presque des phénomènes dans les révolutions. Tout ce qui porte un cœur élevé leur doit honneur et respect. »

C'est ce procureur général, si dévoué à ses rois, que M. Dartigaux, si violent contre les Bourbons pendant les Cent-Jours, trouva moyen de faire révoquer pour prendre sa place. M. d'Urbain Gauthier était loin d'être affaibli par l'âge. Il survécut vingt ans à sa révocation et conserva jusqu'à la fin (1839) la plénitude de ses facultés.

Il ne se plaignit jamais de sa disgrâce imméritée ; il n'en resta pas moins fidèle à la cause qu'il avait tou-

jours servie. Le Béarn devint sa patrie adoptive et il y était entouré de l'estime générale. Sur le coteau de Gélos, en face de la place Royale, il bâtit le Vignal, une des premières villas édifiées par les étrangers qui depuis en ont tant construit autour de la cité béarnaise.

Presque centenaire et conservant toutes ses facultés, il survécut à son fils, directeur des contributions indirectes des Basses-Pyrénées, qui avait été toujours d'une santé très délicate et qui s'éteignit à l'âge de 76 ans. Le père, disait-on, avait vu son fils mourir de vieillesse.

J'ai connu peu d'hommes aussi aimables, aussi distingués que le marquis d'Urbain. J'aimais à faire causer ce vieillard. Il était particulièrement intéressant sur Charles Bonaparte, père, qu'il avait beaucoup vu, et sur ses enfants qui avaient grandi devant lui et dont on était loin de prévoir les futures destinées. Il avait assisté aux débuts de Joseph au barreau, et il eût été fort surpris si on lui eût prédit que le jeune avocat quitterait la robe pour la couronne d'Espagne. Quelle sérénité dans cette belle âme! Quelle gaieté dans cet éternel printemps de l'esprit et du cœur!

M. Louis Dufau, successeur de M. Dartigaux, comme procureur général, avait été formé à son école. C'était le type du bon bourgeois béarnais, d'une inaltérable courtoisie, plein d'esprit et d'affabilité. Il aimait tant à rendre service qu'on doit l'excuser d'avoir souvent promis plus qu'il ne pouvait tenir. Nul jamais ne sortit de chez lui mécontent. Avocat

général, il prenait la parole à toutes les audiences; procureur général, il ne la prit jamais. Dans les plus grandes affaires, il se faisait remplacer par son substitut, M. Cacaret, magistrat hors ligne.

Fils d'un président de chambre du temps de l'Empire, M. Dufau n'avait que peu de fortune et peu de crédit sous la Restauration. Un jour, la fortune lui arriva et tous les honneurs avec elle : il devint député, procureur général, premier président honoraire et maire de Pau.

Il acheta le château de Coarraze; il y donna des fêtes aux princes d'Orléans, heureux de voir les lieux où avait joué Henri IV enfant.

Le salon de Mme Dufau fut le dernier salon vraiment béarnais où brilla la société indigène. C'est là que l'idiome du pays fit entendre ses derniers accents, tandis que l'anglais et l'allemand faisaient leur entrée dans le salon de Mme Dartigaux.

En 1848, Achille Marrast, frère d'Armand Marrast, fut nommé procureur général à Pau. Entré tard au barreau, il n'improvisait guère; mais il écrivait et lisait à la perfection. Il était très aimable dans le monde. Il ne distribua point les places à ses amis politiques, il choisit comme magistrats les plus capables et non les plus républicains; il fit nommer avocat général M. Cacaret qui, la veille même de la Révolution, l'avait fait condamner en police correctionnelle pour outrages à un juge.

M. de Moulon, successeur de Marrast, unissait la fermeté à la bienveillance, l'érudition à la facilité de

la parole, toutes les qualités du magistrat austère à tout l'esprit de l'homme de salon. Il devint premier président à Douai et conseiller à la cour de cassation. Il mourut assez jeune, laissant un éternel souvenir aux vrais amis qu'il s'était fait à Pau.

Son successeur, M. Laporte, ne fut qu'un instant procureur général. Mais il fit longtemps partie de la cour comme avocat général et président de chambre. Sa parole n'avait rien de spontané; elle avait besoin de beaucoup de réflexion. Aux assises, il n'hésitait pas à demander un renvoi au lendemain, mais il arrivait bien prêt et chaque phrase portait. Ce n'était rien de brillant, mais quelque chose de sévère et de net qui faisait une vive impression. On prétendait que cet homme grave et très intelligent n'avait jamais dit une sottise, mais qu'il en avait fait plusieurs dans sa vie.

Il se fit élire député, et il ne payait pas le cens. Il dut s'invalider lui-même; il se fit républicain pour être procureur général et fut obligé peu de jours après de reprendre son ancien siège encore vacant.

Malgré la sobriété et la sévérité de sa parole, M. Laporte savait plaire dans le monde. Sous des apparences de froideur, il avait des sourires pleins de charme et un esprit aimable que seul celui de sa femme surpassait.

Les deux avocats généraux qui brillèrent le plus sous la Restauaation furent M. de Lussy et M. de Crouseilhes. M. de Lussy écrivait ses réquisitoires. A cette époque, M. de Marchangy les écrivait toujours, lui aussi. Son éloquence, formée à l'école de d'Agues-

seau et des grands magistrats, avait de la dignité et produisait de l'effet. Il fut nommé député, mais presque à la veille de la Révolution de 1830 qui l'obligea à s'asseoir dans un fauteuil de conseiller.

M. de Crouseilhes arriva à de hautes fonctions et se montra capable de les remplir. Il se fit remarquer comme secrétaire général du ministère de la justice et conseiller à la cour de cassation sous Charles X; comme pair de France, sous Louis-Philippe; comme ministre et sénateur sous Napoléon III. M. de Crouseilhes, né en 1792, était fort jeune encore lorsqu'en 1816 il fut nommé avocat général à la cour de Pau. Il se mit alors, en compagnie d'un jeune conseiller, à entreprendre de fortes études, et ces deux magistrats, les plus faibles à leurs débuts, devinrent les plus forts de la compagnie. Vrai Béarnais de caractère autant que de naissance, M. de Crouseilhes fut un modèle de courtoisie, d'esprit et d'obligeance.

Deux autres avocats généraux du plus rare mérite n'occupèrent qu'un instant ces fonctions à la cour. En 1830, M. Laurence, du barreau de Mont-de-Marsan, fut nommé premier avocat général, passant ainsi avant M. Dufau, très ancien avocat général. C'était une intelligence supérieure. Sa parole pleine d'abondance et d'éclat, arrivait parfois jusqu'à l'éloquence. Elu député, sa renommée grandit vite. Il était directeur général et conseiller d'Etat, lorsque la Révolution de 1848 le renversa comme la Révolution de 1830 l'avait élevé. On lui refusa même une place au tribunal de Mont-de-Marsan, et il se fit notaire dans cette petite ville.

M. Cacaret fut l'un des magistrats les plus remarquables qu'ait jamais eu la cour de Pau. Il avait la science du droit, l'intelligence des affaires, la rectitude du jugement, une parole admirable de précision, de clarté, de force et d'éloquence. Il aurait dû désirer, semble-t-il, un théâtre où son talent pût se déployer à l'aise ; au contraire, son ambition était de rester à la tête du parquet de Lourdes, très petite ville alors. Il fut nommé malgré lui substitut à la cour et ne jouit pas longtemps de l'avancement que M. Marrast obtint pour lui. Il périt victime d'un accident de voiture dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de sa renommée.

Un avocat général qui conserva longtemps ses fonctions à Pau, M. Lamothe d'Incamps, ne doit pas être oublié. Il joignait, à la dignité du magistrat, l'amabilité de l'homme du monde. A la cour et à la ville, il n'était pas d'homme plus sympathique ; il ne comptait que des amis parmi les Béarnais de toutes les opinions. Modeste et digne, gracieux, causant bien, doué d'un physique agréable, il était recherché dans les salons et recevait très bien dans le sien.

Comme homme du monde, le substitut de la cour qui fut le plus recherché, c'est, sans contredit, Pèdre Lacaze, surnommé le beau Lacaze. Et il était impossible de trouver, en effet, quelqu'un de plus gracieux et d'une plus exquise affabilité. Il faisait de sa grande fortune un très brillant usage. Il ne manquait pas de talent. Sa parole était agréable. Les Béarnais lui reprochaient même de l'être trop ; ils disaient plaisam-

ment que, même en requérant aux assises les peines les plus sévères, le beau substitut était toujours si gracieux qu'il avait l'air de faire les yeux doux aux accusés.

Pèdre Lacaze aimait tant le monde qu'il laissa la robe rouge pour aller à Paris qui l'attirait. Elu député après 1830, il devint plus tard baron et pair de France. Il fut pour tous les Béarnais si bon compatriote, si obligeant, qu'il transmit à sa famille un véritable héritage de sympathies populaires.

M. d'Antin, substitut à la cour, magistrat doué de toutes les vertus et de beaucoup de talent, déposa sa robe en 1830.

M. Daguenet quitta la présidence du tribunal de Lourdes pour devenir simple substitut à la cour ; il se fit remarquer par des conclusions où brillaient toujours la science du droit et la rectitude de l'esprit. En suivant la voie hiérarchique, il était devenu premier président de la cour d'Orléans. La Révolution de 1848 termina brusquement sa carrière judiciaire. Député, sénateur, président du conseil général, il a rendu de grands services au pays et n'a cessé, à travers tant de révolutions, de mériter les sympathies de tous ceux qui savent apprécier l'union d'un beau talent et d'un beau caractère.

---

# CHAPITRE VI

## LE BARREAU

*Rôle et caractère du barreau de Pau. — Esquisses et portraits d'avocats. Conclusion.*

L'ordre des avocats, au moment de sa reconstitution, se trouva composé d'éléments très divers : les vieux jurisconsultes du Parlement et les jeunes avocats sortis de la Révolution, les uns voulant renouer les traditions du passé, les autres s'abandonnant aux aspirations de l'avenir. Mais tous avaient un sentiment aujourd'hui disparu : l'amour de la patrie béarnaise. Tous étaient du pays.

Les magistrats avaient souvent vécu à Paris, y avaient pris d'autres idées que celles de la petite ville ; les avocats, au contraire, quittaient rarement Pau, restaient en contact journalier avec les gens du peuple ; chez eux surtout s'était conservé le vieux type béarnais. Ces physionomies originales sont curieuses à étudier.

Mourot est mort en 1813, âgé de 74 ans. Il a laissé quelques manuscrits. Les commentaires des *fors* eurent de l'utilité lorsque les questions de notre ancien droit coutumier étaient encore plaidées au palais. Comme bâtonnier, lors de l'installation de la cour impériale, il prononça un discours où il *flétrit* les tristes effets de la République *sur l'ordre des avocats enseveli sous un amas de ruines et de décombres, subissant le même sort que la magistrature.*

Le premier président Claverie qui sortait de l'ancien barreau, a eu plusieurs confrères qui portaient le même nom. On distingua ces homonymes par des surnoms. Le futur premier président s'appelait Claverie d'*Argagnon* quoi qu'il ne fut pas seigneur d'Argagnon où sa propriété n'avait rien de seigneurial; un autre Claverie s'appelait *Caillaü*, et c'était un jurisconsulte estimé, mort en 1846, dont les contemporains vantaient *le désintéressement sans bornes, la modestie rare, la douceur et la simplicité attachante;* un troisième Claverie était surnommé *Parrot*, il entendait très bien les affaires et plaisait surtout par les saillies de son esprit tout à fait béarnais; il avait un pied difforme; mais, si on critiquait un peu sa laideur, on vantait beaucoup la beauté de sa fille *Poulette*.

M. de Cazalis était le doyen des avocats de Pau et sans doute de France; il mourut en 1809, à l'âge de 103 ans. Jurisconsulte instruit, il garda, jusqu'à la fin, ses facultés intellectuelles.

L'avocat qui eut à Pau la réputation la plus grande et les sympathies les plus complètes, celui que ses con-

temporains ont regardé comme le type le plus accompli du grand jurisconsulte et de l'homme de bien, ce fut *Toutou Lavielle.*

Les prénoms de *Toutou*, *Titou*, *Poupou*, *Poulou*, *Ninou* étaient alors très bien portés en Béarn ; ils sont aujourd'hui complètement démodés. Quand *Titou de Bernadotte* devint maréchal de France, il prit un prénom de fantaisie, *Jules ;* quand il devint roi, il prit le nom de *Charles*, à cause de son père adoptif, Charles XIII.

Lavielle avait été reçu avocat au parlement de Navarre en 1771 ; il mourut le 20 janvier 1829, après une vie consacrée tout entière au barreau. Très jeune, il avait épousé la sœur de Claverie, son ami le plus intime et le plus fidèle. Beau-frère du premier président, il ne voulut jamais accepter une première présidence qui lui était offerte. Ayant un jour à apprécier une consultation où Lavielle avait magistralement résolu les plus épineuses difficultés, le grand jurisconsulte de l'époque, Merlin, déclara qu'il n'avait pas un mot à ajouter à ce remarquable travail ; il conclut en disant : « *La cour de cassation devrait être heureuse de compter parmi ses membres un homme aussi distingué* ».

A une science profonde du droit ancien et du droit nouveau, M. Lavielle unissait la rectitude du jugement, la vigueur du raisonnement, le charme de la parole. Un noble cœur inspirait cette intelligence d'élite. Tous ses confrères le regardaient comme leur maître et l'aimaient comme un père. Dans toute la ville, on l'appelait *papa Lavielle.* Il était prodigue des

trésors de son esprit; grands et petits y venaient puiser; c'était le conseiller universel de la ville. Il avait conservé une marotte de l'ancien régime avec grande perruque et vieille robe; lorsqu'une mère ne pouvait être maîtresse de son enfant, elle le conduisait chez papa Lavielle qui, caché derrière l'effrayante marotte, la faisait parler. Ces conseils, assaisonnés d'un peu de peur, faisaient plus d'impression sur le jeune indiscipliné que les corrections sévères.

Dans ce temps-là, le droit était une science qui s'apprenait lentement. Il ne suffisait pas, pour tout savoir, d'ouvrir un recueil par ordre alphabétique. La supériorité de Lavielle s'était imposée à tous; nul n'aurait songé à la contester. Quand il eut quitté la plaidoirie pour la consultation, il devint le guide du barreau, la lumière des magistrats, le conseil des familles et souvent l'arbitre choisi pour trancher les plus grands procès. Assistons à une de ses consultations :

Deux avocats très estimés doivent délibérer avec lui : Pommiés et Bruno Perrin. Les mains derrière le dos, Lavielle se promène dans son cabinet; il écoute, réfléchit, ne dit rien. Enfin, en béarnais, il s'adresse à Pommiés : « Eh bien ! qu'en dis-tu ? ». Pommiés développe son avis. « Et toi, Bruno, qu'en penses-tu ? » Bruno Perrin est d'une opinion contraire à celle de Pommiés et la combat vigoureusement. La discussion s'anime; Lavielle, loin de l'arrêter, l'excite et provoque ses confrères à se combattre. Puis, il dit à son secrétaire : « Va me chercher tel et tel livre ». Et il donne son sentiment, il développe ses raisons d'une

manière si lumineuse qu'il semble que toutes les difficultés s'effacent à mesure qu'il les aborde. Quand il a fini, s'adressant à Pommiés : « Qu'en dis-tu ? — Je dis, papa Lavielle, que je suis du même avis. — Et toi, Bruno ? — Moi, papa Lavielle, je n'acceptais pas les raisons de Pommiés, mais je crois pouvoir accepter les tiennes. — C'est donc fini. » — « Ecris », dit-il à son secrétaire. Et alors il dicte une consultation courte, précise, complète, tranchant toutes les questions. C'était pour les juges un arrêt tout fait et très bien fait.

J'ai beaucoup connu M. Lavielle fils et il était difficile de le connaître sans l'aimer. Il ne fut surpassé au barreau que par son père. S'il ne savait pas aussi bien le droit, il savait mieux d'autres choses. Sans être infidèle aux vieilles traditions béarnaises, il s'était tenu au courant des idées de la génération nouvelle. Au palais, c'était un charme de l'entendre plaider. Nous avons eu des avocats plus forts dans la discussion ; aucun ne l'a égalé dans l'exposition des faits. Il les présententait avec tant d'ordre, il les disposait avec tant d'habileté, il mettait si bien en lumière ce qui était décisif et posait si nettement la question que la question était résolue dans l'esprit des juges avant que la discussion de droit n'eût commencé.

Après la mort de son père, après 1830, Lavielle se laissa entraîner sur un théâtre où tout son talent pouvait se déployer, il fut élu député. Dès qu'il fut connu, il fut très apprécié. Directeur des affaires civiles au ministère de la justice, premier président, puis conseiller à la cour de cassation, il s'éleva toujours au rang

des plus forts ; on le regardait comme une des lumières de la cour suprême. Ses ouvrages prouvent qu'il savait aussi bien écrire que parler.

Lavielle est un des derniers représentants de cette race de Béarnais en qui l'esprit le plus fertile en saillies s'unissait à des manières caressantes, *amistouses,* qu'on ne cherche même plus à imiter. Loin du Béarn, il y songeait toujours, et c'est là qu'il vint passer ses derniers années.

Les Perrin, comme les Lavielle, jouissaient à la cour et dans le pays d'une considération aussi grande que méritée. La dernière fois que j'ai vu Bruno Perrin, le vieillard, qui se sentait au bout de sa carrière, souriait aux efforts du jeune homme prêt à y entrer. Il me donna un livre grec que je garde précieusement et des conseils que je n'ai pas oubliés.

A la différence de Perrin, dont la vie était régulière et austère, Couget n'était ni royaliste, ni religieux, ni très moral. Lavielle père, qui tutoyait tous les avocats, lui disait *vous*. Etait-ce mépris pour la personne ou respect pour son savoir ? Couget n'était pas Béarnais. Il était né à Luz en Bigorre et avait conservé quelque chose de la rudesse du montagnard bigorrais. Il avait fait partie de l'Assemblée législative et s'était occupé de questions politiques et philosophiques. Il aimait à rappeler ses travaux à la Chambre et à parler d'un certain rapport qu'il avait fait sur la marine. Petit de taille, trapu, le teint olivâtre, il plaisait à tout le monde sans chercher à être aimable. On allait chez lui, car il ne sortait guère. Il avait trois passions :

deux qu'on peut avouer, l'autre qu'il ne cachait pas assez ; il aimait les livres, les oiseaux et les femmes.

Par le travail, Couget avait acquis des trésors de science juridique. Sa parole était facile, originale, parfois éloquente. Lorsque la veillesse l'obligea à abandonner la plaidoirie, sa clientèle ne l'abandonna pas ; elle le suivit dans son cabinet où il donnait des consultations aux plaideurs et des conseils aux jeunes avocats. Couget dictait plus qu'il n'écrivait. Pendant que sa tête travaillait, il prenait, à grandes poignées, du tabac dans une immense tabatière placée sur sa table. Par distraction, il semait son tabac à terre. Sa cuisinière économe étendait par terre de vieux journaux pour recueillir la poudre brune qu'elle remettait dans la boîte en l'absence du maître. Il lisait beaucoup, se délassant du Digeste avec Aristophane, ou Rabelais, ou Shakespeare.

Quant aux oiseaux, on en trouvait partout, dans toutes les chambres, sur sa table de travail. C'était un encombrement de livres et de cages. Il était à l'affût de tous les marchands d'oiseaux. Il préférait la voix du rossignol à l'éloquence humaine. Souvent, au milieu d'une consultation d'avocat, si la discussion se prolongeait, il disparaissait de son cabinet. Où était-il ? Il était chez quelque ami à reposer au chant des oiseaux ses oreilles fatiguées par des voix criardes.

De Couget passons à Lahitte. Celui-ci était un avocat de grotesque tournure. Impossible de dire quel était le plus comique de sa figure rabelaisienne, ou de son accent béarnais inimaginable ; de la bizar-

rerie de sa personne ou de celle de son esprit. Tous ceux qui l'ont entendu n'ont jamais oublié ses étranges plaidoiries. Il y avait foule aux assises lorsqu'il devait prendre la parole. Un jour qu'il défendait un individu accusé d'avoir volé un porc avec effraction de la loge, il s'écria, pour écarter cette circonstance aggravante : « Messieurs, les cochons, ces animaux im- « mondes, se grattent immodestement contre les « portes et les font ouvrir ; car les cochons, messieurs, « comme tous les animaux possibles, aiment toujours « la liberté ! » Puis, se retournant vers le public, il ajouta : « *Quel coup de patte contre les libéraux !* » Ces derniers mots étaient dits à la cantonnade avec un accent et un geste à désespérer les meilleurs comiques.

Par ses réparties, Lahitte déroutait souvent les avocats les plus sérieux. Un jour, Me Couget traitait la question de savoir si la communication d'un mal honteux pouvait être une cause de séparation de corps, et il s'élevait presque jusqu'à l'éloquence en décrivant les ravages de la maladie. « *Maître Couget,* » s'exclama tout à coup Lahitte, « *comme vous êtes plein de votre sujet !* » L'émotion, qui commençait à saisir l'auditoire, fit place à un rire général.

De son côté, Lahitte n'était pas épargné par les confrères. On lui reprochait, à tort peut être, de vouloir faire oublier, par son ardent royalisme, ses défaillances des temps révolutionnaires ; on l'accusait d'avoir été dénonciateur de peur d'être dénoncé. Un vieil avocat plaidant un jour contre lui, se mit à le regarder

en face et, faisant allusion au passé : « Il s'est rencontré un homme, disait-il, qui fit telle lâcheté, telle infamie », et il terminait chaque période en répétant d'une voix sombre et solennelle : « *Convertere Jerusalem ad Dominum Deum tuum* ». Cette jérémiade et la ressemblance du portrait qui frappait tous les yeux avait mis Lahitte dans une indescriptible agitation. A la fin, ne pouvant se contenir, il s'écria : « *Nommez cet homme, nommez-le !* » Mais son adversaire, impassible, répétait toujours sa lamentation. Et Lahitte ayant crié plus fort : « *Nommez cet homme !* » il répondit tranquillement : « Nommez-le vous-même ; vous le connaissez bien, le pendard ! »

Le fils de Lahitte fut un noble cœur, un excellent esprit, enlevé trop jeune lorsqu'il arrivait aux premiers rangs du barreau où tous ses confrères l'aimaient.

Aujourd'hui, le même genre de plaidoirie règne dans tous les barreaux de France. Mais il n'y a pas longtemps, chaque barreau avait son genre à lui. On ne plaidait pas à Toulouse comme à Paris, ni à Pau comme à Toulouse. Le genre béarnais était un mélange de bonhommie, de raillerie et de malice. On se permettait alors entre avocats des choses qu'on n'admettrait plus aujourd'hui. Par exemple, deux avocats des plus honorables, Me Pomarède et Me Croharé, avaient plaidé avec talent et une extrême ardeur l'un contre l'autre. Pomarède insiste pour obtenir la faculté de répliquer. Sa réplique est longue ; les juges paraissent fatigués. Me Croharé se lève à son tour. Il prend un ton solennel et, imitant la voix et les gestes de son adversaire : « Messieurs, dit-il, *Patati, patala, patati, patata, pif,*

*pouf*..., voilà toute la réponse de mon adversaire. Je n'ai rien à répondre. » Et il s'assied.

Un avocat qui sous la Restauration occupa une grande place, c'est M. Lombart. Il était fils d'un savant jurisconsulte qui a laissé de sérieux manuscrits. Le Parlement, dérogeant à ses usages, avait rendu hommage à ce savant homme, en envoyant une députation à son enterrement. M. Lombart fils avait du savoir, de l'habileté, de l'éloquence même, beaucoup d'imagination, trop parfois, car la folle du logis l'égarait. Il avait une taille superbe, une noble figure, la tête bien poudrée, la jambe admirablement faite ; malheureusement, il n'en avait qu'une et un tronçon de cuisse. Depuis son enfance, il marchait à l'aide d'échasses. Cela ne l'empêchait pas de marcher rapidement, de gesticuler beaucoup au palais et de se distraire en jouant au billard. A l'audience civile, on appréciait ses connaissances en droit ; il venait les mains pleines de notes écrites sur de petites feuilles séparées. Mais, dans l'ardeur du débat, il lui arrivait de s'embrouiller au milieu de ses petits papiers, il ne savait plus les reclasser, les jetait avec dépit et se livrait à son imagination qui le menait loin. A la cour d'assises, il produisait de l'effet sur les jurés et sur le public. Sa voix était belle ; il avait de la chaleur et de l'originalité. Un jour d'été, dans une grande affaire criminelle, au moment où il croyait avoir ému son auditoire, il aperçut des sourires sur toutes les lèvres. Alors, il voulut être plus touchant et il lui semblait être éloquent ; mais un rire, longtemps contenu, éclate de toutes parts. En gesticulant, Lombart avait renversé

son encrier dans sa toque où se trouvait son mouchoir, et, ruisselant de sueur, il s'essuyait la figure de ce mouchoir qui le transformait en nègre. Et plus il s'agitait d'une manière pathétique, plus il se rendait risible. Lombart a publié un *Manuel de la cour d'assises*; mais je ne saurais critiquer un livre où sont comblés d'éloges ceux qui me sont chers.

Lombart avait une petite société où l'on appréciait fort son amabilité, sa bonté, son esprit. Il avait beaucoup d'amis; on ne lui connaissait qu'un ennemi : sa femme. Elle était riche, Lombart ne l'était pas. De très bonne heure, elle se sépara de lui, en gardant toute sa fortune. Lombart était très plaisant quand il parlait de sa *paraphernale épouse*.

Parmi ces avocats originaux, assez communs en Béarn autrefois et dont les manières ne seraient plus admises au palais, il faut citer Lescun. Il disait de lui-même en se regardant au miroir : « La nature est bizarre, elle m'a fait un œil d'une façon et l'autre d'une autre. » Son accent béarnais, mélangé de toulousain, était tellement singulier qu'il s'en apercevait lui-même. Au lieu de chercher à s'en corriger, il se contenta de quitter Toulouse en disant : « *On sé gaté l'atsant dans cetté diablo dé villa* ». Il avait la prétention d'être un puriste et de connaître à fond la langue française. Une question de grammaire le mit certain jour aux prises avec un étudiant tapageur, M. Bart, qui fut plus tard un excellent préfet. Lescun donna sa leçon de telle façon, que le susceptible jeune homme s'en prétendit offensé, demandant des excuses ou une réparation par les armes. On

se rendit sur le terrain, et Lescun répétait toujours : « Il a mauvaise tête, mais je lui prouverai que j'ai plus mauvaise tête que lui. » Quand tout fut prêt, Lescun s'avança vers Bart et lui dit : « Monsieur, vous avez une très mauvaise tête; eh bien! je vais vous prouver que je l'ai plus mauvaise que vous. Que voulez-vous? Que je me batte ou que je vous fasse des excuses? Vous le voulez, eh bien! moi je ne le veux pas; je ne vous ferai pas d'excuses et je ne me battrai pas, et je vous prouverai ainsi que j'ai, Monsieur, plus mauvaise tête que vous. »

A la fin du premier Empire, il avait publié une brochure politique qui ne se vendit pas; on la trouvait étalée chez tous les bouquinistes des quais après la Restauration. « Maudite brochure, disait-il; quand j'aurais « voulu la trouver dans toutes les mains, elle restait « cachée chez les libraires; et quand je ne voudrais « plus la voir, elle me poursuit partout. » Afin de devenir électeur, il épousa une femme riche, mais vieille, qu'il cacha dans son village où il allait la voir. Il ne manquait pas de mérite comme avocat; mais il voulait entrer dans la magistrature et il cherchait à se faire des protecteurs, en offrant aux hommes influents, « comme redevance annuelle », des fromages d'Asson, qu'il leur portait lui-même cachés sous sa redingote!

Le barreau, surtout celui de la Restauration, offre heureusement d'autres exemples.

Avant de devenir conseiller de préfecture et conseiller à la cour, Julien s'était fait une réputation de savant jurisconsulte. Il connaissait le droit; il avait une grande

pratique des affaires, des mœurs douces et un caractère sympathique.

M. Blandin se fit apprécier comme avocat et comme homme du monde. Dans les salons, sa voix était agréable; mais, dans l'ardeur des plaidoiries, elle devenait aiguë au point qu'on la comparait à une lame d'acier perçant le tympan de l'oreile. Il avait beaucoup travaillé et entassé, sur divers sujets, des montagnes de notes. Après avoir parcouru une longue carrière d'avocat, il consacra ses dernières années à des études d'économie chrétienne, études alors nouvelles, mises en vogue par des écrivains éminents, qui ont érigé la charité chrétienne en véritable science. M. Blandin a laissé des regrets qui durent encore.

Caussadette, très apprécié dans les consultations, a prouvé qu'à force de travail, on pouvait, sans beaucoup d'intelligence native, se rendre utile et aller loin dans la science du droit.

Me Clavé, remarquable par son esprit logique, sa sagacité, sa parole vigoureuse, n'a brillé qu'un instant. Il mourut dans la force de l'âge et du talent.

Deux frères, formés à l'école des Perrin, les messieurs Prat, ont occupé au barreau de Pau une place importante.

Prat jeune avait moins de talent, mais il était plus sympathique que son frère qui lui survécut de plusieurs années.

Prat aîné fut un moment l'avocat le plus recherché. Il creusait lourdement son sillon, mais le creusait profondément. Il ne manquait d'ailleurs ni de science, ni

d'habileté. Il fut un des premiers à regarder le désintéressement dont se vantaient les anciens avocats, comme une duperie, et il inaugura le système des gros honoraires. En plaidant, sa parole était souvent âpre et agressive. Il n'aimait pas son confrère Bernard Lacaze, qui avait plus de talent que lui, et qui se sentant un jour blessé, le provoqua en duel. Prat répondit : « J'appartiens à ma femme et à mes enfants mineurs; procurez-vous leur consentement, et je me battrai. »

J'ai connu le fils de Prat aîné et celui de Prat jeune. Tous deux sont devenus conseillers, tous deux sont morts à la fleur de l'âge.

Le fils de Prat aîné, mon collègue à la cour de Pau, avait épousé la nièce du maréchal Bosquet. Son esprit plein d'originalité était vraiment remarquable. Il m'avait fait la confidence de travaux qu'il devait, hélas! laisser inachevés. J'ai vu cette haute intelligence lutter contre de longues souffrances et puis s'éteindre tout à coup, plusieurs mois avant sa mort.

Le fils de Prat était conseiller à la cour d'Alger. J'ai connu peu d'hommes plus sympathiques. Il a été tué en duel!..

M. Mondiet brilla au barreau, au tribunal et à la cour de Pau, comme un jurisconsulte habile. Homme du monde, il avait un esprit charmant, plein de saillies, et, quoique parfois un peu railleur, il était toujours aimable et très sympathique.

Un Basque, M. Leremboure avait des opinions politiques ardentes. Quand il se laissait emporter, sa parole allait loin. Les magistrats royalistes l'aimaient beau-

coup, et il les embarrassa souvent par ses violentes attaques contre le gouvernement. Les présidents d'assises, qui auraient dû le punir, ne pouvaient jamais se résigner à frapper un homme loyal et plein de cœur. Mais lui, ne pardonnait rien, même à ses amis les plus chers, si on avait l'air d'insulter les Basques. Un jour, entrant à la cour d'assises, il entend Lacaze, avec lequel il vivait dans l'intimité, lancer dans sa plaidoirie quelques traits contre les Basques en général. Malgré son extrême myopie, malgré ses vieilles relations avec son confrère, Leremboure voulait à toute force se battre. On eut toutes les peines du monde à arrêter ce duel pour cause de patriotisme insensé.

Au-dessus de Prat et Leremboure, je placerai Laborde et, au-dessus de Laborde, Lacaze.

Hylas Laborde a été l'un des avocats les plus capables et les plus sympathiques qu'on ait jamais vus à Pau. Sa parole, simple et sans prétention, était facile et d'une admirable clarté. Très instruit en droit, il avait surtout l'instinct des affaires. Le juge le suivait facilement dans sa route nettement tracée et sa puissance de logique était presque irrésistible.

Nommé conseiller, il fut aimé de tous ses collègues, mais son opinion n'était pas toujours suivie. Il voulait voir ce que d'autres n'avaient pas vu; il se lançait dans des raisonnements très ingénieux, mais la vérité juridique n'a pas besoin, le plus souvent, d'être cherchée si loin; elle est accessible aux esprits droits, même lorsqu'ils sont ordinaires.

Bernard Lacaze, né à Vic-en-Bigorre, parut à Pau

en 1823, à son retour d'Amérique où il avait plaidé en anglais. Le *Mémorial* raconta la vive impression que son début fit au palais.

Lacaze était bien protégé par les magistrats bigorrais de la cour; mais les Béarnais le considéraient comme un étranger. Il lui fallut dix années pour prendre la place que son talent lui assignait à la tête du barreau.

Lacaze n'était pas comme tout le monde, ni par la tournure, ni par l'accent. Il avait surtout une originalité d'esprit qui plaisait. Sa parole était d'un pittoresque inimitable, sa sagacité merveilleuse... Il savait le droit, il comprenait les affaires ; en plaidant, il étonnait par la nouveauté de ses aperçus, par la vigueur de son raisonnement, par l'éclat de ses saillies. Lorsqu'un adversaire comme Prat le blessait, il était terrible ; il mettait en pièces ses arguments ; il lui lançait des éclairs ; il le foudroyait. Au contraire, s'il avait devant lui un contradicteur de bonnes manières, il n'était pas de confrère plus bienveillant et plus poli. J'ai fait au barreau mes premières armes contre lui ; il me combattit avec une courtoisie charmante ; il semblait avoir besoin d'un délai pour me répondre, me priant de lui confier mes armes, afin de vérifier s'il n'y avait pas quelque défaut à la cuirasse.

Ses opinions, hostiles à la Restauration, s'accentuèrent vivement, après 1830, dans le sens républicain. Il fut le défenseur de tous les républicains poursuivis. Un jour, il commença ainsi sa plaidoirie : « Je « plaide pour un tel. Comme je suis plus ardent que

« le prévenu dont je partage les opinions, Dieu veuille « que j'aie le temps d'achever la défense, avant d'aller « m'asseoir à côté de lui sur le banc des accusés. » Un autre jour, après des arguments très sérieux, voici ce qu'il dit aux jurés de la manière la plus plaisante : « L'accusé, dit-on, a crié : *Vive la République!* Ce « n'est pas un cri séditieux. Lorsque Lafayette présenta « Louis-Philippe au peuple, il dit : « Voilà la meilleure « des républiques » ! Quand on crie : Vive la Répu- « blique! on veut dire la meilleure des républiques, « et, par conséquent, crier : Vive la République, c'est « crier : Vive le Roi ! »

Il n'était plus jeune, il se retirait du barreau, lorsque la Révolution de 1848 fit triompher ses idées politiques. Il fut nommé député; mais les républicains le guérirent vite de sa vieille passion pour la République. Dans le conseil d'Etat de l'Empire, il trouva sa place au milieu d'hommes éminents, et, s'il devint sénateur, il ne le dut qu'à son mérite.

Sa naissance, son peu de fortune, ses opinions semblaient fermer à Bernard Lacaze les salons aristocratiques de la Restauration ; il y était, au contraire, très recherché. Son esprit lui faisait ouvrir toutes les portes; tout ce que ses opinions pouvaient avoir de choquant restait sur le seuil. Un libéral, qui ne connaissait pas le monde élégant, reprochait un jour à Lacaze d'y aller : « Soyez tranquille, lui répondit-il, je suis un homme bien élevé : en gardant mes convictions, je sais ne pas blesser celle des autres ». Un jour qu'il vantait le bon ton et la distinction native comme

le suprême mérite de la femme, un de ses confrères se récria sur ce langage étrange pour un vrai démocrate. « Que veux-tu, cher ami, répondit Lacaze, ce n'est « pas la première fois qu'en combattant ouvertement « certains préjugés, je dois avouer que j'en suis en « secret l'esclave. »

Lorsque la duchesse de Berry vint à Pau, Lacaze aida galamment les dames à confectionner des guirlandes ; et, en ramassant des fleurs de lys qu'une dame avait laissé tomber, il disait en riant : « Qui m'eût dit que c'est moi qui relèverais les lys ! »

Sous la Restauration, commencèrent à paraître des avocats qui devaient continuer les bonnes traditions du barreau, notamment Forest et Lamaignère.

Jusqu'en 1881, Forest a poursuivi sa carrière avec une énergie qui semblait lui promettre une plus longue existence. En droit, il possédait des connaissances qui deviennent bien rares. Peu d'hommes ont été doués d'une puissance de logique égale à la sienne. Il était d'un temps où les avocats à Pau respectaient peu la langue ; mais, sans parler français, Forest trouvait souvent des accents de véritable éloquence.

Au contraire, M. Lamaignère père parlait et écrivait très correctement. Il a joué un rôle à côté de Lacaze, de Prat et de Forest. Dans sa verte vieillesse, il a eu le bonheur de se voir revivre au barreau dans son fils.

J'ai longuement parlé des magistrats et des avocats de Pau petite ville, parce qu'ils étaient les principaux éléments de la société à une époque dont le souvenir méritait de ne pas tomber dans l'oubli.



# LIVRE SIXIÈME

## LA SOCIÉTÉ DE PAU STATION HIVERNALE

## CHAPITRE PREMIER

### TRANSFORMATION DE PAU

*Pau à diverses époques.— Trois phases de transformation. — La société béarnaise.. — Premières familles étrangères fixées en Béarn. — Deuxième période : fusion des indigènes et des étrangers. — Fêtes réciproques. — Troisième période : fin de la société béarnaise. triomphe de la société étrangère. — L'anglomanie.*



ILLE de second ordre et petite ville pendant longtemps, Pau prend aujourd'hui les allures d'une grande cité.

Dans un dénombrement de la vicomté de Béarn en 1383, Pau ne comptait que 129 maisons, beaucoup

moins que Morlaàs, Orthez et Oloron. En l'an IV de la République, sa population était de 10,000 âmes; en 1817, de 10,811; en 1835, de 11,235; en 1843, de 13,800; en 1849, de 16,170; en 1885, de 29,971.

C'est sous le règne de Louis-Philippe que l'accroissement de la colonie étrangère s'accentua. On commença à la compter : il arrivait à cette époque 404 maîtres et 204 domestiques. La restauration du château eut une grande influence sur les embellissemens considérables et rapides de la cité béarnaise. D'habiles maîtres, envoyés de Paris, trouvèrent ici des ouvriers intelligents qu'ils formèrent au bon goût. De superbes villas s'élevèrent de toutes parts. Cette transformation de la ville opéra un changement complet dans les mœurs. A mesure que l'ancienne capitale du pays grandissait, la société béarnaise pâlissait, s'effaçait, disparaissait; et, à sa place, on voyait surgir une société cosmopolite entièrement différente.

Le patriotisme béarnais, jadis si vif, s'envola tout à coup. Chez ces Béarnais, qui tenaient à n'avoir que des juges et des jurats du pays, la cour d'appel n'a plus un seul magistrat de Pau; le maire est parfois un étranger.

Dans les salons où l'on parle toutes les langues du monde, la langue béarnaise est la seule qu'on ne parle pas.

Les habitants de Pau, si désireux naguère de s'amuser, ne songent plus qu'à l'amusement de leurs hôtes d'hiver, qui d'ailleurs importent aussi leurs divertissements nationaux.

Comment s'est-elle accomplie, cette transformation de la petite ville, en station hivernale ?

Dans une première période, les étrangers sont arrivés un à un. Quelques familles anglaises se sont installées. La société locale s'est montrée hospitalière et leur a fait bon accueil.

Dans une seconde phase, la colonie étrangère se forme, grandit; la fusion est, d'ailleurs, complète entre elle et la société indigène; il y a communauté d'amusements, rivalités d'attentions délicates.

Enfin, la société étrangère domine tout; elle se subdivise elle-même et divorce avec la société béarnaise qui semble abdiquer volontairement les usages, les coutumes et les idées d'autrefois.

De tout temps, à Pau comme partout, il y a eu des Anglais de passage. Mais quels furent les vrais fondateurs de cette colonie qui a opéré la transformation de Pau ?

Cette colonie n'a pas été le fait d'une invasion subite. Elle s'est formée lentement, progressivement. Quelques familles fixées à Pau en attirent d'autres. Vers 1822 ou 1823, ce furent le capitaine Hay, M^me^ Hay et ses filles. M. Hay mourut à Pau, vingt ans plus tard, et ses filles ne quittèrent plus notre ville.

On disait bien qu'elles ressemblaient à deux plaintives élégies; mais elles avaient le goût du monde, des lettres. Elles furent recherchées dans la meilleure société et par les hommes d'esprit comme l'avocat Lacaze. Elles reçurent, mais leur salon ne chercha pas

à ressembler aux salons de Pau : il garda toujours sa physionomie britannique.

Sans faire ici l'histoire de tous les Anglais qui arrivèrent les uns après les autres, qui, après avoir admiré le Béarn, virent qu'on y était bien et y restèrent : *ubi benè, ibi patria*, recueillons toutefois quelques souvenirs.

Lady Fowlis habita, pendant une vingtaine d'années, les grands appartements de l'hôtel de Neys, alors le plus beau de la ville. Jamais elle ne put ou ne voulut apprendre un mot de français. Aussi, dut-elle vivre seule ou presque seule. Son salon était constamment fermé; une fois par an seulement, il s'ouvrait pour toute la société, et c'était un bal splendide auquel nul n'aurait manqué d'assister. La fête terminée, la dame mystérieuse qui, par le charme de son sourire et la grâce de ses manières, en avait si bien fait les honneurs, refermait sa porte et redevenait invisible usqu'à l'année suivante.

L'hôtel de Neys avait encore, sur la rue Saint-Louis, de hautes et superbes grilles en fer qui ne s'ouvraient jamais. Une nuit, au moment où minuit sonnait, une femme vit passer à travers ces grilles un cercueil porté par quatre hommes et précédé d'un fantôme tenant à la main une lanterne sourde. Demi-morte de frayeur, cette femme jeta l'alarme dans la maison. Elle affirmait l'apparition avec tant d'effroi qu'on s'en émut. On frappe à la porte de la vieille Anglaise. Les domestiques rapportent que milady s'est couchée plutôt que d'habitude. On entre dans sa chambre; elle n'y était pas, le lit n'était pas défait.

On cherche, on attend. Deux heures s'écoulent, et Dieu sait si, durant cette longue attente, les commentaires allaient leur train ! Enfin, la petite porte de la grande grille grince sur ses gonds rouillés ; le fantôme reparaît : c'était lady Fowlis.

Elle fut bien étonnée de voir tout le monde en émoi. Rien pourtant ne lui semblait plus simple que sa conduite : un Anglais revenant d'Eaux-Bonnes était mort à Pau ; on le fit embaumer et on écrivit à la famille pour savoir où lui envoyer le cadavre. La correspondance, aujourd'hui si rapide, était bien lente alors ; il fallut près d'un mois pour que tout fût réglé. En attendant, lady Fowlis se chargea de garder le cercueil, à la condition que ses domestiques n'en sauraient rien, et elle le fit placer sous le lit de sa femme de chambre. Mais, comme celle-ci aurait pu avoir des frayeurs rétrospectives, milady résolut de faire mystérieusement disparaître son hôte funèbre en ne prévenant personne de la maison.

Beaucoup sont oubliés parmi les Anglais de la première heure. D'autres ont laissé des souvenirs vivaces : la jolie M^me^ Wilson, M^me^ Reinsford, les ravissantes filles du baron de Maydell, ancien page du roi de Hanovre marié à une Anglaise, les demoiselles Shannon, etc.

La première Anglaise qui bâtit une villa ne s'enrichit pas à Pau. C'était M^lle^ Fitz-Gérald. Elle avait des galeries de tableaux[1] et recevait de grands artistes, Liszt entre autres. Avant son arrivée, des Anglais avaient commencé à s'établir dans les environs de la ville.

M. Glasgow avait acheté de M. de Girardin le château de Billère. C'était, disait-on, l'Oswald de *Corinne*. Il avait eu — ce n'était pas douteux — une correspondance suivie avec M^me^ de Staël. Son fils fut mon camarade de collège ; ses filles firent l'ornement de nos bals ; sa petite fille, mariée au baron d'Este, l'un de nos plus aimables sportsmen, continue les traditions du château de Billère.

Ce n'est que peu à peu qu'aux Anglais vinrent se mêler des Allemands, des Russes, des Suédois, des gens de tous pays et de toutes nations, *ex omni tribu et natione*.

Après avoir éprouvé le bon effet des eaux thermales pyrénéennes, les étrangers restaient souvent à Pau pour attendre la saison nouvelle. Les voyages étaient longs, coûteux et pénibles ; le séjour du Béarn plaisait ; l'exemple des Anglais devint contagieux pour les gens du Nord.

Souvent aussi les révolutions d'Espagne refoulèrent à Pau des proscrits, qui disparaissaient dès que s'ouvraient les portes de leur patrie. La colonie espagnole fut surtout brillante pendant les guerres qui suivirent la mort de Ferdinand VII. Les Béarnais faisaient particulièrement bon accueil à leurs voisins de l'autre versant des Pyrénées. Les alliances, d'ailleurs, furent de tout temps fréquentes entre le Béarn et le nord de l'Espagne. Un bon gentilhomme béarnais, le comte de Barraute, devenu général espagnol, épousa une dame de la cour. Son fils, marié à la sœur du maréchal Elio, habita Pau où il possédait d'unanimes sym-

pathies. Il était le roi de toutes les fêtes de charité. Le fils d'un Français et d'une Espagnole, mon condisciple Lemery, a quitté Pau pour Madrid. C'est l'un des généraux les plus éminents de l'Espagne.

Le salon de la marquise de la Garda, en majorité composé d'Espagnols, fut l'un des plus brillants de Pau. Je n'ai jamais vu réunion de femmes plus jolies et d'hommes plus spirituels. Le temps a effacé la beauté de ces adorables Espagnoles, mais le souvenir en est ineffaçable.

Combien d'hommes éminents, à diverses époques, l'Espagne n'a-t-elle pas fourni à la société de Pau ! Par exemple ce baron de Biguezal, depuis comte de Guandulain, grand d'Espagne et ministre, qui charmait la société par son esprit et dont les jolis vers espagnols étaient aussitôt traduits en vers français et publiés par le *Mémorial*. Citons encore Alcala Galiano, qui fut condamné deux fois à mort : la première fois pour avoir attaqué le trône, la seconde fois pour l'avoir défendu. Ce fut un des ministres et surtout un des orateurs les plus illustres de l'Espagne contemporaine. Il arriva proscrit à Pau et il y passa gaiement son temps d'exil. Sa jeune femme aimait à ce point la danse qu'elle dansait la veille de ses couches et quinze jours après. Il n'était, lui, ni jeune ni beau, mais avec quel entrain il jouait des charades et organisait des amusements où son esprit étincelait !

Dans la première période de l'apparition des étrangers, la société béarnaise leur faisait le plus aimable accueil, mais ne les recevait qu'à titre d'invités. Elle

gardait encore ses mœurs, ses usages, sa langue, sa physionomie, son patriotisme.

Lorsque le nombre des étrangers se fut accru dans des proportions, assez fortes, il y eut un moment charmant pour les amateurs de la vie de salon : c'était un mélange de la société béarnaise et de la société étrangère, une sorte de fusion de toutes les nations, une réciprocité de courtoisie et d'élégance.

Alors la saison de Pau commençait plus tôt, finissait plus tard. Dès le début de l'hiver, on avait hâte de réunir les nouveaux arrivants. Les jeunes Béarnais s'unissaient pour donner une grande fête de bienvenue. Cette fête permettait d'établir promptement des relations entre des personnes qui auraient attendu longtemps l'occasion de faire connaissance. Les commissaires du bal étaient choisis parmi les hommes du meilleur monde et parmi les plus énergiques. Il y avait, en effet, des bals de plusieurs catégories, notamment le bal du commerce et celui du grand monde. Dans celui-ci, il fallait une tenue irréprochable, une certaine position sociale, et surtout l'habitude du monde, de bonnes façons. Un limonadier de Paris qui, après s'être distingué par son courage dans une émeute, avait obtenu la croix d'honueur et une place honotable à Pau, fut invité au bal du commerce et voulut aller à l'autre bal où il se présenta sans invitation. Un commissaire le mit à la porte et, s'il avait fallu le suivre sur le terrain, c'eût été vite fait.

L'entrain et la gaieté régnaient dans ces fêtes que

les Anglais rendaient avec une bonne grâce charmante. Les Béarnais, avant le bal et le souper, avaient joué une petite pièce de comédie. Les Anglais voulurent en jouer une à leur tour. Mais leur langue était encore peu entendue à Pau, et ils eurent l'ingénieuse idée d'ajouter au dialogue anglais, la lecture d'un journal français où l'accueil fait aux Anglais par la société béarnaise était raconté avec humour et de la plus aimable façon.

Comme il n'y a que le premier pas qui coûte, une fois qu'on avait commencé à danser, on ne s'arrêtait plus. Dans cette seconde période, d'ailleurs, un seul salon suffisait pour toutes les danseuses, indigènes et étrangères, et l'on n'aurait eu garde de donner deux fêtes le même soir.

Les Béarnais gardaient encore leurs habitudes et respectaient celles de leurs hôtes. Personne ne songeait à imposer ses goûts aux autres. Et, dans cette diversité des usages et des mœurs de gens venus des quatre coins du ciel et vivant paisiblement ensemble, il y avait un charme tout particulier.

Sauf en 1848, année qui ne vit arriver à Pau que treize chaises de poste, la progression du nombre des étrangers alla toujours croissant. La transformation s'accentua avec rapidité. On fit de la réclame. Les uns vantèrent l'influence curative du climat de Béarn; les autres mentionnèrent tous les plaisirs qui s'y donnaient rendez-vous. Les santés délicates en quête d'un beau soleil, les sportmen en quête de distractions à leur goût, accoururent en foule.

La ville se fit belle pour recevoir ces hôtes d'hiver au gré de leurs habitudes luxueuses. On leur bâtit de superbes villas, de grands hôtels, des casinos, des théâtres; l'on organisa des fêtes pour le jour et des fêtes pour la nuit, afin que Pau fut une fête perpétuelle.

A force de se développer, la société étrangère se brisa en plusieurs morceaux, c'est-à-dire en plusieurs salons. On ne compte plus aujourd'hui tous ceux qui, petits ou grands, s'ouvrent chaque jour pour des déjeûners, des *five o'clock tea*, des dîners, des bals et des concerts.

Le triomphe du cosmopolitisme est complet. Mais l'éparpillement de ce monde bariolé, mobile, changeant, est tel qu'il échappe à l'analyse. La colonie russe qui avait presque disparu, semble revenir; il y a à Pau maintenant une église grecque et un pope. La colonie anglaise est toujours considérable, mais la colonie américaine tend à devenir la plus nombreuse. Chaque année amène du nouveau, de l'imprévu.

Durant la saison, la colonie étrangère est prépondérante. Elle impose sa forte empreinte dans les mœurs et les habitudes de toute la ville. La société et les usages du pays ont disparu. La courtoisie béarnaise, l'esprit béarnais n'ont plus de salon où ils puissent s'entretenir et semblent se perdre tout à fait.

Chaque nation a importé quelques amusements, quelques nouveaux usages qui auraient causé de l'ébahissement chez nos pères.

Les Anglais ont fondé la renommée de Pau et lui

sont fidèles, on le sait, John Bull est surnommé le *boutiquier*. Que les Anglais qui arrivent sur les bords du Gave appartiennent au Peerage, à la Gentry ou à la classe des boutiquiers enrichis, on ne s'en inquiète pas le moins du monde. La richesse est tout. Celui qui donne les plus belles soirées et qui répand le plus d'argent est le premier à Pau. Des princes destinés à porter les plus belles couronnes du monde n'ont pas été accueillis comme Gordon Benett prodiguant l'or dans les fêtes et répandant partout le champagne à grands flots.

Ce n'est pas seulement dans les idées et les mœurs que les étrangers ont marqué leur cachet, c'est encore dans la physionomie de la ville, dans le style de ses constructions modernes.

On parlait autrefois du *château seigneurial*, de la *métairie*, du *vide-bouteille*; on ne parle aujourd'hui que de villas, de chalets et de cottages. Plus de ces vieilles charmilles, de ces orangeries et de ces bosquets de chênes séculaires; tout est nouveau, tout a changé d'aspect.

Déjà, en 1766, Horace Walpole constatait, dans un style humouristique, les progrès de l'anglomanie en France. A propos de la manie naissante du jardin anglais, il disait: « On n'aura jamais ici (en France) « d'aussi beaux paysages que chez nous, tant que le « climat ne sera pas aussi mauvais que le nôtre ». Aujourd'hui, les jardins anglais ont détrôné les potagers d'autrefois et les arbres exotiques les arbres fruitiers.

Le style des constructions est d'une variété infinie,

comme la variété des nationalités de ceux qui les ont demandées. Qu'on 'visite la villa qu'un Anglais, M. Stuart, a fait bâtir à Pau et celle qu'une grande dame russe a fait élever à Baliros, et l'on verra que nos Béarnais n'auraient jamais eu l'idée de constructions pareilles.

---

# CHAPITRE II

## LES SALONS DE LA STATION HIVERNALE

*La préfecture. — Le château. — Salons particuliers. — Salons à louer et fêtes à prix fixe.*

L'éclat des fêtes que donnèrent à leur hôtel les préfets des Basses-Pyrénées doit compter parmi les causes qui retinrent ou firent revenir à Pau les étrangers sensibles à l'attrait des plaisirs mondains. C'est à la préfecture qu'on rencontrait le plus facilement tout ce que la saison comptait d'élégant et de raffiné.

Des artistes renommés vinrent s'établir à Pau, où les attirait une population riche, oisive, affolée de plaisirs.

M. Armand Laity n'était pas de ceux qui ne voient dans les fonctions publiques qu'un moyen de s'enrichir. Il était si magnifique, si généreux qu'il dépensa une partie de sa fortune personnelle à bien faire les honneurs de la société de Pau.

C'était vraiment un beau coup d'œil que celui de ses fêtes. Les bals travestis surtout permettaient aux

dames le pittoresque des costumes des différents pays, et aux hommes l'éclat des uniformes de toutes les cours et de toutes les armées européennes.

En entrant, on se groupait d'abord un peu par nation ; puis, au premier coup d'archet, la glace était rompue, tout était confondu et l'on ne remarquait plus que la beauté des danseuses. Le service était fait comme dans les grandes maisons de Paris et souvent tout venait de Paris.

Le baron Pron continua les traditions de M. Laity. De plus, M^me^ Pron avait salon ouvert tous les soirs. M. Pron était un homme d'intelligence supérieure. Il n'avait qu'un défaut, peu commun, celui d'avoir trop d'esprit. Le trait qu'il lançait frappait toujours juste et bien ; mais loyalement. Il n'attaquait pas les gens sans défense ; il troublait surtout la quiétude des députés et des sénateurs de l'Empire.

Son successeur, M. d'Auribeau, secondé par son secrétaire général, le baron d'Etigny, reçut grandement aussi les personnages illustres qui parurent à Pau, surtout dans le temps que la cour était à Biarritz.

La chute du trône impérial ne ralentit pas les progrès de la société de Pau. Pendant le siège de Paris, beaucoup de familles vinrent dans les régions pyrénéennes chercher le calme et la paix. Des personnages importants s'y arrêtèrent allant à Saint-Sébastien, où ne fleurit pas l'oranger.

M. Thiers, un habitué de nos eaux thermales, choisit pour faire les honneurs de la préfecture de Pau, une des plus exquises intelligences féminines du fau-

bourg Saint-Germain : la marquise de Nadaillac, qu'il appréciait infiniment. Le marquis de Nadaillac était — il l'est toujours — un homme de valeur dont les ouvrages sont estimés des savants, et un vrai gentilhomme qui, chez lui, savait mettre à l'aise les gens de tous les partis.

Le baron et la baronne de Vaufreland restèrent peu à l'hôtel de la préfecture, assez cependant pour y être appréciés de tous ceux qui aiment la haute société. Depuis leur départ, les grands salons officiels n'ont guère fait parler d'eux.

Les salons du château sont fermés. Sous le second Empire, ils s'ouvrirent quelquefois. Abd-el-Kader y passa quelque temps. Il se considérait comme le prisonnier et non comme l'hôte de la France. D'abord, il voulut recevoir ; mais il comprit bientôt l'ennui des questions indiscrètes. « Pourquoi avez-vous tant de femmes ? » lui dit un jour une jeune dame. Il répondit galamment : « Si j'avais connu les Françaises, je n'en aurais épousé qu'une ».

En 1857, le duc de Hamilton, et sa femme, la princesse Marie de Bade, passèrent leur hiver au château. Le souvenir de leurs fêtes, de la générosité du duc, de l'exquise bonté de la princesse dure encore parmi les Béarnais qu'ils accueillaient avec plaisir.

La reine Isabelle II, en 1868, reçut de Napoléon III une hospitalité dont les jours étaient malheureusement comptés. La reine se trouvait bien dans ce berceau de sa race. Elle y recevait avec une bonté infinie de nombreux visiteurs. Tous les jours, elle sortait en voiture ;

son fils, Alphonse, se promenait à pied tous les matins avec son père, le roi don François d'Assises.

Après le départ d'Isabelle II, l'Infant don Sébastien s'établit dans une belle villa où il donna des fêtes princières. Il était le Mécène de tous les artistes. La mort le surprit au moment où, après l'avènement de son neveu, il se disposait à aller revoir l'Espagne. Le prince avait su se faire de vrais amis en Béarn ; sa perte y fut vivement ressentie.

Il était d'autres salons qui ont retenti du bruit de fêtes dont le souvenir disparaît facilement au milieu d'une population nomade.

Qui se souvient des fêtes du général Jacqueminot, de Mme Paturle, du duc de Bisaccia, de M. Cheuvreux et de tant d'autres qui ne sont plus, ou qui ont délaissé Pau ?

Jadis les salons où l'on recevait étaient ouverts toute l'année. Ce n'étaient pas des salons improvisés ; les vieilles traditions de famille s'y perpétuaient. En héritant d'un père, on voulait hériter aussi de son esprit, de son amabilité, de ses amis, de la considération qu'il avait acquise.

Ceux qui l'ont connu à Pau n'oublieront jamais le vicomte de Castelbajac, le collègue de Chateaubriand à la Chambre des pairs et son collaborateur au *Conservateur*. Lorsqu'il vint se fixer à Pau, il y a plus de trente ans, la jeunesse n'avait pas perdu le respect des vieillards ; l'honneur d'une longue vie noblement employée comptait encore pour quelque chose.

M. de Castelbajac jouait parfaitement le whist ; on

le joue encore aussi bien au cercle ; il aimait la bonne musique : on en fait encore d'aussi bonne au Casino ; il donnait d'excellents dîners : cette habitude n'est point perdue ; mais il avait des qualités qui deviennent bien rares dans une ville de sport : une politesse égale pour tous, charmant tout le monde, ne blessant aucune susceptibilité ; un esprit qui allume celui des autres au lieu de l'éteindre, l'art de plaire aux hommes sérieux et aux femmes aimables, la fidélité aux vieux amis jamais délaissés pour des amis de passage ; un tact infini pour reconnaître les hommes de valeur et les préférer aux gens affublés de titres plus ou moins régularisés.

La mort du vicomte de Castelbajac ne fit pas fermer son salon. Les bonnes traditions y ont toujours été gardées par une fille digne de lui, et qui ne me permettrait pas de faire l'éloge de son esprit et de son ardente charité.

Mais actuellement, à Pau, où de vieilles et de nouvelles familles possèdent de belles fortunes, on ne pourrait pas citer un salon où les étrangers ne dominent pas, où l'on ne trouve pas plus d'Anglais et d'Allemands que de Béarnais.

Nous touchons à l'époque où l'on ne se fait pas un salon : on en loue. Les grands appartements destinés jadis à recevoir, embellis par les maîtres de la maison, ornés avec art et splendeur, ne sont plus nécessaires. Dans les superbes hôtels, on trouve des salles de bal à la disposition de ceux qui veulent faire danser. On commande un bal, comme on commande un dîner.

On paie la note, et tout est dit. Ce qui forme un des gros articles, c'est le champagne.

Gordon Benett annonce, de New-York ou d'ailleurs, qu'il veut donner à Pau un bal tel jour. A son arrivée, tout est prêt, y compris les invités, connus ou inconnus de l'amphytrion, peu importe. Le lendemain, Gordon Benett a disparu. C'est très admiré, puisque l'on ne considère plus que l'argent jeté à pleines mains.

---

## CHAPITRE III

### LES MYSTÈRES DE PAU

*Aventures inédites. — Lady Emilie O'Brien-Fitz-Gérald. — M. de Tourville. — Idylle et tragédie. — Enlèvement d'un personnage espagnol. — Ceux qui n'auraient pas dû être présentés.*

Si le chef du parquet à Pau osait dire tout ce qu'il apprend, tout ce qu'il voit de choses diverses dans ce mélange de tant d'étrangers réunis pour quelques mois, il pourrait faire un livre curieux sur les *Mystères de Pau*. Chaque saison y ajouterait un nouveau chapitre. Ce livre, j'aurais pu l'écrire. Je veux du moins en donner une idée.

On ne voit que ce qui se passe à la surface, au grand jour. Mais ce qui s'y passe dans les bas-fonds et dans l'ombre? Combien de romans ébauchés sur le bord de la Tamise ou de la Néva ont eu à Pau leur dénouement! Combien de romans, commencés dans les Pyrénées, se sont continués dans les plus lointaines contrées d'Europe et d'Amérique!

Un jeune Français avait pour voisine une jeune Anglaise. Après un long échange de regards et de sourires, les amoureux purent se rapprocher, s'entendre, s'aimer et faire approuver de leurs familles l'union formée de la façon la plus romanesque : mais le roman commence surtout quand il aurait dû finir. Monsieur est attaché au sol natal; Madame a l'humeur vagabonde; le mari veut retenir près de lui sa femme adorée : elle lui apparaît et disparaît. Elle se prétend un jour victime d'une tentative d'enlèvement essayée par son mari et elle en porte plainte à la justice. Elle quitte la France, puis revient faire à son mari une visite inespérée, et lorsqu'il croit l'avoir fixée, elle disparaît encore... On dit qu'en ce moment elle est établie dans la cinquième partie du monde.

Si je racontais les galanteries d'une princesse russe ou les amours criminelles d'une blonde Anglaise dont les yeux sont aussi purs que l'âme est noire, je courrais le risque ou qu'on reconnût mes portraits ou qu'on crût les reconnaître en leur prêtant des ressemblances auxquelles je n'aurais pas même songé.

Aujourd'hui, si une femme a fait parler d'elle à Saint-Pétersbourg ou en Amérique, quelque compatriote charitable se trouve ici tout à point pour révéler les secrets d'une existence dévoyée. Autrefois, les renseignements étaient difficiles à prendre et l'on oubliait trop cette maxime que de tout inconnu le sage doit se méfier.

Les archives du parquet seraient une mine de renseignements curieux. Cependant, j'ai hâte de le dire, dans

cet amalgame de gens venus de tous côtés, j'ai souvent été étonné du petit nombre de crimes commis à Pau par des étrangers ou contre des étrangers.

Voici quelques affaires déjà oubliées qui firent du bruit en leur temps.

Une brillante chaise de poste, certain jour, s'arrêtait devant l'hôtel de France ; un Anglais et sa femme en descendaient. La femme avait grand air, et les égards que lui témoignait son propre mari commandait le respect de tous. Elle se nommait lady Emilie O'Brien-Fitz-Gérald.

Lady Emilie parlait de ses grandes relations, de son crédit à la cour de France et à celle d'Angleterre. Elle avait, disait-elle, épousé en premières noces un personnage napolitain, et, comme dame d'honneur de la reine des Deux-Siciles, elle avait brillé, jeune encore, dans les fêtes de la cour de Naples. Elle racontait avec un certain charme les détails des grandes cérémonies royales, auxquelles elle avait assisté. Elle affectait d'être catholique fervente ; elle fit des dons à l'église de Saint-Martin, et, dans des jours de villégiature au château de Guirodet qu'elle avait loué pour l'été, elle avait un aumônier.

Son père était un général anglais dont elle disait le nom. Quant à sa mère, elle laissait entendre que c'était la reine Caroline d'Angleterre. Son mari poussait jusqu'à l'excès les attentions et les marques de profonde déférence envers sa femme. Sa naissance, à lui aussi, était entourée de mystère : il se disait fils de la princesse de Castiglione. Leur vie était édifiante : on les voyait

plus souvent à l'église que dans le monde. Ils vivaient, d'ailleurs, en grands seigneurs.

Ces étrangers dépensaient beaucoup et ne payaient pas. L'histoire qu'ils racontaient pour expliquer la perte de leur bourse me parut suspecte, je les fis venir au parquet, je leur demandai des explications sur le nom qu'ils prenaient et qui les aidait à faire des dettes considérables :

La grande dame se récria, blessée, à de pareilles questions, me menaçant de la colère de ses puissants amis. Les deux époux furent néanmoins arrêtés, jugés en police correctionnelle, et, après de longs débats, condamnés à l'emprisonnement.

D'après le marquis de Londonderri, qui se trouvait alors à Pau, le nom du père de lady Emilie ne figurait aucunement parmi les généraux anglais. En vérifiant les dates, elle n'aurait eu que dix ans au moment de son prétendu mariage à Naples, et la princesse de Castiglione aurait eu quatre-vingt-dix ans au moment de la naissance de son prétendu fils O'Brien-Fitz-Gérald.

Quelques jours après leurs condamnations, un avocat anglais, écrivain connu, vint me trouver. « La justice française, dit-il, a commis une grande erreur en prenant pour de vils escrocs de grands personnages obligés de cacher le mystère de leur origine. » Il me demanda le chiffre de leurs dettes et l'acquitta immédiatement : 50,000 francs environ.

En attendant que la cour pût juger l'affaire en appel, la liberté provisoire fut accordée moyennant une caution de 6,000 francs que paya l'avocat ; mais,

au jour fixé pour les débats devant la cour, lady Emilie et son mari furent dans l'impossibilité de comparaitre.

L'avocat qui s'était laissé tromper par eux racontait avec désespoir sa déconvenue et demandait qu'on lui fit au moins grâce des 6,000 fr. de la caution.

Lady Emilie et son mari étaient des échappés des travaux forcés. La justice anglaise les avait reconnus, ressaisis et réintégrés au bagne...

Voici un fait plus récent.

J'avais connu la famille de l'illustre maréchal et vice-amiral de Tourville, et un soir une noble marquise me présenta chez elle un M. de Tourville qui me parut fort aimable. Il menait grand train à l'hôtel Gassion.

Il avait été déjà marié à une jeune Anglaise qui lui avait laissé sa fortune, 75,000 fr. de rente. Elle était morte d'un fatal accident : en jouant avec son revolver, le mari avait eu le malheur de tuer sa femme et sa belle-mère.

Pour se consoler et pour chercher à remplacer sa femme, le jeune et riche veuf donnait des fêtes continuelles. Il invitait une trentaine de personnes à dîner, et, après le dîner, commençait le bal. Les plus grandes dames étaient charmées de présider à ces fêtes et d'y suppléer la maitresse du logis.

Ce n'est pas à Pau, cependant, que Tourville trouva sa seconde femme. Celle-ci avait une fortune égale à la sienne, 3,000 livres sterling de rentes. Les nouveaux mariés firent leur voyage de noces dans le Tyrol.

Mais, voici que la seconde femme périt aussi d'accident : elle tomba dans un précipice. Sans se laisser

émouvoir d'une désolation apparente du mari. la justice, toujours curieuse, fit des recherches et découvrit que si la femme gisait en lambeaux au fond du gouffre, c'est que son mari l'y avait poussée.

Le faux Tourville — car c'est un nom qu'il avait usurpé — fut condamné pour meurtre à une peine perpétuelle. Peut-être vit-il encore.

Combien de nobles dames ont serré la main d'un assassin, croyant serrer la main d'un galant homme !

Encore un crime :

Une dame anglaise des plus honorables, affligée d'une lente maladie, occupait à Pau un modeste appartement de la rue des Cordeliers. Elle vivait seule avec une jeune fille qui lui servait de bonne et que j'appellerai Fanny. Cette fille avait de l'instruction, de l'esprit et ne manquait pas de beauté. Elle était entrée chez la dame anglaise comme demoiselle de compagnie, et, lorsque sa maîtresse eut éprouvé des revers de fortune, elle lui promit de ne jamais l'abandonner et de lui rendre les plus humbles services.

Fanny fut remarquée par un jeune Suisse qui se prit d'une grande passion pour elle. Ils s'écrivirent. Leurs lettres sont un assaut des plus nobles sentiments du cœur et de toutes les délicatesses de l'esprit. Le jeune homme écrivait qu'il était parvenu à obtenir le consentement de sa famille : il lui fallait une femme qui l'aidât à rendre heureux ses vieux parents, qui fût digne d'eux, qui continuât des traditions héréditaires d'honneur. Il n'avait pas besoin de fortune et remerciait Dieu de lui avoir fait trouver un trésor longtemps

cherché. Les romanciers, avec les habiletés de l'art, n'écriraient pas de lettres plus émouvantes que celles qui sortaient de ce cœur simple et pur.

La jeune Fanny était fort pressée de jouir de la position inespérée qui l'attendait. Comment sa maîtresse vivait-elle encore ? Cette étincelle de vie toujours près de s'éteindre se rallumait sans cesse. Et, pour ne pas manquer à sa promesse de rester toujours près de sa maîtresse, elle conçut la pensée de hâter sa fin. Une simple pression suffira, se disait-elle, pour étouffer la vie dans ce corps si frêle. Elle appelle une voisine. « Venez, dit-elle, ma maîtresse se meurt. Attendez dans la chambre. J'entre dans l'alcôve. » Et là, prenant un oreiller, elle le pose sur la bouche de la malade et pèse de tout son poids. La malade fait des efforts pour respirer. Elle râle : « Grâce ! laisse-moi la vie ! » L'impitoyable bourreau presse plus fort. — « Laisse-moi faire mes dernières prières ! » La pression augmente encore.

La voisine, appelée pour constater une mort que l'on croyait pouvoir obtenir sans bruit, a entendu les gémissements. Tout effarée, elle fuit appelant du secours. Fanny, s'acharnant sur sa victime, les deux genoux sur la poitrine, obstruait la bouche, serrait la gorge. On a peine à l'arracher du lit où elle tentait d'achever son œuvre. L'asphyxie était commencée ; mais les médecins parvinrent à ranimer la pauvre malade.

Je l'ai entendue raconter, elle-même, en cour d'assises la terrible scène : ses angoisses aux premières

pressions, ses souffrances grandissant à mesure que la pression augmentait; puis, disait-elle, lorsque l'asphyxie eut commencé, elle éprouva des jouissances inconnues; il lui semblait sortir d'un lieu obscur pour entrer dans une atmosphère lumineuse où lui souriaient des anges.

Parmi les faits les plus étranges arrivés à Pau, il faut rappeler un attentat commis par des Espagnols contre un autre Espagnol. Un riche banquier de Madrid, qui habitait une belle villa de la rue de Trespoey, fut en plein midi, dans ce quartier animé, enlevé, bâillonné, mis en voiture. Après lui avoir bandé les yeux, on lança les chevaux au galop; puis on le descendit dans une villa isolée. La police sut l'y découvrir. Le voyage avait paru long; mais si les chevaux allaient grand train, ils avaient mis beaucoup de temps pour un court trajet. Le banquier n'était allé que de Pau à Jurançon.

Mais ce ne sont là que les crimes dont la cour d'assises a vu le dénouement. Combien d'autres, en plus grand nombre, restent inconnus! Combien d'individus, *présentés* et accueillis partout, ne le seraient nulle part, si on pouvait soulever le voile qui couvre leur passé et pénétrer les secrets de leur conscience.

---

# CHAPITRE IV

## CRI D'ALARME

*Pas tué sans crier. — Pau en 1820 et en 1840. — Polémique sur les avantages et les inconvénients de l'invasion des étrangers. — Regrets d'un poète : chanson béarnaise.*

Lorsque les bons Béarnais virent leur petite société et leurs vieux usages prêts à sombrer par le flot grossissant des étrangers et par l'invasion des idées nouvelles, ils se demandèrent quels seraient les effets de la métamorphose de la ville de Pau.

Chose curieuse! ceux qui se disaient les hommes du progrès furent les plus hostiles aux progrès de la cité. Au contraire, ceux qui passaient pour les plus entichés du passé, souriaient à la pensée de voir une ère nouvelle de prospérité s'ouvrir pour la capitale du Béarn, si déchue depuis le départ de ses rois et la chute de son parlement.

Au moment même où la transformation commençait à prendre un essor plus rapide, on jeta le cri d'alarme

qui fut alors l'écho fidèle d'une grande partie de la population.

A la première page de l'*Album pyrénéen* (année 1840) se trouve une lettre adressée au Directeur de la Revue, sous ce titre : *Pau en 1820 et Pau en 1840,* écrite par un bon Béarnais, M. Marcel Barthe, aujourd'hui sénateur des Basses-Pyrénées.

Si, jetant le regard en arrière, on regarde le Pau de 1840 et qu'on le compare ensuite au Pau d'aujourd'hui, impossible de n'être pas étonné de tous les progrès accomplis et que personne n'aurait pu prévoir.

Et, cependant, lorsque M. Barthe écrivait, il était si émerveillé des changements opérés en quelques années qu'il s'écriait : « Pau n'est pas moins changé qu'une « fille du commun devenue grande dame ».

En 1820, dit M. Barthe, les meubles étaient disgracieux, la cuisine servait de salon et de salle à manger. *Trois ou quatre femmes avaient seules le privilège de porter des chapeaux, et quels chapeaux!* Les femmes de la condition moyenne se contentaient de madras pour coiffure, et ne portaient de bonnets que le dimanche.

Dans toute la ville, il n'y avait qu'une ou deux voitures; à neuf heures, les rues étaient désertes. Chacun restait chez soi.

On parlait français le moins possible, *et encore quel français burlesque !*

Tout était *patriarcal, même les parapluies,* véritables tentes sous lesquelles les mères pouvaient abriter toute leur famille.

En 1840, comme tout a changé ! Les meubles sont

bien façonnés. On exhausse les anciennes maisons, on en bâtit d'élégantes. On restreint les grands escaliers et les vastes cuisines.

A dîner, on se contentait autrefois de trois ou quatre plats solides et copieux ; on donne, aujourd'hui, de *vrais festins de prince* où tout est exquis, *à part le poisson que nous n'avons jamais frais et notre champagne qui est détestable.*

*Les dames se parent au lieu de s'habiller avec goût.* La soie et le satin deviennent communs. Le chapeau est devenu la coiffure ordinaire des dames ; le bonnet *qui était le signe distinctif de la bourgeoisie aisée est descendu à la grisette* et le mouchoir est resté *aux filles des champs* qui abandonnent le capulet.

L'homme, au lieu d'user chez lui ses vieux souliers a des pantoufles ; il a remplacé la vieille redingote par une robe de chambre, et, au lieu de mettre son bonheur à éplucher des marrons au coin du feu de la cuisine, il a le *spleen* et va au cercle. L'auteur dit encore : « Nous décorons les rues de trottoirs aussi larges que « ceux de Londres, sans doute pour protéger les « piétons *des siècles futurs* contre l'encombrement des « voitures qui aura lieu alors... Peut-être se moque- « ront-ils de nous, les ingrats ! » Nous avons des voitures à la course et à l'heure ! *Il ne nous manque plus que des fiacres et des omnibus !*

Après avoir énuméré les projets d'embellissements, M. Barthe ajoute : « Eh bien ! monsieur, je vous l'a- « voue, ce développement de luxe prodigieux pour « une petite ville *m'alarme !* »

Les fêtes que l'on donne aux princes nous ruinent. *Quand on ne se laisse pas enivrer par les mesures précipitées de la danse et de la valse*, on admire les *pirouettes des jeunes gens, les sourires des demoiselles*, mais la caisse se vide et *nous devons ensuite suer sang et eau pour rattraper l'argent qui s'en est allé en entrechats, et en coups d'archet.*

Pourquoi agrandir le palais de justice ?... On dit que, si nous avons un théâtre plus vaste, tout le monde prendrait goût au spectacle, tout le monde en contracterait l'habitude. *Serait-ce un bien ?* Les ouvriers, au lieu de dépenser le produit de leur travail dans le ménage, et de placer le superflu à la caisse d'épargne, *dépenseraient presque tout au spectacle.* « *La fréquentation du* « *théâtre augmente beaucoup le luxe. On ne peut pas y aller* « *comme on va à l'église.* Chacun s'y donne plus ou « moins en spectacle. » Pour affronter l'éclat des lustres, les regards provocateurs, les observations malicieuses, *les dames* doivent avoir une toilette irréprochable. Celle qui est, un jour, écrasée par une dame de sa connaissance, veut prendre sa revanche le lendemain, et *cela est fort divertissant, mais c'est aussi ruineux.*

Ce tableau de M. Barthe représente assez exactement la physionomie de la ville en 1840, à quelques coups de pinceau de trop. Par exemple, dans les salons de la marquise de Gontaut, nous avons bien compté plus de trois dames portant le chapeau : toutes les femmes de magistrats le portaient, mais les femmes des négociants ou même des bons bourgeois n'auraient pas osé le prendre. Ensuite, Louis-Philippe payait les fêtes que

donnaient les princes ses fils. Quant à celles que donnait la ville, elles attiraient beaucoup de monde et il y avait plus de profit que de perte.

Mais, à en juger par sa description, M. Barthe n'aimait pas la danse, et son ami, le maire de Pau, M. Nogué l'aimait moins encore. Dans un grand bal offert par la ville au duc d'Orléans, le maire refusa avec assez de gaucherie l'offre de danser avec la jeune et charmante duchesse.

Les idées de M. Barthe sur le danger des progrès de la ville furent combattus. M. Dugenne, rédacteur du *Mémorial*, lui répondit : « Nous ne croyons pas le « moins du monde, par exemple, que la présence de « riches familles soit un motif d'alarme pour la cité, « bien au contraire. »

La politique n'était pour rien dans la question. M. Liadières, officier d'ordonnance du Roi, pensait comme M. Barthe, témoins les vers suivants :

Cité de Pau, ville deux fois royale,
Dont Jurançon du haut de son coteau
En souriant contemple le château,
Mais parle : Où sont, ô ma terre natale,
Les capulets aux grands jours réservés
Que le matin et pour plus d'un usage
Parfois la ville empruntait au village?
Déjà la mode, en ses goûts indiscrets,
A dans Paris transplanté des berrets.
Lorsqu'en chantant la grisette s'éveille,
Au fin madras incliné sur l'oreille
A succédé le bonnet matinal,
Et la capote et le chapeau banal.

Plus en plein air de combat à la paume
Combat ardent aux Basques familier,
Plus de légende au coin du vieux foyer,
Plus de Noël. A ton doux idiome
Vient se mêler je ne sais quel jargon
Formé d'anglais, d'allemand, de gascon,
Mais où l'anglais incessamment domine.
Que le voisin rencontre sa voisine,
Ou qu'après l'aube, en ouvrant son rideau,
Il lui décoche une œillade assassine,
On n'entend plus : *Eb ba plàa bérouyine?*
Mais bien : *Tell me, my dear, how do you dou?...*
Veille sur toi ! Béarn ! terre promise !
Les étrangers t'ont à moitié conquise,
L'invasion chaque jour s'accomplit.
A chaque instant, s'échappant de son lit,
En tes vallons s'infiltre la Tamise.
Que le flot monte encor cinq ou six ans,
Que jusqu'à Pau les railways complaisants
Viennent unir par une double artère
Ton ciel d'azur aux brumes d'Angleterre
Et, dans six ans, je te le prédis bien,
De ta gaieté, de tes riants costumes,
De ton esprit, de tes vieilles coutumes,
De ton parler, il ne restera rien.

La prophétie s'est, hélas ! entièrement accomplie.

F. de Laborde, de Bielle, disait, en tête d'un recueil de poésies béarnaises : « Faisons comme nos pères et, malgré cette ambitieuse civilisation qui prétend « tout envahir, *restons Béarnais par le cœur et le langage.* »

Une de ces meilleures chansons est sur le changement des modes d'Ossau. En voici le refrain :

Diou me daü, b'an cambiat hère
Las bieilles modes d'Ossaü,
Ta bédé mode nabère
Nou caü plus courre à Pau.

Je ne cite pas toute la chanson. Qui la comprendrait parmi mes lecteurs? Elle prouve que la transformation de Pau avait été contagieuse et que, dans le Béarn, les idées et les modes nouvelles avaient pénétré jusqu'au fond des montagnes.

---

## CHAPITRE V

### EFFETS DE LA TRANSFORMATION DE PAU

*Embellissements. — Histoire de voitures. — Cercles et clubs. — La vie sportive. — Langue, mœurs, divertissements anglais. — A-t-on perdu ou gagné à la transformation ? — Conclusion générale.*

Ceux qui jetèrent le cri d'alarme, lorsque la transformation de Pau commençait à peine, n'eurent qu'un pressentiment confus de ses conséquences : la métamorphose de la ville, le triomphe du cosmopolitisme, l'implantation de nouveaux usages et la disparition totale de l'ancienne société béarnaise.

La petite ville s'est élargie ; elle a toutes les élégances d'une grande cité. Pour monuments, elle n'avait que son château ruiné, délabré, au point de ne pouvoir pénétrer faute de plancher dans la chambre où naquit Henri IV. Maintenant, le château est entièrement restauré ; on a construit des églises superbes, des chapelles charmantes, un beau palais de justice, un théâtre, des halles, des casinos, que sais-je ? Tout est nouveau. Les

vieilles maisons, n'osant plus se montrer à côté des maisons modernes, ont été presque toutes reconstruites.

Lorsque M. Barthe, pour un bal donné par an, accusait la ville de se ruiner *en entrechats et en coups d'archets* ; lorsqu'il redoutait, s'il y avait un théâtre, de voir l'ouvrier y apporter son argent au lieu de le placer à la caisse d'épargne, il était bien loin de prévoir le jour où des bals quotidiens s'organiseraient, où la ville payerait, pour quelques mois de coups d'archets et de représentations théâtrales, plus de 50,000 francs de subvention.

Qu'aurait-il pensé, si on eût proposé au conseil municipal de dépenser un million pour agrandir la place Royale et allonger le boulevard ?

Qu'aurait-il dit de la proposition d'acheter à grands frais des arbres de même taille pour remplacer les vieux arbres inégaux qui dépérissaient et s'en allaient un à un ?

Qu'aurait-il pensé de l'acquisition, pour 800,000 fr., des terrains du parc que M. de Beaumont n'avait payé que 40,000 fr. ?

Ceux qui, dans leur enfance, allaient respirer l'air de la campagne à la fontaine Trespoey, pouvaient-ils supposer qu'un jour ces quartiers où l'on voyait à peine quelques demeures de paysans seraient peuplés de villas superbes dignes de recevoir des descendants de Henri IV ?

Ceux qui arrivent à Pau pour la première fois trouvent qu'il reste encore beaucoup d'embellissements

à faire ; mais ceux qui l'ont vu il y a quelques années peuvent à peine concevoir la rapidité avec laquelle les embellissements actuels ont été accomplis.

Autrefois, il n'y avait guère de magasins que dans la rue de la Préfecture ; quand on allait près de la vieille halle, on disait : *Je vais à la ville,* locution qui datait sans doute du temps où la ville s'arrêtait là. Aujourd'hui les rues où il y avait le moins de magasins sont celles où il y en a le plus, et les quartiers les plus nouveaux sont les plus recherchés par la société nouvelle.

Tout à coup, comme par enchantement, on a vu sortir du sol des milliers de villas, répandues aux environs de la cité, dans les hameaux, sur les bords du Gave, sur les riants coteaux de Jurançon et de Gélos.

Ces coteaux, qu'on ne pouvait guère gravir qu'à pied ou à cheval, sont maintenant sillonnés de routes qui rendent les crêtes les plus élevées accessibles aux beaux équipages, dès que brille un rayon de soleil invitant à la promenade.

Le but principal des trottoirs fut de protéger les pieds délicats contre la boue et contre les cailloux pointus de la chaussée. Aussi M. Barthe était-il fort applaudi lorsqu'il raillait l'utilité dans les siècles futurs des trottoirs contre *les encombrements de voitures :* c'était travailler pour les *arrière-neveux* qui se moqueraient de ces précautions inutiles.

Il y avait si peu de voitures en ce temps-là ! Une Anglaise récemment débarquée demande une voiture pour aller en soirée à la préfecture. Quel n'est pas son étonnement en voyant devant sa porte une grande

diligence attelée de cinq chevaux : on n'avait trouvé que cela.

Alors eut lieu l'invention des *vinaigrettes*. M. Dugenne, dans son *Panorama de Pau*, en 1847, en parle ainsi : « Une industrie qui s'est créée il y a une « douzaine d'années et qui a déjà pris une notable con- « sistance est celle des voitures de louage pour la ville, « promenades, etc. Ces remises qu'on appelle ici *vinai-* « *grettes* sont de petites voitures fort commodes, très « légères... *M. Moreau* fait l'éloge de ce moyen de « transport qui remplace avantageusement les fiacres « et les omnibus en usage dans les grandes villes. » Primitivement, ces vinaigrettes étaient traînées par des hommes. Elles eurent une grande vogue. Le soir, on pouvait sortir sans craindre la boue ; le jour, on pouvait gravir les coteaux sans grande fatigue. Il était d'une haute élégance de faire ses visites dans les véhicules à la mode.

Ce succès donna l'idée de substituer le cheval à l'homme comme moyen de traction. De perfectionnement en perfectionnement, les vinaigrettes devinrent des calèches qui se multiplièrent à mesure que s'accroissait le nombre des étrangers. Aujourd'hui, Pau ne possède pas seulement des omnibus, des fiacres, des remises ; mais de magnifiques landaux de louage, des mails-coach et... que sais-je ? sont à toute heure à la disposition des promeneurs. Et nous ne rions plus de l'utilité des trottoirs contre l'encombrement des voitures.

Autrefois, lorsqu'un vieux carrosse, traîné par de vieux chevaux, promenait à pas lents le premier pré-

sident par la ville, chacun se mettait à la fenêtre pour le voir passer. Aujourd'hui, l'on renonce à compter les équipages de grand style qui défilent au retour de la chasse au renard ou des courses de chevaux.

Quand florissait la société béarnaise, la famille trouvait du charme à se réunir, le soir; et l'homme du monde se délassait des travaux de la journée en exerçant son esprit dans un salon brillant. Le premier coup porté à cette société dont il ne reste pas même un souvenir, fut la création, en 1838, d'un cercle à l'hôtel même de la mairie. Les cercles et les clubs sont devenus tellement nombreux, qu'aujourd'hui la police en a supprimé plusieurs.

Le cercle est, à mon avis, l'ennemi de la bonne compagnie et souvent un lieu dangereux. L'absence des dames permet aux hommes des négligences de toilette, des libertés de langage, des habitudes de sans-gêne, qu'on ne se permettait pas jadis dans un salon et qui n'auraient pas été tolérées. L'habitué du cercle le sent si bien qu'il finit par se déshabituer d'aller dans le monde où la bonne tenue est de rigueur.

Il y a sans doute une salle de lecture, remplie de journaux, de revues, de livres. La lecture, occupation des gens oisifs et délassement des gens occupés, ne manque pas d'agrément et d'utilité. Mais la lecture qui promène l'esprit et qui éparpille l'attention sur une infinité de journaux, de revues, de livres divers n'est souvent qu'un gaspillage du temps et un libertinage d'esprit. D'ailleurs, on va moins au cercle pour lire que pour causer; on y va moins pour causer que

pour jouer. Si on calculait les sommes perdues au jeu à Pau depuis un demi-siècle, le total dépasserait celui des sommes perdues dans la ville depuis sa création.

Au lieu des divertissements traditionnels, l'unique préoccupation est de trouver chaque jour des plaisirs nouveaux. Le mot, qui revient aujourd'hui le plus souvent aux oreilles, est un mot que, dans mon enfance, le Béarn n'avait point encore entendu : le *Sport*. Les Anglais seraient eux-mêmes embarrassés de bien expliquer ce qu'est le Sport, de détailler exactement tout ce que ce mot comprend.

Pau est une des villes où fleurit le plus la vie *sportive*. L'introduction de l'anglomanie en France ne date pas d'un siècle. Les Anglais prétendaient avoir appris à nos philosophes l'art de penser ; leurs poètes Shakespeare et Byron ont fait fureur parmi nous ; leurs courses de chevaux, cependant, ne furent pas importées sans difficulté : Louis XVI eût voulu les proscrire, et ne cachait pas son dédain pour ce genre de distraction ; mais son frère le comte d'Artois était un des plus grands promoteurs de la mode nouvelle ; Marie-Antoinette et le duc de Chartres partageaient les goûts du comte d'Artois, et le bon Roi ne put résister à cette conspiration de famille.

Béranger chantait :

> Redoutons la'nglomanie,
> Elle a déjà gâté tout.

L'anglomanie a triomphé dans notre Béarn : je serais mal venu à prétendre qu'elle a tout gâté ; mais elle a

marqué profondément son empreinte à Pau sur tout, sur les manières d'être comme sur les jardins, sur les idées comme sur les divertissements.

Les formes courtoises d'autrefois sont démodées, oubliées : le veston supplante l'habit, et le *shakehand*, le salut gracieux. La jeune Béarnaise, que l'œil maternel suivait partout, veut jouir de la liberté laissée à la jeune Anglaise de sortir sans être accompagnée, d'avoir son *self governement* et parfois son *lover attitré*.

Partout où ils vont séjourner, les Anglais emportent avec eux leurs jeux nationaux. Pour leur plaire et les retenir, on se conforme à leurs goûts. Les Béarnais ont franchement répudié les habitudes locales pour adopter celles de leurs hôtes. Longtemps, ils se contentèrent d'aller, pendant l'été, faire courir leurs chevaux sur l'hippodrome de Laloubère. Aujourd'hui, pendant l'hiver, l'hippodrome de Pau est ouvert à des courses sans nombre. C'est un concours de sportsmen de tous les pays, une distraction qui attire la foule, une occasion de faire des paris et de montrer de beaux équipages.

Quelque nombreuses que soient les journées de courses organisées sous les auspices du gouvernement et de la société d'encouragement, elles ne suffisent pas : voilà que de simples particuliers se mettent à donner des fêtes hippiques dont le plaisir est pour les jeunes gens du *high-life*, et le profit pour les pauvres. L'inventeur de ces fêtes est le baron d'Este. Dans son château de Billère, il a invité l'élite de la société sportive et féminine à de brillantes courses avec ou sans

obstacles, à des *steeple-chase* à travers pays, à des *steeple-chase* pour *polo-poney*. Parfois de jeunes amazones montent elles-mêmes leurs chevaux, faisant admirer à la fois leur beauté et celle de leur coursier.

Les distractions du sport varient chaque jour. Trois fois par semaine la chasse au renard, *fox hunting*, créée par le club anglais, attire les sportsmen. Le lieu du rendez-vous est fixé chaque fois et annoncé par les journaux. De brillants cavaliers et un nombre infini d'équipages sont exacts à l'heure indiquée. L'aspect des spectateurs est aussi beau que le spectacle. Les chasseurs en veste rouge *red coats*, les amazones intrépides attendent le signal. Le *lancer* a lieu sur les landes qui avoisinent Pau du côté de Morlàas. La chasse est menée d'un train soutenu et sévère. Le renard est poursuivi par des cavaliers qu'aucun obstacle n'effraie. La bête est presque toujours prise ; elle parvient quelquefois cependant à se cacher dans les bois et à se dérober aux poursuites des chasseurs. L'équipage de chasse est bien organisé. S. A. R. le comte de Bari l'a enrichi du don de sa belle meute. Le *master of hounds Pau* est toujours une notabilité. Gordon Benett le fut. Plusieurs villes se disputent les faveurs du fameux Américain.

Un jour, au retour d'une chasse au renard, la foule des chasseurs, des amazones et des curieux qui l'avaient suivie dans leurs beaux équipages est arrêtée par Gordon Benett au milieu d'une lande naguère déserte et transformée par une baguette magique en un lieu de délices. Le sol rocailleux s'était revêtu d'un

brillant parquet pour la danse ; les arbres dépouillés de leur verdure par l'hiver servaient d'appui à de belles tentes qui abritèrent des centaines d'invités au *hound pic-nic*. Pendant le *luncheon*, les meilleurs artistes des casinos de Pau firent entendre une ravissante musique. Après le repas, commencèrent le bal, et des divertissements divers pour ceux qui n'aimaient pas à danser.

Ce qui étonnait surtout les vieux Béarnais, c'était de voir le richissime Benett faire payer les places dans le *mail-coach* qu'il conduisait lui-même à Lourdes et à Biarritz ! Le produit des places ne suffisait pas à solder la note de champagne qu'il distribuait généreusement.

Le club anglais a organisé des jeux divers dont les oreilles béarnaises ont eu peine à retenir les noms de *Out doors games*, *polo*, *golf*, *lawn tennis, Pau cricket club*, *tir de rifle shooters*, etc. Le tir aux pigeons excite une grande émulation parmi les habiles shooters de tous les pays qui croient leur honneur national intéressé à leur triomphe.

Les plaisirs gastronomiques sont l'accompagnement obligé des autres plaisirs. Les habitants du Nord ont appris à nos Françaises à manger à toute heure. Le *five o' clock tea* leur est devenu indispensable, comme aux Anglaises. A cinq heures une table bien servie attend les visiteurs et puis souvent on danse jusqu'au dîner.

Le bon ton en ce moment dans les salons de Pau, c'est de parler anglais. Une maîtresse de maison est fière de montrer qu'elle sait l'anglais. Elle ne se doute pas de deux choses : c'est que la Française qui ne la comprend pas peut l'accuser d'être peu polie et que

les Anglaises rient de son accent et de ses fautes. Au lieu de mêler au français un peu de béarnais, comme faisaient nos pères, on y mêle beaucoup d'anglais. On ne parle que de *high life*, de société *selected*, de *luncheon*, *d'afternoon parties*, de *great match*... Il serait trop long de reproduire les expressions britanniques qui ont droit de cité dans la langue des salons de Pau. La causerie n'est plus à la mode. Elle ne serait pas d'ailleurs facile dans une société cosmopolite, une vraie tour de Babel. Beaucoup d'étrangers parlent admirablement notre langue, mais il en est aussi qui n'en comprennent pas toutes les délicatesses. D'ailleurs, dans la vie sportive, il est d'usage de boire beaucoup et de parler peu. Qui donc a dit : « Causer est une erreur française ; se taire, c'est presque être Anglais. » J'ai vu des Françaises en admiration devant des personnages anglais qui n'ouvraient la bouche que pour boire et pour manger.

A l'agrandissement de leur ville, depuis l'arrivée de tant d'étrangers, les Béarnais ont-ils gagné ou perdu sous le rapport du confort réel et de la société mondaine ?

Ecoutons un vieux Béarnais : Ses revenus n'ont pas augmenté et ses dépenses ont triplé ; il n'a rien à louer ni à vendre aux étrangers ; il n'est pas assez riche pour vivre comme eux ; et ce *laudator temporis acti* regrette son ancienne petite ville de Pau.

On me parle de confort, dit-il. Autrefois, nous n'avions pas le mot, mais nous avions la chose. Les maisons sont beaucoup plus belles, mais elles sont grandes comme des casernes. Quand la maison était

petite, le propriétaire en jouissait ; il l'occupait en entier ; il l'arrangeait à sa guise. Pour avoir des maisons si grandes, il a fallu souvent emprunter ; les intérêts courent toujours et il ne faut pas que les loyers s'arrêtent. Il faut passer beaucoup de choses aux locataires, et ils sont nombreux : les marchands au rez-de-chaussée ; dans les beaux appartements les étrangers, les ouvriers dans les mansardes, et le propriétaire se loge comme il peut.

Nos pères, dit-on, n'avaient ni tapis, ni calorifères ; ils ne savaient pas jouir de l'exposition du midi ni du soleil. Oui, mais nos pères avaient de larges cheminées, du bois à bon marché et de grands feux ; les appartements étaient plus vastes, mieux aérés : si le soleil y pénétrait moins pendant l'hiver, cela permettait d'y avoir plus frais durant l'été.

La ville ne faisait pas venir à grands frais de l'eau de très loin ; mais l'eau qui jaillissait de fontaines naturelles ne coûtait rien, et elle était bien meilleure que celle qui coûte cher.

Le luxe des toilettes s'est démocratisé. La noblesse n'a plus le monopole exclusif des beaux costumes. Oui, mais l'inégalité des fortunes se fait sentir plus que jamais depuis qu'on peut comparer la fortune des Benett américains, des lords anglais, des princes russes à celle des propriétaires de Pau qui jadis passaient pour riches. Les Béarnaises qui ne peuvent rivaliser de luxe avec les étrangères, restent chez elles.

L'art de la cuisine n'était pas très perfectionné du temps de Pau petite ville. On dit qu'il est en

progrès. Certes, ce n'est pas aujourd'hui que M. Barthe dirait qu'à Pau on n'a ni bon champagne ni poisson frais. L'approvisionnement des meilleures choses est complet. Mais les raretés culinaires passent sous les yeux des Béarnais, accaparées par les étrangers assez riches pour n'avoir pas besoin de compter. Le prix des dîners a décuplé dans les hôtels, et les grands dîners sont devenus si chers que parmi les indigènes on ne peut plus guère en donner.

Voilà ce qu'on dit.

Les jérémiades sont toujours longues et les regrets retrospectifs ennuyeux. On ne peut rétrograder vers le passé. Ce que nous avons perdu ne doit pas faire oublier ce que nous avons gagné.

Je répondrai au vieux Béarnais : Si vous n'avez rien gagné à l'arrivée des étrangers, combien de vos amis lui doivent leur fortune ; — ne frémiriez-vous pas à la seule idée de voir Pau redevenu petite ville, ses beaux hôtels vides, ses rues désertes, ses casinos détruits, son luxe disparu, et le bruit des fêtes remplacé par le silence des cités déchues ?

Mais, tout en admettant les avantages matériels de la transformation de Pau, il serait plus difficile d'affirmer que les mœurs du pays ont gagné au contact des mœurs étrangères.

La moralité, hélas ! décroît souvent en proportion des développements matériels de la civilisation. Avec la disparition de l'amour du foyer paternel, les vertus domestiques se sont amoindries ; avec le luxe et les besoins nouveaux sont arrivées des tentations nou-

velles. La vie oisive et mondaine des étrangers a débridé des convoitises dangereuses. La fièvre des plaisirs se gagne ; elle donne le vertige ; rien n'arrête l'imitation des exemples mauvais, ni la disproportion des fortunes, ni l'inégalité des conditions.

Sous le rapport des mœurs, Pau vaut peut-être mieux que d'autres villes de plaisir ; mais il serait très hasardeux d'affirmer que les mœurs ont gagné au contact des riches nomades.

D'ailleurs, tous les étrangers à beaucoup près ne donnent pas des exemples pernicieux. Combien font en silence un excellent usage de leur fortune. Ils ne font pas de bruit dans les fêtes mondaines ; on les connaît peu, mais les pauvres les connaissent.

Pau n'attire pas seulement les oisifs à l'affût de tous les plaisirs ; l'influence curative de son climat y amène aussi des malades qui viennent se ranimer aux rayons de son soleil. La douleur épure l'âme. L'homme qui souffre est porté davantage à la prière pour lui-même, à la compassion pour les souffrances d'autrui, à l'aumône pour les pauvres.

Dans sa vie douce et nonchalante peu accessible aux grands vices et aux grandes vertus, la cité béarnaise a appris de nobles étrangères, Dieu sait leur nom ! à éprouver une ardeur plus vive pour venir en aide au secours des malheureux par la création d'œuvres de charité dont le nombre s'est multiplié d'une manière admirable.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

### LA SOCIÉTÉ CHEVALERESQUE

# LIVRE DEUXIÈME

## LA SOCIÉTÉ ROYALE

# LIVRE TROISIÈME

## LA SOCIÉTÉ BÉARNAISE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

# LIVRE QUATRIÈME

## LA SOCIÉTÉ RÉVOLUTIONNAIRE



# LIVRE CINQUIÈME

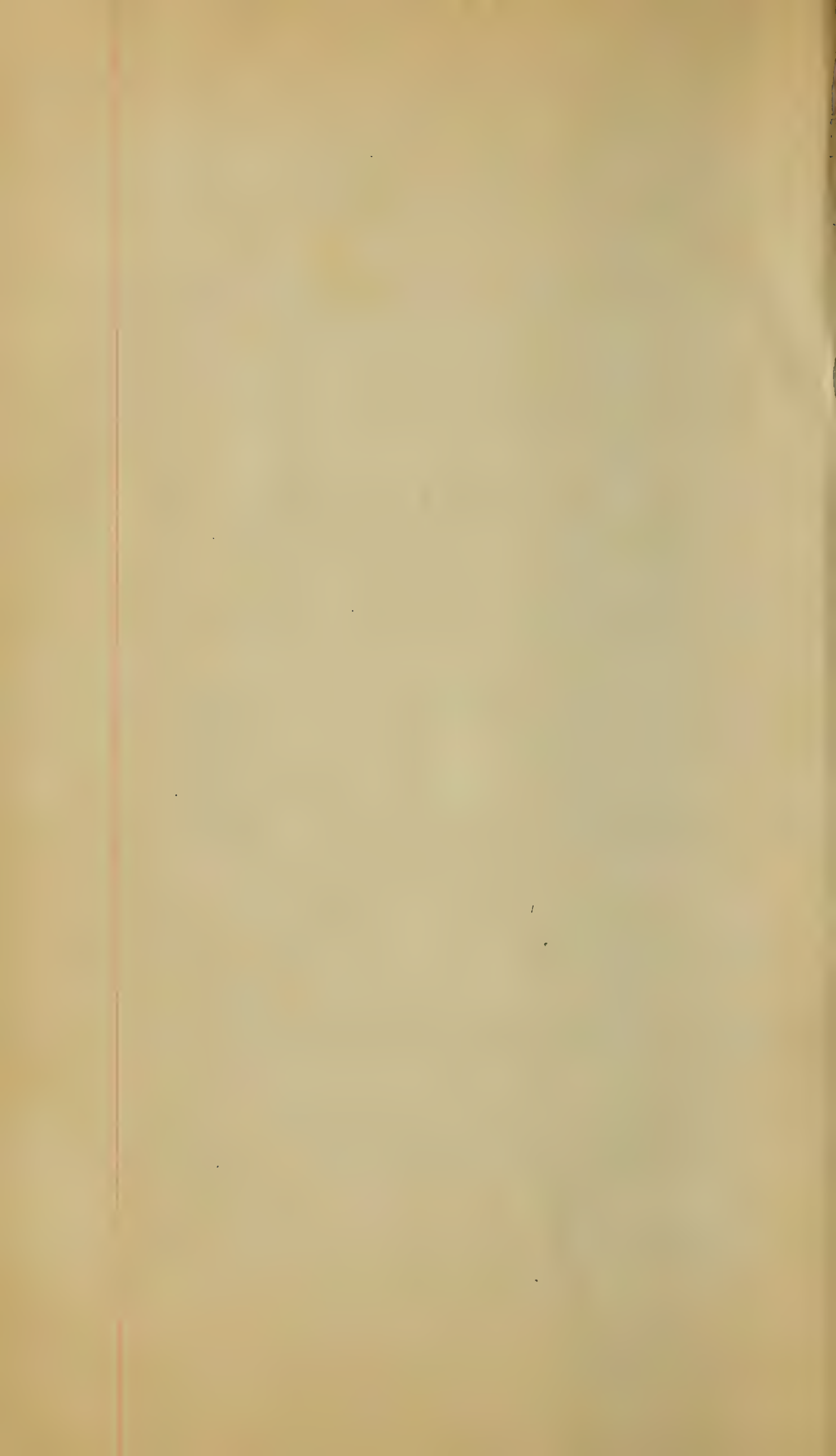
## LA SOCIÉTÉ DE PAU

---

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

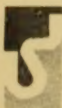







a39003 001309623b






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 11 13 11 2